REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SEPURIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE DOCTORALE POLE OUEST

ANTENNE D'ORAN

UNIVERSITE MOHAMED BEN AHMED

Option : Didactique du FLE

L'intitulé de la thèse de doctorat :

Etude des aspects du verbe et de ses valeurs en situation de l'écrit : Cas des apprenants de la 3ème A.S

Directeur de recherche : Présenté par :

Dr.BELGHITAR Imène FELLAH Fatima Zohra

Membres du jury :

Présidente : Pr. Ouahmiche Ghania	Professeur	Université d'Oran2
Rapporteur : Dr. Belghitar Imène	MCA	Université de Tiaret
Examinateur : Pr. Touati Mohamed	Professeur	Université d'Oran2
Examinatrice : Pr. Dellalou Naouèl	Professeur	Université d'Oran2
Examinatrice : Dr. Azdia Leila	MCA	Université de Mostaganem.

Année universitaire : 2022/2023

Remerciements

Je remercie vivement les membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail.

Je tiens particulièrement à remercier mes parents qui m'ont encouragé et aidé à surmonter tous les obstacles pour accomplir et réussir mon travail de recherche.

J'exprime mes remerciements à mon époux pour sa patience, son soutien et son aide précieuse.

Enfin, que toute personne ayant participé à la réalisation de cette thèse, trouve ici l'expression de ma sincère gratitude.

Dédicace

Les mots sont insuffisants pour remercier mon père qui a toujours été à mes côtés. Que Dieu, le tout-puissant le bénisse.

LISTE DES ABREVIATIONS

FLE : Français langue étrangère

IMP : Imparfait

PC : Passé composé

PS : Passé simple

LM : Langue maternelle

LE : Langue étrangère

A : Apprenant

V : Verbe

P : Perfectif

I : Imperfectif

TABLE DES MATIERES

Chapitre2 : Le système verbal français : L'aspect

Chapitre 3 : Le système verbal français : Le temps

Chapitre 4 : La langue arabe

Partie 2

Cadre Pratique

Chapitre Méthodologique

Chapitre 2 : Analyse du corpus

Chapitre 3:Perspectives didactiques

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES SCHEMAS

LISTE DES HISTOGRAMMES

Introduction Générale

Introduction générale

L'objectif principal de l'enseignement/apprentissage du français en tant que première langue étrangère, en contexte scolaire est de maîtriser la langue, c'est-à-dire le système afin de pouvoir s'en servir à l'oral et à l'écrit. Pour ce faire, la composante grammaticale de ce système a un rôle fondamental à jouer. En s'appuyant sur des règles de constructions, elle fixe le bon usage dans la conception, l'élaboration et la production des énoncés à l'écrit.

Héritière des premières grammaires scolaires 1 et 2 (Lhomond : Eléments de grammaire française),la grammaire en usage actuellement, dans notre système scolaire, impose ses règles et sa norme desquels s'inspirent les enseignants pour orienter leur enseignement et surtout tenter de faire acquérir aux usagers (apprenants) une langue correcte, normée. Or, n'étant pas uniforme et homogène, le français en tant que langue pose énormément de difficultés pour être maîtrisé. En effet, au-delà des distorsions grapho phoniques qui caractérisent le système phonogrammique du français, les irrégularités morphologiques et flexionnelles qui sont difficiles à comprendre et tendent à compliquer davantage l'usage que les apprenants font de cette langue. Il faut ajouter le fait que dans le cadre des apprentissages, les apprenants ont tendance à recourir au système de leur langue maternelle pour surmonter les difficultés auxquelles ils doivent faire face pour répondre à leurs besoins en termes de moyen de communication. Or, de cette façon, la situation ne fait que se compliquer quand on sait combien les deux systèmes en présence (LM/ LE) sont loin d'être analogues (Chaque langue a une organisation grammaticale qui lui est propre) et présentent des disparités fort importantes. Ce qui engendre des transferts négatifs préjudiciables à une bonne maîtrise et surtout une bonne utilisation des ressources de la langue cible.

L'apprenant est confronté à une langue (FLE) où les valeurs temporelles sont nombreuses, variées et nuancées, citant les temps du passé à titre d'exemple: le passé composé exprime une action accomplie, le passé simple marque une action courte alors que l'imparfait marque un fait en train de se dérouler dans le passé, donc un procès inaccompli. Par contre, l'axe du temps de la langue arabe se limite à trois niveaux, le nombre de temps de conjugaison est limité : le passé (El-madhi), le présent (El-moudhariî) et l'impératif (El-amr), (Abderrazak Amara. 2009, p. 100). En d'autres termes, la langue française comporte plusieurs temps et plusieurs formes. Alors en langue arabe, il ya d'autres manières d'exprimer les nuances temporelles.

Krashen (1981) a revendiqué la théorie acquisition/apprentissage des langues. Au cœur de sa « théorie du moniteur » (Monitor theory), il travaille sur le sens et la forme. Il propose de différencier l'acquisition d'une langue étrangère de son apprentissage. Pour lui, l'enseignement de la grammaire fait partie de l'apprentissage. Les règles grammaticales apprises établissent le monitor qui a la fonction de vérifier l'énoncé avant, après ou au cours de celui-ci, mais il faut remplir trois conditions pour qu'un apprenant puisse se servir de ce monitor, car ce dernier ne peut pas toujours être utilisé : se concentrer, d'abord, sur la forme au lieu de se concentrer uniquement sur le sens (l'acquisition relève du lexique/ l'apprentissage de celui de la grammaire, c'est-à-dire des structures formelles), ensuite l'apprenant doit veiller à ce que l'énoncé soit correct. Enfin, il doit connaître la règle en question pour utiliser le monitor d'une manière adéquate[1]. Le problème des contenus ne peut être séparé du débat sur les « entrées » en grammaire et sur la relation formes/sens (Leeman.2001).

Evidemment, les difficultés auxquelles sont confrontés les apprenants en rédigeant en langue française sont nombreuses et multiples. Il est aisé de constater que la manipulation des structures morphosyntaxiques demeure l'une des difficultés majeures au niveau de l'écrit et envisage des solutions efficaces dans l'enseignement supposant de cerner réellement ces difficultés et de les comprendre.

Vu notre expérience dans le domaine de l'enseignement du primaire au secondaire et étant toujours à l'écoute et en contact avec les apprenants, nous avons remarqué les difficultés que ces derniers rencontrent dans leurs productions écrites. Pour mesurer les compétences dans l'écrit, nous avons constaté que la conjugaison est loin d'être acquise en troisième année secondaire, option lettres et langues étrangères sachant que cette activité leur fut dispensée depuis le primaire ; leurs productions écrites font apparaître des résultats insatisfaisants.

Nous savons, d'une manière générale, que la communication élémentaire est possible avec des moyens réduits correspondant aux structures syntaxiques et au vocabulaire dits de base. Une expression élaborée trouve rapidement des limites sans une connaissance suffisante des formes verbales et de leurs valeurs relatives. En effet, tant que les modèles de conjugaison ne sont pas acquises, l'expression reste maladroite, hésitante, car apprendre à parler, apprendre à écrire c'est aussi apprendre à conjuguer. Ce domaine qui va servir comme sujet à notre travail de recherche, nous l'avons constaté sur terrain, en contexte classe. En effet, dans le cadre des pratiques de classe presque quotidienne, nous avons remarqué que le système

[1] L'acquisition versus l'apprentissage: theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2006

verbal dans sa forme et ses différents emplois (morphologie, aspects et valeurs) nous est apparu comme le domaine le plus mal maîtrisé par les apprenants.

La langue française écrite est beaucoup plus riche en marques que la langue française orale, passer de l'oral à l'écrit nécessite une certaine conceptualisation de la langue. C'est avec cette caractéristique que débutent de nombreuses difficultés rencontrées chez l'apprenant dans l'acquisition de l'orthographe grammaticale. Le langage oral est réduit au lexique et à la syntaxe. Il s'agit de développer la compétence orale qui prépare à la maîtrise de l'écrit correct et de faire comprendre aux apprenants l'existence de relations entre les sons (phonèmes) et les lettres (graphèmes).

Mettre en correspondance ce qui se voit/s'entend et ce qui se voit/ne s'entend pas font entrer l'apprenant dans le rapport phonie/graphie du système français. Ce rapport suscite de l'intérêt pour les linguistes et les didacticiens à cause de ses spécificités, que les apprenants arrivent difficilement à maîtriser et à mettre en application. La capacité à avoir une attitude réflexive sur le langage et son utilisation, durant ses propres processus de traitement de celui-ci, en compréhension et en production, contribue à la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. Or ce n'est pas souvent le cas chez ces apprenants.

L'enseignement/apprentissage de ces compétences (l'oral et l'écrit) consiste, d'un côté à s'approprier des règles et à les mémoriser afin de permettre aux apprenants d'analyser leurs propos écrits, et de l'autre côté, les conduire à prendre conscience que le respect des règles n'est pas contradictoire avec la liberté d'expression.

Bien que motivés à l'idée de produire des textes bien construits à partir de phrases bien faites, les apprenants ne cessent de buter sur les différents emplois en matière de morphologie, de valeurs dans l'emploi juste des formes, de cohérence [2] et de cohésion dans leurs productions écrites. En un mot, nous avons relevé un déficit en matière de maîtrise du système de la langue étrangère particulièrement les formes verbales et aspectuelles qui conditionnent la production de phrases bien faites et de textes bien construits.

A partir de ce constat, nous nous sommes interrogés sur les raisons de ces échecs répétés en matière d'emploi et de maîtrise du système verbal de la langue française chez les apprenants en fin de cycle secondaire, en phase de passer le cap du lycée pour accéder, à l'université, à d'autres exigences loin de se limiter à la maîtrise du système de la langue.

[2]Les termes de cohérence et de cohésion sont empruntés à Maingueneau (éléments de linguistique pour l'analyse du texte littéraire)

La troisième année secondaire, qui est une étape charnière dans la scolarité des apprenants, devrait être un tremplin qui sert à projeter l'apprenant dans son nouvel univers, à savoir l'université avec ses exigences radicalement différentes de celle du lycée. Les étudiants, à ce stade-là, continuent à traiter les « boulets » d'une formation antérieure très insuffisante dispensée au lycée et bien avant encore. Malgré toute leur bonne volonté, la très grande majorité d'entre eux est confrontée, dans leurs études supérieures, aux difficultés de langue dont ils se servent comme un moyen de communication et de production. A partir de ce constat, nous formulons explicitement notre problématique traitant le point de langue qui nous semble le plus prégnant dans la maîtrise et l'usage du système de la langue française, à savoir le système verbal, particulièrement l'aspect verbal et temporel.

Différentes écoles linguistiques accordent au syntagme verbal en général et au verbe, noyau de la phrase en particulier, une attention particulière. Il en est ainsi le cas, par exemple, de Dubois, de Tesnière, de Gross, de Chomsky, de Guillaume, de Grevisse, de Frei et bien d'autres encore.

-Les points évoqués nous amènent à avancer la question suivante :

Quelles sont les raisons qui empêchent les apprenants de la troisième année secondaire à faire usage de manière tout à fait correcte et surtout pertinente de l'aspect du verbe français à l'écrit ?

A partir de cette question principale, d'autres interrogations ont surgi, plus précisément :

1- Comment ces apprenants comprennent, conceptualisent et interprètent les temps du FLE ?
2- L'enseignant arrive- t-il toujours à dissocier les différentes valeurs d'aspect de la notion de temps?
3- La compétence linguistique insuffisante des apprenants en matière de fonctionnement de l'aspect du FLE en est-elle la cause ?

A partir de nos différentes lectures et particulièrement des travaux de Guillaume (1964) et Gosselin (1996- 2005), nous étudierons les productions écrites des apprenants afin de tenter de mieux comprendre les difficultés qui les empêchent de faire usage de manière appropriée de l'aspect du verbe. Parmi ces difficultés, nous citerons l'opposition temps/aspect du FLE, dans la mesure où intrinsèquement son système morphosyntaxique est très complexe.

Pour répondre à notre question, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- ✓ La complexité des systèmes temporels et aspectuels de la langue française poserait plus de difficultés aux apprenants de la 3ème A.S.
- ✓ Les problèmes rencontrés dans l'apprentissage de la conjugaison en FLE résulteraient soit de la confusion entre deux systèmes (L1/L2) soit de la complexité du système de la langue cible.
- ✓ Les enseignants n'accordent peut-être pas trop d'importance aux fautes de conjugaison, se contentant d'évaluer les idées seulement. Ce qui ne pourrait inciter à une amélioration dans l'usage de la langue.
- ✓ Le temps pourrait être un facteur qui entrave une bonne maîtrise du système morphosyntaxique au service de l'écrit.

L'objectif de cette recherche vise à étudier les difficultés rencontrées chez les apprenants de la 3ème AS dans leurs écrits en termes d'aspect verbal qui reste une notion assez mal connue.

En termes de méthodologie, nous envisageons de travailler selon la démarche suivante :

1- Recourir aux postulats théoriques.
2- - Envisager des approches explicites.
3- Travaillez sur des opinions et des représentations.

Nous nous servirons d'outils opératoires afin de bien traiter les différents cas rencontrés et surtout conforter notre recherche.

Notre plan de travail se compose de :

Une partie théorique qui servira à expliciter les concepts clés de notre recherche, elle s'articulera autour des notions de temps et d'aspect et, elle est composée de quatre chapitres hiérarchisés comme suit :

Le premier chapitre, intitulé *Eléments de définition,* traitera de la notion du verbe élément clé autour duquel s'organisent les notions de temps et d'aspects en termes de traits inhérents et de traits contextuels. Nous compléterons ce travail en abordant ses aspects flexionnels également en tant que marques qui le font varier en termes de modes et de modalités selon les différentes formes de réalisation.

Le second chapitre, intitulé *Le système verbal français : L'aspect,* traitera de la problématique de l'aspect dans sa diversité, ses spécificités et ses différentes réalisations. Nous conforterons cela par un apport théorique conséquent à travers lequel s'expriment les différentes nuances aspectuelles.

Dans le troisième chapitre, nous orienterons notre réflexion vers l'usage des temps verbaux selon différentes réalisations. Le concept de temporalité est toujours discutable, car, on ne peut pas, en pratique, étudier séparément l'un sans l'autre, donc, le temps et l'aspect font l'objet d'études détaillées. Ces deux éléments sont des catégories qui caractérisent l'événement et une propriété saisissante et que tous les deux font référence à un point sur la dimension temporelle. Le temps situe l'événement dans la temporalité. L'aspect caractérise la structure temporelle interne de l'événement et le mode décrit la réalité de l'événement. Cette réflexion sera réservée plus particulièrement aux temps suivants(le présent, l'imparfait, le passé composé, et le passé simple) en usage dans le programme de français destiné aux apprenants de la 3ème A.S. L'étude de la temporalité en français reste le centre fondamental de l'apprentissage du FLE de même qu'un problème majeur dans la maîtrise du FLE.

Enfin le quatrième et dernier chapitre traitera du système de la langue arabe dans sa partie morphologique. L'intérêt que nous manifestons pour cette étude est de tenter de comprendre au mieux les problèmes que rencontrent les apprenants afin de remonter à leurs sources et d'envisager des perspectives de résolutions de problèmes à partir de cette dichotomie langue française/langue arabe.

La deuxième partie de ce travail de recherche est constituée de trois chapitres et portera sur des apports méthodologiques et empiriques. Dans le premier chapitre, il sera question de la présentation et de la description d'un corpus qui représente notre objet d'étude. L'aspect morphologique de ce corpus en usage en 3ème A.S sera notre centre d'intérêt.

A partir des séances de cours auxquelles nous assisterons, et dont l'objectif porte sur les productions écrites, nous tenterons de noter toutes les difficultés qui entravent une bonne maîtrise et un bon usage du système verbal français en matière de productions écrites et des exercices de grammaire. Cette étude se fera auprès d'un échantillon représentatif de lycéens des lettres et langues étrangères.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'étude des résultats obtenus. Cette étude se fera selon une approche qualitative qui rend cette étude autant minutieuse qu'exhaustive. Il sera question successivement des flexions verbales, de l'aspect accompli / inaccompli, duratif / non duratif, ou encore de l'aspect lexical traduisant le déroulement du procès, selon les cas rencontrés dans le corpus.

Un troisième et dernier chapitre, sera réservé aux perspectives didactiques. En partant des résultats de l'analyse de notre corpus, nous allons faire ressortir des pistes didactiques ou

pédagogiques et envisager des perspectives pouvant aider les apprenants à surmonter leurs difficultés et contribuer à améliorer l'utilisation des temps verbaux du passé, et, particulièrement l’usage de l’aspect verbal.

Partie 1

Cadre théorique et contextuel

Partie I : Cadre théorique et contextuel

L'étude du système aspectuo-temporel est particulièrement complexe ; elle nécessite des outils théoriques très précis. La première partie est purement théorique, elle conçoit la base de notre travail. Pour mener à bien notre recherche, nous allons aborder les concepts du système verbal français pour ainsi aboutir à notre thème principal, l'aspect du verbe, et ceci à travers quatre chapitres :

Le premier chapitre étudie le verbe sous plusieurs angles, nous présentons des définitions proposées par différents grammairiens. Etant donné que le verbe est le noyau du syntagme verbal, nous le traiterons en profondeur afin de nous en servir dans l'étude de l'aspect et du temps. Ce chapitre prépare le chemin pour annoncer les catégories qui constituent le système verbal : le temps et l'aspect. Le deuxième chapitre constitue le cœur de cette partie, nous traiterons en détail la notion de l'aspect verbal et les théories de l'aspectualité. Le troisième chapitre, étudie les temps verbaux qui sont à notre intéresse (le présent, l'imparfait, le passé composé et le passé simple) et leurs valeurs. Nous allons présenter les caractéristiques de chaque temps verbal, ainsi que son emploi et ses spécificités pour comprendre les différents usages. Et le quatrième chapitre est consacré à l'exposition des règles particulières à la syntaxe arabe pour faire appara00ître les convergences et les divergences qui existent entre les deux systèmes verbaux (arabe et français). Les points de différence entre les deux langues sont beaucoup plus nombreux que les ressemblances : différence entre deux systèmes verbaux dus aux deux origines différentes. Et en même temps pour mieux comprendre les difficultés rencontrées chez les apprenants de la 3ème A.S, et de trouver les raisons pour lesquelles l'apprenant commet des erreurs en employant l'aspect verbal français.

Chapitre -1-

Eléments de définition

S'intéresser à l'étude de l'aspect verbal et à l'acquisition du système verbal ne nous empêche pas d'aborder, avec une attention particulière, les caractéristiques de FLE et la complexité de son système, nous les examinerons brièvement, car elles font parties de l'un des objets de notre recherche. Etant donné que le verbe est le noyau de la phrase et vu son rôle important dans l'enseignement/apprentissage du FLE, nous le traitons dans ce chapitre afin de nous en servir dans l'étude du temps. C'est un élément fondamental, ses formes sont nombreuses, sa conjugaison joue un rôle primordial dans l'enseignement, elle révèle des modes et des aspects qui paraissent cachés et inutilisables dans le langage courant. Le verbe par ses valeurs morphologiques, syntaxiques et sémantiques est l'élément central de la notion d'aspect, donc il s'avère important de l'aborder en premier lieu.

1. De la complexité du système de la langue française

La difficulté pour l'enseignement/ apprentissage du FLE est la discordance entre ses systèmes phonologiques et orthographiques. Une langue, son utilisation, comme son apprentissage nécessite autant d'intuition que de logique, il ne faudrait pas, quand on l'enseigne, sous-estimer la première au bénéfice de la seconde. Sans oublier non plus qu'en plus de sa signification première, le mot peut cacher d'autres significations qui relèvent de la culture ou de la situation dans lesquelles il est utilisé. Les apprenants étant en cours d'acquisition de la langue étrangère se trouvent en mesure de pratiquer celle-ci, sans toutefois négliger ni oublier leur langue maternelle. Mais il convient de porter l'attention sur les différents rôles que peut occuper la langue maternelle des apprenants en cours de l'apprentissage de la langue étrangère ; et l'on peut s'apercevoir que cela diffère en fonction du niveau des apprenants en question.

1.2.Structure du français

Selon Jaffré et Fayol, 1997, on s'appuie sur un code alphabétique, dans le cas du français, comme pour la majorité des langues occidentales, c'est-à-dire que l'on procède à une notation complète des phonèmes (consonne + voyelle). Pour les langues à structure consonantique tel que l'arabe, on ne passe que par une notation partielle. Bien que les voyelles ne soient pas totalement absentes de ce type d'écritures, elles restent secondaires et notées par des diacritiques.

Le français est un système alphabétique, qui se caractérise par une polyvalence des unités phoniques et graphiques et qui s'explique par *« un déficit du matériau écrit, mais [qui] porte également la trace des rôles multiples que jouent les lettres de l'alphabet»* (Jaffré et

Fayol, 1997, p .53). Ainsi, les correspondances entre graphèmes et phonèmes ne sont pas biunivoques, elles ne se font pas terme à terme. Alors, pour transcrire les phonèmes du français, l'écriture française utilise 26 lettres, auxquelles s'ajoutent des accents (aigu, grave, circonflexe) et des signes auxiliaires (tréma, cédille) : a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, w, x, y, z. L'épellation traditionnelle des lettres de l'alphabet est la suivante : (a, bé, cé, dé, e, effe, gé, ache, i, ji, ka, elle, ème, ène, o, pé, cu, erre, esse, té, u, vé, double vé, icse, i grec, zèd (Riegel. M et al, 2001).Cette épellation ne correspond pas toujours à leur utilisation réelle. Les consonnes possèdent huit épellations différentes, qui pourraient être unifiées sur un schéma du type consonne + e. On peut noter que la langue française, comme les autres langues indoeuropéennes, a constitué son alphabet à partir de l'alphabet latin, qui dérive lui-même de l'alphabet grec. L'alphabet latin a dû être adapté à la représentation des phonèmes du français, en marquant des distinctions ignorées du latin, comme les oppositions i, j et u, v. Les variations vocaliques ont été notées : les voyelles nasales sont notées par une voyelle suivie de n ou m. Ferdinand de Saussure (cours de linguistique générale, 2003)a multiplié les exemples des signes ayant le même son pour montrer la différence qui existe entre la langue et l'orthographe, tel que le *c* en français qui a la valeur de *s* ; nous avons j, g , ge (joli, geler, geai), pour *z* : *z* et *s* ; pour *s, c, ç* et *t* (nation) ; *ss* (chasser) ; *sc* (acquiescer) ; *x* (dix) pour *k* : *c, qu, k, ch, cc, cqui* (acquérir), nous disons aussi éveyer, mouyer mais nous écrivons éveiller, mouiller, c'est un désaccord entre la graphie et la prononciation. La prononciation d'un mot est fixée par son histoire et non par son orthographe.

Pour traduire 36 phonèmes, nous disposons de 130 graphèmes et de 26 lettres (Catach, 1995 et Jaffré, 2003) ; ce qui présente un défi de taille pour l'apprenant qui doit les maîtriser.

Deux conceptions théoriques différentes de l'orthographe du français émergent dans l'orthographe en trois dimensions de Honvault, Dacard et Jaffré (1995), *« l'une considérant celle-ci comme assemblage plus ou moins cohérent de régularités d'ordres divers, avec une grande part d'irrégularités, l'autre centrée sur l'idée d'un plurisystème reposant sur des logiques spécifiques*» (Honvault, Ducard et Jaffré, 1995, p. 15)

Nous remarquons que le code de l'écrit renvoie à une manière particulière pour les lettres de transcrire les sons que l'on entend, ce code n'est pas toujours régulier, certains mots comportent en effet des irrégularités qui les rendent difficiles à décoder par stricte application des correspondances graphophonologiques. Quoique l'apprenant apprenne les correspondances phonème/ graphème, cet apprentissage ne suffit pas, parce qu'il ne peut pas lire et écrire tous les mots.

Par ailleurs, l'orthographe comporte fréquemment des lettres muettes comme les marques du féminins (le / e /à la fin d'un nom). Autrement dit, d'un point de vue morphologique, les marques de genre, de nombre, de personne, de temps et de mode diffèrent entre l'oral et l'écrit. Le code écrit peut être caractérisé par la redondance des marques morphologiques (les petits enfants jouent). Par contre, l'oral est caractérisé par une certaine économie morphologique (Riegel et al, 1994, p.30). Dubois attribue aux morphèmes redondants de l'écrit le même rôle que la prosodie à l'oral c'est-à-dire de marquer la cohésion dans le syntagme nominal ainsi que la cohésion entre les phrases (Dubois, 1965, p. 22).

Nous pouvons conclure et dire que le français comprend une forte irrégularité entre les correspondances phonèmes-graphèmes, d'ailleurs, les exemples ne manquent pas qui mettent en évidence cette opposition de l'écrit et de l'oral au niveau grammatical. Il résulte de ces facteurs que le français est une langue qui n'est pas uniforme, mais plutôt complexe.

2. Morphologie verbale

Le domaine du verbe est, et de loin, le domaine le plus mal maîtrisé par les apprenants, qu'il s'agisse de ses aspects orthographiques ou de ses emplois, de ce fait de nombreux ouvrages ont décrit le système verbal français présentant de manière ordonnée l'ensemble des variations qui affectent le radical et les terminaisons du verbe, tout en distinguant entre celles qui concernent exclusivement l'écrit et celles qui ne sont pas exprimées qu'à l'oral.

Le système verbal français est riche, avec plusieurs modèles de conjugaison ainsi que différents suffixes pour les personnes du singulier. Ces aspects rendent la maîtrise de la morphologie verbale française complexe. Son acquisition constitue une étape difficile posant les fondements nécessaires à une communication claire en FLE, elle est une dimension essentielle du développement grammatical. Dans bon nombre de langues, le verbe est en effet, l'élément central dans la structuration de la phrase. Il est en outre, plus que tout autre, porteur d'un ensemble important de marques morphologiques telles que les catégories de personne, de nombre, de temps ou de mode.

La description traditionnelle de la morphologie verbale repose sur la notion de « groupe de conjugaison», un groupe, c'est, en essence un ensemble de verbes qui partagent un même paradigme de terminaison flexionnelle; c'est ce paradigme, la seule justification du regroupement de verbes pour lesquels il n'existe pas d'autres caractéristiques communes. Dans les travaux qui s'attachent à réduire le nombre de groupes qui doivent être distingués, en

s'appuyant sur des généralisations phonologiques. La notion de groupe reste un élément indispensable de la description (Blanche Benveniste et Plénat, 1969)

2.1. Morphologie de l'oral et de l'écrit

Des didacticiens ont beaucoup écrit sur les relations entre oral et écrit : certains ont souhaité une sorte d'alignement du second sur le premier. D'autres prétendent que les différences sont tellement importantes qu'on a affaire à deux langues. Quand on fait de la morphologie, il faut bien distinguer les niveaux oral et écrit. Les opérations et les morphèmes changent d'un niveau à l'autre.

Le français écrit est caractérisé par son plurisystème qui associe le son et le sens, ces deux représentent les principes phonographiques et sémiographiques. A ce propos, la description française est centrée, premièrement sur l'oral. Claire-Blanche Benveniste et André Chervel expriment cette tendance dans une définition de l'orthographe : *« Le principe phonographique cherche une régularisation au niveau du signifiant, et n'y parvient pas ; le principe idéographique prend alors le relais et stabilise l'écriture en complétant le code déficient par un maquillage paradigmatique, fondé sur l'analogie »*. (Benveniste et Chervel, 1969, p. 113)

L'accord du sujet avec le verbe est une manifestation purement graphique. Ainsi, c'est le nom qui est déterminé par le pluriel alors que le verbe possède une marque qui est un indice supplémentaire de l'écrit par rapport à l'oral. Il est vrai que de nombreux verbes ne possèdent pas à l'oral de marque du pluriel contrairement à l'écrit. Martinet (Grammaire fonctionnelle française, 1979), ce qui rend les fautes de conjugaison nombreuses, le verbe varie dans sa morphologie en fonction de la personne, du nombre, du temps et du mode, il ajoute encore une difficulté supplémentaire. Cette surabondance de marques grammaticales qui ponctuent la chaîne écrite parasite d'autant plus la lecture qu'à l'oral 80% des formes employées sont homophones (Nina Catach, 1980), citons par exemple : les terminaisons des premières et troisièmes personnes du pluriel au futur. Pour l'imparfait, les terminaisons de la première, deuxième et troisième personnes du singulier avec une même prononciation.

Selon Nina Catach, 80 % des signes d'un texte quelconque sont chargés de transcrire les sons. *« Les fondations de l'écriture française sont bel et bien phonétiques, ou plutôt phonogrammiques »* (Catach, 1980, p. 27)

La grammaire de l'oral ne concerne pas la correction grammaticale (syntaxique) qui est, sans vouloir jouer sur les mots, la grammaire à l'oral mais n'est pas la grammaire orale. Cela veut dire que les rapports entre écrit et oral doivent être réfutés. Au contraire

l'apprentissage de l'oral a besoin d'un support écrit, l'oral doit pouvoir être présenté sous forme de symboles phonétiques. Un apprenant doit apprendre à oraliser l'écrit et donc acquérir les règles de correspondance entre écrit et oral.

Il y a une certaine complémentarité entre les deux activités (oral/écrit):

L'oral est lié à des facteurs tels que des restrictions mémorielles, l'attention partagée, les problèmes phonologiques. L'oralité est aussi caractérisée par des problèmes de segmentation…accents des mots, rythme…

Comme il vaut mieux travailler par écrit de manière à ce que les apprenants voient les phénomènes et puissent les désigner. Il peut parfois être nécessaire de noter des énoncés grammaticaux pour faire toucher du doigt les impossibilités ; en effet il existe plus d'indications morphologiques à l'écrit qu'à l'oral. En d'autres termes l'écrit est redondant: il présente plus de marques, l'oral est plus économique. A l'oral, il y a une forte tendance en français, à mettre les marques morphologiques au début des suites (dans le pronom personnel) plutôt qu'à la fin, là encore on retient plus facilement le début des mots que la fin.

Si les objectifs sont différents, il n'est aucunement nécessaire de séparer travail de l'oral et travail de l'écrit. L'écrit et l'oral, bien que différents, sont apparentés: les énoncés parlés peuvent être écrits et les énoncés écrits oralisés. (Birks, 2001, pp. 229-239)

L'oral est surtout travaillé comme une passerelle pour l'apprentissage de l'écrit et l'écrit est considéré comme trace mémorielle. La prise de conscience du principe alphabétique, la construction du mot, de la syllabe écrite et du phonème se font dans l'interaction oral/écrit. L'oral est donc la voie privilégiée qui permet l'entrée dans l'écrit. Les compétences syntaxiques et lexicales s'acquièrent d'abord par l'oral.

2.2. Le rôle de la morphologie

La morphologie joue un rôle très important à l'écrit. De nombreuses marques morphologiques n'ont pas de correspondant oral. Le français écrit est caractérisé par de nombreuses marques morphologiques qui ne se prononcent pas. Comme il présente plusieurs spécificités qui le distinguent du français parlé par exemple la maîtrise de la morphologie qui est particulièrement vital en français puisque son système orthographique est caractérisé par des marques morphologiques silencieuses, ces dernières notamment du nombre mais aussi du genre sont devenues inaudibles (ajout du "s" aux noms, des "x" parfois et le "nt" à la fin des verbes qui ne s'entendent pas).

3. L'enseignement du français

L'enseignement/apprentissage, ainsi que l'acquisition de la langue étrangère en question relèvent toujours à la fois des pratiques d'enseignants, des pratiques d'apprenants et des pratiques de classes, qui sont en effet en étroite relation de complémentarité, elles sont interconnectées et forment un tout qu'il est nécessaire de comprendre et de prendre en compte lorsque l'on s'intéresse de près ou de loin, à l'éducation (Giroux, 2016, pp.55-68). La place et le(s) rôle de la langue maternelle des apprenants en cours de langue étrangère.

Quant à l'enseignement de la grammaire de la langue étrangère, elle a pour objectif la mise en place de nouveaux signes grammaticaux. Pour (Courtillon, 1985, p.4) on ne peut proposer de grammaire pour l'apprentissage sans un minimum de théorie relative à la production du sens. L'apprentissage d'une nouvelle langue est lié à la construction de nouveaux sens. Cette dernière sera un processus lent et évolutif, qui demande de la part de l'apprenant, des conceptualisations (entendues au sens d'opération de prise de conscience ou de construction d'un sens) à partir des emplois du discours rencontrés.

3.1. Le système verbal français

Etant donné que le verbe est le noyau de la phrase et vu son rôle important dans l'apprentissage du FLE, nous le traitons dans le paragraphe suivant afin de nous en servir dans l'étude du temps. Il s'avère important, à notre avis, d'aborder la notion de verbe en premier lieu, avant d'aborder la question d'aspect et de parler des temps verbaux. S'alignant sur les propos de R. Martin (1979, p. 23)

« L'étude des catégories du temps et de l'aspect exige que soit redéfinie au préalable la notion même de verbe et, plus généralement, celle de catégorie grammaticale. »

3.1.1. Définition du verbe

La définition du verbe varie en fonction des auteurs et des approches. Cette diversité de points de vue témoigne d'une certaine évolution dans la perception du choix des critères de définition.

Le verbe a pour rôle de *« situer dans le temps le déroulement des actions ou des événements concernant les êtres et les choses »* (Larousse, 1964), et l'on pourra observer que d'autres mots tels que : hier, aujourd'hui, demain, avant, après…permettent également de situer dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'une propriété exclusive du verbe. Le temps linguistique peut être exprimé par des termes traduisant le temps référentiel. (Wilmet, 2003,

pp. 314-316) souligne que la catégorie verbale se consacre particulièrement à l'expression du temps mais sans pour autant jouir de cette propriété exclusive. Des noms (tels que durée, matin…), des adjectifs (passé, actuel…) des adverbes (hier, bientôt…) sont aussi aptes à évoquer l'idée de temps. Le temps verbal marque la catégorie temporelle exprimée distinctivement par le verbe car celui-ci est *« un sémantème qui implique et explique le temps »*, d'après l'auteur, le temps verbal, reflète une relation chronologique entre un procès et un repère choisi.

Pour (Frédéric Deloffre et Jacqueline Hellegouarc'h, p.199), deux faits témoignent de l'importance du verbe dans une langue comme le français. D'abord le rôle qu'il joue pour «charpenter » la phrase, lui servir de pivot, au point que l'analyse grammaticale se trouve démunie lorsqu'elle doit s'appliquer à une phrase sans verbe, et aussi la richesse de la morphologie verbale. Les différentes formes que peut revêtir le verbe lui permettent en effet non seulement d'exprimer la notion contenue dans le radical du verbe, mais aussi, notamment, de la rapporter à un sujet donné et à une perspective temporelle ou modale déterminée.

Selon le modèle valenciel inspiré de L. Tesnière, le verbe apparaît comme « le terme principal » de la phrase et est syntaxiquement le véritable pivot organisateur autour duquel se rassemble, d'une part le sujet, d'autre part les compléments et l'attribut. « *Ces derniers partagent par rapport au verbe le rôle syntaxique d'actants différenciés à la fois par leur ordre d'apparition dans la suite linéaire… »* (Riegel et al, 1994, p. 90 ; cité par Damel KivaneAyi-Adzimah, 2010, p. 26).

Le verbe se distingue donc des autres classes grammaticales comme le nom, l'adjectif, le pronom…, par ses marques morphologiques : le radical qui peut se présenter avec une forme (donn du verbe donner) et la désinence qui porte les marques de la personne et du temps verbal.

> *« On définira le verbe en français comme la classe grammaticale qui, pourvue d'un ensemble spécifié de catégories morphologiques, est apte à exercer la double fonction de cohésion et de référenciation de l'énoncé fini minimal qu'est la phrase. A la différence du nom et du pronom, qui (sauf précision explicite) visent un référent pensé comme immuable dans le temps, le verbe est donc spécialisé dans l'indication des relations entre les éléments de la réalité - à commencer par les personnes en jeu dans l'acte d'énonciation. Or ces relations sont nécessairement inscrites dans le temps. Toute phrase de la langue […] fait apparaître cette opposition entre la référence des syntagmes nominaux et des syntagmes verbaux. C'est ce qui se manifeste, morphologiquement, par l'importance des catégories du temps et de l'aspect - au point qu'elles ont souvent été utilisées de façon exclusive pour définir le verbe. C'est ce qui explique le choix fait du terme procès pour désigner le signifié du verbe envisagé comme classe grammaticale: le procès s'oppose en effet à l'objet en ce qu'il se déroule dans le temps »* (Arrivé et al, 1986, pp. 684-685)

Sans verbe donc, il n'y a pas de phrase, il varie en personne (1ère, 2ème, 3ème), en nombre (singulier ou pluriel), en temps (présent, futur, imparfait, passé composé, passé antérieur, plus-que-parfait, passé simple, futur antérieur, conditionnel présent, conditionnel passé), en mode (indicatif, subjonctif, infinitif, impératif) et en voix (passif, actif)

Christine Bonenfant, dans son livre *Boite à outil, Grammaire, Syntaxe, lecture et rédaction* (2001, p.85) le définit comme *suit « Le verbe est le cœur de la phrase, sa raison d'être : sans lui, pas d'action, pas d'événement, pas d'histoire »*

Quant à Patrick Charaudeau (1992, p. 28), il trouve qu'aucune définition du verbe ne peut être pleinement satisfaisante. Qu'il le définisse comme *« Un mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet »*

Cette définition n'est en fait qu'un simple constat qui met en évidence la polysémie de la forme verbale.

Martin Riegel, Jean-Christophe et Pellat- René Rioul, dans leur livre *Grammaire méthodique du français* (2001, p. 243) définissent le verbe d'une manière plus précise selon la morphologie, la syntaxe et la sémantique :

- Morphologiquement, le verbe c'est un mot qui est affecté par plusieurs catégories morphologiques. Il reçoit les marques (terminaisons) spécifiques correspondant, sur le plan de la signification, au nombre (comme le nom), à la personne, au temps et au mode pouvant déterminer des variations du radical. La voix, le temps et l'aspect sont marqués par des auxiliaires qui précèdent le radical verbal, pourvu d'une désinence du participe passé ou d'infinitif.
- Syntaxiquement : le verbe est le terme central de la proposition, le pivot autour duquel s'organise la phrase. Dans l'analyse en constituants immédiats, il est le mot-tête du groupe verbal, qu'il peut constituer à lui seul ou associe à un ou plusieurs compléments.
- Sémantiquement : Le verbe s'oppose au nom : les substances (statiques) sont dénotées par les noms ou substantifs, et les phénomènes (dynamiques) sont signifiés par les verbes.

D'après Christian Chardon et Benoit Wautelet, 2012, p. 187) Sur le plan sémantique, le verbe a des traits sémantiques qui règlent les possibilités de combinaisons avec les autres éléments de l'énoncé sur l'axe syntagmatique ainsi que la compatibilité des contenus sémantiques.

Il n'est pas suffisant de dire que « le verbe exprime une action » Des signes appartenant à d'autres classes grammaticales peuvent également porter ce type d'information.

Exemple : Le cheval galope dans le pré. Le galop du cheval dans le pré

Le signifiant des formes de conjugaison ne reflète pas toujours le signifié dans la situation d'énonciation. Par exemple, le présent de l'indicatif peut être employé dans le sens d'un passé, passé parfois lointain. Cela fait partir des valeurs particulières.

Sur le plan syntaxique, le verbe est le noyau du groupe verbal (GV), constituant obligatoire avec le groupe nominal sujet (GNs) de la phrase de base : P= GNs + GV

Exemple : Le cheval gagne la course

Il n'est pas suffisant de dire que le verbe s'accorde avec son sujet grammatical, encore faut-il préciser si le sujet grammatical est un nom ou un pronom, un infinitif, une phrase ou un adverbe qui donnera au verbe ses marques de personne, de nombre et parfois de genre.

-Le verbe possède différents traits syntaxiques : transitif, attributif…

(+transitif), le verbe implique un complément : GV : V+GN

Exemple : Le gardien de but attrape le ballon

(-transitif), le verbe n'a pas de complément, il est intransitif : GV : V

Exemple : La nageuse plonge

Certaines formes verbales remplissent par ailleurs des fonctions qui rapprochent le verbe d'autres classes de mots :

-L'infinitif, forme nominale du verbe, peut-être sujet, complément du verbe

Exemple : Jouer est une occupation importante

Les enfants apprennent à jouer

-Le participe, forme adjectivale du verbe, peut-être épithète ou attribut

Exemple : Le sport a des amateurs exaltés

Nous avons rencontré des invités enchantés

Des jeux d'esprit enrichissant la réflexion

-Le gérondif peut être complément de la phrase

Exemple : Les enfants reviennent de l'école en chantant (Christian Chardon et Benoit Wautelet, 2012, p.188)

Il y a même certains écrivains ayant des difficultés à le définir tel que Pierre de La Touche (1996, p. 113), il y a plusieurs siècles, butait déjà, au sujet du verbe *« Il est très difficile de donner une définition exacte du verbe »*et Marc Wilmet (1976, p. 7) *« …Un bouillon de controverses grammaticales »*.

Nous ne pouvons pas être satisfaits par ces différentes définitions sans interroger le spécialiste de la systématique verbale : Gustave Guillaume.

Gustave Guillaume (1964, p. 47) donne la définition suivante : « *Le verbe est un sémantème qui implique et explique le temps »*, pour lui *« il n'est en langue de verbe que par une attache à la ligne du temps »* (1951, p.34). Autrement dit, le verbe exprime le temps. Gustave Guillaume rend compte de cette fonction fondamentale en recourant à deux principaux étalons : l'aspect (temps intérieur, temps impliqué) et le temps stricto sensu (temps extérieur, temps expliqué). La notion du verbe est indissoluble de celle de temps.

L'approche notionnelle du verbe par Gustave Guillaume rencontre l'écho de nombreux théoriciens, citant l'avis du linguiste Jean Fourquet (1950, p. 43) « *Le verbe est le porteur privilégié d'indices qui affectent le sens de la phrase entière »*. C'est-à-dire « les indices de temps » et « les indices d'aspect »

Wilmet (2003, p. 300), à son tour part de deux définitions du verbe données par Grevisse et Goosse dans le bon usage.

« *Le verbe est un mot qui se conjugue, c'est-à-dire qui varie en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre* » (Le bon usage. 1986, p. 737).

Wilmet insiste sur la dimension formelle du verbe, cette définition reconnaît le rôle de la conjugaison, qui sert de trait spécifique pour distinguer un verbe d'un substantif.

Autant de définitions représentent autant de point de vue sur le verbe, selon les critères qu'ont choisis les auteurs. En effet, les spécialistes du français se différencient les uns des autres par les critères qu'ils privilégient. Les critères retenus pour caractériser le verbe sont donc les suivants :

-Le critère sémantique : le verbe est défini par son sens.

-Le critère fonctionnel : le verbe est caractérisé par son rôle dans l'énoncé.

-Le critère syntaxique : le verbe est décrit à partir des relations qu'il entretient avec les autres éléments de l'énoncé.

-Le critère formel : le verbe est affecté de marques morphologiques. On distingue généralement huit catégories morphologiques : le genre, le cas, le nombre, la voix, le mode, le temps, le degré (pour certains adjectifs et adverbes). L'aspect est une catégorie morphologique à part, dans la mesure où il est, en français, toujours associé au temps dans les désinences verbales (Franck Neveu. *Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique*). Chacune des catégories morphologiques précitées présente un inventaire fini de valeurs.

En tant que catégorie formelle, le verbe se signale par un ensemble de marques qui le mettent en relation de dépendance avec diverses classes conceptuelles. On doit retenir comme pertinentes les catégories de la personne, du nombre, du mode, du temps, de l'aspect et de la voix.

a- Marques de la personne : le verbe porte la trace de l'être qui contrôle le processus (action) ou qui est affecté par celui-ci (fait). Il s'agit d'un phénomène d'accord avec le système de la personne, qui rejoint le caractère de dépendance sémantique du processus : je parle – tu parles – il parle

b- Marques du nombre (Phénomène d'accord dépendant du système de la personne) : (je) nous parlons / (tu) vous parlez / (ils) elles parlent. Autrement dit, le verbe s'accorde avec son sujet, il connait l'opposition du singulier et du pluriel. Le nombre du verbe est marqué par la terminaison associée éventuellement à la variation du radical. La terminaison marque la personne et le nombre, elle est placée à la fin de la forme verbale comme suffixe. Le sujet porte la marque de la personne ; l'impératif est caractérisé par l'absence du sujet, c'est la terminaison qui marque la personne.

Le nombre apparaît aussi dans la flexion nominale bien qu'il prenne une forme différente.
Exemple : *un chat – des chats*

c- Marques du temps et de l'aspect, le verbe porte la trace de la situation dans le temps et ses caractéristiques aspectuelles du processus.

-Il parl-e / -a/ -era

-Il parl-ait/ -erait

-Il a / eut / aura parlé

-Il avait / aurait parlé

d- Marques du mode : le verbe porte la trace du degré de réalisation du processus

-parl- er (infinitif)

- ant (gérondif, participe présent)

- é (participe passé)

- parl – e / ez / ons (impératif)

-(Il faut que nous) parl-ions (subjonctif)[3]

e- Marques de la voix : la voix est une catégorie syntaxique qui se rapporte aussi à la phrase et qui est présentée par l'intermédiaire d'un verbe. C'est le passage de l'actif au passif provocant le changement des actants ; sujet et objet actifs deviennent complément d'agent et sujet passifs. Le passif affecte le verbe et a une incidence sur la structure de la phrase.

Morphologiquement, la voix passive est marquée par l'emploi de l'auxiliaire être associé au participe passé.

Dans une étude contrastive de la temporalité en français et en vietnamien (2014, p. 25), l'auteur montre que les verbes français sont une classe qui, sur le plan sémantique, exprime une action ou un état et qui, sur le plan formel, se caractérise par les marques de conjugaison (selon la personne, le mode, le temps…), ce dernier point de vue se trouve chez la plupart des auteurs**.** Le rôle prédicatif du verbe n'est spécifié que par Martinet (1979, p. 276) qui, de plus, insiste sur ses déterminants grammaticaux ; Wagner et Pinchon (1991, p. 235) notent, en revanche, l'aptitude des verbes à admettre des constructions particulières.

D'autre part, la hiérarchie des critères n'est pas la même, ce qui traduit la différence de points de vue des auteurs. Ainsi Wilmet rejoint Grevisse, Gosse et Charaudeau pour privilégier le sens par rapport à la forme, alors que Martinet dans *Grammaire fonctionnelle du français*, reconnaît la fonction du verbe français puis ses propriétés syntaxiques. Wagner et Pinchon, quant à eux, mettent en avant les marques formelles du verbe et l'incidence de ce dernier sur les constructions, au détriment du sens**.**

A partir de ces dernières définitions, nous préparons le chemin pour annoncer les catégories qui constituent le système verbal français : le temps, le mode et l'aspect. Nous reviendrons sur ces notions dans les sections qui suivent.

Notre objectif, à travers ces définitions, est de montrer que le verbe a des marques de temps, de mode, de personne, de nombre, d'aspect et de voix d'un côté et d'un autre côté, ce sont des définitions qui nous servirons dans la suite de notre recherche.

[3]Les explications sont prises des livres : Grammaire méthodique du français. 2001 et Grammaire du sens et de l'expression. 1992, p.36.

Nous commençons d'abord à examiner les différents points de vue sur les caractéristiques du verbe, puisque la notion de verbe occupe une position centrale dans notre étude sur la temporalité.

3.2. Structure du verbe

Le verbe, cette partie de la langue est l'objet de plusieurs travaux scientifiques, il occupe une place de choix et des productions scientifiques vu sa diversité et sa complexité. Nous abordons ici plusieurs définitions selon des grammairiens, des linguistes et des didacticiens. Dans cette partie nous nous référons à Martin Riegel, Jean Christophe et Pellat-René Rioul, a leur livre *Grammaire méthodique du français*, ce livre donne plusieurs définitions et informations sur le verbe ; et à Franck Neveu, à son article *Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique.*

La tradition grammaticale française propose une classification morphologique des verbes en trois groupes. On distingue une conjugaison vivante et une conjugaison morte.

La conjugaison vivante, qui réunit des verbes d'existence récente, comprend deux groupes :

a- Les verbes du premier groupe, qui ont un radical unique et qui sont caractérisés par le morphème d'infinitif (*er : exemple : chanter*) et par la première personne du singulier du présent de l'indicatif en –e- (*ce qui exclut aller : je vais*) Les verbes du premier groupe sont nombreux (90% des verbes, soit environ 4000) et assez réguliers, à quelques exceptions prés.

b- Les verbes du deuxième groupe ont un infinitif en -ir-et comporte une base élargie en-ss-au pluriel du présent de l'indicatif, à l'imparfait de l'indicatif, au présent du subjonctif et au participe présent. Moins nombreux (environ 300) ils sont plus homogènes que les verbes du 1er groupe. La conjugaison des verbes de ces deux groupes est généralement tenue pour une conjugaison prévisible.

La conjugaison morte, qui n'est plus inventive, comprend les verbes du troisième groupe. Elle réunit les verbes qui ne font pas partie des deux groupes précédents. Ces verbes, un peu plus nombreux que ceux du 2ème groupe, sont irréguliers et, pour la plupart, très fréquents ; ils sont répartit en trois séries, distinguées selon l'infinitif : en ir (servir), sans la base longue en –ss-, en –oir- (valoir, environ 30 verbes) et en –re (lire ; environ 100 verbes) ; ces séries se subdivisent elles-mêmes en sous-groupes. Les verbes *aller, être et avoir* sont ajoutés à ce groupe.

Cette classification traditionnelle présente des insuffisances linguistiques. On peut maintenir d'autres critères de description et de classification plus complexes.

3.2.1. Classification par désinences d'infinitifs et bases verbales

On présentera ici une classification des verbes français reposant sur deux critères distincts : celui de la désinence de l'infinitif, et celui du nombre de bases verbales. Dans cette perspective, les verbes français peuvent être regroupés dans sept classes. Les six premières regroupent des verbes réguliers (dont la conjugaison peut être considérée comme prévisible). La septième classe regroupe les verbes irréguliers, c'est-à-dire des verbes présentant des morphèmes flexionnels spécifiques pour l'indicatif présent. Les verbes entrant dans cette dernière classe ont en outre la particularité de compter un nombre important d'unités. (Franck Neveu, p.10)

3.2.1.1. Classe des verbes à base unique

1.1. Infinitifs en –er, c'est-à-dire tous les verbes en –er sauf aller et ceux de la classe 2 : type aimer, base aim-

1.2. Infinitifs en –r : type courir (et dérivés), base cour-

1.3. Infinitifs en –re : type conclure, base conclu- (exclure, inclure, rire, sourire

3.2.1.2. Classe des verbes en –er à 2 ou 3 bases

2.1. Deux bases : types achever, noyer

- bases : achèv-/achev- [aʃɛv/aʃəv], (cas de lever, mener, peser, semer, et tous les verbes dont l'avant-dernière syllabe de l'infinitif a pour voyelle un e instable)

- bases : noi-/noy- [nwa/nwaj], (cas des verbes en –oyer, -uyer, -ayer, et des verbes en –ébrer, -écher, -éder, -éger, -éjer, éler, -érer, et des verbes en –ier)

2.2. Trois bases : type envoyer (seul de sa classe), bases : envoi-, envoy-, enver- [vwa/ vwaj/ vɛʀ]

3.2.1.3. Classe des verbes en –r et –re à 2 bases

3.1. Type finir, bases : fin-/finiss- (et tous les verbes en –ir/-issons)

3.2. Type ouvrir, bases : ouvr-/ouvri- (couvrir, offrir, souffrir, assaillir, défaillir, tressaillir, cueillir)

3.3. Type battre, bases : bat-/batt- [ba/bat], (et tous les dérivés de battre, mettre et ses dérivés, la plupart des verbes en –dre, rompre, vaincre et ses dérivés, suivre et ses dérivés, vivre)

3.4. Type croire, bases : croi-/croy- [kʀwa/kʀwaj], (et fuir et ses dérivés, prévoir, pourvoir, asseoir, traire et ses dérivés)

3.5. Type écrire, bases : écri-/écriv- (et lire et ses dérivés, suffire, confire, les verbes en –duire, construire, cuire, détruire, instruire, nuire, luire, taire, plaire et ses dérivés)

3.6. Type mourir, bases meur-/mour-

3.7. Type acquérir, bases : acquier-/acquér- (et quérir et ses dérivés)

3.2.1.4. Classe des verbes en –r et en –re à 3 bases

4.1. Type voir, bases : voi-/voy-/ver- [vwa/vwaj/vɛʀ], (et revoir)

4.2. Type devoir, bases : doi-/dev-/doiv- (verbes en –cevoir, mouvoir et ses dérivés)

4.3. Type boire, bases : boi-, buv-, boiv-

4.4. Type paraître, bases : parai-/paraiss-/paraît- [paʀɛ/paʀɛs/paʀɛt] (et naître, connaître et dérivés, croître, accroître)

4.5. Type dormir, bases : dor-/dorm-/dormi- (et partir, mentir, se repentir, sentir, servir, sortir, vêtir et dérivés, bouillir)

4.6. Type craindre, bases : crain-/craign-/craind- (verbes en –aindre, -eindre, oindre)

4.7. Type coudre, bases : coud-/cous-/coud-, [ku/kuz/kud] (et moudre, absoudre, dissoudre)

3.2.1.5. Classe des verbes en –r et en –re à 4 bases

5.1. Types savoir, valoir, bases :

- sai-/sav-/sau-/sach-

- vau-/val-/vaud-/vaill-

5.2. Types tenir, bases : tien-/ten-/tienn-/tiend-, [tj /tən/tjɛn/tj d], (et venir et ses dérivés)

5.3. Type prendre (et ses dérivés), bases : prend-/pren-/prenn-/ prend-, [pʀ /pʀən/pʀɛn/pʀ d]

3.2.1.6. Classe des verbes en –r à 5 bases

6.1. Types vouloir, bases : veu-/voul-/veul-/voud-/veuill-

6.2. Type pouvoir, bases : peu-/pouv-/peuv-/pou-/puiss-

3.2.1.7. Classe des verbes irréguliers

7.1. Type avoir

7.2. Type être

7.3. Type aller

7.4. Type faire

7.5. Type dire

Les verbes sont divisés en régulier, irrégulier et défectifs :

3.3. Les verbes réguliers

Sont des verbes dont la conjugaison complète peut être déduite de la connaissance d'un radical et du groupe. Un verbe régulier est donné par son radical et ses différentes formes sont obtenues par affixation sur ce radical unique.

La notion de régularité est remise par les travaux de Dressler, l'adaptation d'une analyse de ce type, pour la langue française a deux conséquences importantes. D'abord, elle suppose que l'on parvienne à décrire la conjugaison régulière sans recourir à la notion de groupe. La conjugaison d'un verbe régulier doit être prédictible à partir de son radical et d'un ensemble constant d'affixe et/ou de processus phonologique.

3.4. Les verbes irréguliers

Un verbe irrégulier, c'est le verbe dont les temps dérivés ne se forment pas des temps primitifs suivant la règle générale. Certains verbes ne sont pas usités à certains temps et à certaines personnes, ils sont appelés défectifs (manquants) ; d'autres verbes, l'irrégularité tombe sur une seule personne, exemple : verbe *dire* (*vous dites*) ; il y a d'autres verbes, où l'irrégularité tombe sur le temps entier, exemple : le verbe *aller* au futur.

Sachant que la grammaire française distingue traditionnellement trois groupes de conjugaison, le premier est caractérisé par un infinitif en « er » et l'utilisation d'un radical unique au présent de l'indicatif. Le deuxième groupe est caractérisé par un infinitif en « ir » et l'utilisation de deux radicaux au présent en « i » et en « iss ».Quant au troisième groupe regroupe les verbes irréguliers qui n'appartiennent ni au premier groupe, ni au deuxième groupe. Les verbes irréguliers sont définis par l'absence des traits caractéristiques des deux premiers groupes. Les verbes du troisième groupe constituent un ensemble hétérogène de verbes irréguliers. Leur terminaison est en –ir (courir), en-oir (voir), en-re (prendre), et même en-er (aller). Ce sont des verbes autant irréguliers quant à leurs terminaisons dans la conjugaison qu'en ce qui concerne leur radical qui peut être très variable. Cette variation apparait comme mal maîtrisée par les apprenants.

3.5. Les verbes défectifs

Sont des verbes dont la conjugaison est incomplète, la plupart des verbes sont condamnés à disparaître ou du moins à ne subsister que dans des locutions toutes faites. Déjà, parmi les formes que la tradition maintient dans les grammaires, il en est beaucoup que la langue parlée ignore absolument et auxquelles la langue écrite ne conserve qu'un souffle de vie. Un verbe morphologiquement défectif est un verbe pour lequel l'apprenant a intégré des lacunes pour certaines formes. Ce type de verbe défectif est généralement irrégulier, il est appelé ainsi car il a une conjugaison incomplète et n'est employé qu'en certains temps et certaines personnes. Ce dernier donne lieu à plus d'erreurs de conjugaison que les verbes réguliers. Les verbes impersonnels entrent aussi dans cette catégorie, ils n'ont pas de conjugaison qui leur soit particulière, en effet, un certain nombre de verbes ne s'emploient, à cause de leur sens, qu'à la troisième personne du singulier avec un pronom neutre « il » : il neige ; ces verbes n'ont pas de sujets logiques, ils sont employés à la forme impersonnelle et sont appelés verbes impersonnels, ils expriment tous, excepté il faut, un phénomène de la nature. La décomposition logique de ces verbes peut se faire de deux manières :

a- En gardant le sujet vague *il*, exemple : *Il tonne*, il (sujet) est (verbe) tonnant (attribut)

b- En se servant d'un verbe en rapport avec l'expression impersonnelle, auquel on donne pour sujet un substantif analogue. Exemple *: Le tonnerre (sujet) est (verbe) grondant (attribut)*

Les verbes essentiellement impersonnels sont :

Il bruine, Il dégèle, Il éclaire, Il faut, Il gèle, Il grêle, Il grésille, Il neige, Il pleut, Il tonne, Il vente.

Il existe des verbes occasionnellement impersonnels tels que : il arrive, il convient, il importe, il paraît, il plait, il semble, il suffit…Il existe aussi des formes impersonnelles : il est important, il est convenable… qui sont suivies tantôt d'un infinitif précédé de la préposition de, tantôt d'une proposition subordonnée.

Exemple : Il arrive de se tromper

Parlant des formes impersonnelles, il y en a qui ne sont jamais suivies que d'un infinitif.

Formes impersonnelles que suit seulement d'un infinitif :

Exemple : Il est difficile de mériter cette récompense

Formes impersonnelles que suit indifféremment un infinitif ou une proposition :

Exemple : Il est honteux d'être ignorant

Il est honteux que tu sois ignorant

-Quand le verbe impersonnel est accompagné d'un infinitif, il éveille une idée générale, et il détermine un fait quand il est suivi d'une proposition.

-Lorsque le verbe impersonnel est suivi d'un nom accompagné des articles indéfinis un, une, du, des, ce nom est le véritable sujet.

Exemple : il grêle des pierres

Il est difficile, voire impossible d'établir une règle générale qui regrouperait les différentes formes des verbes, vu l'hétérogénéité de cette classe d'unités. Les grammairiens s'appuient sur des critères notionnels pour comprendre le système verbal : on parle de verbes réguliers, de verbes irréguliers, de verbes défectifs (Nurcan. Présentation des modalités verbales en français dans l'optique fonctionnelle, 2011, pp. 64-65). A propos de ce critère notionnel, Muammer Nurlu s'exprime de la manière suivante : « *Cette terminologie régulier, irrégulier, défectif fait écho à une terminologie qui est celle de 1ère, 2ème, 3ème et 4ème conjugaison* » (Nurlu, 2006, pp. 145-146). Pour rendre la situation plus claire, il ajoute

> « *La tradition a longtemps maintenu pour les verbes français la classification latine en quatre conjugaisons caractérisées par les désinences de l'infinitif : er – ir – oir – re. Cette classification est abandonnée aujourd'hui : elle est purement historique, en effet, et ne saurait s'appliquer à la langue moderne qui ne présente pas, en réalité, quatre systèmes de flexions différentes selon les quatre conjugaisons traditionnelles (...). Acquérir, mourir, ouvrir, sentir, tenir, par exemple, offrent à certains temps des formes tellement dissemblables que la simple identité de désinence à l'infinitif ne saurait justifier le groupement de ces verbes sous une même rubrique* » (Grevisse, 1964 :1240 cité par Nurlu, 2006, p. 146)

4. La conjugaison comme caractéristique exclusive du verbe

Pour Charles-François Lhomond, 1814, p. 21) « *Réciter de suite les différents modes d'un verbe avec tous leurs temps, leurs nombres et leurs personnes, cela s'appelle conjuguer* » cité par (Makamina Bena, 2011, p. 50)

Bon nombre de grammairiens praticiens et / théoriciens partagent cette approche. Citant le cas de Grevisse et André Goosse, 2007, p. 979) qui expliquent que conjuguer un verbe équivaut à le faire varier en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre.

Quant à Gustave Guillaume (1982, p. 130) estime que « *le dévidement des cas de spatialisation des temps et la conjugaison ne font qu'un* », d'après lui « *La conjugaison est*

l'ensemble des formes verbales, variables selon le mode, le temps et la personne qui sont l'expression des divers moments successifs de l'acte de représentation du temps »

En somme, conjuguer un verbe consiste à le décliner selon les catégories d'aspect, de mode, de temps et de personne grammaticale.

Elle est l'ensemble des formes sous lesquelles peut se présenter un verbe. Ces formes se composent d'un radical et de désinences qui permettent de décrire le procès dans sa durée, de le situer dans une époque, de le rapporter à un sujet grammatical de telle ou telle personne.

Chaque verbe est appris séparément sous toutes ses formes, à tous les temps et à toutes les personnes ; les formes verbales sont très irrégulières, le verbe présente pour l'apprenant et pendant longtemps des difficultés de reconnaissance et d'emploi. La complexité des marques de la conjugaison écrite est un handicap pour ce dernier. C'est pourquoi il semble nécessaire de faire apprendre un grand nombre de tables de conjugaison afin que l'apprenant puisse correctement les utiliser.

5. Les procès et le verbe

Aucune définition du verbe ne peut être pleinement satisfaisante. Qu'on le définisse comme « *un mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet* » (Grevisse, 1975, cité par Charaudeau, 1992, p. 28)

Cette définition n'est en fait qu'un simple constat qui met en évidence la polysémie de la forme verbale.

Que l'on dise que le verbe a pour rôle de « situer dans le temps le déroulement des actions ou des événements concernant les êtres et les choses » (Larousse, 1964), et l'on pourra faire observer que d'autres mots tels que : hier, aujourd'hui, demain, avant, après, autrefois, prochain, récent, immédiatement, etc., permettent de situer dans le temps. Il ne s'agit donc pas d'une propriété exclusive du verbe.

Enfin, on utilise le terme procès pour sortir de la polysémie de la forme du verbe. « *La notion générale synthétisant les notions particulières d'action, d'existence, d'état, de devenir, rapportées au sujet* » (Grevisse, 1975)

Pour clarifier les choses, (Charaudeau, 1992, p. 29) a distingué les propriétés de la classe conceptuelle, appelée processus[4] de celle du verbe en tant que catégorie formelle.

6. Le système verbal français

Le système verbal du français est d'une grande richesse de formes. Cette richesse permet des effets stylistiques nombreux et raffinés dans une langue écrite. Les problèmes posés par la catégorie du verbe dans le FLE sont nombreux et compliqués. En dépit de sa complexité, des auteurs ont, depuis l'antiquité grecque, pourtant essayé de définir le verbe en mettant en relief sa substance : l'expression du temps. C'est le cas d'Aristote (cité par Tricot, 1994, p. 81) *« Le verbe est ce qui ajoute à sa propre signification celle du temps : (...) je dis qu'il signifie, en plus de sa signification propre, le temps, par exemple : santé ( ) est un nom, tandis que est en bonne santé (...) est un verbe, car il ajoute à sa propre signification l'existence actuelle de cet état »*

Aristote parle ici du temps, c'est-à-dire de cette dimension temporelle grâce à laquelle le verbe situe le procès dans l'une ou l'autre de ces trois époques de l'axe immatériel du temps : le passé, le présent, le futur.

Nous préparons le chemin pour annoncer les trois catégories qui constituent le système verbal : le temps, le mode et l'aspect à travers cette définition :

« Le verbe est un mot qui ajoute à sa propre signification celle du temps, il situe un procès par rapport au « maintenant » du locuteur. Il permet la représentation des époques (temps) et l'expression de la durée (l'aspect) ». (Rullier-Theuret, 2006, p.266)

Les verbes sont aptes à certaines constructions. A la différence des substantifs et des adjectifs, certains verbes admettent un complément d'objet, construit directement. Ce complément peut devenir le sujet grammatical du verbe, lorsque celui-ci est tourné à la voix passive.

7. Le verbe et ses compléments

L'un des éléments qui dépendent le verbe est son ou ses compléments. Le verbe fait donc partie des catégories de mot qui admettent des compléments dans leurs constructions syntaxiques, par exemple le nom, l'adjectif et l'attribut.

---

[4]P. Charaudeau utilise le terme processus et le préfère au mot procès qui est utilisé de manière légèrement différente en grammaire et en linguistique. Il ne s'agit pour lui que d'une pure convention. « Nous l'avons choisi en raison de son sens étymologique qui contient les notions de marche en avant, développement, évolution, et de son sens scientifique(1869) : « Ensemble de phénomènes, conçu comme actifs et organisé dans le temps » Robert

La définition généralement donnée du COD avant 1970 était : *« Le COD est le second terme d'une relation exprimée par le verbe et passant par celui-ci. Le premier terme (le sujet) est la "source" de la relation, le second terme en est le but. »* (Carole Tisset, 2010, p. 167)

Comme la relation exprimée par le verbe, dans la plupart des cas, est une « action », on se contente communément de définir le complément d'objet comme *« le mot qui désigne l'être ou la chose subissant une action faite par l'être qui désigne le sujet » (*Bonnard. 1950). C'est la définition que l'on retrouve à quelques mots près dans la Grammaire de Fouillade, malgré presque quarante ans d'écart : *« Il désigne l'objet de l'action, ce sur quoi elle porte»* (Fouillade, 1987, p. 44)

Selon la théorie grammaticale traditionnelle, les compléments prépositionnels qui apparaissent après un verbe et qui expriment un lieu sont analysés comme des compléments circonstanciels. Il faut distinguer les compléments d'objets des compléments circonstanciels ; ces derniers sont définis comme des « *constituants périphériques de la phrase, et donc extérieurs au groupe verbal* » (Riegel et al, 2009, p. 403). Alors que les compléments d'objet indirects sont des syntagmes prépositionnels faisant partie du syntagme verbal. En effet « *Le COI est un véritable actant dont le rôle sémantique, argumental, complémentaire de celui du sujet, est appelé par le sens du verbe* » (Riegel et al, 2009, p. 403)

De plus, il est important de différencier les compléments d'objets des compléments circonstanciels :

-Parce que la syntaxe était en train de naître, c'est-à-dire que les relations grammaticales devaient être envisagées par rapport à la phrase, et non par rapport aux seuls mots ;

– Parce qu'il fallait faire respecter les accords orthographiques, dont celui, très particulier, du participe passé se construisant avec avoir.

Les questions *qui* ? *Quoi ?* Posées pour trouver le COD, peuvent fonctionner pour l'attribut.

Pierre est qui ? Médecin.

Pierre est quoi ? Malade.

Le COD n'exprime pas toujours l'objet sur lequel s'exerce le procès.

C'est acceptable dans : *Pierre mange un bonbon.*

Mais dans :

– *Pierre construit sa maison*, le COD exprime le résultat ;

– *Pierre gravit la pente*, le COD exprime le lieu du procès ;

– *Pierre crie sa douleur*, le COD exprime la cause du procès. (Carol Tisset, 2010)

Pour la grammaire fonctionnelle, l'objet désigne une fonction ; il est appelé par un certain type de verbes que l'on peut définir sans faire appel au sens. Un COD est le complément du verbe transitif*« Le sens d'un verbe peut être précisé par un groupe nominal complément d'objet. Ce complément peut être rattaché directement au verbe : COD. Il répond à la question "qui ?" ou "quoi ?" posée après le verbe. Il suit le plus souvent le verbe qu'il complète. Il est essentiel et on ne peut le supprimer sans modifier le sens de la phrase. Il devient le sujet du verbe mis à la voix passive. » (* Adam, 1988, p. 154)

Dans la nouvelle terminologie grammaticale du mois d'août 1997, le MEN précise que les compléments de verbes seront appelés « compléments essentiels », tandis que pour les compléments de phrase est maintenue la terminologie traditionnelle de « compléments circonstanciels ».Mais la définition des compléments essentiels change. Ne sont considérés comme compléments circonstanciels que les compléments de phrase, à l'exclusion de ce qui est désormais appelé « compléments essentiels exprimant le lieu, le prix, le poids, la mesure » (Carole Tisset, 2010, p. 167). Ce changement est fait afin que les enseignants puissent rendre compte comme essentiellement rattachées au verbe certaines constructions syntaxiques sans référer au sens.

Font, en effet, partie du groupe verbal :

– l'attribut : *Pierre est malade, médecin ;*

– les COD : *Pierre voit sa femme ;*

– le COI (CO2 ou non) : *Pierre s'aperçoit de son erreur* ;

– le Ct interne : *Cette maison sent le moisi. Pierre court le cent mètres ;*

– le Ct essentiel de lieu de certains verbes (essentiellement les verbes de mouvement) : *Pierre se rend à Paris.*

Martin Riegel, Jean-Christophe et Pellat-René Rioul définissent le complément d'objet comme suit :

« Au sens traditionnel du terme, un complément du verbe est un syntagme qui fait partie du groupe verbal (alors que le complément circonstanciel lui est extérieur) et qui dépend du verbe à un double titre. Syntaxiquement, il appartient à la construction du verbe (à son

schéma actanciel), Sémantiquement, il apporte toujours un complément d'information appelé par le sens du verbe puisque, comme le sujet, il joue un rôle sémantique par rapport au verbe. (2001, p. 217)

En revanche, pour (Blanche Benveniste, 2002, p. 66), la place fixe des compléments essentiels qu'on invoque souvent l'affirmation que « *le fameux complément d'objet direct se placerait toujours après le verbe* », bien que souvent vraie, ne peut pas constituer un critère de reconnaissance grammaticale *« parce que ces fameux compléments peuvent fort se placer devant le verbe ». C*e fait est rarement cité dans les grammaires parce qu'il est fréquent dans la conversation courante. Comme dans les exemples suivants :

-*Même pas un petit gâteau tu me donnes ?*

-*A peine trois jours ça a duré.*

-*Cinquante centimes je voudrais.*[5]

Les constructions verbales sont très variées : Le verbe peut être suivi d'un attribut, il peut être suivi d'un ou de deux compléments d'objet qui en précisent le sens : nom, infinitif, proposition, subordonnée.

-Les verbes se distinguent par le nombre de leurs compléments et par la construction (directe ou indirecte) de ces compléments.

Dans la grammaire fonctionnelle, il existe trois types de verbes. (Carole Tisset, 2010, p. 169)

• Les intransitifs : sans objet, ils ne s'emploient qu'avec un sujet.

Exemple : *Le chien aboie.*

• Les transitifs directs (à un objet, direct) : ils s'emploient avec deux GN, l'un sujet, l'autre objet.

Exemple : *Pierre regarde le paysage.*

Ces verbes sont susceptibles d'une transformation passive.

Dans cette catégorie, on a remarqué que certains verbes pouvaient se combiner avec deux GN :

Exemple : *Pierre donne un manteau à sa femme.*

[5]Les exemples son pris de « La maîtrise sémantico- syntaxique de la pronominalisation des compléments d'objet indirects en contexte Ghanéen. 2010, p.31.

Construction qui a amené la distinction entre le COI des verbes transitifs indirects, et le CO second pour les verbes qui se construisent transitivement avec deux compléments dont l'un est indirect. Dans la nouvelle nomenclature, il n'est plus nécessaire de faire cette distinction.

• Les transitifs indirects (à un objet indirect) : ils s'emploient avec un GN introduit par une préposition ; ils ne peuvent se construire passivement.

Exemple : *Ce paysage plaît aux touristes.*

Mais certains verbes transitifs peuvent être employés intransitivement :

Exemple : *Pierre mange. / Pierre mange une pomme.*

À l'inverse, certains verbes intransitifs peuvent être employés transitivement :

Il vit sa vie ; l'arbre pousse / Pierre pousse la porte.

Certains verbes comme avoir et être sont employés souvent comme auxiliaires et on ne peut les analyser comme les autres verbes.

D'autres sont semi-auxiliaires comme les verbes modaux : pouvoir, savoir, devoir, laisser, etc., qui se construisent souvent avec un verbe infinitif qui est le noyau sémantique, tandis que le semi-auxiliaire n'exprime qu'une modalité de savoir ou de pouvoir :

Exemple *: Pierre peut arriver d'une minute à l'autre.*

Où « arriver » n'est pas le COD de « pouvoir ». Parce que « pouvoir » ici est comme un semi-auxiliaire qui nuance la modalité du procès.

Il existe enfin une catégorie de verbes qui se sont désémantisés : ceux qui fonctionnent avec un nom. Celui-ci donne le contenu sémantique à la locution, tandis que le verbe permet les changements temporels et personnels : avoir peur, passer l'éponge, être dans l'attente, faire un travail… Là aussi, les noms ne peuvent pas être analysés comme compléments essentiels du verbe. Ils forment avec celui-ci un tout et peuvent souvent être glosés par l'action verbale : oublier, attendre, travailler. (Carole Tisset, 2010, p. 170)

Maurice Lévy, Grammaire du français, chapitre18) l'opération qui consiste à compléter un verbe ou un énoncé est extrêmement complexe, en grammaire traditionnelle, du fait de l'imbrication souvent inextricable entre le sémantique et le syntaxique.

L'auteur expose un aperçu des problèmes de classification et d'analyse dans lesquels on s'engage quand on ne dispose pas d'une théorie des compléments qui, basée sur des critères simples et définis, permettrait d'établir des regroupements et une terminologie plus claire.

- *Il se moque de son frère* : c'est un complément syntaxiquement rattaché au verbe de façon indirecte, objet de la moquerie – COI.
- Il est occupé à travailler sa rédaction–COI- *dans sa chambre* – C. circonstanciel de lieu.
- *Il fixe ses valises* –COD- *au porte-bagage* – COI ou C circonstanciel de lieu ?
- *Il se rend à Paris*- COI ou C. circonstanciel de lieu ? *Pour affaires* – COI ou C. circonstanciel de but ?
- *Il travaille son jardin* – COD- *avec sa bêche* – COI ou C. circonstanciel de moyen ?

Le verbe reste le pivot syntaxique auquel se rattachent tous les compléments dans la construction de l'énoncé, d'où une présentation possible de l'énoncé au moyen du schéma ci-dessous.

Schéma :

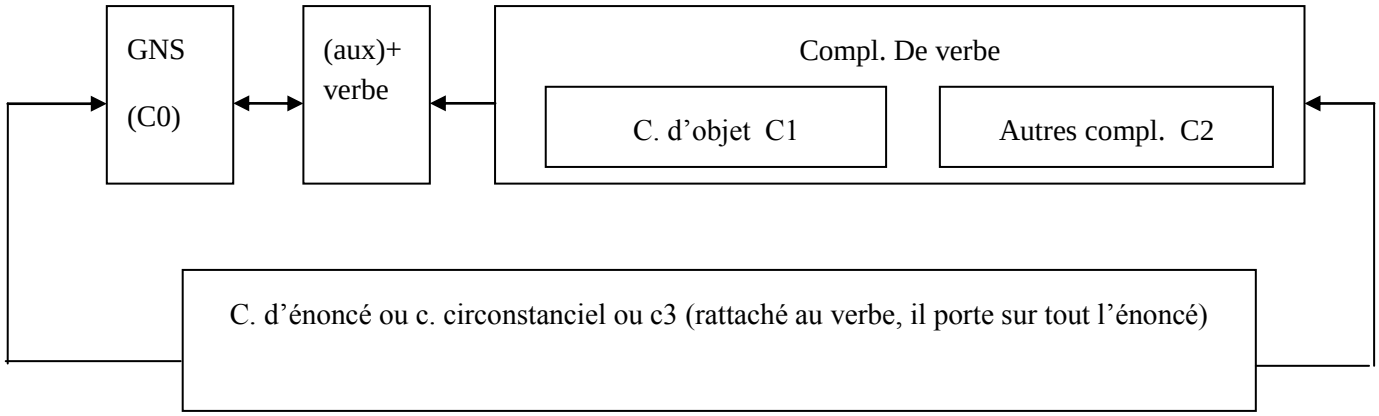

Les énoncés peuvent présenter des dispositions très variées

1- Tout les groupes nominaux ou nominalisés sont posés comme complémentaires du verbe, y compris le groupe sujet.
2- Les sujets grammaticaux sont obligatoires (sauf à l'impératif, à l'infinitif ou au participe) : on est obligé d'utiliser *il* ou *c'* quand le sujet réel est exprimé plus loin :

Il est bon de s'entendre avant tout.

C0 / S grammatical Sujet réel

3- Il y a des compléments qui font partie du procès lui-même : entre le verbe et le C1. Le lien syntaxique est très fort. C'est ce que traditionnellement on nomme l'objet : on pourrait dire que *l'objet* est *l'objectif* visé.

Exemples : Il boit *son lait* (Objet à construction directe)

Il rit *de son frère* (Objet à construction indirecte)

Il va *à Paris* (Objet à construction indirecte = objectif du déplacement)

Les trois verbes, même dépourvus de compléments, contiennent un complément sous-entendu.

4- Il y a des compléments qui font partie du procès, mais non de manière obligatoire. Le lien qui les relie au verbe est moins fort.

Exemples : Il grimpe *à la corde* (C1) à la force des bras (C2 = moyen ou manière).

Il vole *des portefeuilles* (C1) *aux pauvres voyageurs entassés* (C2 = détrimentaire)

J'ai payé *le poisson* (C1) *dix francs la livre* (C2 = valeur ; c'est une sorte d'attribut)

Ce type de classement n'est pas classé dans les « circonstanciels », ils sont intégrés directement au procès lui-même : forcément on vole quelque chose à quelqu'un, on accomplit un trajet à telle vitesse ; comme ils ne sont pas toujours indirects : cinq francs le kilo n'est introduit par aucune préposition.

5- Les compléments « circonstanciel » n'ont pas de relation serrée avec le procès, mais apportent à l'énoncé des informations supplémentaires qui lui servent de repère et qui sont parfois d'une pertinence fondamentale.

Exemples : *Dès cinq heures du matin* (C3 de temps), j'entends le bruit des voitures.

Ce monsieur prend toujours son parapluie, *malgré le soleil* (C3 d'opposition)

Leur mobilité dans l'énoncé est plus grande que celle des C1 et C2. Sans être liés au procès de manière intrinsèque, ils sont essentiels au sens du message. Ils ne complètent pas le verbe lui-même, mais l'énoncé tout entier : ils lui apportent des informations de temps, d'espace, de manière, de simultanéité, d'opposition, de concession, de cause, de but, de conséquence. Il peut s'agir :

-De groupes nominaux, comme ci-dessus.

-D'énoncés nominalisés : dès notre arrivée…, à cause de la pluie…

-D'énoncés introduits par des conjonctions comme : que, dès que, comme, pendant que, alors que, bien que, du fait que… (P. 123)

-D'énoncés participiaux : le temps aidant…, vu la rapidité… (Maurice Lévy, 2000, p. 123)

Conclusion partielle

Le verbe étant considéré comme le nœud de la phrase et le porteur des marques de temporalité. D'après les définitions citées supra, le verbe comporte des marques de temps, de mode, de personne, de nombre, d'aspect et de voix.

En résumé, nous avons mis l'accent, tout au long du premier chapitre, sur l'importance du verbe, qui occupe une place fondamentale dans l'enseignement/ apprentissage du FLE. D'abord, chaque verbe est appris séparément sous toutes ses formes. Ces formes se composent d'un radical et de désinences qui permettent de décrire le procès dans sa durée. Sa structure est utilisée dans toutes les conversations quotidiennes. Nous avons vu par la suite que la tradition grammaticale propose une classification morphologique des verbes en trois groupes ; on distingue une conjugaison vivante et une conjugaison morte. En somme, nous avons montré à travers les avancements des didacticiens dans le domaine de la grammaire, les problèmes nombreux posés par la catégorie du verbe dans le FLE.

Après avoir passé en revue plusieurs définitions du verbe français, nous allons nous pencher dans le chapitre suivant sur une notion linguistique qui touche notre travail : L'aspect du verbe.

Chapitre2

Le système verbal français :

L’aspect

L'aspect verbal représente une des catégories grammaticales les plus difficiles à comprendre et à maîtriser pour les apprenants parce qu'il ne se manifeste pas uniquement par les temps verbaux, il se présente dans le sens du verbe, dans la conjugaison du verbe ainsi que par l'affixation. Autrement dit, l'aspect est exprimé par la morphologie et des particules spécifiques. Les adverbes ont aussi cette capacité à marquer l'expérience du temps (ex. prochainement, tout à l'heure, bientôt, jusqu'à etc.) Il existe plusieurs manières d'exprimer le déroulement du procès.

Nous définissons dans cette partie ce qu'est un aspect, nous exposons ainsi les différentes définitions et catégories de l'aspect, en raison de la diversité des théories et de l'absence d'accord uniforme dans la classification des valeurs aspectuelles chez les différents grammairiens comme le note Vendreys (1945, p. 84)

« *Il n'y en a pas de plus controverse et sur laquelle les opinions divergent d'avantage. On n'est d'accord ni sur la définition même de l'aspect, ni sur les rapports de l'aspect et du temps* »Cité par Wilmet, 2003, p. 329

Laurent Gosselin (2012) dans son article *Conflit et mécanismes de résolution dans le domaine aspectuo-temporels : Applications à la rhétorique des pointes* ajoute à son tour que plusieurs approches actuelles du temps et de l'aspect recourent aux notions de conflit et de résolution.

Cela explique que les théories qui utilisent ce concept divergent; parmi les conflits qui existent dans le domaine aspectuo-temporel, l'identification des types de procès, ainsi que ce terme est défini et perçu différemment selon la langue en question (comme dans le verbe en français et celui de la langue arabe). L'aspect n'est pas exprimé dans les langues à partir de formes spécifiques, ni de manière systématique, en outre il est souvent exprimé à l'aide des marqueurs qui indiquent également le temps.

Le phénomène est différent en latin, grec et en arabe, car l'aspect est exprimé par des morphèmes flexionnels qui mêlent des traits grammaticaux de temps et aspect. En français, l'aspect verbal n'est pas systématisé, il est grammaticalisé par la conjugaison d'un verbe, il résulte de plusieurs types de marqueurs, parmi ces marqueurs l'opposition entre l'imparfait et le passé composé qui sont deux tiroirs exprimant qu'une action est dans le passé, sont également considérés comme des marqueurs aspectuels exprimant des valeurs imperfectives et perfectives.(Cité par Laurent Mascherin, 2007)

Exemples : Il a lu un livre

Il lisait un livre

Dans le premier exemple, on se concentre sur le fait que le sujet a lu un livre et qu'il a achevé (il s'agit d'un aspect perfectif). Par contre dans le deuxième exemple on ne sait pas si l'acte de la lecture du livre a été achevé ou non (aspect imperfectif). Autrement dit, l'aspect perfectif exprime une action accomplie, et l'aspect imperfectif exprimant une action inaccomplie. Cette notion est inconnue chez les apprenants. Il s'agit de donner des informations sur le déroulement intérieur du procès exprimé par le verbe (Riegel, 2006- 1994, p. 291)

En langue française, les grands noms qui ont étudié l'aspect sont par exemple : G. Guillaume (1929), P. IMBS (1960), R. Martin (1971, 1988), S. Archaimbault (1999, 2002)

1. Définition de l'aspect verbal

L'aspect n'est pas exprimé dans les langues à partir des formes spécifiques, ni de façon systématique, ce qui rend la définition de ce terme délicate et difficile à restreindre, par conséquent, il est ardu de trouver un modèle qui puisse servir de base aux analyses aspectuelles.

Le terme « aspect » est à la fois polysémique et polyvalent. Il y a des définitions en linguistique qui sont si diverses et si nombreuses. Les linguistes sont en désaccord sur la définition de l'aspect ; cela échappe, comme le regrettent Joseph Vendryes (1945, p. 84), Marc Wilmet (1980, pp. 51- 52) et David Cohen (1989, p. 7), à toute univocité. En effet, ces linguistes donnent les avis suivants : 1° *C'est la question la plus controversée en linguistique*, 2° *le concept central de l'aspectologie reste peu ou mal défini*, 3° *il n'existe aucune théorie, aucun accord sur le concept lui-même.*

L'expression linguistique de l'aspect a été étudiée par bon nombre d'autres auteurs, tels que Riegel, Gustave Guillaume, Gosselin, pour n'en citer que quelques-uns. Il n'y a pas unanimité sur la manière de la concevoir. Examinons quelques points de vue pour essayer de mettre en évidence une certaine divergence dans le mode de conception du système temporel en français.

On commence par la définition la plus simple, celle de Maurice Gross *« L'aspect du verbe est le caractère de l'action envisagée du point de vue de son déroulement »*

Gustave Guillaume donne à l'aspect une place primordiale en français, en disant que *« L'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition*

transcendant toutes les autres oppositions du système, et est capable ainsi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions »

L'aspect est donc une catégorie associée au verbe qui est définie, avec Gustave Guillaume, comme le temps du procès saisi du point de vue de son déroulement interne.

Selon Christophe Parisse dans son livre *La morphosyntaxe : Qu'est-ce qu'est?* (2009, pp. 7-20) les variations aspectuelles sont souvent considérées comme des variations verbales fondamentales dans la plupart des langues. Ce sont des variations qui portent sur la nature du « procès » décrit par le verbe à un moment donné, vu de manière interne. En linguistique, le procès correspond à l'ensemble des valeurs sémantiques d'un verbe. Par exemple, le procès peut être statique ou dynamique et s'il est dynamique il peut être en cours, achevé, sur le point de commencer. Cette vue interne s'oppose à un repère externe, temporel par exemple, comme avec les variations de temps.

Nous traitons ici différentes façons d'exprimer l'aspect, le verbe *courir* peut aussi être utilisé pour la répétition d'une action dans le temps :

Tous les jours je cours acheter mon pain. Il s'agit d'un aspect itératif. Le processus peut être terminé, comme *ça y est, j'ai couru 30 mn*, ou potentiel comme : *c'est le départ du marathon je vais courir doucement pour tenir jusqu'à la fin*. Ces formes aspectuelles correspondant à des procès différents, peuvent être combinées avec le passé ou le futur :

C'était le départ du marathon j'allais courir doucement pour tenir jusqu'à la fin et quand j'aurai couru 30 mn, j'accélérerai. On utilise aussi des auxiliaires pour marquer l'aspect tels que (venir de, en train de) ou des préfixes : (re – dé dans : faire, refaire, défaire) pour noter la réplication, l'inversion…)

C'est une opération qui permet à l'énonciateur de dire comment, selon lui, se présente le procès (Qu'il soit processus ou état. (Maurice Lévy, 2000, p. 126)

Exemples : *Il se met à pleuvoir* (début du procès, aspect inchoatif porté par le verbe-auxiliaire)

Laisse-le, il travaille (procès en cours)

Quand tu auras terminé, tu partiras (« vu » dans son achèvement, aspect accompli)

Les magasins ferment à 19h (Procès considéré dans sa répétition, aspect itératif porté par le contexte avec « ce soir exceptionnellement » l'énoncé prend un aspect ponctuel)

D'après l'édition de 1993 (Grevisse 1993, p. 1120), l'aspect est la manière dont s'expriment le déroulement, la progression, l'accomplissement de l'action. Cette édition affirmant encore que la notion d'aspect n'a pris qu'assez récemment une grande place dans les études sur le français, et que les linguistes présentent à ce sujet des vues souvent divergentes.

Les principaux aspects distingués dans cette éditions sont cités par Gorana Bikic-Caric dans son article *L'aspect verbal par rapport au temps-comparaison entre français et croate* (2015, p. 6) « l'instantanéité (aspect momentané) : *La bombe éclate*, la durée (aspect duratif) : *Je suis en train de lire*. *Je le pourchasse*, l'entrée dans l'action (aspect inchoatif ou ingressif) : *Il se met à rire. Il s'endort*, la répétition (aspect itératif) : *Je relis la lettre*. *Il buvote son vin*, la continuité, la progression (aspect progressif) : *Il ne fait que rire*. *Le mal va croissant*, l'achèvement (aspect perfectif) : *Elle a vécu, Myrto. J'ai trouvé*, l'inachèvement (aspect imperfectif) : *Je cherche une solution*, la proximité dans le futur : Il va lire, il est sur le point de lire, et la proximité dans le passé : *Je viens de le voir*.

Il est expliqué que l'aspect est parfois exprimé intrinsèquement par le verbe lui-même : *pourchasser* ; souvent il est marqué au moyen d'expressions auxiliaires ou d'adverbes ; parfois il est indiqué par un préfixe ou par un suffixe : *relire, buvoter*. Dans l'édition de1993, il n'y a pas de liste d'aspects, excepté la phrase qui dit que l'aspect se manifeste en outre par les semi-auxiliaires, ou encore par des suffixes (*buvoter opposé à boire*) ou des préfixes (retravailler) ou par le sens même des verbes (éclater présente l'aspect instantané). Par contre, il est intéressant de remarquer un « croisement » avec le temps verbal, puisqu'il est mentionné l'opposition entre l'imparfait et le passé simple, l'action étant considérée comme inachevée dans un cas, comme achevée dans l'autre. Ainsi l'imparfait traduit l'aspect imperfectif, tandis que l'aspect perfectif s'exprime par le passé simple.

Archaimbault (2001, pp. 83-84) fait le commentaire suivant :

> *Il est traditionnellement admis que le terme aspect aurait été adopté de façon à peu près simultanée dans différentes langues, notamment le français, l'anglais, l'allemand, pour traduire le terme* vid[6]*, avec la valeur que donna à ce terme grec en 1827. Le terme d'origine est réputé dénué de l'opacité qui caractérise le terme français, mais cette transparence attachée à* vid *est, à bien des égards, une illusion. On trouve souvent*

[6] Selon Archaimbault, Greč est le premier à avoir identifié l'aspect en tant que catégorie autonome liée à la morphologie, notamment aux préverbes. Le terme utilisé par Greč est : vid apparenté au verbe videt' qui signifie « voir », vid signifiant « le regard, la vision ». Sur le plan grammatical, dans le sens de Greč, vid signifie « point de vue sur l'action » (Archaimbault 1999 : 216). Si c'est à Greč que l'on doit le sens actuel du terme vid, l'utilisation de ce mot dans la terminologie grammairienne slave est plus ancienne. Il apparaît dans un des premiers manuscrits slaves datant du XVème siècle, et portant sur la grammaire slave. Ce manuscrit est rédigé par un anonyme et il est appelé le Damaskin (Archaimbault 1999 : 45). Le terme est ensuite repris dans toutes les grammaires du russe. (Cité dans Analyse morphosémantique de l'aspectualité-temporalité)

pourtant énoncé un tel point de vue, comme chez Kihm (1988 : 15). Qui note que « seules les langues slaves- nullement par hasard- ont pour le (l'aspect) nommer un terme indigène (voir russe vid) aux connotations transparentes : l'aspect c'est le point de vue, l'idée que l'on se fait, la représentation ». Or, la difficulté de cerner l'étendue du terme est réelle, y compris pour les slavisants : sa transparence est un trompe-l'œil.

Ailleurs dans le même texte, Sylvie Archaimbault (2001, p. 83) rappelle que selon les critères retenus pour l'identification de l'aspect, celui-ci a pu être envisagé comme s'exprimant dans la morphologie et le lexique (modalités d'action par exemple),ou bien comme la représentation que se fait le sujet du procès, indépendamment des moyens d'expression qu'il utilise (définition large et multicritère).

En parlant de l'aspect Tesnière dit : *« L'aspect est la catégorie du degré d'achèvement du procès et par conséquent celui de la durée de ses différentes phases »*. (Tesnière, 1966, p. 584, cité par Elena Dragon, 2012.)

Les linguistes distinguent deux types d'aspect : l'aspect lexical et l'aspect grammatical (Gosselin, 1996), tandis que Wilmet (1997) divise l'aspect en trois parties, qui sont l'aspect grammatical, l'aspect lexical et l'aspect sémantique.

Dans *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Gosselin définit l'aspect comme suit :

La catégorie de l'aspect se décompose en aspect lexical et aspect grammatical. L'aspect lexical correspond au type de procès (activité, état, accomplissement...) exprimé par le lexème verbal et son environnement actanciel [...]. L'aspect grammatical définit le monde de présentation du procès (accompli, inaccompli, itératif...) tel qu'il est indiqué essentiellement par les marques grammaticales (temps morphologique, semi-auxiliaires, adverbes d'aspect...). (Gosselin, 1996, p. 10)

L'aspect est une catégorie du verbe qui indique comment le locuteur envisage le déroulement du procès. Il intéresse, quels que soient l'époque et le moment de l'énonciation, le procès exprimé par le verbe qui peut être considéré par rapport à ses limites de début et au déroulement entre ces limites.

Schéma

Limite de début accueillir Limite de fin

La notion d'aspect, qui se combine avec celle de mode et de temps, concerne en effet, en français, non seulement le verbe et ses multiples formes, mais aussi des coverbes, des adverbes, des compléments…

Exemples :

Il accueille les visiteurs. Le soir est tombé

Il accueillit les visiteurs. Le soir tomba

Il accueillit les visiteurs. Le soir tombait

Il accueillait les visiteurs. Le soir tomba

Il venait d'accueillir les visiteurs. Le soir tomba

Il devait accueillir des visiteurs. Le soir tomba

Il accueillit longuement les visiteurs dix minutes durant. Le soir tomba

Un simple relevé peut faire état de l'aspect lexical et sémantique (qui concerne le sens des verbes eux-mêmes) et de l'aspect grammatical qui dépend de la forme d'un verbe (avec ses marques de conjugaison). Un second relevé pourra faire état de l'aspect coverbal, qui permet par exemple différentes phrases du procès.

Après avoir évoqué une idée globale de l'aspect chez différents linguistes, focalisons l'attention sur les types d'aspect. L'aspect se trouve à son tour divisé en aspect lexical (déterminé par le lexème verbal et son environnement actanciel (Gosselin et François, 1999) et en aspect grammatical (marqué par la conjugaison et divers autres marqueurs grammaticaux y compris les constructions syntaxiques. Il est d'usage, dans la tradition grammaticale française, d'opposer l'aspect lexical (l'aspect marqué par le lexème verbal et ses compléments) à l'aspect grammatical (exprimé principalement par les conjugaisons)[7]

Cependant, nous jugeons important de définir l'aspect lexical, l'aspect grammatical et l'aspect sémantique plus en détail, car les trois points de vue sont superposés et difficilement séparables.

1.3.L'aspect grammatical

Comme travaux menés sur l'aspect grammatical, nous citons ceux de Gosselin, Confais et ceux deWilmet.

[7]Cf, entre autres, R. Martin (1971 : 54 sq.), D. Leeman-Bouix (1994 : 48-53).

L'aspect grammatical est un aspect qui prend une forme grammaticale et qui varie en fonction de la conjugaison du verbe ou de sa construction, il est marqué parles marques de conjugaison et par les affixes qui servent à la construction des mots. Autrement dit, il se rapporte aux temps auxquels le verbe est conjugué : morphologie verbal opposant ainsi deux couples aspectuels : le premier accompli /inaccompli, le second, sécant /non-sécant concernant principalement les couples Imparfait / Passé- simple & Imparfait/ Passé – composé.

La grammaire française traditionnelle ne parle que de « temps » parfois on dit que le français possède des moyens de marquer des différences aspectuelles. La plupart des linguistes contemporains ne doutent pas de l'existence de l'aspect grammatical, mais le concept de l'aspect et les oppositions morphologiques par lesquelles il s'exprime continuent à susciter des discussions.

Jean-Paul Confais définit l'aspect grammatical dans son livre : *Temps, Mode, Aspect : Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand* comme suit :

L'aspect grammatical, [...] se présente comme une variation signifiante du verbe, liée à un choix du locuteur, et à ce titre « subjective » : que le verbe soit duratif (dormir) ou ponctuel (éclater), le locuteur a le choix de présenter le procès dans la perspective résultative dite de l'accompli (par exemple PC) ou du non accompli (par exemple présent). (Confais, 1995, p.202)

Voyons un autre point de vue sur l'aspect grammatical qui vient éclairer le précédent présenté par le même auteur (2003)

« L'aspect n'est pas LE temps, mais c'est DU temps. Ce n'est pas du temps-date, pas du temps qui dit quand, pas du temps qui situe le procès dans l'absolu en disant c'est aujourd'hui, c'était hier, ce sera demain. Pas les "tranches de temps" que sont présent, passé et futur. C'est du temps abstrait, une vue en dehors de toute date. L'aspect concerne la façon dont est vu le procès par rapport à son déroulement »

L'aspect grammatical se présente comme une variation signifiante du verbe. Que le verbe soit duratif (étudier), ou ponctuel (sauter), le locuteur choisit de présenter le procès dans une perspective résultative de l'accompli (par exemple, le passé composé) ou de l'inaccompli (par exemple, le présent).

On distingue deux combinaisons aspectuelles : L'aspect accompli et l'aspect inaccompli.

1.1.1. L'aspect accompli

Les formes verbales composées rendent compte d'un aspect accompli, le procès étant achevé dans son déroulement, alors que les formes verbales simples rendent compte de l'aspect non accompli, le procès n'étant pas achevé dans son déroulement.

Exemple *: Il accueilli les visiteurs / Il accueille les visiteurs.*

Deux groupes symétriques se présentent donc opposant formes composées et formes simples dans les temps de conjugaison :

Aspect accompli

Il a accueilli Passé composé

Il avait accueilli Plus-que-parfait

Il eut accueilli Passé antérieur

Il aura accueilli Futur antérieur

Il aurait accueilli Conditionnel passé

Aspect non accompli

Il accueille Présent

Il accueillait Imparfait

Il accueillit Passé simple

Il accueillera Futur simple

Il accueillerait Conditionnel présent[8]

Par ailleurs, des formes simples peuvent présenter le procès

Soit comme vu de l'extérieur, formant ainsi un tout dont les limites sont bien marquées : c'est un aspect global (ou extérieur)

[8] Les exemples sont pris du livre Grammaire française de Cherdon, C et Wautelet, B.

Schéma

Il accueillit les visiteurs

Soit comme vu de l'intérieur, avec des limites ouvertes, non marquées : c'est un aspect sécant (ou intérieur)

Schéma

Il accueillait les visiteurs

L'imparfait ou le passé simple, temps du passé, traduisent tous deux une antériorité, par rapport au moment de l'énonciation. L'emploi du passé simple ou de l'imparfait dans un texte dépend alors du fait qu'il s'agit de présenter ou non un procès dans son ensemble. Néanmoins, l'imparfait est le seul qui montre une action sans fin ni début précisés, avec des effets de progression ralentie ou de plan général ou de gros plan. Le passé simple, qui fournit un procès pur et entier, peut donner l'impression de mettre le fait au premier plan (1). C'est ce qui peut faire naître l'idée qu'en passant du passé simple à l'imparfait, on glisse d'un premier plan à un arrière- plan, plantant un décor, ou que parfois se ressente un effet de durée.(Christian Cherdon et Benoit Wautelet, 2012, pp. 193-194)

Selon Riegel (2001, p. 292), l'aspect accompli envisage le procès au-delà de son terme comme étant réalisé, achevé. Il s'exprime par l'emploi des formes composées.

1.1.2. L'aspect inaccompli

Nommé aussi le non-accompli qui représente une action en cours de réalisation, il saisit le procès en cours de déroulement, il s'exprime par l'emploi des formes simples.

Exemples : *Je mangeais.*

J'ai mangé

Ces deux énoncés ont pour point commun de situer le procès dans un moment antérieur au moment de l'énonciation, cependant, il existe une relation sur le plan aspectuel, en effet, le premier exemple présente un procès en cours d'accomplissement « non-accompli », alors que le deuxième exemple le présente comme parvenu à son terme « accompli ».

Cette opposition aspectuelle accompli et non accompli est respectivement assimilée en français à l'opposition temps composé / temps simple.

Les formes simples expriment l'aspect en cours, non accompli, du fait ou de l'action. Les temps simples, telles le présent, imparfait, passé-simple, futur simple…, présentent le procès en cours de réalisation, tandis que les formes composées (auxiliaire + participe passé) telles le passé-composé, plus-que parfait, passé-simple, futur antérieur…, expriment l'aspect achevé, accompli, du fait ou de l'action exprimés par le verbe.

Dans cette perspective nous citons les exemples cités par (Khoudour Souad, 2011)

1-Je sors à 5 heures. *5-Je suis sorti à 5 heures.*

2-Je sortais à 5 heures. *6-J'étais sorti à 5 heures.*

3-Je sortis à 5 heures. *7-Je fus sorti à 5 heures.*

4-Je sortirai à 5 heures. *8-Je serais sorti à 5 heures.*

L'action de sortir est en cours de réalisation dans les énoncés (1) (2) (3) et (4), par contre elle est accomplie dans (5) (6) (7) et (8).

Nous pouvons dire que toutes les formes composées appartiennent à la catégorie des accomplis alors que les formes simples appartiennent à l'inaccompli. Nous reprochons cette idée à (Gosselin, 2008, pp. 21- 52) dans l'exemple suivant cité dans son article *De la distinction entre la dimension temporelle de la modalité et la dimension modale de la temporalité* : « *La police recherchait le coupable depuis trois jours* », le locuteur n'indique en rien si le procès a cessé ou non au moment de l'énonciation. Le procès a certes une partie passée, mais il se peut très bien qu'il se poursuive dans le présent et même dans le futur. La seule information sûre, c'est qu'au moment de référence, situé dans le passé, le procès était en cours (aspect inaccompli).

L'aspect grammatical prend aussi en considération la manière dont on perçoit les diverses tensions du verbe. Si le procès est perçu de l'extérieur, d'une manière discontinue, il s'agit alors d'aspect global. Et si l'aspect est perçu d'une manière continue, on parle d'aspect sécant.

Comparant les exemples suivants : *savoir* et *su* sont d'aspect global, *sachant* est d'aspect sécant. Nous apportons plus de détail dans ce qui suit sur l'aspect sécant et global.

1.1.3. L'aspect sécant

Appelé non limitatif où le procès est perçu de l'intérieur ; comme le remarque Riegel, p .522 *« Avec l'aspect sécant, l'intervalle de référence du procès est envisagé sans limites ; il est perçu de l'intérieur et découpé en deux parties : une partie réelle nette et une partie virtuelle flou, à cause de l'effacement de la limite finale »*

Exemple : *Il chantait une chanson.*

Dans un article intitulé *Dans l'aspect lexical en tant que catégorie grammaticale dans la langue française* (2013, p. 150) on envisage l'action saisie à un moment précis de son déroulement. Ce moment sépare le procès du verbe en deux parties. La première partie est la partie achevée du procès, la deuxième partie est virtuelle, on n'en connaît pas la limite ; tel que l'exemple cité ci-dessus, l'action de chanter est prise à un moment donné, on sait quand l'action a commencé, mais on ne sait pas quand l'action finira.

1.1.4. L'aspect global (non-sécant)

Ou limitatif, il est perçu globalement, considérée de l'extérieur : enfermé dans des limites.

Exemple *: Il marcha des heures jusqu'à Paris.*

Le passé simple indique toujours l'aspect non-sécant. Ce n'est pas un temps analytique comme l'imparfait: le passé simple ne pénètre pas le procès du verbe, il reste dans une vision extérieure de ce procès. C'est une opposition systématique en français: l'imparfait indique toujours l'aspect sécant. Le passé simple indique l'aspect non-sécant.

Ces deux aspects sont schématisés par Marc Wilmet comme suit :

Schéma représentant l'aspect Sécant & Global.

La notion d'aspect grammatical renvoie également à l'utilisation d'auxiliaires ou périphrases d'aspect qui sont suivis de l'infinitif et expriment une particularité à propos du début, du milieu ou de la fin du procès.

Outre cela, (Dubois et Lagane, 1973, p. 124) mettent en exergue les formes suivantes accompagnées de leur valeur aspectuelle.

L'inchoatif : se forme à l'aide des auxiliaires comme : *commencer à, se mettre à,* devant un infinitif, ce qui indique le début de l'action.

Le progressif : s'exprime à l'aide de l'auxiliaire *être en train de*, devant un infinitif, pour indiquer qu'une action ou un état sont en cours.

L'immédiat : se forme à l'aide de l'auxiliaire *aller* ou de la locution *être sur le point de* devant un infinitif, pour indiquer qu'une action se produira dans un futur immédiat. En revanche, l'auxiliaire *venir de* se met devant un infinitif pour indiquer un passé immédiat.

Pour enrichir les définitions citées, nous proposons un schéma de Leeman-Bouix (1994- 2002, p.50) qui résume l'aspect grammatical.

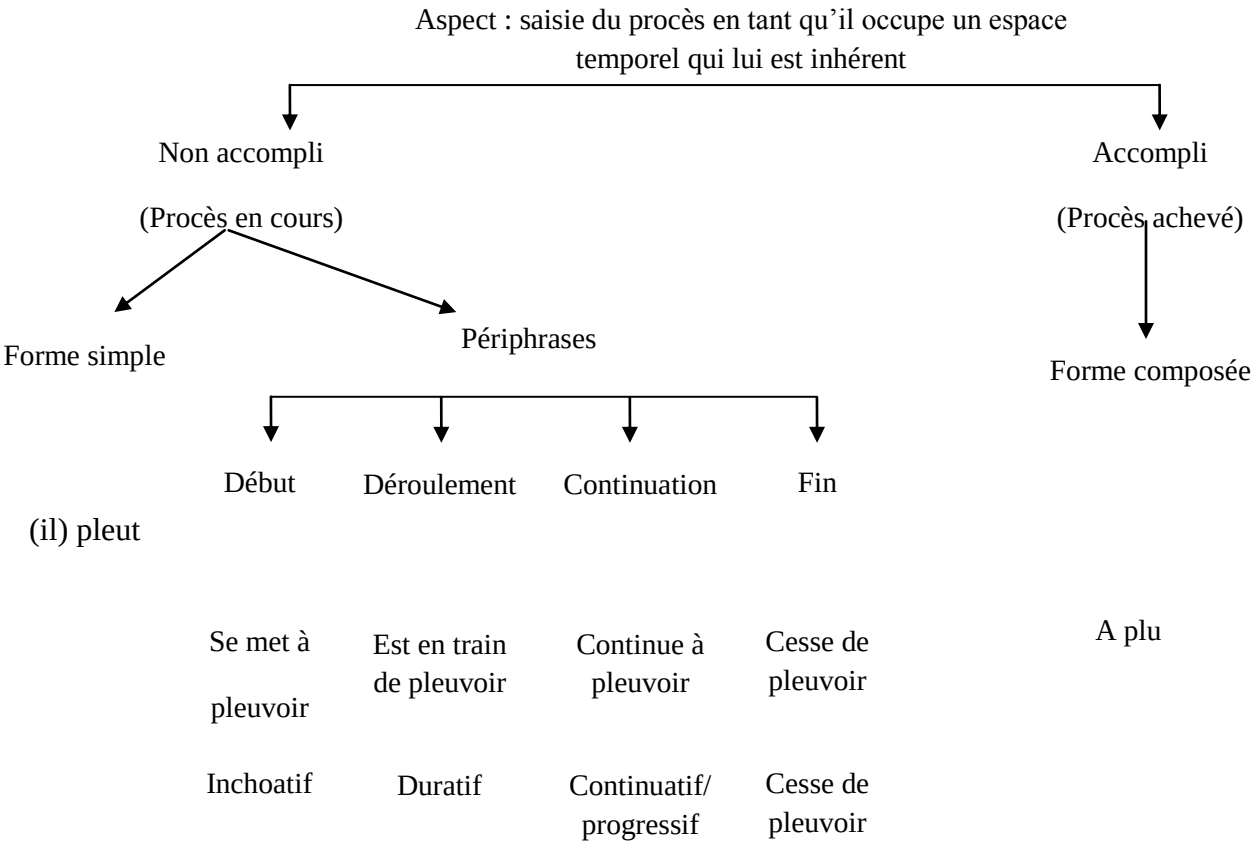

Schéma 2 : Aspect grammatical[9]

[9]Cité par Nathalia Youssef, 2012, p. 85

L'aspect, comme toute autre catégorie sémantique peut s'exprimer aussi bien à travers des éléments lexicaux que grammaticaux. (Pottier. Essai de synthèse sur l'aspect)

1.4.L'aspect lexical

Les grammairiens allemands avaient identifié l'aspect lexical sous le nom « d'Aktionsart », en français « mode d'action », mais la plupart des travaux récents sur l'aspect lexical s'inspirent des recherches de ZenoVendler (1957 et 1967) qui distingue quatre classes aspectuelles : les états, les activités, les accomplissements et les achèvements où sont développés les critères de la dynamicité, du bornage, et de la ponctualité. (Cité par Neveu. Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique)

Dans ce qui suit, nous nous basons sur les travaux menés par Gosselin (1996), Wilmet. M et Zufferey. S ainsi que Moescher. J (2010)

L'aspect lexical agit dans la construction du sens de l'énoncé, en prenant en considération plusieurs paramètres.

L'aspect lexical désigne la qualité d'un verbe, il est marqué par la construction lexicale du verbe; un aspect lexical est un aspect indiqué par un lexème coverbal (semi-auxiliaires) ou adverbal (adverbes) et aussi par les préfixes et les infixes. Wilmet nomme l'aspect coverbal « un aspect intérieur » au verbe et l'aspect adverbial « extérieur au verbe ».

Ce n'est pas uniquement le verbe qui exprime cet aspect ; il faut prendre en compte, comme le souligne Calas et Rossi-Gensane (2001, p.16) *« les arguments du verbe et d'autres compléments, tels certains compléments de temps. C'est en fait la phrase, qui reçoit une valeur aspectuelle »*. L'aspect lexical décrit ainsi les valeurs temporelles sémantiques des procès dans leur contexte : le début, le déroulement, l'achèvement, l'état. L'aspect lexical d'une construction verbale dépend donc de la prise en compte du sens véhiculé par le verbe et de son contexte sémantico-lexical. (Cité par Calba, 2014, p. 24)

Dans la tradition grammaticale française, l'aspect lexical est opposé à l'aspect grammatical, en effet, l'aspect lexical définit le type de procès (état, activité ...), par contre l'aspect grammatical exprime une visée aspectuelle, une façon de voir le procès (comme accompli, inaccompli ...). Il faut prendre en considération plusieurs paramètres pour comprendre comment l'aspect lexical agit dans la construction du sens de l'énoncé.

Exemples : (1) Il lisait des livres

(2) Il a lu des livres

Dans les deux exemples, l'aspect lexical désigne la qualité d'un verbe qui peut être atélique (exemple 1) où le procès indique des actions qui peuvent continuer continuellement, alors que le procès-verbal télique (exemples 2) exprime des événements qui ont une fin innée. En d'autres termes, le verbe est atélique dans le premier exemple parce que le sujet peut continuer à lire, s'il le veut. Tandis que l'exemple 2, le verbe est télique car la lecture du livre s'est achevée.

Au niveau de l'aspect lexico sémantique, on distingue les verbes qui expriment un état (souffrir, rester, habiter) de ceux exprimant un procès. Parmi ces derniers, il y a des verbes d'activité au procès non borné (verbes atéliques) comme *lire, marcher, courir* et des verbes dont le procès est borné (verbes téliques) tels que *finir, achever, arriver, lire* (un article), *courir* (le 100 mètres) (Roxane Gagnon, Serge Érard, Christopher Laenzlinger, 2015, p.15)

Wilmet a déterminé l'aspect lexical en qualité de compatibilités et d'incompatibilité, et est arrivé à montrer que l'aspect lexical est indépendant des compléments circonstanciels du verbe.

L'auteur dans son livre *Grammaire critique du français*, p. 184) recourt à la dichotomie fondamentale des verbes statiques et des verbes dynamiques.

1.4.1. Aspect statique

On parle d'aspect statique pour les verbes qui ne posent aucun changement, aucune évolution dans le procès qu'ils s'expriment.

Exemple : *Pierre sait sa leçon.*

Pierre aime Marie.

A cette nuance aspectuelle correspond une grande classe de verbes. Exemple de verbes exprimant l'aspect statique : *avoir, savoir, connaître, ignorer, croire, aimer* = « *éprouver un sentiment amoureux », détester*…, les copules *être, sembler, paraître* = *« avoir l'apparence »* (mais non demeurer, devenir ou rester) (Wilmet, p. 184)

L'auteur explique comment les reconnaître, de façon empirique : *Pierre aime Marie* (au sens platonique du terme) ou *Pierre sait sa leçon* ne s'interprète pas comme *Pierre boit/ marche*…etc

1.4.2. Aspect dynamique

Les verbes qui expriment l'aspect dynamique sont appelés verbes d'action (*marcher, sortir, monter…*)

Au plan sémantico-cognitif, l'aspect lexical, qui définit les types de procès, correspond à la façon dont les situations sont catégorisées, tandis que l'aspect grammatical détermine *le point de vue aspectuel*, la façon dont les procès sont perçus/montrés dans et par l'énoncé (Smith, 1991 cité par Gosselin, 2001)

La classe aspectuelle désigne la manière dont l'action est envisagée dans sa durée. La classe aspectuelle à laquelle appartient un verbe définit son rôle dans la détermination de l'ordre temporel. Zufferey.S et Moescher. J (2010, p. 108) distingue quatre classes aspectuelles qui sont les états, les activités, les accomplissements et les achèvements. Une première division s'opère entre les états (qui sont statiques) et les événements qui comprennent les trois classes restantes. Quant à Gosselin, il appelle les classes aspectuelles types de procès (Gosselin, 2005, p. 35)

Les phrases dénotent un achèvement ou un accomplissement font avancer le temps, ce dernier n'avance pas avec les états et les activités.

Exemples :

Marie entra dans le bureau. Le président se leva (achèvement)

Marie entra dans le bureau. Le président alla à sa rencontre (accomplissement)

Marie entra dans le bureau. Le président était endormi (état)

Marie entra dans le bureau. Le président marchait de long en large (activité)

Il existe aussi des difficultés dans l'approche aspectuelle telle que dans les deux exemples cités ci-dessous :

-*Marie entra dans le bureau du président. Il y avait une copie reliée du budget sur la table*.

-*Le juge alluma une cigarette. Le tabac avait un goût de fiel.*

Dans les deux exemples le temps avance en la présence d'états ce qui signifie la perception du temps de manière subjective.

Certains linguistes ont eu recours à des tests linguistiques fondés sur la relation de compatibilité/incompatibilité des prédicats verbaux avec certains compléments circonstanciels

de durée et/ou périphrases verbales. Zufferey et Moescher (2010) retiennent les tests suivants :

Un test linguistique consiste à appliquer la forme progressive *être en train de*. Selon les auteurs, les verbes d'état, ne peuvent pas entrer dans ce type de construction, parce qu'ils sont statiques. En revanche, les trois autres catégories regroupées sous les verbes d'événement l'acceptent.

Exemples :

-*Marie est en train d'être heureuse (état)*

-*Max est en train de courir (activité)*

-*Jean est en train de construire une maison (accomplissement)*

-*Paul est en train d'atteindre le sommet (achèvement)*

Un autre test pour distinguer les verbes d'état et d'activité, d'une part, et les verbes d'accomplissement et d'achèvement, d'autre part. Les verbes d'état et d'activité ne peuvent prendre que la forme avec *pendant* alors que les accomplissements et les achèvements ne peuvent prendre que la forme avec *en.* Il s'agit là de choisir ou d'utiliser la construction soit avec *pendant* soit avec *en.*

Exemple :

-*Marie a été heureuse pendant/ en des années*

-*Max a couru pendant/en une heure.*

-*Jean a construit une maison en/ pendant deux ans*

-*Paul a atteint le sommet en /pendant une heure.*[10]

Seuls les verbes d'activité permettent de considérer qu'une action a déjà été réalisée au moment de son déroulement.

Acceptant le 4ème exemple, revenant aux trois derniers exemples.

Si Max est en train de courir, alors Max a couru

Si Jean est en train de construire sa maison, alors Jean n'a pas encore construit sa maison.

Si Paul est en train d'atteindre le sommet, alors Paul n'a pas encore atteint le sommet.

[10]Dans ce paragraphe les exemples sont de Sandrine Zuffrey et Jacques Moescher (2010, pp. 108-109)

Les deux auteurs commentent :

Les accomplissements ont un début et une fin, ils sont bornés

Les achèvements n'ont pas de bornes prédéterminées, ils sont ponctuels.

Les états et les activités ont une possibilité d'être bornés avec la présence des indications linguistiques.

Exemple : *Il a couru de midi à deux heures*

Cet exemple permet de distinguer les accomplissements et les achèvements ayant une fin intrinsèque, ils sont téliques[11], tandis que les états et les activités qui n'en ont pas, ils sont atéliques. Dans l'exemple dessiner un cercle a une fin (accomplissement), par contre, l'état d'être marié n'a pas forcément de fin.

Toutefois, un même verbe peut changer de classe aspectuelle en fonction de son complément.

Exemples : Il dessine pour le plaisir (une activité)

Il dessine un chat (accomplissement)

1.4.3. Les deux types d'aspect dynamiques

Les verbes contenant l'aspect dynamique portent en eux une présupposition ou une implication. Les aspects dynamiques sont l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif (Martin Gladu, Notes sur l'aspect sémantique)

En français, certaines études qui ont pris comme point de départ l'opposition des concepts perfectifs et imperfectifs ont considéré que les lexèmes verbaux entraient dans une opposition aspectuelle binaire simple (vivre imperfectif : mourir perfectif). A cette opposition lexicales, il faut ajouter les morphèmes aspectuels des tiroirs verbaux (*il vécut* (P): *il vivait*(I), *il mourut* (P) : *il mourait* (I)), auxquels on peut ajouter à nouveau des adverbes aspectuels (longtemps (I): brièvement (P). (Cité par Mascherin Laurent, 2007)

Sortir contient l'aspect dynamique perfectif, parce qu'il présuppose être à l'intérieur.

Manger contient l'aspect dynamique imperfectif, car il implique avoir mangé.

Citant exemples de verbes contenant l'aspect dynamique :

Perfectifs *: mourir, naitre, sortir, entrer.*

[11]La télicité est la propriété des verbes d'avoir un *telo*, c'est-à-dire une fin intrinsèque, qui fait partie de leur signification. Dans initiation à la linguistique française. P. 109

Imperfectifs *: chanter, travailler, mourir d'envie, sortir son chien*

Cette distinction des verbes perfectifs et imperfectifs n'a pas toujours été si claire que cela.

Certains verbes français peuvent changer d'aspect s'ils sont suivis d'un complément : le verbe imperfectif *écrire* devient perfectif si suivi de lettre (Todorovic, 2015, p. 36)

Wilmet a présenté les oppositions *lire – lire un livre* ; *manger – manger une pomme*. En revanche, il existe des verbes qui ne sont pas perfectivables, tels que : *regarder, chasser*, etc. Un cas particulier est celui des verbes qui sont presque toujours suivis d'un complément : *mettre (une cravate), garer (une voiture)*

1.4.3.1.L'aspect perfectif

Les verbes perfectifs ou limités, conclusifs évoquent un procès qui impliquent un terme, au-delà duquel s'ouvre une situation nouvelle, citant un exemple de verbes : *Arriver, mourir, naître, sortir*…Le procès exprimé par ces verbes ne peut jamais être prolongé. Le verbe devient cyclique, lorsque le procès peut être recommencé.

Verbes « perfectifs » dont l'action ne peut avoir lieu que si elle est portée à son terme ; c'est le cas du verbe *tuer* (action qui ne peut être interrompue : on ne peut pas tuer à moitié, par exemple). (Rita, 2011, p. 30)

Exemple : *Elle sort tous les soirs.*

*« Les procès signifiés par les verbes perfectifs comportent par eux-mêmes, indépendamment de tout effet extérieure exercé sur eux, une limitation. Une fois commencer le procès va nécessairement à un terme qui en constitue l'achèvement» (*Wagner et Pinchon, 1991, p. 362)

Les verbes se conjuguant avec l'auxiliaire être ont pour la plupart un caractère perfectif. Certains verbes peuvent être polysémiques, perfectifs ou imperfectifs selon le contexte.

Exemple : *demander, passer*

L'emploi est marqué par des auxiliaires différents : l'heure est passée maintenant / l'heure a passé vite**.**

Certains verbes perfectifs forment les temps composés avec l'auxiliaire être : *Il est sorti.*

L'aspect perfectif est véhiculé tout d'abord par les temps verbaux du passé tels que le passé simple, le passé composé, le plus-que-parfait, le passé antérieur et le passé surcomposé.

1.4.3.2. L'aspect imperfectif

Les verbes imperfectifs (non limités et non conclusifs) évoquent un procès qui, par lui-même n'indique pas le terme : l'arrêt de l'action ou de l'état ne détermine pas une situation nouvelle (après une interruption l'action peut recommencer), tel que les verbes : *Marcher, dormir, porter, voir*, …[12]

Les verbes imperfectifs forment les temps composés avec l'auxiliaire avoir : *Il a parlé.*

Nous citerons à cet égard la définition d'Annie Monnerie – Goarin .

« *Les verbes imperfectifs signifient les procès qui, s'ils ne sont pas interrompus par des circonstances extérieures, pouvant se prolonger sans limitation. Les procès évoqués par les verbes tels que exister ou voire peuvent bien être interrompus (..) mais cette interruption n'est pas inscrite dans le signifié même des verbes* » Monnerie-Goarin, 1996, cité par Khoudour Souad, 2011.

1.4.3.3. Les verbes perfectifs deviennent imperfectifs

Selon (Wilmet, 2003, p.187), il existe trois facteurs qui imperfectivent les verbes perfectifs : La négation, le pluriel formel ou sémantique du sujet ou du complément et la métaphorisation du verbe.

La négation : Pierre ne sort pas (ne pas commencer à sortir ou n'être pas en train de sortir impliquent « ne pas sortir », cela ne présuppose plus être à l'intérieur, autrement dit, le sujet dont l'action de *sortir* est attendue pourrait aussi bien être ailleurs.

- Le pluriel : *les invités de Pierre commencent à arriver (ce qui implique : il y a des invités arrivés) ;*

- La progressivité du verbe : *le dollar descend* (ce qui implique : il est en chute libre), l'action de descendre n'implique aucune fin du procès.[13]

La relation entre le procès et l'énoncé reste indirecte de sorte que c'est l'interprétation du locuteur et par conséquent son choix de formes linguistiques (le verbe et ses compléments) qui décident comment le procès est présenté. Cependant, ce choix de la part du locuteur n'est pas tout à fait libre. Il est limité par des facteurs pragmatiques et conventionnels de même que par des contraintes sur les conditions de vérité. (Iwona Staroń, 2007, p.7)

[12]https://www.scribd.com/document/249685823/Les-Valeurs-Et-Les-Aspects-Du-Verbe. Transféré par Andreea Alexandra Brener.
[13]Les exemples sont pris du travail de M. Wilmet, p.187

Les verbes « imperfectifs », qui renvoient à une action qui s'effectue indépendamment du terme du procès ; c'est le cas de verbes comme *jouer* ou *marcher* où l'on peut commencer à marcher ou à jouer et interrompre l'action à tout moment, sans annuler le procès. D'après Sten (1952), ce type de classification suppose de prendre en considération le contexte de l'énoncé. Le sens du verbe, seul, ne permet pas de réaliser l'aspect du procès. L'imperfectivité peut être démentie par les compléments dans un énoncé donné. Klum (1961) considère que les bornes du procès peuvent être précisées non seulement par les compléments du verbe mais aussi par le sujet. Il donne l'exemple du verbe tomber, généralement perfectif, dans des exemples comme l'enfant tombe, qui requiert une valeur imperfective dans *: la neige tombe*. Cité par Rita, 2011, p. 30)

1.3. L'aspect sémantique

Il concerne le sens du verbe, il concerne la distinction entre les verbes perfectifs et imperfectifs.

2. Définition de la notion de procès

Comme définition générale, les procès constituent une classe conceptuelle qui décrit ce qui survient dans l'univers, ce qui se produit dans le temps et qui modifie un état des choses. En revanche, cette classe conceptuelle dépend sémantiquement d'autre chose que d'elle-même, ce qui la distingue de celle des êtres : marcher se dit de quelqu'un qui marche ; donner se dit de quelqu'un qui donne, de quelque chose qui est donné, et de quelqu'un d'autre à qui l'on donne ce quelque chose.

Par conséquent, le procès contribue à assurer la valeur de vérité des énoncés. Ils ne se disent qu'à propos des êtres, ce qui rejoint le rôle de prédication que certaines grammaires et théories linguistiques attribuent au verbe.

Gosselin (2001, p.149) définit le procès comme suit : *« La notion de procès sert à désigner à la fois les états et les événements. Les procès sont exprimés par le lexème verbal et son environnement actanciel »*

2.1. Les sous-classes de processus

D'après (Charaudeau, 2011, p. 31), il existe deux sous-classes de procès

Les actions : représentent des actes ou des activités qui se trouvent sous la responsabilité ou le contrôle d'un être. Ces activités peuvent être également d'ordre langagier (parler, dire, annoncer, déclarer, etc.) ou d'ordre mental (penser, croire, estimer, etc.

Les faits : le fait est ce qui surgit, se produit, sans l'intervention d'un agent (il pleut, il neige). Il représente des activités, mais ces dernières ne se trouvent sous la responsabilité d'aucun être.

2.1.1. Distinction action/ fait

Cette distinction permet de classer les verbes en verbes d'action et verbes de fait. Il s'agit là d'une description des procès (classe conceptuelle) et non d'une description des verbes (catégorie formelle)

Exemple : Le vieillard roule une cigarette

Le verbe exprime une action, parce que le procès se fait sous la responsabilité et le contrôle de quelqu'un.

Exemple : La voiture roule bien.

Le verbe dans cet exemple exprime un fait, parce que le procès est attribué à un objet qui n'en est pas le responsable.

Nous pouvons dire à cet égard, que les verbes doivent être considérés à travers les modes de réalisation linguistique.

La distinction action/fait montre bien que sujet grammatical et agent sont deux concepts différents, même si parfois ils coïncident, notamment dans certaines descriptions de l'action.

La distinction traditionnelle que font les grammaires entre verbes transitifs et verbes intransitifs ne correspond pas en tous points à la distinction action/fait. En effet, un verbe à emploi dit intransitif peut, selon le contexte linguistique, exprimer soit une action (Elle joue avec sa poupée), soit un fait (Les portes du buffet jouent) (Charaudeau, 2011, p. 31)

2.2. La typologie des procès-verbaux

Les procès sont classés selon différents types. Les linguistes ont essayé de les classer par "types " en appliquant des propriétés spécifiques. La classification la plus répandue est celle de Vendler (1967) (cité par Gosselin, Conflits et modes de résolution, 2012)

Vendler (1967) propose une typologie identifiant quatre catégories de procès : état/ activités/ accomplissement/ achèvement, reposant sur trois propriétés sémantiques qui définissent la différence entre les types de procès selon qu'elles sont ou non actualisées et qui servent de critères à l'établissement de sa classification: la dynamicité, le bornage et la ponctualité.

« La dynamicité caractérise un événement qui se résume à une somme de changements ; le bornage concerne la manière dont est pris en compte le terme d'une occurrence d'événements (on parle aussi de télécité) et le trait ponctuel vaut pour des procès renvoyant à des événements qui ne présentent pas de durée interne » (Perrin, 2005, p.81, cité par Calba, 2014).

	Dynamique	Borné	Ponctuel	Exemples
Etat	Non	Non	Non	Etre fatigué
Activités	Oui	Non	Non	Marché- courir
Accomplissement	Oui	Oui	Non	Manger une pomme
Achèvement	Oui	Oui	Oui	Apercevoir un avion

Tableau 1 : Les typologies de procès selon le modèle de Z. Vendler, 1967

Les états sont des procès non dynamiques, non bornés et non ponctuels qui induisent une situation stable, une propriété, comme par exemple être fatigué.

Les activités, caractérisées par une suite de changements ayant un début et une fin non impliqués par le procès, sont dynamiques, mais non bornées et non ponctuelles, comme le verbe *travailler*. Les accomplissements sont aussi une série de changements, mais contrairement aux activités, ils sont dynamiques et bornés, mais non ponctuels, ce qui implique que le début et la fin sont inhérents au procès lui-même (prenons l'exemple du verbe *aller).* La dernière classe typologique de Vendler est celle des achèvements. Ils sont dynamiques, bornés et ponctuels comme le verbe s'endormir. (Gosselin, 1996, pp.54-55, cité par Pierre Calba. 2014, p. 24)

Soulignons que le verbe n'est pas le seul qui détermine la classe aspectuelle du procès. Il faut prendre en considération l'apport de son environnement actanciel -le sujet, le COD ou le COI. En plus, le même type de procès peut être présenté sous une perspective différente. Le choix du locuteur est alors décisif quand il s'agit de la façon de présenter les situations. Nous illustrons ce propos par des exemples :

Exemples :

-*Elle* croisa *les jambes*

-*Au mur, elle* avait accroché des reproductions *de Marie Laurencin, des coquillages vernis, des photos découpées dans un hebdomadaire féminin.*

-*Je* suis saoul, *dit-il*.

A travers ces exemples, il est possible d'envisager une partie de procès si la situation étant ouverte ou fermée − ou de montrer seulement la situation préparatoire ou résultante. Dans le Premier et le deuxième exemple, des procès dynamiques sont présentés et qui appartiennent à la classe d'accomplissement, par contre le troisième exemple on présente un aspect statique exprimant la situation résultante des procès dynamiques. (Iwona Staroń. 2007, p. 77)

Des tests de compatibilité sont utilisés, pour déterminer le type de procès. Les tests linguistiques sont indispensables. Nous présentons dans ce qui suit quelques tests de Gosselin et les glissements de sens qu'ils peuvent occasionner.

3. Les tests linguistiques et la validation des représentations

3.1. Les tests de Gosselin

Gosselin utilise des tests pour déterminer les types de procès et a pris comme exemple la télicité. Lorsque le procès est télique, il est repérable dans le syntagme verbal, conjugué au passé composé, avec [pendant + durée] ou avec [en + durée].

Exemples :

Il a chanté pendant une heure / ??en une heure : [- télique]

Il a terminé son travail ?? pendant une heure / en un heure : [+ télique].[14]

Le procès est atélique dans le premier exemple, contrairement au second, il est télique. Les deux compléments de durée sont acceptables a part une différence sémantique telle que dans l'exemple qui suit :

Exemple : Il a dormi pendant deux heures / en cinq minutes.

L'un renvoie à un procès atélique, alors que l'autre équivalent à s'endormir, il renvoie à un procès télique ; il existe un conflit entre le verbe et (en + durée). C'est un conflit qui comporte à faire porter la durée exprimée sa phase préparatoire (la durée correspondant à la phase d'endormissement) non plus sur le procès lui-même.

[14]Les exemples sont pris de l'article Conflits et mécanismes de résolution dans le domaine aspectuo-temporel : Applications à la rhétorique des pointes de son auteur Gosselin. L

L'auteur propose un mode de résolution à travers une phase préparatoire contextuellement acceptable et éventuellement applicable comme le montre l'exemple cité ci-dessous :

Exemple : Il s'est couché et il a dormi en cinq minutes.

Il s'agit de faire porter le complément de durée sur la phase préparatoire du procès. C'est un mode de résolution qui consiste à déformer minimalement la représentation de façon à ce que ces contraintes soient satisfaites. Cependant il existe d'autres modes de résolutions : (pendant+ durée) suivi d'un procès intrinsèquement télique amène soit vers la phase résultante du procès (*Il a fermé le magasin pendant un mois*), l'exemple montre que le magasin est resté fermé pendant un mois. Soit vers la construction d'une série itérative (*Il a joué cette sonate pendant deux ans,* le circonstanciel de durée ici ne porte pas sur l'occurrence type du procès itéré mais sur la série itérative dans son ensemble.

4. Difficultés terminologiques

Nous allons présenter dans ce point quelques illustrations des problèmes terminologiques de l'aspect en s'inspirant des travaux de Gosselin, Vetters et Guillaume vu la diversité et la difficulté liées au concept de l'aspect. En effet, les problèmes de l'aspect sont complexes. La surabondance et la multiplicité des définitions et des formes entrainent d'une part un développement terminologique et aussi des confusions et d'autre part des distinctions qui rendent difficiles la compréhension des ouvrages.

Les problèmes de l'aspect sont complexes, de ces difficultés formelles découlent des difficultés définitionnelles ainsi que des multiplicités des explications autant dans le champ théorique que dans les analyses descriptives.

« La terminologie perfectif / imperfectif est ambiguë et doit être employée avec précaution. Bien que Garey la réserve à l'aspect, d'autres linguistes l'emploient pour le mode d'action. Dans cette étude, je l'emploierai exclusivement pour l'aspect. » (Vetters. 1996, p. 78)

Gosselin : (Il décrit l'aspect grammatical) *« Nous avons essayé d'utiliser le moins possible les termes de perfectif et d'imperfectif pour éviter toute confusion avec l'aspect lexical »* (Gosselin, 1996, p. 22. Cité par Mascheri, Laurent, 2007)

Les termes perfectif et imperfectif de l'aspect sont employés en français pour décrire un phénomène aspectuel lié à la flexion verbale ou un phénomène aspectuel lié au lexème verbal.

A partir des définitions des deux auteurs, nous remarquons qu'ils traitent les termes perfectif et imperfectif qui connaissent toujours une ambiguïté terminologique. Les deux termes, pour Vetters appartiennent à l'aspect, et pour Gosselin ils appartiennent à l'aspect lexical. Les termes aspect et mode d'action dépendant de la flexion verbale et du lexème verbal correspondent aux termes aspect grammatical chez Vetters, alors chez Gosselin, ils correspondent à l'aspect lexical.

D'autres exemples illustrent les explications multiples autant dans le champ théorique que dans les analyses descriptives. A cet égard, nous allons effectuer différentes définitions de l'aspect côtoyées par certains auteurs qui montrent la difficulté de délimiter l'aspect et ses catégories.

Certains auteurs le définissent comme relevant de l'organisation de la temporalité :

Guillaume *: « L'aspect est le lieu du temps impliqué. C'est le temps que le verbe emporte avec soi et qui lui est inhérent »* (1933).

Comrie*: « L'aspect marque les différentes manières de concevoir la structure temporelle interne d'un énoncé »* (1976, p. 3, cité par Laurent Mascherin, 2007)

D'autres le définissent dans le sens large en se basant sur le rôle de l'énonciateur :

« L'aspect exprime de quelle manière on envisage le déroulement d'un procès » (Maingueneau, 1999, p.63).

Tournadre (2004, p. 34, cité par Gosselin, p.153) fait la distinction même entre aspect lexical et aspect grammatical, considérant que le choix du type de marqueur (lexical ou grammatical) ne correspond pas nécessairement à une différence sémantique profonde, car il montre, exemples à l'appui, que l'aspect grammatical d'une langue peut correspondre à un aspect lexical dans une autre langue. Au fond, il se pourrait que la question telle que nous l'avons posée (dans le cadre de la tradition de la grammaire française) relève d'une approche erronée (…) (Tournadre, 2004, p. 34)

5. Classement des valeurs aspectuelles du verbe

*« Il n'y a guère en linguistique de question plus difficile [que celle de l'aspect] parce qu'il n'y en a pas de plus controverse et sur laquelle les opinions divergent d'avantage. On n'est d'accord ni sur la définition même de l'aspect, ni sur les rapports de l'aspect et du temps, ni sur la façon dont l'aspect s'exprime, ni sur la place qu'il convient de reconnaître à l'aspect dans le système verbal. » (*Vendreyes, 1945, p. 84)

Les types d'aspect sont nommés chez les grammairiens par des termes différents.

Dans le chapitre consacré à l'aspect verbal, Riegel et al. , mentionnent et classent les valeurs aspectuelles par des groupes d'opposition (accompli / non accompli, sécant / non sécant, inchoatif / terminatif, semelfactif / itératif), celle entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif, en mentionnant qu'en français, ces deux types d'aspect sont dérivés du sens interne des verbes eux-mêmes. Ainsi, l'aspect perfectif envisage le terme du procès : par exemple, l'action de sortir n'est complète et véritable que lorsqu'elle est parvenue à son terme, c'est-à-dire lorsqu'on est dehors. Donc, les verbes tels que entrer, sortir, naître, mourir, partir, venir et autres sont nécessairement perfectifs, puisqu'ils possèdent le terme final après lequel l'action ne peut se prolonger, mais elle peut recommencer. En revanche, l'aspect imperfectif envisage l'action dans son déroulement, sans viser à un terme final : ainsi, l'action de marcher peut linguistiquement se prolonger indéfiniment, même si, dans le monde réel, elle est bornée par le temps. D'autres verbes imperfectifs sont les verbes comme aimer, attendre, courir, nager, regarder, durer etc. (Dragana, 2014)

Les formes verbales simples renvoient toujours en français à l'inaccompli et celles composées à l'accompli. L'opposition accompli/inaccompli est donc *« systématique en français : elle se manifeste à tous les modes (…)* » (Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p.293).Dans il mange, il mangera, il mangeait, il mangea, le procès-verbal interne est perçu comme inaccompli, en cours. Il s'agit en quelque sorte d'une action qui est en train de se réaliser. Par contre, il a mangé, il avait mangé, il aura mangé indique que l'action est terminée. Le procès est parvenu à son terme final, il est totalement achevé (Calba, 2014, p. 23)

5.1. Perfectif/ Imperfectif

L'aspect perfectif/imperfectif se manifeste en français surtout par le sens du verbe. *«L'aspect perfectif envisage le terme du procès : le procès n'acquiert d'existence complète et véritable que lorsqu'il est parvenu à son terme (…) »* alors que *« l'aspect imperfectif envisage le procès dans son déroulement, sans visée d'un terme final. »* (Riegel, Pellat et Rioul (1994, p. 293)

Nous pourrions prendre comme exemple le verbe perfectif *casser* ; l'action de casser quelque chose est en effet réalisée à partir du moment où le procès arrive à son terme, lorsqu'un objet est cassé (le procès ne peut être prolongé). A contrario, le verbe imperfectif aimer suppose dans son sémantisme un procès sans limitation intrinsèque. Cette opposition se traduit presque uniquement dans les temps verbaux du passé avec l'opposition passé simple /imparfait ou passé antérieur/plus-que-parfait.

5.2. Inchoatif/ terminatif :

Toujours selon Riegel, Pellat et Rioul (1994, p.295) *« l'inchoatif saisit le procès immédiatement à son début, alors que le terminatif le saisit juste avant sa limite finale.* »En français, l'aspect inchoatif indique le début d'une action ou l'entrée dans un état : il s'endort; il commence à chanter. L'aspect terminatif exprime pour sa part, une action entrain de se terminer, une limite temporelle arrivant à échéance, juste avant sa limite finale :

Elle finit de manger ; elle termine ses devoirs.

5.3. Singulatif / Itératif

L'aspect semelfactif ou singulatif dénote un procès unique et l'aspect itératif, un procès se répétant un certain nombre de fois. Ce dernier est quant à lui surtout indiqué par des compléments circonstanciels de temps (souvent, tous les jours, etc.). L'aspect semelfactif envisage un procès de façon unique, de manière ponctuelle, qui ne se produit qu'une seule fois (en latin, semel signifie une fois), alors que l'aspect itératif fait allusion à des répétitions, à des itérations. L'aspect itératif peut aussi être exprimé en français par le préfixe verbal –re: recommencer, refaire, etc qui contient l'idée d'une répétition de l'action.

5.4. Les valeurs aspectuelles de Grevisse

Pour Grevisse, l'aspect est la manière dont s'exprime le déroulement, la progression, l'accomplissement de l'action (Grevisse et Gousse, 2007, p. 891) ; par conséquent il distingue neufs valeurs aspectuelles

-L'aspect momentané (l'instantanéité)

-L'aspect duratif (la durée)

-L'aspect inchoatif ou ingressif (l'entrée dans l'action)

-L'aspect itératif (la répétition)

-L'aspect progressif (la continuité, la progression)

-L'aspect perfectif (l'achèvement)

-L'aspect imperfectif (l'inachèvement)

-L'aspect exprimant la proximité dans le futur

-L'aspect exprimant la proximité dans le passé.

Les valeurs aspectuelles de Dubois

Jean Dubois et René Legane ont classé les aspects en deux catégories

-Aspect accompli

-Aspect non-accompli

6. L'aspect de phase : le rôle des périphrases verbales

Les périphrases verbales ont une fonction aspectuelle qui permet de distinguer les différentes catégories de mode de procès. Il y a des limitations de sélection entre les périphrases verbales et le type de verbe (Laca, 2004)

Borillo (2005, p. 81) donne une liste de 42 périphrases aspectuelles possibles en français. On trouve notamment comme périphrases aspectuelles *commencer à, se mettre à, continuer à, finir de, être en train de, …*

Laurent Mascherina (2007) a fait une analyse des périphrases sous la forme de différentes phases de présentation du procès en se basant sur la typologie de Cosériu.

Analyse des périphrases

1 : imminentiel (*être sur le point de…).* Cette phase est une focalisation sur l'espace temporel qui précède le début de l'événement (aspect imminent).

2 : ingressif *(se mettre à…).* Cette phase permet de souligner le début d'un événement.

3 : inceptif (être en train de). Cette phase permet de décrire un événement pendant qu'il se déroule.

4 : progressif (continuer de,…). Cette phase représente le caractère continuatif de l'événement décrit.

5 : régressif (être sur le point de finir) cette phase marque la fin imminente d'un événement.

6 : conclusif (terminer de). Elle indique la fin de l'événement.

7 : égressif (venir de). Elle souligne le caractère achevé de l'événement.

Ces périphrases agissent sur un verbe à l'infinitif ou un participe présent, et aussi sur le type de procès véhiculé par ce verbe.

« *Être en train de* », « *continuer à/de* » sont des périphrases aspectuelles qui consistent en la phase de déroulement du procès.

L'expression *être en train de, finir de manger,* indique que la phase finale est en cours et donc que la borne finale du procès, n'est pas encore atteinte (Gosselin, 2011, p.150)

D'autres périphrases qui focalisent sur les phases initiales et finales telles que *se mettre à, commencer à et finir de, terminer de,* ces dernières n'ont pas la même valeur, mais focalisent sur une partie du procès.

Halba (2002, p. 76) a schématisé les périphrases verbales de la façon suivante (Cité par Youssef Natalia, 2012, p. 96)

Procès verbal	Antériorité immédiate	Début du procès	Déroulement du procès	fin du procès	Postériorité immédiate
Aspect verbal	Aspect imminent (futur proche)	Aspect inchoatif (ou ingressif)	Aspect duratif	Aspect terminatif	Aspect consécutif (passé proche
Exemple	il va lire	il commence à/ il se met à/ lire	il est en train de/ il ne cesse de/lire	il finit de/ il cesse de/ lire	il vient de lire

Tableau 3 : Périphrases verbales

A cet égard, nous proposons la définition de Gougenheim qui définit les périphrases comme suit :*« elles sont constituées d'un verbe, en général à un mode personnel, dont le sens propre est plus ou moins effacé, et d'une forme nominale, participe ou infinitif, d'un autre verbe qui, lui, a gardé tout son sens. Le premier verbe sert à indiquer que le procès exprimé par le second est affecté de certains caractères de temps ou d'aspect, de mode, d'action.»*(Gougenheim 1971, p.1)

Pour lui, il y a trois types de périphrases verbales : celles de temps et d'aspect, celles de mode.

Il est possible de sélectionner une phase d'un procès pour en faire l'objet de la prédication. En théorie, chaque procès offre la possibilité de choisir cinq phases : pré-processuelle- initiale- médiane- finale- post-processuelle.

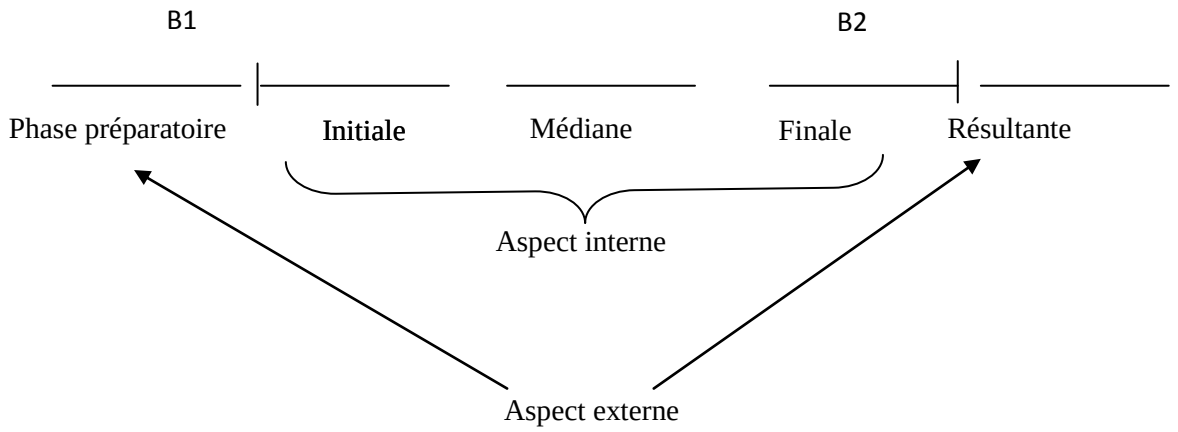

Schéma 3 : La structure phasale des procès (Entre lexique et grammaire selon Gosselin)

Les états transitoires correspondent au plan du schéma primitif à une absence de changement (ils sont donc adéquatement représentés par un segment de droite, dont les bornes sont exclues, cf. Kamp et Reyle, 1993, p.562, Gosselin, 1996, p. 54, Croft en prép. § 1.2.2.), mais une fois l'état catégorisé, c'est-`a-dire une fois que ce segment de droite se trouve subsumé par une catégorie, (ex. être malade), la structure phasale commune s'impose: on peut alors sélectionner une phase préparatoire (*je vois bien qu'il va être malade*), initiale (*tomber/ commencer à être malade*), médiane(*continuer d'être malade*), finale (*cesser d'être malade*), et résultante (*on voit bien qu'il vient d'être malade*) cité par Gosselin

Gosselin (2011, p. 149) considère « l'aspect de phase », sous lequel est présenté un procès (état ou événement), comme le résultat d'une opération de sélection d'une partie (phase) du temps constitutif de ce procès. Cette opération est nécessairement complémentaire du repérage temporel.

Exemple : *revenez lundi, je l'aurai lu*

L'exemple cité par Gosselin servira à montrer que le temps est indiqué lorsqu'on exprime à quel moment se rapporte l'action et à quel point de son développement elle en est à ce moment. A travers l'exemple cité par Gosselin, l'action est présentée sous l'aspect d'une action accomplie (Brunot. 1992, p. 440), *je l'aurai lu* désigne que ce jour-là la lecture sera terminée.

L'auteur trouve qu'il est pertinent de dissocier deux classes de périphrases sur la base de leur comportement syntaxique, pour octroyer un fonctionnement sémantique différent : Les unes servent à construire un sous-procès par contre les autres indiquent un type de visée aspectuelle.

La catégorie du procès varie en fonction du type de procès (état, activité, accomplissement, achèvement).

Il existe deux moyens principaux en français pour un procès exprimé par une prédication complète : les conjugaisons (temps simples et composés) et les périphrases verbales constituées d'un semi auxiliaire ou coverbe[15] suivi d'un verbe à l'infinitif.

Gosselin dans son article intitulé, *L'aspect de phase en français: le rôle des périphrase verbales,* a défini le statut et le rôle sémantique des périphrases verbales, tandis que les conjugaisons relèvent de l'aspect grammatical, la question se pose du statut lexical ou grammatical des périphrases verbales. Pour certains auteurs (voir par exemple Wagner et Pinchon, 1962, p. 298) les périphrases verbales relèvent de l'aspect lexical. Pour d'autres (Laca, 2004, p. 90, Vet, 2008, p.458) ne tolèrent pas toutes les conjugaisons, ce qui rend ce critère compliqué, en effet, faut-il intégrer *venir de* qui accepte le futur et « *être en train de* » qui tolère même le passé simple.

Wilmet (1997, p. 316) intègre à la fois la totalité des périphrases verbales, mais aussi les temps composés (aux + participe passé) à l'aspect lexical, qu'il oppose non plus à l'aspect grammatical mais à l'aspect affixal, caractéristique des temps simples. En revanche, Leeman-Bouix (1994, p. 51) ainsi que Barcelo et Bres (2006, p.16) paraissent considérer que toutes les périphrases verbales relèvent de l'aspect grammatical. (*L'aspect de phase en français*. Gosselin).

Dans la grammaire et les recherches linguistiques, la question de périphrases aspectuelles connait des classifications divergentes : des périphrases de statut grammatical ou lexical.

7. Les périphrases aspectuelles du français : Entre lexique et grammaire

Différents auteurs sont en désaccord au sujet des périphrases verbales qui occupent une position intermédiaire entre lexique et grammaire.

Pour certains auteurs Wagner et Pinchon (1991, p.298), Martin (1971, p.140), les périphrases aspectuelles marque l'aspect lexical. Pour d'autres Leeman-Bouix (1994, p. 51), Barcelo et Bres (2006, p. 16) elles marquent l'aspect grammatical. Tandis que pour d'autres, certaines marquent l'aspect lexical et d'autres l'aspect grammatical. Et c'est le dernier cas qui a connu des contradictions. Comme le montrent les exemples présentés par L. Gosselin :

[15]Un terme utilisé par Wilmet 1996.

(*Aller + verbe à l'infinitif, venir de + verbe à l'infinitif, être en train de* sont intégrés à l'aspect grammatical en leur attribuant le statut d'auxiliaires, alors que (commencer à + verbe à l'infinitif, cesser de, sont des périphrases intégrées à l'aspect lexical.

L'auteur avance un argument qui explique que ces périphrases de statut grammatical n'acceptent pas toutes les conjugaisons, le verbe aller + infinitif fonctionne comme un verbe de mouvement et non comme auxiliaire quand il est conjugué au passé simple, au passé composé, au plus que parfait, au conditionnel ou au futur d'où plusieurs problèmes apparaissent (Il *alla / est allé / était allé / irait / ira pleuvoir*)

L'analyse de Martin (1971, p. 140) n'accepte pas le statut d'auxiliaires à *aller* et *venir*, et accepte l'auxiliaire comme *avoir* et *être* avec toutes les conjugaisons.

D'autres auteurs tels que (Dauzat, 1947, p. 197, Borillo, 2005) prennent *aller* et *venir* comme des auxiliaires temporels et non comme des auxiliaires aspectuels. Par contre (cf. C. Vet 1993 et 2001, pour aller) considèrent que leur valeur, temporelle ou aspectuelle, varie en fonction du contexte. (Cité par Gosselin dans son article entre lexique et grammaire : les périphrases aspectuelles en français. 2011, p. 150)

Le désaccord des différents auteurs est intermédiairement entre lexique et grammaire, il serait ainsi expliqué: les périphrases aspectuelles occupent un ensemble de positions intermédiaires entre aspect lexical et aspect grammatical, certaines étant plus proches du lexique (ex. « s'apprêter à Vinf »), tandis que d'autres semblent davantage grammaticalisées (ex. aller Vinf), même s'il est vrai que leur position sur le continuum semble varier en fonction des critères mis en œuvre (comme l'a montré Blanche-Benveniste, 2001)

Les positions sur la temporalité en français restent divergentes. Les tests ont souvent été remis en cause et ils ont également été fortement développés.

8. Le temps et l'aspect

L'aspect et la temporalité ont pendant longtemps été associés. L'aspect est courant et présent dans de nombreuses langues, selon Lyons (1980, p. 325)

« En fait, l'aspect est beaucoup plus répandu que le temps dans les langues du monde : il y a de nombreuses langues qui ne possèdent pas de temps grammaticaux mais il y en a fort peu qui ne possèdent pas d'aspect » (cité par Mascheri, 2007).

L'aspect (qui est souvent confondu avec le temps) traite de la temporalité interne de la situation alors que le temps traite de la temporalité externe de la situation. Le terme d'aspect

est employé pour décrire le temps impliqué, et le terme de temps pour décrire les époques. C'est pour cette raison, étudier un verbe implique l'examen des catégories de la personne, de l'aspect, du mode, du temps et de la voix.

Dans la théorie de G. Guillaume l'ensemble des formes verbales sont toutes d'ordre temporel. L'aspect, le mode et le temps, estime Guillaume, ne se réfèrent pas à des phénomènes de nature différente, mais aux phases internes d'un phénomène de nature unique – la chronogénèse; ils représentent une seule et même chose considérée en des moments différents de sa propre caractérisation. Le temps est presque toujours combiné avec l'aspect.

Voyons comment Grevisse distingue le temps et l'aspect. L'auteur (1980, p. 711) appelle temps les formes que prend le verbe pour indiquer à quel moment de la durée on situe le fait dont il s'agit, et où l'on distingue le présent, le passé et le futur. L'aspect du verbe est, d'après Grevisse (1980, p. 702. Cité par Gorana Bikic, 2015, p.12) le caractère de l'action considérée dans son développement, l'angle particulier sous lequel le déroulement (le « procès ») de cette action est envisagé, l'indication de la phase à laquelle ce « procès » en est dans son déroulement ; c'est la manière dont l'action se situe dans la durée ou dans les parties de la durée. Il est clair que, d'après ces deux définitions, la distinction entre le temps et l'aspect se situe particulièrement dans l'opposition externe / interne (positionnement chronologique/ indication de la phase du procès).

En s'inspirant de Guillaume, le grammairien interprète le mot temps de deux façons :

> *Le verbe est un sémantème qui implique et explique le temps. Le temps impliqué est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle du verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme « marcher » pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. Le temps expliqué est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue.*
>
> *Cette distinction du temps impliqué et du temps expliqué coïncide exactement avec la distinction de l'aspect et du temps. Est de la nature de l'aspect toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de la nature du temps toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué.* (Guillaume, Langage et science du langage, Nizet, 1964

D'autres distinctions ont été traitées et détaillées par d'autres écrivains :

Le concept de temps et son expression linguistique varient d'une langue à l'autre, même s'il est considéré comme une notion physique, à savoir objectif. Benveniste (1966, p. 246), a parlé des relations de temps dans le verbe français, en précisant que les temps composés ont deux fonctions par rapport aux temps simples : ils indiquent l'accomplissement

ou l'antériorité de l'action. « Parfait » est nommé par l'auteur la classe entière des formes composées (il a écrit, il avait écrit, il eut écrit, il aura écrit) dont la fonction consiste à présenter la notion comme « accomplie » par rapport au moment considéré, et la situation« actuelle » résultant de cet accomplissement temporalisé. Ces mêmes formes, employées comme non libres (conjointement avec des formes verbales simples, par exemple quand il a écrit une lettre, il l'envoie), indiquent l'antériorité.

Leeman-Bouix (2005, p. 47) souligne que le verbe comporte une représentation interne du temps puisque l'état ou l'action supposent un commencement, un déroulement et une fin (c'est ce qu'elle appelle l'aspect), mais aussi une représentation externe à l'idée verbale elle-même, puisque cette idée verbale est inscrite dans une chronologie, dans une époque.

Creissels (1995, p. 177) dit qu'il faudrait séparer nettement dans la terminologie l'aspect en tant que relation entre le déroulement du procès et un repère temporel qui lui est extérieur, et l'aspect en tant que distinction entre procès conçus comme impliquant un seuil à franchir et procès dépourvus d'une telle implication. Il ajoute encore que l'aspect et le temps, tout en étant des notions différentes, recouvrent quelques concepts communs, dont la durée (située à l'extérieur de l'action – c'est le temps, ou dans son intérieur – c'est l'aspect).

Pour le père de la psychomécanique du langage (1929, p. 109), l'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système. Cette variable est ainsi capable de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions. Tout en considérant que l'aspect, le temps et le mode opèrent, dans le système verbal, comme des réalités linguistiques d'une même nature,

Wilmet (2007, pp. 332- 350 et 386-414) fermera les différents trous que laisse ouverts la théorie guillaumienne. Il distingue, au rang le plus élevé, deux sortes d'aspect : *l'aspect sémantique* (inhérent au sens du verbe) et *l'aspect formel* (consécutif à la présence, dans un tiroir donné, d'un ou de plusieurs indices morphologiques générateurs d'informations aspectuelles). Le schéma suivant le montre :

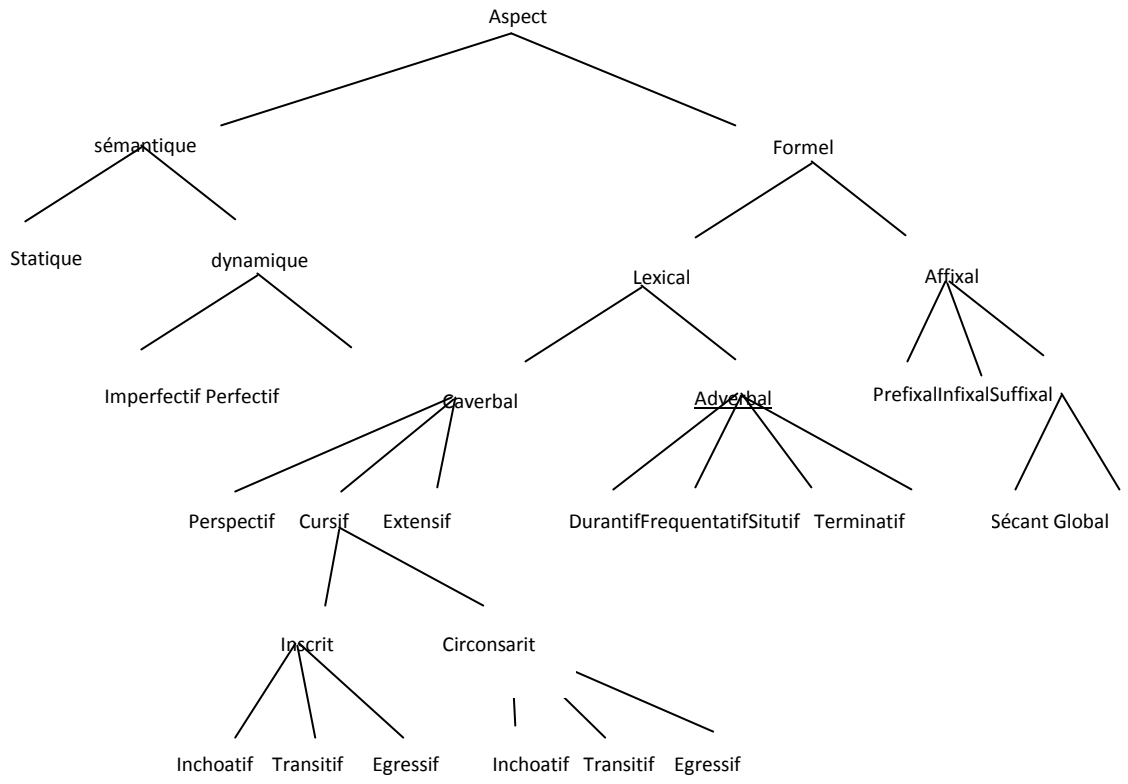

Schéma 4: Aspect selon Wilmet, cité par Jonas Makamina Bena, 2011, p. 58)

Grâce à la réflexion de l'auteur de Grammaire critique du français (1997, 1998, 2003, 2007) on arrive à une bonne sous-catégorisation de l'aspect verbal : L'aspect sémantique se scinde en aspect statique et en aspect dynamique (imperfectif, perfectif), l'aspect formel en aspect lexical (coverbal, adverbial) et en aspect affixal (préfixal, infixal, suffixal). Dans cette perspective, nous citons l'exemple riche en indications aspectuelles de l'auteur, il a illustré son propos sur les diverses possibilités combinatoires des différents aspects :

Et pour illustrer son propos sur les diverses possibilités combinatoires des différents aspects, l'auteur recourt à cet exemple riche en indications aspectuelles :

Allait-il enfin arrêter de se remettre sans cesse à pleuviner pendant des heures ?

Sans déformer ni changer les idées de l'auteur, son analyse donne les résultats suivants en termes d'aspects :

Une forme verbale aux allures de polype, pourvue de ses compléments circonstanciels : allait (enfin) arrêter de se remettre (sans cesse) à pleuviner (pendant des heures). Le verbe : pleuviner (ou le non-infixé pleuvoir). Trois auxiliaires : aller, arrêter de, se remettre à. (…). On obtient une concaténation syntagmatique *de treize* aspects : séant +

perspectif + situatif + global + cursif égressif + duplicatif + global + fréquentatif + cursif inchoatif +dynamique imperfectif + multiplicatif +global + duratif.

En voici les différentes illustrations :

a- Aspect sémantique

Pleuviner (pleuvoir) est dynamique et imperfectif (*il commence à pleuviner/pleuvoir* implique « il a plu »

b- Aspect formel

Les variétés *lexicale et affixale* sont représentées. L'aspect lexical domine les variétés *coverbale et adverbale* ; l'aspect suffixal domine les variétés préfixale, infixale et suffixale.

c- Aspect lexical coverbal

La périphrase *aller + infinitif* incombe à l'aspect perspectif, la périphrase *arrêter de +infinitif* à l'aspect cursif en spécialisation égressive, la périphrase *se remettre à + infinitif* à l'aspect cursif en spécialisation inchoative.

d- Aspect lexical adverbial

e- Le complément temporel *pendant des heures* du verbe *pleuviner* est duratif, *sans cesse* de l'auxiliaire numéro 3 *se remettre* est fréquentatif, enfin de la périphrase *allait s'arrêter* est situatif.

f- Aspect affixal préfixal

Le préfixe *re-* de l'auxiliaire numéro 3 est duplicatif

g- Aspect affixal infixal

L'infixe *-in-* du verbe pleuviner est multiplicatif

h- Aspect affixal suffixal

La désinence *–ait-* accolée à l'auxiliaire numéro 1 manifeste l'aspect sécant, et les désinences *–er/re-* des infinitifs *arrêter, remettre, pleuviner* relèvent de l'aspect global.

Le linguiste explique dans son contenu que, parmi ces différents aspects, les uns sont obligatoires (l'aspect sémantique, l'aspect suffixal), les autres sont facultatifs (l'aspect lexical, l'aspect adverbial, l'aspect préfixal, l'aspect infixal.

Schéma 5: Classification simplifiée de l'aspect verbal (tiré de l'article Penser l'enseignement du temps et de l'aspect en français au secondaire Cauchemar en jaune ? Ecrit par Roxane Gagnon, 2015, p.5)

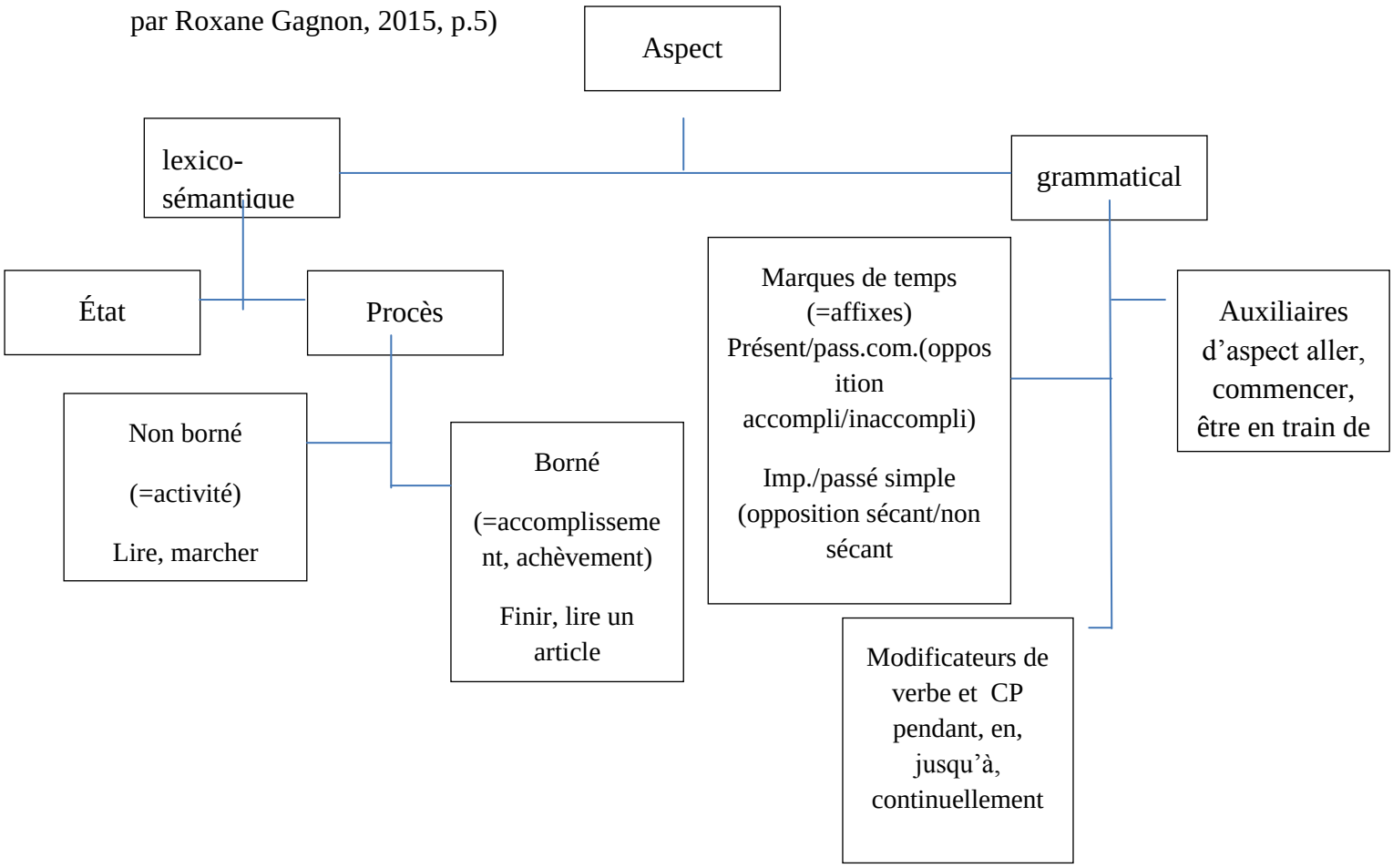

Conclusion partielle du chapitre 2

Nous avons consacré le deuxième chapitre à l'aspect verbal puisque c'est le thème principal de notre étude, dans lequel nous avons évoqué différentes théories (Gosselin. L, Wilmet. M, Guillaume. G et bien d'autres), les définitions varient selon la théorie et le linguiste en question. L'aspect est vu, défini et perçu différemment selon la langue en question : parce qu'il se manifeste dans différents éléments. Nous avons présenté quelques illustrations terminologiques. Ainsi l'aspect est une catégorie qui se compose de deux composants : l'aspect lexical et l'aspect grammatical. L'aspect lexical est divisé en quatre classes à savoir : état, activité, accomplissement, et achèvement et l'aspect grammatical qui peut en français être accompli ou inaccompli, il est véhiculé par les temps verbaux. Et donc, toute forme verbale, suppose à la fois un point de départ, un déroulement et une fin. Selon que la forme verbale atteste ce terme accompli ou que le procès est en cours d'accomplissement la morphologie verbale oppose les formes simples (aspect non accompli : J'aime bien ce livre

(cela continue d'être vrai) et les formes composées (aspect accompli : J'ai bien aimé ce livre). Chaque forme simple se trouve ainsi mise en relation avec une forme composée. La distinction entre l'aspect lexical et l'aspect grammatical n'est pas moins importante. Le premier, objectif, reflète le mode d'action du procès, il provient du sens du verbe ; le deuxième, subjectif, traduit la manière de percevoir le déroulement du procès. C'est pourquoi, que le locuteur doit en choisir pour décrire le procès, cela est un facteur important, un facteur dont dépend évidemment le choix du passé composé et l'imparfait par exemple. Nous avons vu aussi le rôle des périphrases verbales permettant de distinguer les catégories de mode de procès.

L'objectif de ce chapitre était de cerner cette notion puis de sélectionner les différentes valeurs aspectuelles

Nous traitons dans le chapitre suivant le temps. La notion temporelle fait partie intégrante du verbe.

Chapitre 3

Le système verbal français :

Le temps

La langue française possède un nombre important de temps verbaux afin d'exprimer des événements d'une époque. Ces temps se composent de trois formes, suivant leur morphologie, à savoir les formes simples, les formes composées telles que passé composé, passé antérieur et plus que parfait qui expriment chacune un procès accompli au temps simple correspondant. Ainsi que les formes surcomposées fondées à partir des formes composées. Dans ce chapitre, nous allons étudier la formation et la valeur temporelle des verbes qui sont à notre intéresse (le présent, l'imparfait, le passé composé et le passé simple). Nous nous concentrons sur ces temps, car ce sont les temps qui figurent dans le programme de la 3ème année secondaire. L'étude de la temporalité en français reste le centre fondamental de l'apprentissage du FLE de même qu'un problème majeur dans la maîtrise du FLE.

Pour faire une analyse de ces temps verbaux, nous nous appuyons sur les travaux de Patrick Charaudeau à son livre *Grammaire du sens et de l'expression*, Riegel et al à leur livre *Grammaire méthodique du français* et Wilmet. M à son livre *Grammaire critique du français.*

Nous commençons, à la prime abord, par la définition de la notion de temps. Diverses définitions sont proposées par différents linguistes et grammairiens.

1. Définition de temps

En s'appuyant sur les travaux de Guillaume, la grammairienne Danielle Leeman-Bouix interprète le mot temps de deux façons :

Au premier sens, il s'agit d'une représentation interne au verbe et propre à lui ; du fait de sa définition : Exprimer un procès, c'est-à-dire un état ou une action, le verbe comporte une image du temps puisque l'état ou l'action supposent un commencement, un déroulement et une fin. Au deuxième sens, il s'agit d'une représentation externe à l'idée verbale elle-même, puisque cette idée verbale est inscrite dans une chronologie, dans une époque. (Leeman-Bouix, 1994, 2002, p. 47)

En s'inspirant de Guillaume toujours, elle accorde au premier sens le terme de l'aspect et au deuxième celui du Temps.

Le mot temps, bien qu'il soit familier, cache une polysémie complexe ; il s'agit d'un concept difficile à cerner, nous allons brièvement évoquer le caractère polysémique correspondant à la notion de temps renvoyant à des valeurs grammaticales, ces dernières sont présentes dans toute les langues.

Dubois Jean et alii, apporte une explication à cette notion en disant que :

« Le temps est une catégorie grammaticale généralement associée au verbe et qui traduit diverses catégorisation du temps(…). La catégorisation la plus fréquente est celle qui oppose le présent, moment de l'énoncé produit ou (maintenant) au non-présent, ce dernier pouvant-être le passé, avant le moment de l'énonce (avant maintenant) et le future, après le moment de l'énonce (après maintenant) » Dubois Jean & alii, Dictionnaire de linguistique, Paris : Larousse, 1973, p. 478. Cité par khoudour, p. 11.

Une définition plus exhaustive est donnée par Nicolas Beausée, pour l'auteur de *Grammaire générale* (1767, p. 443), il faut :

> *« Considérer dans le temps, 1° une relation générale d'existence à un terme de comparaison, 2° le terme même de comparaison. C'est en vertu de la relation générale d'existence qu'un temps est présent, prétérit ou futur ; selon qu'il exprime la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence : c'est par la manière d'envisager le terme, ou sous un point de vue général& indéfini, ou sous un point de vue spécial & déterminé, que ce Temps est défini ou indéfini : & c'est par la position déterminée du terme, qu'un Temps défini est actuel, antérieur, ou postérieur : selon que le terme a lui-même l'un de ces rapports au moment de l'acte de la parole. Le terme de comparaison équivaut soi à* une époque instantanée, *soit à* une période entière » (Cité par Makamina, 2011)

Cette définition montre que la notion du temps est une catégorie de la succession qui marque l'antériorité ou la postériorité par rapport à l'acte d'énonciation. De nombreux auteurs sont convaincus de la nécessité d'insister sur l'importance des fonctions relationnelles et aspectuelles, à côté du pouvoir du verbe à exprimer le passé, le présent ou le futur.

Quant à Charaudeau (1992, p. 443), Le temps apparaît pour lui comme l'une des catégories qui contribue à caractériser le verbe, aux côtés des catégories formelles (la conjugaison) ou syntaxiques (la transitivité, la voix, la pronominalisation, l'impersonnalisation, etc.

1.1. La tradition grammaticale

a- La tradition grammaticale traite la catégorie du temps à travers la catégorie formelle du verbe. Il existe deux traits qui caractérisent le traitement du temps : Dans un premier lieu la conjugaison, autrement dit à la forme du verbe, il s'agit de savoir reconnaître les traces appelées désinences de la manifestation des temps et des modes selon les groupes définis à la forme de l'infinitif. Dans un second lieu, les temps dépendent toujours des modes dans la mesure où ils sont décrits à l'intérieur de chacun de ceux-ci.

b- Le temps n'a pas de valeur absolue, c'est une critique qui réside dans le fait qu'à un point de vue formel sur le langage est opposé à un point de vue sémantique. Nous expliquons cette idée par le fait que :

L'étude de la structuration du temps doit être en relation avec les différentes formes qui servent à l'exprimer, par exemple, les différents aspects qui compose l'événement dans le temps, à savoir : le degré de réalisation de l'événement (effectif/ virtuel), le degré d'extension temporelle (ponctuel/ duratif), les stades de l'existence de l'événement (accompli/ inaccompli, la situation temporelle…

1.2. La tradition linguistique

A son tour s'est intéressée depuis longtemps, au phénomène du temps, mais la complexité de ce phénomène langagier ne s'est pas limitée à la seule catégorisation formelle des temps verbaux, et a fait l'objet de nombreux consensus (Charaudeau, 1992, p.446)

- ✓ Le temps n'est pas seulement une donnée de l'expérience ; il est le résultat d'une construction- représentation du monde, à travers le langage.
- ✓ Le temps, comme catégorie conceptuelle de langue, entretient des rapports plurivoques avec les différentes catégories formelles qui servent à l'exprimer, et donc ne se manifeste pas seulement dans la catégorie du verbe.
- ✓ Le temps est une catégorie complexe dont la structure se compose de plusieurs aspects, ou visions.

2. Le temps linguistique

Le temps linguistique situe un événement par rapport au moment où le locuteur parle, il est définit comme dépendant du discours. Le temps, comme catégorie linguistique, s'organise autour d'une référence unique : *la situation du sujet parlant au moment où il parle. (*Charaudeau, 1992, p. 446)

Le centre du temps linguistique se trouve dans le présent, ce dernier explique la différence entre le temps linguistique et le temps chronique. Dans la fonction du discours, le présent ne peut être logé dans une seule division ou subdivision particulière du temps chronique. Il se réinvente à chaque fois qu'un locuteur parle, ce qui est expliqué par le fait qu'au changement de tours de parole, les rôles changent, les personnes du discours changent. Le temps linguistique se caractérise par ses propres divisions qui relèvent de son propre ordre.

En parlant du présent, Benveniste (1974, p.72) ajoute : *« Le présent linguistique est le fondement des oppositions temporelles de la langue. Ce présent qui se déplace avec le progrès du discours tout en demeurant présent constitue la ligne de partage entre deux autres moments qu'il engendre et qui sont également inhérents à l'exercice de la parole : le moment où l'événement n'est plus contemporain du discours, il est sorti du présent et doit être évoqué par rappel mémoriel, et le moment*

ou l'événement n'est pas encore présent, va le devenir et surgit en prospection »(cité par Adegboku, 2011, p. 67)

Cela s'explique par le fait que le temps est considéré par les événements en contexte en référant à d'autres événements, en d'autres termes, par une suite d'événements sur un axe temporel.

Des linguistes ont distingué deux types de temps : le temps absolu et le temps relatif.

2.1. Le temps absolu/ Le temps relatif

Le temps représente pour Comrie (1985, p. 9) l'expression grammaticalisée du repérage temporel ; il ajoute aussi que le passé, le présent et le futur sont les temps absolus possibles et ils ont une relation chronologique précise avec le moment de l'énonciation (le présent), malgré l'inclusion du plus-que-parfait, de l'imparfait, du passé composé, du futur simple, etc. en français qui marquent plutôt des différences aspectuelles. (Karen Lyda, 1999, p.27)

Une définition exhaustive est donnée par Laurent Gosselin, qui définit le temps absolu comme suit : « *La relation temporelle dite « absolue » met en rapport l'intervalle de référence de la proposition avec l'intervalle de l'énonciation. Ce qui est nouveau par rapport à la conception traditionnelle, c'est que ce n'est plus la position du procès lui-même par rapport au moment de l'énonciation qui détermine la relation temporelle* » (Gosselin, 1996, p. 20)

Il explique que :

Les temps morphologiques marquent (ou contribuent à marquer) [...] le temps, absolu et/ou relatif [...]. Le temps absolu (présent/passé/futur) est identifié au moyen des circonstanciels de localisation temporelle déictiques, qui sont intrinsèquement marqueurs de valeurs temporelles absolues (demain, l'an dernier, en ce moment...). [...] En revanche, ce sont les circonstanciels temporels anaphoriques (le lendemain, la veille, à ce moment...) qui permettent d'évaluer le temps relatif (antérieur, simultané, ultérieur). (Gosselin, 1996, p. 26)

Dans ce sens, Dubois (1992, p. 478) ajoute à son tour que l'axe temporel se divise en trois espaces : présent, passé et futur qui sont appelés temps absolus, si l'on considère sur le même axe du temps réel la dépendance par rapport au *je* et *le maintenant* du locuteur (la coïncidence de l'événement avec l'instance du discours) il s'agit là de la simultanéité, l'antériorité et la postériorité appelées temps relatifs.

Autrement dit, le temps relatif correspond aux oppositions secondaires qui se font entre le futur et l'avant-futur, le passé et l'avant passé. Plus explicitement, lorsque le futur et le passé sont considérés comme des moments dans le temps réel ; le futur antérieur (ou avant futur) qui se situe ainsi par rapport au temps absolu futur.

Le temps est absolu lorsque le procès est situé par rapport au moment de l'énonciation. Il est relatif quand le procès est situé par rapport à un autre procès (comme antérieur, simultané ou ultérieur) » (Gosselin, 1996, p.9)

3. Les différentes visions du temps linguistique

Le temps linguistique a une partie liée avec le procès et non le verbe qui décrit ce qui se produit dans le temps et modifie un état des choses. Cependant, ce procès est considéré selon des points de vue différents. Charaudeau (1992, p. 447) a distingué les types de vision qui le déterminent.

3.1. La vision d'actantialisation

Le procès est considéré du point de vue de sa relation aux actants qui s'y trouvent impliqués. Et la vision d'actantialisation se construit à partir de deux catégories conceptuelles : l'action et le fait.

- L'action : *L'enfant bouge la chaise*, il s'agit d'une activité contrôlée par l'être humain.
- Le fait : *La pierre bouge*, c'est une activité non contrôlée par l'être humain qui modifie un état des choses.

3.2. La vision de réalisation

Cette vision se structure autour de deux catégories conceptuelles :

Dans l'une, le procès est perçu par le sujet parlant comme *effectif*, se réalisant ou s'étant réalisé. La réalisation effective est exprimée par l'indicatif a un temps du :

Présent actuel : *Laisse-moi tranquille, je travaille*.

Passé simple : *Il naquit en 1892, quelque part dans la Gironde.*

Passé composé : *J'ai vécu ainsi, sans rien dire à personne.*

Dans l'autre, le procès est perçu par le sujet parlant comme *virtuel*, la réalisation étant seulement possible, dans un état potentiel. Cette réalisation virtuelle est exprimée par le mode subjonctif à un temps du :

Présent : *Je souhaite qu'il vienne.*

Passé : *S'il avait su s'y prendre, il eût évité une catastrophe.*

Conditionnel : *J'aimerais que, dans l'avenir, il prenne plus d'initiatives.*

La réalisation virtuelle peut être exprimée par le mode d'indicatif à un temps du futur ou à l'imparfait.

En somme, les deux types de vision s'expriment à l'aide de différentes catégories formelles (modes et temps verbaux)

3.3. La vision d'accomplissement

Le procès est considéré d'un point de vue qui prend pour référence la réalisation effective du procès, et en précise le stade d'accomplissement. Cette vision d'accomplissement se structure autour de trois catégories :

Dans la première, le procès est perçu en début d'accomplissement. Ce stade correspond à une vision prospective. Cette dernière est exprimée par des périphrases construite avec l'infinitif *(Il va éternuer, il est sur le point d'éternuer, il se met à éternuer…)*

Dans la seconde, le procès est perçu en fin d'accomplissement, ou déjà accompli. Ce stade correspond à une vision rétrospective. Cette dernière peut être exprimée par des périphrases verbales construites avec l'infinitif *(Il a fini d'éternuer)* et aussi par les formes composées de certains temps verbaux : le passé composé : *il a éternué,* le futur antérieur *: il sera parti quand j'arriverai* ; par des constructions dites participes passé : *A peine arrivé, il s'est mis au travail.*

Dans la troisième, le procès est en train de s'accomplir, il s'agit d'une vision progressive qui est exprimée par la périphrase *être en train de* suivie de l'infinitif *(il est en train de lire dans son bureau)* et les participes présent (*En passant par la Lorraine avec mes sabots*)

3.4. La vision d'extension temporelle

Le procès est considéré d'un point de vue interne. Cette vision se structure autour de deux catégories conceptuelles : dans l'une, le procès se réalise de façon ponctuelle. Dans l'autre, le procès se réalise de façon durative. Et les deux catégories s'expriment à travers : des suffixes *(an/ année*), des temps verbaux (passé composé/ imparfait : *Il est arrivé pendant que je jouais du piano*), des prépositions (*Il a sonné à 10 heures*), des adverbes (*Il a ouvert la porte soudainement*).

3.5. La vision de situation temporelle

Le procès dépend de la position qu'il occupe par rapport à une référence qui correspond à l'instance de parole du sujet. Cette vision se structure en trois catégories conceptuelles :

- La première est une coïncidence entre le moment où se réalisent le procès et le moment de l'acte d'énonciation du sujet parlant. Il s'agit du présent conceptuel et non formel.
- La seconde représente une position d'antériorité par rapport à cette référence. Il s'agit du passé (conceptuel et non formel)
- La troisième représente une position de postériorité par rapport à cette même référence. Il s'agit du futur (conceptuel et non formel)

Ces trois types de visions s'expriment à l'aide des temps verbaux.

Les temps les plus communs et connus dans les langues du monde sont le présent, le passé et le futur, mais il y a plusieurs façons de les interpréter. Nous nous référons à Riegel et al. (2001, p. 289) qui admettent que ces temps sont définis aujourd'hui, d'un point de vue énonciatif, à partir de l'acte de parole, à travers deux repères :

- ✓ **Un repère fondamental (initial)** est fourni par la situation d'énonciation. Le moment où le locuteur parle (point de l'énonciation) représente l'origine du procès (T0) ; il représente le présent.
- ✓ **Le point de l'événement,** il s'agit d'un autre repère (dérivé), c'est-à-dire le moment du procès dans le temps (T'). Tout moment T' sera situé en dernière analyse par rapport au repère T0 de l'énonciation.

Néanmoins, les auteurs ajoutent que la place qu'occupera T' par rapport à T0 donnera lieu à deux cas possibles :

a- Lorsqu'il y a une coïncidence des deux repères T0 et T' : une identification du moment du procès dans le temps avec le moment de l'énonciation.

Exemple : *En ce moment, je travaille. (*T', est en ce moment)

b- Lorsqu'il y a un décalage entre les deux repères T0 et T' :

-Le procès est localisé dans le passé, si le moment de l'événement T', est situé avant le point de l'énonciation T0.

Exemple : La première neige est tombée hier.

T' **T_0**

Schéma 6 : représentant le passé, p. 289

-Le procès est localisé dans l'avenir, si le moment de l'événement T', est situé après le point T0. C'est-à-dire, T', est postérieur à T0, le procès est projeté dans l'avenir.

Exemple : Et la chaleur aura raison des égoïstes.

T_0 **T'**

Schéma7 : représentant le futur, p. 290

« On pourrait croire que la temporalité est un cadre inné de la pensée. Elle est produite en réalité dans et par l'énonciation. De l'énonciation procède l'instauration de la catégorie du présent, et de la catégorie du présent nait la catégorie du temps » E. Benveniste, Problème de Linguistique générale, cité par Patrick Charaudeau, 1992, p. 443

Charles-François Lhomond a commenté l'axe du temps (1814, pp. 20- 21) : « *Il y a trois temps, le présent, qui marque que la chose est ou se fait actuellement, comme je lis ; le passé ou prétérit, qui marque que la chose a été faite, comme j'ai lu ; le futur, qui marque que la chose sera ou se fera, comme je lirai » (*cité par Makamina, 2011, p. 178)

A l'instar de Charles-François Lhomond, nous citons la définition de François Joseph Michel Noel et Charles Pierre Chapsal (1838, pp. 49- 52)

> *« ...Le temps est la forme que prend le verbe pour marquer à quelle partie de la durée répond l'affirmation marquée par la durée(...). La durée n'admet que trois parties ou époques : le moment de la parole, celui qui précède, et celui qui suit ; delà trois temps : le présent, le passé et le futur. (...). Le passé et le futur se composant d'une multitude d'instants, admettent divers degrés d'antériorité ou de postériorité, d'où résultent plusieurs sortes de passés et de futurs. Le présent n'admet qu'un temps, parce que l'instant où l'on parle est un point indivisible. (...). Il y a, en tout, huit temps, pour les trois époques. 1- Le présent (1 temps) : qui exprime l'affirmation comme ayant lieu à l'instant de la parole : je marche. 2- Le passé (5 temps) : L'imparfait qui l'exprime comme présente relativement à une époque passée : je lisais quand vous entrâtes. Le passé défini, qui la marque comme ayant eu lieu dans un temps passé complètement écoulé : je voyageai l'année dernière. Le passé indéfini, qui l'exprime comme ayant lieu dans un temps passé non complètement écoulé : j'ai écrit aujourd'hui. Le passé antérieur, qui l'exprime comme ayant eu lieu avant une autre dans un temps passé : quand j'eus lu, je partis. Le plus-que- parfait, qui l'exprime comme passée en elle-même ; mais encore à l'égard d'une autre action également passée : j'avais fini quand vous vîntes.*

3- Le futur (2 temps) : Le futur, qui l'exprime comme devant avoir lieu dans un temps où l'on n'est pas encore : je sortirai demain. Le futur antérieur, qui l'exprime comme antérieur à une époque à venir : j'aurai terminé demain, (...). Pour exprimer ces divers temps, on emploie tantôt des formes simples, comme marche, je lisais, et tantôt des formes composées, comme j'ai marché, j'avais lu. De là deux sortes de temps simples et les temps composés » (Makamina, 2011, p. 180)

Par conséquent, le temps reste une notion polysémique qui désigne à tour de rôle le temps cosmique, le temps climatique, le temps physique, le temps humain, le temps relatif, le temps de conjugaison et le temps linguistique (Marc Wilmet, 2003, p. 175). Nous abordons dans ce qui suit les deux derniers, car c'est ceux qui nous intéressent dans le cadre de cette étude.

4. Le temps grammatical

Le terme temps renvoie à la forme grammaticale, ce qui le rend ambigu en français. Evidemment toutes les langues possèdent des catégories lexicales et grammaticales pour exprimer le temps, mais cela diffère d'une langue à l'autre (le cas du FLE et la langue arabe). Dans les deux langues, le procès est exprimé par des formes verbales, prépositions et d'indications de temps. Selon Benveniste (1974, p.73) *« Ce que le temps linguistique a de singulier, est qu'il est organiquement lié à l'exercice de la parole, qu'il se définit et s'ordonne comme fonctionne le discours »*.

En langue française, la référence aux événements est localisée dans une époque (passée, présente, future). Le verbe identifie les temps grammaticaux au sein d'une phrase ; les temps grammaticaux liés au verbe sont responsables de la localisation d'une époque.

Joëlle Gardes Tamine (2005, p. 165) trouve que le terme temps est ambigu, il renvoie à la chronologie (ce que les Anglais appellent *time*) et à des formes de la conjugaison (*tense*). Pour ces formes, le terme de *tiroir verbal* est préférablement utilisé. Pour analyser les tiroirs verbaux, il y a deux principes qui dirigent leur organisation. Le premier est qu'un tiroir verbal de l'indicatif est susceptible d'une triple valeur, et peut marquer la chronologie, l'aspect ou la modalité, le second est qu'il faut distinguer dans la chronologie deux types, la chronologie déictique (absolue) et la chronologie anaphorique (relative).

4.1. Les repères du temps grammatical

La répartition en époques : passé, présent et futur ne suffit pas en elle-même à décrire et à rendre compte de la diversité des temps verbaux

« Si l'on admet que les tiroirs verbaux d'une langue ont un signifié temporel, il reste un problème essentiel à résoudre : la relation entre le moment de l'énonciation et le moment

décrit qui fonde les trois époques passées passé – présent – futur ne suffit pas pour décrire l'information temporelle qui est donnée. En effet, comment expliquer alors qu'il existe plusieurs formes pour référer au passé (l'imparfait, le passé composé, le passé simple, le plus-que- parfait, le passé antérieur) ? » (Patard, 2007, p.43. cité par Calba, 2014)

A la lumière de cette définition, nous traitons les temps verbaux.

5. Les temps verbaux

Le temps verbal est appelé par les grammaires morphologiques comme une catégorie formelle qui est censée avoir une certaine valeur temporelle. Toutefois, ces formes ne correspondent pas tout à fait aux différentes situations temporelles, puisqu'elles recouvrent tantôt des positions d'antériorités/ postériorité, tantôt des stades d'accomplissement. Cela veut dire qu'une même époque peut être indiquée par des temps verbaux différents et, inversement, un même temps verbal peut situer le procès dans des époques différentes.

Nous proposons d'illustrer cette idée par le biais d'un exemple :

Paul était à Toronto le premier janvier, mais la semaine d'avant il était à Paris

L'expression adverbiale la semaine d'avant a comme point de référence la date mentionnée dans la première partie de la phrase, c'est-à-dire le premier janvier; il se réfère à Paul, aussi mentionné explicitement dans la première partie de l'énonce. (Karen Lyda, 1999, p.26)

L'étude de la temporalité en français reste le moyen fondamental de l'apprentissage du français de même qu'un problème majeur dans la maîtrise du FLE. Cette problématique suscite depuis toujours de vastes débats, qu'ont donné lieu à de nombreux ouvrages. Les points de vue, en conséquence, sont souvent divergents d'un auteur à l'autre. Pour l'étudier, nous nous fondons sur des études menées par des linguistes et des grammairiens. Nous choisissons, à ce propos plusieurs points de vus :

Guillaume serait l'un des innovateurs du domaine en émettant des concepts de base sur la temporalité verbale dans ses leçons de linguistique, qui ont été rééditées par ses partisans dans « Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps suivi de l'Architectonique du temps dans les langues classiques »

Gosselin (1996, p.257) dans son ouvrage : *Temporalité et modalité*, considère que seuls le temps et l'aspect constituent la temporalité, alors que le mode relève plutôt de la modalité-catégorie sémantique exprimée par le mode verbal désignant les manières dont le sujet

envisage le procès. Il distingue donc temporalité (temps et aspect) et modalité (mode), sans toutefois par la suite nier une étroite relation entre ces deux concepts : (L'articulation théorique entre temporalité et modalité est, en linguistique une nécessité reconnue (1996, p. 41)

Le temps verbal est appelé dans les grammaires morphologiques, une catégorie formelle qui est censée avoir une certaine valeur temporelle. Il apparaît comme l'une des catégories qui contribue à caractériser le verbe, aux côtés des catégories formelles (la conjugaison) ou syntaxique (la transitivité, la voix, la pronominalisation, l'impersonnalisation…)

(Charaudeau, 1992, pp. 443-459) l'auteur dans son livre *Grammaire du sens et de l'expression*, considère que le temps n'est pas seulement une donnée de l'expérience mais le résultat d'une construction-représentation du monde, à travers le langage. Il parle de temps linguistique quand celui-ci est associé aux processus qui décrivent « ce qui survient dans l'univers, ce qui produit dans le temps et modifie un état des choses » Le temps linguistique est donc une construction-représentation qui structure l'expérience du continum temporel, dans le même instant qu'il exprime et qui s'organise autour d'une référence unique : La situation du sujet parlant au moment où il parle.

Voyons avec Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul (2001, p. 289)

Une même époque peut être indiquée par des temps verbaux différents et, inversement, un même temps peut situer le procès dans n'importe laquelle des trois époques. C'est-à-dire un verbe conjugué au présent, par exemple, ne veut pas dire qu'il situe systématiquement le procès au présent. Observons les exemples suivants :

Il partait lorsque le téléphone sonna (Passé)

Si tu étais ici, quel bonheur ! (actuel)

Il serait heureux s'il réussissait à son examen (futur)

Nous remarquons que les temps du verbe ne correspondent pas forcément aux temps de la réalité dénotée. Un futur peut servir à évoquer la situation présente ou même passée. Il est difficile de parler de « présent » pour les modes impersonnels comme l'infinitif, qui ne distinguent pas par eux-mêmes les époques et qui peuvent évoquer un procès aussi bien à venir (*j'espère rentrer demain*) que passé (*Elle croyait tout savoir*)

Selon Charaudeau. (1992, p.446), le meilleur exemple en est la construction-représentation du présent. Alors que l'instant présent s'évanouit déjà dans le passé, et qu'il a encore un pied dans le futur parce qu'il n'est peut-être pas achevé (comme dans « *je mange du caviar* », en réponse à la question « *qu'est-ce que tu fais en ce moment ?* », la langue s'en donne une vision qui fige cette fugacité, de sorte que l'on puisse se représenter et exprimer un moment qui coïncide avec l'acte d'énonciation lui-même.

Voyons un autre point de vue, celui de Fréderic Deloffre et Jacqueline Hellegouarc'h, qui explique l'idée précédente ;

Le présent traduit un processus se déroulant au moment où on parle. Mais ce présent peut être conçu de façon concrète « *Il pleut* » ou comme une vérité générale, valable en tout temps ou d'une façon habituelle, voire purement morale *« La terre tourne autour du soleil* » : c'est le présent dit éthique.

Le présent concret ne se limite pas à l'instant : il a une certaine épaisseur. Aussi le temps peut traduire un passé immédiat « *J'en sors* » qu'un futur proche « *J'y vais* »[16]

Voyant le point de vue de Dubois et Lagane qui expliquent qu'un verbe conjugué à un temps donné, situe systématiquement le procès à ce temps, et cela en disant :

« Les temps du verbe expriment des rapports de temps réel, auxquels peuvent s'ajouter des valeurs d'aspect. Mais l'action ou l'état indiqués par le verbe peuvent être situés dans le temps par rapport à des points de repère différents » (Dubois et Lagane, 1973, 1997, p. 125)

Nous illustrons leur idée par les exemples suivants :

- *J'écris ceci en ce moment.*

- *Je me rase chaque matin.*

- *Le boucher sort à l'instant.*

Dans le premier énoncé, l'emploi du présent situe ce dont on parle dans le présent.

Dans le deuxième énoncé, le présent est dit habituel car l'action se répète chaque matin.

Dans le troisième énoncé, l'emploi du présent situe ce dont on parle dans le passé, ceci est justifié par l'emploi d'un repère temporel (la date).

[16] Les exemples sont pris du livre « Eléments de linguistique française »

Tout temps verbal est censé être articulé par rapport à un repère (le moment de la parole, une date précise, un événement…), mais le temps verbal, n'est pas attaché au contenu sémantique du verbe.

(Christophe Parisse (2009, pp. 7- 20) dit à ce propos :

Les temps du verbe permettent de situer l'action dans le passé, le présent et le futur par rapport au temps présent. Ces positionnements dans le temps peuvent aussi être relatifs, un événement passé ou futur peut en précéder ou en suivre un autre. Comme les événements passés sont par définition terminés et les événements futurs sont potentiels (puisque non commencés), il est possible d'utiliser les marques temporelles comme marques d'aspects.

Différentes théories ont tenté de fournir une explication au rôle des temps verbaux. Ces derniers permettent de connecter des événements les uns par rapport aux autres dans le temps, ils contiennent de l'information procédurale, sous forme d'instruction sur la manière de relier temporellement des événements. Parmi les problèmes connus au niveau des temps verbaux citant celui de l'ordre temporel ; cette notion sert à faire référence à la manière dont les événements sont relatés dans un discours. On parle d'ordre temporel dans le cas où l'ordre des événements s'est déroulé.

Exemple : Jean a renversé son verre sur la robe de Marie. Elle a insulté (l'ordre temporel crée une narration)

-*Marie a insulté Jean. Il a renversé son verre sur sa robe* (l'inversion temporel crée une explication)[17]

La suite de phrases dans le premier exemple suit l'ordre temporel, cela crée une narration, alors que ce dernier est inversé dans le discours, de ce fait le locuteur ne se contente pas de relater une suite ordonnée d'événements mais fournit une explication de la relation qui existe entre eux (causalité).

De ce fait les temps verbaux et le discours ont deux manières de représenter les événements : une manière narrative avec un ordre temporel et un autre explicative avec inversion temporelle. La manière narrative avec ordre temporel où les événements sont présentés dans l'ordre de leur occurrence dans le monde. La deuxième, l'ordre temporel inverse permet d'introduire non pas la succession des événements mais l'explication des événements.

[17]Les exemples sont pris du livre « Initiation à la linguistique française » de Sandrine Zufferey et Jacque Moescher, p. 127

Quant aux informations temporelles grammaticales et lexicales exprimées par les adverbes et les connecteurs, elles convergent à l'intérieur de l'énoncé. Le français est attentif à situer les processus par rapport au repère temporel que constitue le moment où on parle. Aussi son système temporel est le plus riche des langues occidentales, il comporte notamment un temps, le passé antérieur, qui n'existe dans aucune langue voisine. (Elément de linguistique française, 1983 de Frédéric Deloffe/ Jacqueline Hellegouarc)

Nous verrons qu'il y a plusieurs façons d'interpréter le temps

Exemples :

-Il est né en mars, le 3, très exactement, à une heure du matin, c'était au début du printemps, dans un XXe siècle tourmenté

-Il y aura quoi, demain, au cinéma ?

-Il y a dix ans on n'aurait pas osé faire cela.

La situation temporelle consiste à spécifier le moment où se réalise le processus, quelle que soit sa situation (passé, présent, futur à ou son extension (ponctuelle, durative). Elle peut être marquée par des indicateurs qui précisent un moment relativement à une actualité qui joue le rôle de référence. Ces indicateurs se trouvent en situation d'antériorité ou de postériorité, ils se différencient aussi selon l'acte d'énonciation du sujet parlant (Cas du 2ème exemple)

A cet égard, nous constatons que les repères temporels ne sont pas souvent constitués dans les temps verbaux, les compléments circonstanciels, les indicateurs ont un rôle dans les énoncés.

L'étude des exemples, dans ce paragraphe, montre qu'il existe un repère au sein du groupe verbal et un repère en dehors du groupe verbal.

Nathalia Youssef, dans sa thèse de doctorat, s'est référée aux travaux de Gosselin, l'auteur d'une théorie originale de la temporalité et de l'aspect

« Les temps morphologiques marquent (ou contribuent à marquer) [...] le temps, absolu et/ou relatif [...].

Le temps absolu (présent/passé/futur) est identifié au moyen des circonstanciels de localisation temporelle déictiques, qui sont intrinsèquement marqueurs de valeurs temporelles absolues (demain, l'an dernier, en ce moment...). [...] En revanche, ce sont les

circonstanciels temporels anaphoriques (le lendemain, la veille, à ce moment...) qui permettent d'évaluer le temps relatif (antérieur, simultané, ultérieur) ». (Gosselin. 1996, p. 26)

Elle illustre ses idées par plusieurs exemples dont :

-*Quand j'ai regardé par la fenêtre, le petit dormait*. Dans cet énoncé, rien n'indique si le petit continue à dormir ou a cessé de dormir au moment de l'énonciation. C'est le moment de référence (localisé par la subordonnée temporelle quand j'ai regardé par la fenêtre) qui est situé dans le passé. Le temps est dit absolu.

-*Pierre disait que, lundi, il aurait terminé son travail depuis longtemps.* Dans cet énoncé, il n'y a aucune relation entre les deux procès dire que et terminer son travail. Ce que nous pouvons dire, c'est que l'intervalle de référence de la subordonnée est ultérieur par rapport à celui de la principale (qui est lui-même antérieur par rapport au moment de l'énonciation). Le rapport entre l'intervalle de référence de la subordonnée et le moment d'énonciation n'est pas directement contraint. Le temps est dit relatif.

Le temps et l'aspect, caractérisent la relation entre un événement et des points saillants sur la dimension temporelle. Les notions de temps et d'aspect ont des différences sémantiques et il sera possible de voir où se trouve exactement le chevauchement.

Nous survolerons les travaux de Benveniste (1996) dont les réflexions sur la temporalité constituent le point de départ à toute réflexion sur le système temporel du français.

Pour Jean-Paul Confais (2022, pp. 40- 41), il existe dans le système verbal du français deux types de formes verbales composées (ou surcomposées, à la voix passive) que la grammaire traditionnelle appelle « temps composés » (les termes du passé simple vs passé composé) :

Les formes contenant un participe, telle que *a mangé*/ les formes passives *est mangé* sont également concernées et les formes contenant un infinitif, telles que *manger -a*, auxquelles on peut ajouter également *va manger*.

Face à ces formes, deux thèses s'opposent :

La thèse de la grammaticalisation : les formes *a mangé* et *mangera*, sont des conceptions figées, « grammaticalisées », qui peuvent être interprétées comme des variantes de conjugaison du verbe au même titre que les temps simples, auxquels elles s'opposent. Ces formes sont donc de véritables temps, ayant un signifié propre (passé, pour *a mangé*, futur,

pour *mangera*) qui n'est pas nécessairement déductible des signifiés de la composition. Autrement dit : l'association d'un auxiliaire et d'un morphème de participe II ou d'infinitif, constitue un signifiant discontinu. Dans cette conception, le terme d'auxiliaire garde son sens fort de « mot outil » ou d' « opérateur » : simples marqueurs d'une information grammaticale, les verbes avoir/ être passent du statut de lexème à celui de morphème. Proche de la grammaire traditionnelle, cette thèse est la plus usuelle.

6. La concordance du temps

La corrélation temporelle est une catégorie caractéristique du verbe français. Certains linguistes croient qu'elle est basée sur l'opposition des temps simples et des temps composés qui expriment l'antériorité. Pourtant la corrélation temporelle comprend non seulement l'antériorité, mais aussi la simultanéité et la postériorité qui trouvent leurs expressions dans les formes suivantes:

Outre cela, le futur dans le passé composé (conditionnel passé) signifie l'antériorité par rapport à la postériorité sur le plan du passé : Je savais qu'il viendrait quand il aurait fini. L'antériorité peut être exprimée par les temps surcomposés.

Charaudeau (1992, p. 484) parle de concordance des temps ou corrélation temporelle lorsque deux processus se trouvent dans une relation d'interdépendance l'un par rapport à l'autre et donc dépendent l'un pour l'autre. Cette corrélation repose sur deux visions : La vision de réalisation, elle est exprimée grammaticalement par les modes, ce qui implique que soit étudié le mécanisme de corrélation entre les modes. El la vision de situation qui est exprimée essentiellement par les temps verbaux, ce qui implique que soit étudié le mécanisme de corrélation entre ces temps dénommé concordance des temps.

Généralement, une certaine cohérence voudrait que soit respectée la chronologie des événements, et, ou, que les actions ou événement interdépendants se trouvent dans une même zone de situation temporelle**.**

7. Temps et conjugaison

La langue française est riche au niveau de ses formes verbales. L'enseignement/apprentissage de la grammaire du FLE consacre beaucoup de temps à l'apprentissage des terminaisons. Il est non seulement indispensable d'apprendre la terminaison des verbes, mais aussi comprendre pourquoi et comment la formation des différents temps verbaux. Dans ce paragraphe, Le présent, le passé composé, l'imparfait et le passé simple, représentent le thème principal de notre recherche, il nous semble pertinent

d'étudier les temps verbaux qui constituent les tiroirs verbaux de la conjugaison, puis, nous étudions leurs valeurs temporelles. Nous nous concentrons sur ces temps, car ce sont les temps qui figurent dans le programme de la 3ème année secondaire.

Pour ce faire, nous nous appuyant sur les ouvrages suivants : *Grammaire du sens et de l'expression* (1992) pour l'auteur Patrick Charaudeau, *Grammaire méthodique du français* (2001) pour l'auteur Martin Riegel et al, et *grammaire critique du français* (…) pour l'auteur Marc Wilmet

La conjugaison, est la liste des différentes formes qui, pour chaque verbe, donnent les indications de personne, de nombre, de temps et d'aspect, de mode et de voix. Bon nombre de grammairiens partagent cette approche telle que Maurice Grevisse et André Goosse (2007) postulant que conjuguer un verbe équivaut à le faire varier en mode, en temps, en voix, en personne et en nombre. En somme, conjuguer un verbe consiste à le décliner selon les catégories d'aspect, de mode, de temps et de personne grammatical. Autrement dit, conjuguer un verbe consiste à en réciter de suite les différents modes avec tous leurs temps, leurs nombres et leurs personnes, c'est-à-dire le répéter avec les variations que produisent les modes, les temps, les nombres et les personnes.

Le verbe du FLE a trois formes différentes pour exprimer une action passée, ou une action présente, ou une action future ; chaque verbe a trois temps principaux : le passé, le présent et le futur. Le verbe exprime ou une action, ou un état, mais cette action ou cette situation peut avoir eu lieu autrefois, ou avoir lieu au moment que l'on parle, ou bien elle n'aura lieu qu'à l'avenir et la terminaison des verbes varie par le changement des idées relatives aux nombres et aux personnes et aussi elle varie pour rendre les idées relatives aux différentes époques.

Exemple *: je parlais / je parle / je parlerai*

Ce sont trois expressions qui appartiennent au même verbe exprimant la même idée, ayant des terminaisons différentes pour exprimer de plus une idée relative aux différentes époques, et c'est à travers ces formes que le premier exprime le passé, le second exprime le présent et le troisième l'avenir ; ces derniers sont des formes différentes appelées temps des verbes parce qu'elles indiquent le rapport entre la situation exprimée par le verbe et les différentes époques de la durée.

7.1. Analyse grammaticale des temps : présent, imparfait, passé composé et passé simple

7.1.1. Le présent

Wagner et Pichon (1991, p. 344), dans leur livre *Grammaire du français classique et moderne* définissent le présent ainsi *« Le présent est la forme au moyen de laquelle le locuteur ou le narrateur exprime tout ce qui constitue son actualité, tout ce qui s'y rattache. Cette actualité peut être étroite, momentanée, c'est-à-dire coïncider avec l'instant où le locuteur parle. Mais on actualise aussi par la force de la mémoire ou de l'imagination des choses passées ou à venir qui s'expriment alors au présent »*

Cette définition montre que le présent traduit un processus qui se déroule au moment où on parle. Mais ce présent peut être conçu de façon concrète *« Il pleut »* ou comme une vérité générale, valable en tout moment ou d'une façon habituelle*« La terre tourne autour du soleil »* : c'est le présent dit éthique.

Le temps présent peut traduire un passé immédiat « *J'en sors* » qu'un futur proche *« j'y vais »*. Le présent est aussi employé pour faire le récit de faits ayant eu lieu dans le passé ; c'est le présent appelé historique. Son emploi s'explique : le narrateur reporte en quelque sorte le temps de référence (celui qui s'exprime) dans le passé, au moment des événements qu'il raconte. C'est là une grande commodité pour faire un récit dans le ton familier, auquel le passé simple ne convient pas. Alors que le passé composé ne convient pas davantage pour une autre raison : c'est qu'il semble souvent établir un lien entre le fait raconté et certains effets encore actuels de ce fait passé. (Frédéric Deloffre / Jacqueline Hellegouarc'h ; Elément de linguistique française).Ce qui explique qu'un verbe au présent peut situer le procès dans n'importe quelle époque, passée ou future.

Le présent pour Wilmet (1970, p. 23), marque qu'une chose est ou se fait au temps où l'on parle…On se sert encore du présent en deux occasions : Pour exprimer des choses que l'on appelle d'éternelle vérité, c'est-à-dire, qui sont vraies selon tous les temps…Ainsi pour exprimer des choses d'habitude, c'est-à-dire que l'on a coutume de faire, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'on les fasse actuellement.

La tradition grammaticale se base sur la forme du verbe, pour décrire le temps indiquant le procès exprimé par le verbe.

Nous proposons d'illustrer la forme des verbes par le biais de quelques exemples :

Les enfants partent en vacances dans deux semaines.

J'apprends à l'instant le décès d'un ami.

Victor Hugo naît à Besançon et meurt à Paris à 83 ans.

Qui veut la paix prépare la guerre.[18]

Nous remarquons que les verbes utilisés dans ces phrases, sont conjugués au présent de l'indicatif :

Dans le premier énoncé, l'élément « dans deux semaine » indique que le procès est loin de se réaliser, il se réalisera dans le futur, donc, le temps de présent porté par la forme du verbe indique un procès futur.

Dans le deuxième énoncé, le locuteur n'est pas en train d'apprendre le décès au même moment qu'il parle, seulement l'événement est très proche du moment d'élocution. Par conséquent, le procès exprimé par le verbe « apprends » est passé.

Dans le troisième énoncé, il s'agit là de deux événements différents, mais ni le verbe « nait » ni le verbe « meurt » n'expriment un procès présent ; les deux verbes indiquent un procès passé.

Quant au quatrième énoncé, les deux verbes expriment un procès en dehors du temps, en dehors des trois époques présent, passé, futur. L'événement se réalise à tout moment, en tout lieu et en tout temps.

Du fait de la valeur du présent fondamentale d'actualité, l'emploi du présent, en se substituant aux temps d'autres situations temporelles, produit un effet d'actualisation. Cet effet peut signaler : L'imminence du futur, l'actualisation dans le futur et l'actualisation du passé (Charaudeau, 1992, p. 465)

En somme, le présent de l'indicatif possède une valeur qui le rend apte à s'employer dans un énoncé situant un procès à n'importe quelle époque. Lorsque celle-ci est le futur ou le passé, elle est induite par une indication de temps : un adverbe ou un complément circonstanciel (Riegel, p. 298). Et delà, ce n'est pas uniquement le verbe au présent qui situe le procès au moment de l'énonciation, mais c'est aussi la signification de la phrase.

[18] Les exemples sont pris du travail de Dele Adegboki. 2011, p.73.

7.1.2. Les valeurs temporelles d'un énoncé au présent

Un énoncé au présent	Il indique un événement contemporain de l'acte d'énonciation. Le procès est présenté comme vrai par le locuteur au moment de l'énonciation. *Je vous félicité pour ce brillant résultat.*
Un énoncé au présent étendu	Occupe un espace de temps en fonction du sens lexical du verbe, du procès dénoté ou des indicateurs temporels : *Ces lampes n'éclairent Pas.*
Un énoncé au présent permanent	Il se rencontre dans les : -définitions : *Une haquenée est un petit cheval ou une jument, de taille moyenne, allant l'amble.* -vérité générale : *Le soleil se lève à l'est.* -proverbes : *A l'œuvre on connait l'artisan.*
Le présent prophétique	Plus rare, évoque des faits à venir dans le cas de prédications ou de prévisions.
Le présent historique ou de narration	Evoque des événements passés, réels ou fictifs, il est éloigné du moment de l'énonciation. *En 1789, le peuple de paris prend la Bastille*

Tableau 3 : Les valeurs temporelles d'un énoncé au présent

7.2. Les temps verbaux du passé en français

Bien avant, Grevisse (1980, p. 712) dit *« On distingue cinq temps dans l'époque passée : l'imparfait, le passé simple, le passé composé, le plus-que-parfait et le passé antérieur »* cité par Valma, 2015.

Nous parlons d'un temps du passé, qui est le passé composé

7.2.1. Le passé composé

Le passé composé est construit morphologiquement, pour un verbe, suivant la formule commune aux temps composés : Auxiliaire avoir ou être au présent + participe passé du verbe. Dans la langue parlée moderne, le passé composé a remplacé le passé simple. Dans la langue écrite, le problème est complexe. Le passé simple reste d'usage dans le style de l'histoire ou des genres littéraires d'une certaine tenue.

Le passé composé marque un procès comme accompli à un moment du passé. Il a une valeur d'aspect terminé « perfectif » et se trouve propre à exprimer une action en rapport avec le présent. Le déroulement du procès est antérieur au moment de l'énonciation.

Exemple : Ce jour-là je suis arrivée en retard.

Charaudeau (1992, p.460) explique que la position d'antériorité que le passé composé exprime par rapport au moment de l'acte d'énonciation engendre deux valeurs : le passé révolu et le présent accompli

a- Le passé révolu : comme pour le passé simple, le processus réalisé, est complètement coupé du présent actuel

La différence entre ces deux temps réside dans la communication et non pas le sens.

Exemple cité par Charaudeau, p. 460.

Le dimanche, j'ai eu de la peine à me réveiller et il a fallu que Marie m'appelle et me secoue. Nous n'avons pas mangé parce que nous voulions nous baigner tôt » Albert Camus, L'Etranger, Gallimard

b- Le présent accompli : Le processus appartient au passé, mais sans être complètement détaché du présent. L'affinité du passé composé avec le présent découle de sa morphologie (L'auxiliaire être ou avoir au présent + le participe passé) c'est-à-dire l'auxiliaire au présent le rapproche du moment de l'énonciation et la particule du participe contenant l'accompli lui apporte sa perfectivité et delà peut représenter un événement dont les conséquences sont encore présentes.

Exemple :

« J'ai sauté sur mes pieds comme si j'avais été frappé par la foudre, j'ai bien frotté mes yeux. J'ai bien regardé. Et j'ai vu un petit bonhomme tout à fait extraordinaire, qui me considérait gravement » A. de Saint-Exupéry, Le petit prince, Guillaume

En tant que participant du présent, il peut avoir, comme « le présent générique », une valeur de généralité (Charaudeau, 1992, p. 460)

Exemple :

Chaque fois que j'ai voulu *lui parler, je me* suis heurté *à un mur.*

Le passé composé exprime des événements dans le passé et dans différentes époques. Il peut produire un effet de contact entre situation passée et présente.

Nous présentons dans ce qui suit quelques cas :

L'expression des vérités permanentes

Qui a bu, boira.

L'expression des événements habituels

Quand j'ai fini mon déjeuner, je fais une petite sieste.

L'expression des événements n'ayant pas eu lieu dans le passé de l'énonciateur

Paul n'a jamais acheté de voiture.

L'emploi du passé composé permet de signaler :

-La hiérarchie des faits du passé, il exprime des faits proches, et le passé simple des faits lointains par rapport à l'instance du sujet qui parle.

-La ponctualité des événements du passé, par opposition à la durée exprimée par l'imparfait.

Exemple : *Aujourd'hui, il faisait 23°*

-Le genre du récit autobiographique, conversationnel, familier, intime.

7.2.2. Valeurs temporelle du passé composé

Accompli du présent	Procès est accompli et réalisé au moment de l'énonciation *Nous avons emporté de quoi faire du thé.*
Antérieur du présent	En corrélation avec le présent ou avec le futur : le procès au passé composé est antérieur par rapport au présent/futur. *Quand il a déjeuné, César fait la sieste.*
Futur proche	Présente l'action comme rapidement accompli *J'ai fini dans cinq minutes.*
Vérité générale	Vérifiée au moment de l'énonciation et toujours vraie (par induction). *Hélas ! On voit que de tout temps / Les petits ont pâti des sottises des grands.*
Passé	Remplace le passé simple : le procès est situé dans le passé. Présente les faits de premier plan. *Je n'étais pas seul quand j'ai vu le* *rhinocéros.*

Tableau 4 : Les fonctions du passé composé d'après Riegel et al. (2006 [1994], pp. 301-302

7.3. Le passé simple

C'est le temps idéal de la narration « objective ». Il est surtout utilisé à l'écrit. Il marque une coupure nette avec le présent : c'est du révolu, il indique un événement en soi, de manière ponctuelle et globale, sans rien dire de son déroulement. La durée ne concerne pas ce temps, il est associable avec un événement long, comme avec un événement bref. Les deux bornes du procès sont si proches l'une de l'autre qu'elles ne forment plus qu'un point.(Maurice Lévy et Estelle Maurice. 2000)

Exemple : *Il roula pendant deux heures, puis s'arrêta pour dormir.*

Cas de successions d'événements selon Maurice Lévy

a- Une succession de passés simples implique un ordre chronologique du récit

Exemple *:*

Villeneuve démarra *en trombe,* mena *la course de bout en bout et* finit *avec une confortable avance.*

b- Une succession d'imparfaits ne l'implique pas forcément

Exemple :

Il faisait beau, les oiseaux chantaient, les enfants couraient dans le parc (L'ordre des énoncés peut être modifié)

c- Pour traduire une succession chronologique d'événements, on peut aussi utiliser le présent de narration qui prend la même valeur que le passé simple, avec en plus une valeur d'actualisation, une impression de vécu immédiat

Exemple :

Le voilà qui revient*, s'*empare *du ballon, le* passe *à son demi…* (Commentaire sportif)

d- L'emploi du passé composé en lieu et place du passé simple est systématique à l'oral, fréquent à l'écrit : on confond alors révolu et accompli, l'aspect résultatif du passé composé est alors gommé.

Exemple :

Le président est monté (monta) lentement à la tribune a parlé (parla) pendant 30 minutes puis a remercié (remercia) ses invités.

Le procès est perçu de façon ponctuelle. Le passé simple exprime une position d'antériorité par rapport au moment de l'acte d'énonciation qui produit une valeur fondamentale :

Le passé révolu : où le procès, réalisé, est complètement coupé du présent actuel.

« Par opposition au temps non- limité, il est cerné. Le moment cerné peut n'être qu'un instant : le prétérit marque alors un point dans le temps : (...) ce moment peut correspondre à une période d'une certaine durée : le prétérit marque une durée : (...) » (Martinet, 1979, p. 108, cité par Nurcan, 2011, p. 71)

7.3.1. Valeurs temporelles du passé simple

Riegel (2006 [1994]), p. 304, a présenté les valeurs temporelles de ce temps comme suit :

Vision globale, indifférenciée, non-sécante	N'est pas mis en relation avec le moment d'énonciation : une autonomie aux faits relatés. *César conquit la Gaule au 1er siècle avant J.-C.*
Repère temporel nouveau	Pour représenter les événements plus importants (du premier plan) *Par un après-midi du mois d'août, une légère voiture s'arrêta brusquement devant les deux chaumières.*
Succession d'événements	Marquées par l'ordre linéaire des faits, sans nécessité d'indicateurs temporels. *La nuit était close. Je rangeai mes papiers. Je ne dînais pas, je sortis ; vers huit j'entrai chez Angèle.*
Vérités générales	Rejette l'énoncé dans un passé révolu limité. *Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.*

Tableau 5: Valeurs temporelles du passé simple après Riegel (2006 [1994])

Vigneron (1999, p. 37) arrive à cette conclusion : Le passé simple met en scène des personnages, tandis que le passé composé nous présente des personnes. Voilà pourquoi la distinction écrit/ oral n'est qu'une conséquence et non une cause. En effet, pourquoi le passé simple se rencontre-t-il le plus souvent à l'écrit ? Parce que le lieu de la création et de la mise en scène par excellence, est la littérature »

L'auteur compare le couple passé simple/ passé composé à la relation qu'entretiennent « personnage » et « personne ». Ces deux désignations permettent à l'apprenant même débutant les spécificités du passé simple et passé composé. Alors que le mot « personne » se matérialise dans la vie courante de chacun, « personnage » évoque immédiatement une

construction. Pour exister, le « personnage » a besoin d'un créateur, « la personne », quant à elle, est côtoyée dans la vie courante. (Courtillon, 1985. pp, 32- 47)

7.4. L'imparfait

Selon les présentations de la tradition grammaticale, et suivant les approches des grammairiens et linguistes qui travaillent sur ce temps ; l'imparfait est un temps connu par sa valeur du passé. Il traduit un procès en cours ou en train de se dérouler dans le passé ; autrement dit, l'imparfait exprime une action qui n'est pas parfaite, il est inachevé et sans rapport avec le présent ; Il évoque l'action dans sa durée, en train de se produire, sans considérer depuis combien de temps elle dure ni jusqu'à quand elle a duré ou pourra durer. (Nurcan, D-K, 2011, p. 70)**.** Ce temps dénote un procès situé hors de l'actualité présente du locuteur, la valeur temporelle est prise lorsque le procès est décalé dans le passé et une valeur modale lorsque le procès est envisagé comme possible hors de l'univers réel. (Riegel, p. 305)

Il présente aussi une action dont l'achèvement reste suspendu, l'imparfait peut exprimer une action qui échoue après avoir failli aboutir *« Elle mit la main sur le loquet(...) un pas de plus, elle était dans la rue*. (Victor Hugo)

Pour Charaudeau (1992, p. 462) l'imparfait exprime une position du présent actuel dans un moment qui n'est pas l'actualité du sujet parlant. Une position qui joue le rôle de référence contemporaine vis-à-vis des autres procès qui se situent dans le passé, le présent et l'avenir. Par conséquent, pour des linguistes, l'imparfait est un présent inactuel. Comme le présent, il a une certaine extension temporelle dont on ne saisit ni le début ni la fin. Comme le présent il peut être perçu dans son stade inaccompli.

‹----------Impft----------impft----›(axe du « Pt inactuel »

Schéma 8 : présentant l'imparfait

Nous étudions dans ce qui suit les différentes valeurs de l'imparfait

7.4.1. Les valeurs temporelles d'emploi de l'imparfait

L'imparfait comme le présent, sont deux temps simples d'aspect non-accompli, leurs emplois se ressemblent, on peut se référer à l'imparfait comme le présent du passé. C'est-à-dire que le présent exprime le procès en cours au présent, et l'imparfait l'exprime en cours au passé.

La valeur aspectuelle d'inaccompli permet à l'imparfait de présenter l'événement en train de se dérouler, on ne sait rien de son début ni de sa fin. Comme le montre l'exemple suivant :

Exemple *: Hier soir, à 21heures je regardais une émission à la télé.*

Barbazan explique ce manque de borne comme suit :

« L'énoncé à l'IMP donne une impression d'ouverture, de non-finitude de la représentation d'une situation laissée en suspens, contrairement à la même version au PS (ou au PC). L'emploi de l'IMP donne en vie de répondre « et alors ? » ; on attend que le locuteur continue son récit, à la différence d'un énoncé dont la représentation est "fermée" par un aspect grammatical perfectif. » Barbazane, 2006, p. 137

L'imparfait fournit aux autres passés le cadre énonciatif. Il s'agit là de l'ouverture à l'initiale du procès.

Ce temps suscite plus d'intérêt, vu ses multiples facettes. En s'appuyant sur les définitions de plusieurs auteurs, Valma (2015) distingue plusieurs emplois de l'imparfait :

- ✓ L'imparfait d'habitude ou de répétition : Le procès est reproduit à différents moments dans le passé. Il peut être associé avec un complément marquant la répétition du procès.

Exemple : *Autrefois les hommes se couvraient de peaux d'animaux*.

Les valeurs de répétition permettent à l'imparfait d'être employé pour décrire, narrer etc.

- ✓ Emploi descriptif, emploi temporel d'actualité dans le passé dans l'enregistrement statique.

L'imparfait celui de la description, il convient à brosser un décor ou à évoquer le caractère et les pensées des personnages. Il décrit les procès de moindre importance et l'arrière-plan ; présente les procès simultanés ou les circonstances.

- ✓ L'imparfait est plus convenable à exprimer les procès en cours d'accomplissement, à cause de son aspect accompli.

Exemple : Il était malade ce jour-là.

- ✓ Emploi narratif

Exemple : Et il ouvrait les enveloppes, parcourait rapidement les épîtres de toutes sortes qui lui étaient adressées.

- ✓ L'imparfait « historique » : Indique un procès passé unique plus ou moins court ; l'accent est mis sur l'importance de la datation.

Exemple : Le 1er septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la Pologne

- ✓ Emploi de durée

Exemple : Marie faisait la vaisselle, quand Pierre est entré.

- ✓ Emploi de suspension temporelle

Exemple : Le lendemain il partait.

- ✓ Emploi de durée itérative

Exemple : Il sortait toujours après le déjeuner.

- ✓ Emploi de conséquence logique

Exemple : Un pas de plus, elle tombait

- ✓ Emploi de situation reconstituée et potentielle

Exemple : Si j'avais beaucoup d'argent, je ferais le tour du monde.

- ✓ Emploi de nouvelle situation

Exemple : Deux minutes plus tard Zidane marquait le but.

- ✓ Emploi de genèse dans le passé

Exemple : Je voulais te demander un service.

- ✓ Emploi explicatif

Exemple : Pierre attrapa une contravention. Il roulait trop vite.

Nous présenterons les différents usages de l'imparfait dans le tableau ci-dessous.

Imparfait descriptif	Décrit les procès de moindre importance et l'arrière-plan ; présente les procès simultanés ou les circonstances. *Jean lisait quand j'entrai.* *Le soleil brillait.*
Imparfait d'habitude	Le procès se reproduit à différents moments dans le passé. *Quand j'étais jeune, j'allais à l'école de* *mon village.* Associé avec un complément marquant la répétition du procès. *Tous les ans / tous les soirs / une fois par semaine...*
Imparfait du style indirect libre	Transpose le présent utilisé dans le style direct pour exprimer les paroles et les pensées. *Ce qu'il voulait, c'étaient des couleurs dont l'expression s'affirmât aux lumières factices des lampes.*
Imparfait narratif	**Imparfait « historique »** : Indique un procès passé unique plus ou moins court ; l'accent est mis sur l'importance de la datation. *Le 1er septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la*
	Imparfait « pittoresque » : le procès est dépeint comme un tableau (dans le récit passé) ; laisse attendre la suite. *Et, pas à pas, Roland, sanglant, terrible, las, / Les chassait devant lui parmi les fondrières ; / Et, n'ayant plus d'épée, il leur jetait des pierres.*
Imparfait de perspective	Analogue au présent évoquant un futur proche. *Une semaine plus tard, Charles épousait* *Emma.*
Imparfait hypocoristique (« enfantin »)	Souvent pour s'adresser à un jeune enfant. *Alors, on n'était pas sage ? On avait faim ?*

Tableau 6: Valeurs temporelles de l'imparfait d'après Riegel et al. (2006 [1994], pp.307-310).

8. Le passé composé, passé simple et imparfait dans l'usage

L'utilisation du passé composé et de l'imparfait pose un problème pour les apprenants, ils ont du mal à saisir leurs différences, c'est un problème qui ne se règlerait pas avec l'apprentissage des règles. J-P. Cuq (1996, p. 46) pense que l'apprenant doit construire sa propre grammaire, il s'agirait de favoriser chez lui, un développement d'un véritable processus heuristique. Par conséquent, l'apprenant est considéré comme le centre du processus d'apprentissage ; il pourrait structurer la représentation et la connaissance à partir du fonctionnement de la langue (NGUYEN THUN Thanh Tin et TRAN Thiên (2016, pp. 157- 166)

Le passé composé et l'imparfait sont deux temps qui expriment le passé, mais il faudrait rendre plus visible l'opposition entre les deux, ce qui distingue l'un de l'autre, est par exemple leur valeur aspectuelle. En effet, si le passé composé exprime l'accompli et fait progresser le fait en premier plan, alors l'imparfait dénote l'aspect inaccompli et décrit les procès en arrière-plan.

A la différence du passé composé, le passé simple n'est pas formellement mis en relation avec le moment de l'énonciation. Par conséquent, il devient plus apte à rapporter des faits passés coupés du présent de l'énonciateur, comme le montrent les contes : Le chat devint grand seigneur, et ne courut plus après les souris, que pour se divertir.

Le passé simple est ce que Benveniste appelle un temps du récit, c'est-à-dire le temps de l'événement hors de la personne du narrateur. Le passé composé, au contraire, est un temps du discours, il établit un lien vivant entre l'événement passé et le présent où son évocation trouve place. C'est le temps de celui qui relate les faits en témoin. Benveniste : Les relations de temps dans le verbe français, cité par Marie Noëlle, De la grammaire à la linguistique : L'étude de la phrase.

Quant à Estelle Moline (2010) a traité la question du couple imparfait/ passé composé. Pour elle, les deux temps réfèrent à un même passé, mais ils jouent deux rôles différents : l'imparfait décrit, par contre le passé simple raconte et fait progresser le récit de l'action.

Ces deux temps fonctionnent souvent en contraste dans deux énoncés reliés.

Exemple : Il dormait quand il entendit vaguement le bruit de la sonnette.

Le verbe « dormait »indique un processus inaccompli et le « entendit »un événement ponctuel.

A la différence du passé simple, l'imparfait est un temps analytique, qui exprime un aspect sécant, avec l'imparfait, le procès est perçu de l'intérieur, ce qui le sépare en deux parties pour séparer ce qui est réalisé et ce qui ne l'est pas encore (*Dans la nuit du 10 août, à une heure, il observait les étoiles)*. Quant au passé simple, le procès est perçu de l'extérieur, sans l'analyser en deux parties (il observa présenterait un tout global, non décomposé) Riegel, p. 305

En somme l'imparfait marque de l'inaccompli, sert de cadre celui d'un état ou d'un processus en cours, tandis que le passé simple, marque du ponctuel, sert à désigner l'événement qui intervient à un moment donné dans ce cadre.

Conclusion partielle

Nous avons consacré ce chapitre à l'étude des temps des verbes du FLE. Nous avons étudié la formation et la valeur temporelle des verbes dont nous nous occupons en évoquant différentes théories. Le verbe demeure un élément central dans la construction de la phrase, cependant cet élément ne fonctionne pas tout seul, il entreprend une série de relations syntaxiques et sémantiques avec le reste des composants de la phrase. Nous avons essayé de montrer que le temps est une catégorie morphologique qui marque le temps absolu (Présent, passé et futur) et le temps relatif qui marque (l'antériorité, la simultanéité ou la postériorité). Ensuite, nous avons évoqué la notion des temps verbaux. En effet, différentes théories ont tenté de fournir une explication à leur rôle. Parmi les problèmes connus au niveau des temps verbaux citant celui de l'ordre temporel. Par conséquent, nous avons évoqué les deux points : Temps et conjugaison, et la concordance du temps parce qu'il est indispensable pour un apprenant d'apprendre la terminaison des verbes et aussi le fonctionnement des différents temps verbaux et leurs valeurs. Enfin, l'aspect se différencie du temps, car le temps situe un procès sur l'échelle passé, présent, futur (il sert de cadre au procès) ; il est la représentation externe à l'idée verbale du fait qu'il appartienne à une époque.

Ce chapitre sera suivi d'un autre qui a pour objectif d'exposer l'organisation du système verbal arabe afin de trouver les nuances entre les deux systèmes verbaux et par conséquent mener à bien l'apprentissage du système verbal français par l'apprenant.

Chapitre 4

La langue arabe

Dans ce contexte, il est primordiale d'intégrer l'interlangue, pour comprendre les erreurs des apprenants et pour en chercher les causes, de faire un détour par l'étude de la langue arabe, cette étape est indispensable et se révèlerait éclairante.

La comparaison contrastive n'est pas l'objet principal de cette étude : notre objectif n'est pas de chercher en quoi le fonctionnement des temps et de l'aspect se ressemble ou diverge dans les deux langues (langue arabe / langue française), même si cette question, par la force des choses, se trouvera abondamment traitée. L'intérêt de la perspective contrastive réside à mieux cerner les difficultés rencontrées chez les apprenants de la 3ème année secondaire et surtout identifier les causes.

L'arabe étant une langue sémitique, et le français une langue indo-européenne. Cette différence typologique se manifeste dans un certain nombre de différences dans le domaine de la syntaxe que dans celui du vocabulaire.

Nous allons consacrer ce chapitre à l'exposition des règles particulières à la syntaxe arabe. Il s'agit en premier lieu de décrire la langue, puis nous commençons notre étude par les règles applicables aux pronoms, aux verbes et le nombre du temps de la langue arabe, qui est évidemment moins que celui des temps des verbes du FLE. Etant donné que *« le système verbal de l'arabe classique, a-t-on l'habitude de dire est tout à la fois très simple et très compliqué »* Pierre Larcher (2003, p. 9) ; dans cette perspective, nous essayons d'étudier le verbe sous plusieurs angles, nous présentons des définitions proposées par différents grammairiens. Les définitions du verbe contiennent différents critères, les distinctions de personnes, de temps, de mode et de voix font partie de ces traits. Nous étudions aussi ses caractéristiques et ses différentes dimensions temporelles, car c'est la conjugaison et la morphologie qui intéressent notre recherche.

Dans ce chapitre, nous nous référons à Gérard Lecomte à son livre *Grammaire de l'arabe*, à Le Bon Silvestre de Sacy à ses deux livres *Grammaire arabe (Tome I) et Grammaire arabe à l'usage des élèves (Tome II),* à Boualem Benhamouda à son livre *Les clés de la langue arabe* et à André Roman à son livre *Grammaire de l'arabe.*

Baylon dit qu'apprendre une langue,

C'est apprendre les règles du système linguistique formel et les règles d'emploi de la langue. Tant qu'un apprenant ne sait pas comment utiliser les ressources d'une « grammaire » pour énoncer des messages doués de sens dans des situations de la vie réelle, on ne peut pas dire qu'il connaît une langue. (Baylon, 2004, p. 71)

Donc, pour parler et écrire correctement une langue, il est nécessaire de connaître les éléments « catégories grammaticales » servant à construire sa structure.

Nous commençons d'abord par la définition de la langue pour comprendre comment le temps est présenté sans la langue arabe.

1. Définition de la langue

Une langue est un code qui permet aux individus d'une même communauté de communiquer.

C'est un ensemble de signes linguistiques différenciés organisés au sein d'un système, selon des relations d'équivalence et de combinaison. On apprend une langue pour des raisons sociales, pour être capable de communiquer, de prendre part à des interactions sociales, pour faire partir d'un groupe. La nature même d'une langue implique l'existence de règles. Pour Marie Noëlle Gary-Prieur (1985, p. 63) si chacun s'exprimait à sa guise, rien ne garantirait l'intercompréhension au sein d'une communauté ; une langue ne remplit donc sa fonction que si elle est fixée par des règles.

Dans leur livre *Initiation à la linguistique* (2010, p. 18), Sandrine Zuffrey et Jacque Moescher présente la langue comme un système qui articule :

-Une phonologie : ou système de sons d'une langue (2e articulation)

-Une sémantique, ou un système qui relie les mots à leurs significations (1e articulation)

-Une syntaxe : un système qui permet de combiner entre eux les mots pour former des groupes et des phrases.

La langue et le langage ne sont pas des objets d'étude ordinaires, chaque être humain, possédant une ou plusieurs langues, a une théorie implicite du langage. Pour les deux linguistes cités ci-dessus (2010, p.8), un locuteur français a une explication pourquoi dire aller chez le dentiste plutôt qu'aller au dentiste. Alors peu de locuteurs francophones savent que la préposition *chez* est le résultat d'un processus linguistique dit de grammaticalisation qui a permis de faire d'un nom (du latin casa, maison) une préposition. Peu penseront que cette nouvelle préposition pose un conflit, insoluble pour certains, à cause de l'existence d'une autre proposition locative (*à)* utilisée pour des noms de lieux (je vais à Paris et non je vais chez Paris). Encore moins savent que le processus de grammaticalisation ne permet pas, à l'inverse, de passer d'une préposition à un verbe ou à un nom (traverser est une exception toute française à partir de la préposition à travers). Ces connaissances linguistiques ne sont

pas simplement une accumulation de petits faits mais une manière raisonnée et documentée de comprendre la complexité du langage et des langues.

André Martinet (1985, p .27) dit à ce propos : «*Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse, différemment dans chaque communauté, en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique, les monèmes ; en nombre déterminé dans chaque langue, dont la nature et les rapports mutuels diffèrent eux aussi d'une langue à une autre »*

Natalia Youssef, dans sa thèse de doctorat : *Propositions pour l'enseignement du subjonctif aux adultes arabophones : Application aux étudiants des Universités syriennes,* a définit la langue en se basant sur des linguistes arabes tels que : Rachid Bel-Habib, enseignant à l'université de Mohamed 1 à Wajda (Maroc) qui considère que la langue est un moyen de compréhension et d'expression entre les personnes.

Ibn Khaldoun, un philosophe arabe du XVème s. Dans l'ouvrage intitulé / almuqaddima / « La préface », il définit la langue comme suit : «*La langue en commun est l'expression du parlant de la chose désignée. Cette expression constitue un acte de la langue*»

1.2. La langue arabe

La langue arabe est un instrument de communication, commun à l'ensemble des membres de la collectivité arabe en général et algérienne en particulier.

Pour Bourdieu (1982, p.250) elle est la dernière des grandes langues sémitiques qui entre dans l'histoire, elle entre linguistiquement dans l'histoire, à la fin du VIème siècle et elle entre dans l'histoire comme une langue commune aux tribus. Elle est signe extérieur de richesse et un instrument de pouvoir.

Dans *Grammaire de l'arabe*, Gérard Lecomte dit que : *La langue arabe offre une structure fort différente de celle des langues indo-européennes, encore qu'elle soit beaucoup plus proche de celles-ci que des langues extrême-orientales, par exemple. Cette structure a l'avantage de présenter en principe une régularité morphologique et syntaxique étonnante, quasi- géométrique, et de ce fait particulièrement séduisante pour des esprits cartésiens.* L'arabe classique proprement dit est la langue de la civilisation arabo-musulmane, elle est exigée à tous dans le système scolaire arabe et elle est proclamée comme langue nationale et officielle en Algérie. Tous les arabophones disposent d'une langue écrite commune dont la structure est encore ; l'écriture arabe s'écrit de droite à gauche, elle ne connaît pas de majuscule, elle est manuscrite ou imprimée, les lettres se lient généralement entre elles.

Nous nous basons dans notre étude sur l'arabe classique, vu sa réservation à l'espace académique et administratif. Elle est réservée à l'espace scolaire et universitaire. Nous laissons de côté les dialectes qui présentent entre eux des différences très profondes. Seule l'écriture fait l'unité de la langue arabe.

Il est évidemment essentiel dans tout apprentissage linguistique que la langue maternelle constitue le modèle de référence et la compétence langagière acquise, à partir desquels l'apprenant construira une nouvelle compétence pour entrer dans un autre univers ; un apprenant débutant n'a pas de stratégies cognitives pour raisonner sur le fonctionnement de la langue étrangère à part le transfert. Il s'appuie sur sa langue maternelle pour élaborer une reformulation dans le FLE. La comparaison entre LM et LE, est incontournable chez l'apprenant surtout dans le début de son apprentissage.

Apprendre la grammaire d'une langue étrangère est une tâche cognitivement et culturellement intéressante. La fonction de « dénaturalisation » par rapport à la langue maternelle est primordiale, c'est-à-dire l'attention aux pseudo-évidences, à l'idée que ce qui a été acquis « naturellement » doit être enseigné (Myriam Moraz. 2002, p.17). D'où la question d'une sélection ou d'une insistance sur des problèmes qui ne font pas l'objet de la même attention en langue maternelle (l'ordre des mots). Il est important aussi dans cette grammaire d'apprentissage d'ausculter la nature des erreurs commises par les apprenants et de les analyser.

1.2.1. Langue maternelle

L'interprétation variable du statut du recours à la L1 trouve son écho dans les discours et les pratiques didactiques, qui tendent aussi bien à le proscrire qu'à le valoriser (Gajo, 2000, p.122)

Aujourd'hui, la langue maternelle se révèle être assurément utile et essentielle dans la mesure où elle doit être employée essentiellement pour apporter à l'apprenant les connaissances et les compétences de base de la langue, d'un côté, et afin d'aborder des points complexes, tels que les points métalinguistiques ou grammaticaux, d'un autre côté.

D'après Janine Courtillon (1985, p.3), l'enseignement de la grammaire de la langue maternelle a pour objectif non pas l'apprentissage d'une langue, c'est-à-dire d'un nouveau code linguistique, mais il a pour but avant tout l'entrainement à la conceptualisation des phénomènes linguistiques de sa propre langue. La réflexion d'un apprenant en langue

maternelle est de même nature que celle d'un linguiste, c'est un méta-apprentissage de la langue afin de développer les facultés d'analyse.

L'acquisition d'une compétence en langue cible nécessite chez l'apprenant l'utilisation de stratégies cognitives et métacognitives mais aussi socio- affectives qui doivent se faire dans un premier temps par un passage dans la langue maternelle (Giroux, 2016, p. 12). La langue maternelle joue un rôle pour s'approprier un système étranger. La réflexion sur un système nouveau entraine inévitablement une comparaison avec les systèmes déjà connus, ne serait-ce que partiellement.

Pour Giroux (2016, p.6), la langue maternelle occupe aussi un rôle important dans un niveau avancé pour la bonne acquisition de la langue étrangère en ce qui concerne la construction des aptitudes et des savoir-faire, ainsi que des compétences linguistiques en langue-cible chez les apprenants pour assurer leur bonne compréhension, sinon pour y remédier. En outre, cela est particulièrement vérifiable lorsqu'il s'agit pour l'enseignant de la langue étrangère en question d'émettre une explication d'ordre grammatical ou métalinguistique afin de construire avec les apprenants une réflexion sur la langue-cible.

Nous proposons de présenter le fonctionnement du système de la langue arabe, après avoir défini cette dernière**.**

1.2.2. L'écriture arabe

L'arabe est une langue riche qui contient 28 lettres, toutes consonnes ; les voyelles en langue arabe sont appelées « Harakat ». L'écriture arabe s'écrit de droite à gauche et ne connait pas de majuscules, les lettres se lient généralement entre elles. Selon Koughouli, cité par M. Ghellai (1997, p. 50), *« le principe fondamental de l'écriture arabe est que la graphie normale d'un mot reflète exactement sa prononciation »*.

Nom de la lettre	Etat isolé
Hamza *Alif	ء ا
$Bà'$	ب
$Tà'$	ت
$Tà'$	ث
Jim	ج
Hà’	ح
Ha’	خ
*Dàl	د
*Dàl	د
*Rà’	ر
*Zin	ز
Sin	س
Sin	ش
Sad	ص
Dad	ض
Ta	ط
Za’	ظ
Ayn	ع
Gayn	غ
Fa’	ف
Qàf	ق
Kàf	ك
Làm	ل
Mim	م
Nùn	ن
$Hà'$	ه
*wàw	و
Yà	ي

Tableau 7 : L’alphabet arabe (Gérard Lecompte, p. 16)

Chaque lettre figure différemment selon sa position dans le mot, elle peut être :

- Entièrement isolée
- Initiale, quand elle est liée à la suivante
- Médiale quand elle est liée à la suivante et à la précédente
- Finale c'est-à-dire liée à la précédente seulement

Le tableau suivant montre la forme des lettres selon leur place dans le mot

Noms des lettres	**Finales**	**Médiales**	**Initiales**	**Isolées**
Alif « A » variable	أ	أ	أ	أ
Ba « B »	ـب	ـبـ	بـ	
Ta « T »	ـت	ـتـ	تـ	ت
Tha« th anglais »	ـث	ـثـ	ثـ	ث
Djim « Dj »	ـج	ـجـ	جـ	ج
Hha « Hh » aspiration forte	ـح	ـحـ	حـ	ح
Kha « kh » aspiration gutturale	ـخ	ـخـ	خـ	خ
Dal « D »	ـد	ـد	د	د
Dhal	ـذ	ـذ	ذ	ذ
Ra « R »	ـر	ـر	ر	ر
Zin « Z »	ـز	ـز	ز	ز
Sine « S » ç faible	ـس	ـسـ	سـ	س
Chine « Ch »	ـش	ـشـ	شـ	ش
Ssad « S » emphatique	ـص	ـصـ	صـ	ص
Dhad « D » emphatique »	ـض	ـضـ	ضـ	ض
Tha« T » emphatique »	ـط	ـطـ	طـ	ط
Dha	ـظ	ـظـ	ظـ	ظ
Aine« Aa » guttural	ـع	ـعـ	عـ	ع
Ghaine« R » grasseyé	ـغ	ـغـ	غـ	غ
Fa« F »	ـف	ـفـ	فـ	ف
Dhad « D » emphatique »	ـض	ـضـ	ضـ	ض
Qaf« Q, C » guttural	ـق	ـقـ	قـ	ق
Kef « K, C » dur	ـك	ـكـ	كـ	ك
Lam « L »	ـل	ـلـ	لـ	ل
Mim « M »	ـم	ـمـ	مـ	م
Noune« N »	ـن	ـنـ	نـ	ن
Ha « H » aspiré	ـه	ـهـ	هـ	ه
Ouaou « Ou, w » variable	ـو	ـو	و	و
Yâ« y, i »	ـي	ـيـ	يـ	ي

1.2.3. Les caractéristiques de la langue arabe

Les parties élémentaires du discours, dans la langue arabe, pour Le Bon Silvestre (Grammaire arabe, Tome1, p.119) sont au nombre de neuf : le nom, le verbe, l'adjectif, l'article, le pronom, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. Dans son livre, (Principe de la grammaire arabe, p. 47), l'auteur a cité sept choses à considérer dans le verbe arabe : la racine, la qualité, la conjugaison, le mode et ses temps, le nombre, la personne et le genre.

Nous en traitons ce qui est utile à notre recherche.

1.2.4. Les caractéristiques morphologiques

La racine est plus vive en arabe que dans les langues indo-européennes, à telle enseigne que les dictionnaires arabes sont depuis toujours classés par ordre alphabétique des racines, et non des mots et fournissent toujours, d'une façon ou d'une autre, après la 3ème personne singulier accompli, la voyelle caractéristique de l'inaccompli : fatha(-) ou A فعل.

Les grammairiens se sont évertués à faire cadrer tout le lexique avec le principe de la « racine trilitère ». Des racines bilitères nombreuses sont encore perceptibles, mais la tendance de la langue est de les trilitéraliser (Grammaire arabe, p.21).Cette racine trilitère, composée de trois lettres, peut donner des verbes, des noms, des adjectifs, etc. Le verbe étant presque toujours la racine de laquelle dérivent les noms et les adjectifs au moyen de l'addition de quelques lettres ou du changement des voyelles.

1.2.5. Les caractéristiques syntaxiques

La langue arabe, selon Boualem Benhamouda (1993, p. 174) accepte plusieurs ordres. Il a présenté l'ordre des mots dans la phrase et les cas de leur omission, nous citons quelques exemples :

a- La phrase commence par « ما » qui marque l'étonnement

Exemple : *Que le tableau est beau !* *ما أجمل اللوحة*

b- La phrase commence par un nom de condition précédé d'une particule qui régit le cas « majrur » ou étant complément de nom.

Exemple : *Quiconque tu suivras en exemple, je le suivrai* *بمن تقتد اقتد*

c- La phrase commence par un nom qui sert à l'interrogation

Exemple : *Qui est dans la classe ?* *من في القسم*

d- La phrase commence par un pronom relatif :

Exemple *: Celui qui travaille, recueille ses fruits* *الذي يعمل يحصد ثماره*

Nous remarquons, d'après les cas d'exemples cités que l'analyse grammaticale des éléments de la phrase change

Le nom est constitué d'une racine de deux lettres, ce qui est rare (*فم, bouche par exemple*) ou de trois lettres, ce qui est le plus courant (*رجل, homme par exemple*) ou de quatre lettres, ce qui est assez courant (*ثعلب, renard par exemple*) ou encore cinq lettres, ce qui est moins courant (*سفرجل, coing par exemple*)

La forme des noms subit des changements lorsque ces noms passent du singulier au duel (مدرسة, école, devient au duel مدرستان et au pluriel مدارس, ou bien lorsqu'ils deviennent des diminutifs كتاب, livre, devient au diminutif كتيب, livret) ou encore lorsqu'ils deviennent noms de relation (مصري égyptien, originaire de مصر)

Ce premier genre entre de changements est appelé par les grammairiens arabes « تصريف), mot qui a le sens de « changement » pour les noms et de « conjugaison » pour les verbes.

Le deuxième genre de changements est la déclinaison appelé en arabe (إعراب) et qui touche la fin des mots, nous citons quelques exemples :

هذا كتاب المعلم	C'est le livre du maître
المعلم مقتدر	Le maître est compétent
استمع إلى المعلم	J'écoute le maître
احترم المعلم	Je respecte le maître

Ces exemples nous montrent que la dernière lettre du mot *المعلم* est devenue ,مَ, مُ, مِ, selon la fonction du mot.

Expliquons : les noms sont variables, ils se terminent par l'une des voyelles brèves finales : a/ u / ou / i.

La langue arabe dispose des règles de l'analyse grammaticale prenant en considération la construction de la phrase.

1.2.6. Des genres

Il y a en arabe trois genres : cette distinction de genres a lieu dans les verbes comme dans les noms, les adjectifs et les pronoms : le masculin, le féminin et le commun.

Le nom, qui désigne une personne (ولد enfant), un animal (قط chat), une plante (شجرة arbre), une chose matérielle (عقل raison) peut être masculin (رجل homme par exemple) ou féminin s'il désigne un être féminin (امرأة, femme par exemple) ou s'il est consacré par l'usage.

Les noms masculins et les noms féminins sont distingués par la pratique.

Il existe également des noms qui sont utilisés soit au masculin soit au féminin. Le nom est soit déterminé soit indéterminé. Il est déterminé par l'article ولد ال , un enfant ;الولد l'enfant par exemple) ou par le complément du nom (تاجر commerçant, تاجر الحي le commerçant du quartier, dans ce cas il perd l'article)

-Certains noms sont considérés comme noms déterminés par leur nature : il s'agit des noms propre (محمد, Mohamed par exemple), des pronoms personnels (نحن, nous par exemple), des démonstratifs (هذا, celui-ci par exemple) et des pronoms relatifs (الذي, qui par exemple).

Gérard Lecomte (Grammaire de l'arabe, p.61) de son côté a abordé les indices qui marquent le féminin :

a- L'indice –*t*ت, à rapprocher de l'affixe de 3ème personne du féminin singulier de l'accompli, existe dans des féminins anciens : بنت, fille ;اخت, sœur.

b- Sous la forme du *ta marbuta*ة cet indice est devenu la marque normal du féminin : جزيرة, île ; خيمة, tente.

Il s'est généralisé pour former le féminin des noms-adjectifs et des participes : كبير/ كبيرة.grand/ grande ;ملك / ملكة ; roi / reine ; sauf dans des thèmes ne s'appliquant par définition qu'à des femmes ou à des femelles d'animaux : امرأة مرضع, femme nourrice / بقرة حلوب, vache laitière

1.2.7. Des nombres

On distingue dans la langue arabe trois nombres, cette distinction a lieu dans les verbes comme dans les noms, les adjectifs et les pronoms : le singulier, le duel et le pluriel.

a- Singulier

La langue arabe indique l'unité absolue de l'action ou de la chose par la simple addition du ة au nom singulier qui l'exprime ;

Exemple *: Une seule action de frapper (ضربة) de* ضرب

Une seule rose (وردة)

b- Duel

André Roman, dans son livre Grammaire de l'arabe a défini le duel comme suit :

Le duel apparaît en arabe après le pluriel et comme spécification du pluriel. Il semble s'être constitué dans l'espace laissé vide par le paradigme du pluriel « externe ». Une désinence, /a:/, amalgame les morphèmes du duel et du nominatif. L'autre désinence, /aj/, amalgame les morphèmes du duel et ceux de l'accusatif et du génitif qu'elle ne distingue pas :

/Kalba- :(-ni)/ : « deux chiens (nominatif) »

/Kalb-aj (ni)/ : « deux chiens (accusatif et génitif) » (1990, p.34)

Les mots terminés par une lettre faible ou infirme, reprennent, au duel, leur forme primitive que les lois de l'euphonie avaient modifiée au singulier, ainsi, l'on dit

Singulier		*Duel*	
Juge	قاضى	quadiaane	قاضيان
Garçon	فتى	fitiane	فتيان
Père	اب	abaouane	ابوان

Pluriel

Selon Le Bon Silvestre, les grammairiens arabes comptent près de 50 formes de pluriels, réparties en 69 séries de singuliers, c'est dire assez qu'elles s'apprennent plus par l'usage qu'autrement.

Le pluriel des noms se forme de leur singulier, tantôt par l'addition, tantôt par la substitution, tantôt par la suppression d'une ou plusieurs lettres.

Plusieurs formes de pluriels peuvent convenir à un seul et même singulier. Quelques singulier ont, tout-à-la fois, un pluriel régulier et ou même plusieurs pluriels irréguliers. D'autres ont divers pluriels irréguliers, sans avoir de pluriel régulier.

« On peut toutefois simplifier notablement ces classifications, en les ramenant, avec M. Bresnier, à deux catégories générales. La première comprend les pluriels qu'on peut appeler

positifs, parce qu'ils ont une forme caractéristique et qu'on peut aisément en reconnaitre le singulier ; la deuxième catégorie comprend ceux qu'on peut nommer arbitraires, parce que leur forme n'indique en rien l'idée de pluralité, ou plutôt de collection ... » Principe de la grammaire arabe à l'usage, p.166

1.2.8. Des personnes

Les verbes arabes ont la distinction des trois personnes, la première se nomme « elmoutakalim », celui qui parle, la seconde « elmoukhateb », celui à qui l'on adresse la parole et la troisième « elraaib », celui qui est absent. La personne du pluriel, dans laquelle celui qui parle se réunit à d'autres.

Avant de présenter la conjugaison du verbe arabe**,** il nous semble important de donner une idée sur les pronoms personnels.

1.3. Les pronoms

« *Les pronoms n'indiquent les êtres ni par leur nature, comme les noms, ni par leurs qualités, comme les adjectifs, mais par la personne, c'est-à-dire, par le rôle qu'ils jouent dans l'acte de la parole, suivant qu'ils sont ou la personne qui parle, ou celle à laquelle le discours s'adresse, ou enfin la personne ou la chose de laquelle on parle* » (Grammaire arabe, Tome 1, p.454)

Le pronom personnel admet en arabe trente-six combinaisons ou modifications différentes, suivant qu'ils sont de la 1ère, 2ème, 3ème personne, au singulier ou au pluriel, ou au duel, au masculin ou au féminin, sujet ou régime (principe de la grammaire arabe, p.39)

Ils se présentent sous une forme isolée ayant valeur absolue (moi, toi,…) ou valeur de sujet et sous une forme affixée ayant valeur de complément.

Nous indiquons les plus usités dans ce tableau :

Pronom isolé

		Singulier		Duel		Pluriel	
1		Anà	انا			Nahnu	نحن
2	m	Anta	انت	Antuma	انتما	Antum	انتم
2	f.	Anti	انت			Antunna	انتن
3	m.	Huwa	هو	Huma	هما	Hunna	هن
3	f.	Hiya	هي			Hum	هم

Pronom affixe

		Singulier		Duel		Pluriel	
1		I	ي			Na	نا
2	m.	ka	ك	Kuma	كما	Kum	كم
2	f.	Ki	ك			Kunna	كن
3	m.	hu	ه	Huma	هما	Hum	هم
3	f.	Ha	ها			Hunna	هن

Tableau 8 : Les pronoms personnels (selon Gérard Lecompte, 1976, p. 81)

On appelle isolés, ceux qui forment par eux-mêmes un mot séparé et distinct de tout autre. Les pronoms isolés sont employés toutes les fois qu'il s'agit de représenter le nominatif, ayant une valeur absolue (moi, toi…) ou valeur de sujet.

Et affixes, ceux qui s'attribuent à la fin d'un autre mot, liés avec un autre mot, verbe, substantif, adverbe ou préposition et qui ne peuvent jamais être employés isolément. Ils marquent la possession, ce qui est équivalent aux pronoms possessifs de la langue française (ma, ta, sa,…). Les pronoms affixes servent pour le génitif et l'accusatif. Ils ont la valeur de complément.

Les pronoms arabes, sans aucune exception, sont indéclinables, il y en a de particuliers pour les différents genres, nombre et cas.

Les grammairiens arabes distinguent, les pronoms isolés et pronoms affixes, mais, sous cette dernière dénomination, ils comprennent, outre les pronoms affixes proprement dits, certaines terminaisons qui servent à former diverses personnes des verbes, soit au passé, soit au présent : ainsi, dansكتبت*tu as écrit,* le ت*t*est, suivant le système arabe, un pronom affixe. Ces terminaisons, indiquant toujours le sujet du verbe, représentent un nominatif, c'est pour cela, en arabe, elles sont appelées : *Pronoms affixes au nominatif, damir moutasil mansoub.*

Et les pronoms affixes proprement dit, représentant l'accusatif lorsqu'ils servent de complément à un verbe comme « ho » dans : *il l'a tué,* قتله *katalaho* : Pronoms affixes à l'accusatif, damir moutasil marfoue.

Toutes les personnes des verbes n'ont pas une terminaison particulière pour indiquer le sujet. Ainsi, dans *kataba, il a écrit,* il n'y a point, suivant le système arabe, de terminaison qui indique le sujet ou de pronom nominatif affixe, donc le pronom est caché dans le verbe, il est appelé, en conséquence (caché, moustatir) ; par opposition aux terminaisons qui font effectivement la fonction de pronoms comme *t katabta, tu as écrit,* qu'ils appellent apparent « bariz ou dahir »

Le Bon Silvestre, a indiqué dans son livre les différentes terminaisons tant au passé qu'au présent, qui sont considérées dans la grammaire arabe comme des pronoms, en prenant par exemple le verbe « Kataba »

Passé

Troisième personne

Singulier	-masculin	Kataba(كتب): Le pronom est caché
	-Féminin	Katabet(كتبت): Le pronom est parallèlement caché, (t) final n'est point un pronom, mais il est la marque de féminin et s'appelle (taa taanith)
Duel	-Masculin	Katabaaكتبا) : L'élif final est pronom
	-Féminin	katabataa (كتبتا) Le t est le signe du féminin, et l'élif est le pronom
Pluriel	-Masculin	Katabo (كتبو): Le (waou) est pronom
	-Féminin	Katabna (كتبن): La syllabe (na) est pronom

Seconde personne

Singulier	Masculin	Katabta كتبت	Le t avec sa voyelle est pronom
	Féminin	Katabti كتبت	
Duel	Commun	Katabtoma:كتبتما	Le t, avec sa voyelle, est pronom, la syllabe (maa) est le signe du duel
Pluriel	Masculin	Katabtoumكتبتم	
	Féminin	Katabtounaكتبتن	Le t, avec sa voyelle, est pronom ; le surplus est le signe du pluriel, soit masculin, soit féminin

Première personne

Singulier	Commun	Katabtouاكتبو Les syllabes *tou* et *na* sont pronoms
Pluriel	Commun	Katabnaكتبن

Présent

Première personne

Singulier	Commun	aktoubouاكتب Le pronom est caché
Pluriel	Commun	Naktoubouنكتب

Seconde personne

Singulier	Masculin taktobou تكتب : Le pronom est caché
	Féminin taktoubina تكتبين : Le « ya » seul est pronom
Duel	commun taktobaniتكتبان: L'élif seul est pronom
Pluriel	Masculin taktobounaتكتبون : Le « waou » seul est pronom
	Féminin taktobnaتكتبن : La syllabe « na » est pronom

Troisième personne

Singulier	Masculin	Yaktobo يكتب Le pronom est caché
	Féminin	taktobo تكتب
Duel	Masculin	Yaktobani يكتبا ن L'élif seul est pronom
	Féminin	Taktobani تكتبان
Pluriel	Masculin	Yaktobouna يكتبون Le waou seul est pronom
	Féminin	yaktobna يكتبن La syllabe na est pronom

2. Le verbe arabe

« Le verbe n'a pas une catégorie grammaticale universelle : il est difficile, dans beaucoup de langues d'isoler de formes présentant les caractéristiques morphologiques du degré selon les langues »Modèles linguistique, VI, 1984, L'opposition verbo-nominale dans diverses langues du monde, p. 243(Cité par Riegel, M., Pellat, J.-C., et Rioul, R., 2001)

Dans les manuels scolaires les compositeurs proposent la définition sémantique du verbe la plus simplifiée en disant que le verbe est un mot de forme variable, qui exprime une action faite ou subie par le sujet, ou qui indique un état du sujet.

Dans l'usage de la langue, les noms et les verbes sont les deux catégories grammaticales les plus fondamentales. Sur le plan sémantique, ils représentent l'opposition conceptuelle maximale (Ben Gharbia Abdel-Jabbar. 1997, p. 295 Cité dans Verbe arabe, p. 90)

D'un point de vu sémantique, Le compte (1968, p. 28) confirme :

*« L'arabe possède un procédé original pour exprimer par dérivation des procès de plus en plus nuancées par rapport au sens de racine, représenté le plus souvent par le verbe trilitère que nous connaissons, et que nous appelons conventionnellement « de première forme ». Il consiste à construire sur la racine, grâce à des préfixes, à des infixes ou à des redoublements, selon des schémas immuables, des « formes verbales dérivées » exprimant toujours la même nuance de sens par rapport à la racine, ou au verbe de forme I »*Le compte (1968, p. 28).

Le système de dérivation de la langue arabe, avec les trois radicales, elle crée des formes dérivées du verbe par modification des voyelles, par adjonction ainsi que par doublement de la deuxième radicale.

Selon la construction la plus ordinaire en arabe, dans les propositions verbales, le verbe est placé en premier, et le sujet en second lieu, ensuite le complément objectif du verbe. Nous parlons de l'infinitif en français pour énoncer le verbe (aimer, trouver…) En arabe, on emploie la troisième personne du passé que l'on nomme racine du verbe, c'est toujours à la racine qu'il faut remonter, soit pour énoncer le verbe, soit pour le chercher dans le dictionnaire, soit pour avoir le sens du mot (قام, قال, خرج)

« Le verbe comporte trois lettres radicales, ce qui est le plus courant (درس, étudier) mais il y a un certain nombre de verbes qui ont quatre lettres radicales (برهن prouver).

Le verbe subit deux genres de changement :

a- Il se conjugue à l'accompli (passé), à l'inaccompli (présent et au futur) et à l'impératif. Il existe des verbes défectifs qui ne se conjuguent pas à tous les temps, d'autres part les voyelles changent lorsqu'il est conjugué au passif (درس, il a étudié ; درس, il a été étudié).

b- Il devient un verbe augmenté par l'adjonction d'une ou plusieurs lettres et change ainsi de sens :

Exemple :

Il a étudié درس

Il a enseigné درس

Il est entré دخل

Il a fait entrer ادخل (Benhamouda, 1993, p.18)

André Martinet (1985, p.141) a parlé de la fonction syntaxique du verbe qui devient la même dans les deux conceptions traditionnelle et moderne en disant *« le verbe peut être défini, sur le plan de la linguistique générale et sans que cela implique son existence dans toutes les langues, comme un monème qui ne connaît d'emploi que prédicatif »*

L'auteur définit le verbe par une fonction spécifique qu'il appelle la fonction prédicative,

D'autres grammairiens se sont penchés sur les caractéristiques du verbe et ses marques spécifiques.

2.1. La phrase verbale

La langue arabe préfère mettre le verbe en première position. Les grammairiens considèrent que celui-ci est plus riche de contenu, il englobe les significations de l'action (le procès) et le temps, donc l'ordre idéal est : verbe+ sujet + compléments directs + compléments circonstanciels + compléments indirects. D'une manière générale cet ordre est respecté.

Concernant la valeur de la phrase verbale, Ben Gharbia Abdel-Jabbar dit: *« Ce type de construction sert essentiellement à construire des représentations de situation et est particulièrement sollicité pour décrire les événements. C'est une structure à valeur essentiellement dynamique avec (al-māḍī) «l'accompli». Avec (al-muḍāri') « l'inaccompli », elle décrit essentiellement des situations statistiques, permanentes qui ont une valeur générique» (*Ben Gharbia Abdel Jabbar, 1999, p. 302, cité par Souis, H. 2013)

La perspective grammaticale concernant l'ordre des termes connait des exceptions, autrement dit, le verbe peut se placer après le sujet dans les cas suivants :

-Quand le sujet dépend des particules : أن anna, certainement ; لان, parce que ; كان, comme si ; لعل, peut-être que…

Exemple :

Je sais que dieu a dit … اعلم أن الله قال

-Quand le sujet est un des pronoms : كم اي من employés interrogativement ou énonciativement

Exemple :

Que demande-t-il ? ماذا يطلب

Selon Habiba Souid. (2013, p. 36), la définition de la phrase elle-même a posé autant de problème que celle qu'a posé la distinction entre les différents types de phrases qui n'a pas suscité l'unanimité des grammairiens classiques. La classification des différentes sortes de phrases ne manque pas de complexité : la phrase nominale commençant par un syntagme prépositionnel de circonstance pose un problème, la phrase verbale dont le sujet est placé en première position pose un problème également.

Des chercheurs affirment que le verbe est toujours le nœud central de la phrase, il a un rôle dominant dans la construction de la phrase ; ils remarquent en même temps que le verbe est l'élément indispensable à la constitution d'un énoncé assertif fini.

2.2. Accord du verbe

Le verbe qui indique l'existence du sujet et sa relation à l'attribut est assujetti à concorder avec le sujet, en genre, en nombre et en personne. Le verbe arabe a aussi avec son sujet ces caractères de concordance. Cette règle est sujette à un nombre d'exception. Le Bon Silvestre dans ses deux livres (Grammaire arabe à l'usage des élèves, p. 227 et Grammaire de

l'arabe, p. 112) a exposé les règles de concordance lorsque le sujet est placé avant ou après le verbe.

- Lorsque le sujet précède le verbe, on doit faire concorder le verbe en genre et en nombre avec le nom qui sert de sujet.

Exemples :

ar-rajulu dakhala : L'homme est entré
Arrijàlu dakhalù : Les hommes sont entrés

- Lorsque le verbe est placé avant le sujet, il reste toujours au singulier, et s'accorde seulement en genre.

Exemples :

dakhala r-rajulu

Dakhala r-rijàlu

Dakhalati l-ma'atu

Dakhalati n-nsà'u

Dakhala r-rajulàni

2.3. La conjugaison des verbes

La conjugaison du verbe en langue arabe comporte trois nombre : singulier, pluriel et duel, ce dernier est employé lorsqu'il y a deux sujets. La forme féminine est différente du masculine à la deuxième et la troisième personne ; l'arabe est caractérisé par un seul type de conjugaison. Tout verbe arabe se conjugue comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Accompli	Inacc.indic	Inacc. subj	Inacc. apocopé	Impératif
Singulier 1	فعلت	افعل	افعل	افعل	
	fa’altu	af’alu	‘af’ala	‘af’al	
2m	فعلت	تفعل	تفعل	تفعل	افعل
	fa’alta	taf’alu	taf’ala	taf’al	if’al
2f.	فعلت	تفعلين	تفعلي		افعلي
	fa’alti	taf’alina	taf’ali		if’ali
3m	فعل	يفعل	يفعل	يفعل	
	fa’ala	yaf’alu	yaf’ala	yaf’al	
3f.	فعلت	تفعلُ	تفعل	تفعل	
	fa’alat	taf’alu	taf’ala	taf’al	
Duel 2. m.f	فعلتما	تفعلان	تفعلا		افعلا
	fa’altumà	taf’alàni	taf’alà		if’alà
3.m	فعلا	يفعلان	يفعلا		
	fa’alà	yaf’alàni	yaf’alà		
3.f	فعلتا	تفعلان	تفعلا		
	fa’alatà	taf’alàni	taf’alà		
Pluriel1	فعلنا	نفعل	نفعل	نفعل	
	fa’alnà	naf’alu	naf’ala	naf’al	
2.m	فعلتم	تفعلون	تفعلوا		افعلوا
	fa’altum	taf’alùna	taf’alù		if’alù
2.f	فعلتن	تفعلن	تفعلن		افعلن
	fa’altunna	taf’alna	taf’alna		if’alna
3.m	فعلوا	يفعلون	يفعلوا		
	fa’alù	yaf’alùna	yaf’alù		
3.f	فعلن	يفعلن	يفعلن		
	fa’alna	yaf’alna	yaf’alna		
	فعلن	يفعلن	يفعلن		

Tableau 14 : Conjugaison du verbe فعل selon Gérard Lecompte, p. 24

Nous constatons que :

L'accompli ne possède que des suffixes de personne, de genre et de nombre, alors que l'inaccompli possède des préfixes et des suffixes.

- A l'accompli, les suffixes qui marquent le genre et le nombre : /tu/ pour la première personne du singulier, /ta/ pour la deuxième personne du masculin, /ti/ pour la deuxième personne du féminin, /a/ pour la troisième personne du masculin, /at/ pour la troisième personne du féminin. /tuma/ pour la deuxième personne du duel, /a:/ pour la troisième personne du duel, /n:/ pour la première personne du pluriel, /tum/ pour la deuxième personne du masculin pluriel, /tunna/ pour la deuxième personne du féminin pluriel, /u:/ pour la troisième personne du masculin pluriel, /na/ pour la troisième personne du féminin pluriel.

- L'inaccompli indicatif est caractérisé par la voyelle –u brève finale aux personnes sans désinence, et par des désinences à voyelle longue et en –n à d'autres.

- L'inaccompli subjonctif est caractérisé par la présence de la voyelle –a au lieu de –u aux personnes sans désinence, et par l'absence du –n aux désinences longues.

- L'inaccompli apocopé est caractérisé par l'absence de voyelle aux personnes sans désinence. Les autres personnes ressemblent à celles du subjonctif.

3. L'impératif se conjugue uniquement à la 2ème personne.

Le nombre des temps de la langue arabe est moins que celui des temps des verbes de la langue française, puisqu'il existe que deux temps simples ; le présent et le passé ; cependant à l'aide du verbe substantif (kana), de l'influence des antécédents ou des conséquents, et de certaines particules. Ils parviennent à indiquer toute sorte d'époques, de nature à modifier l'idée.

« Les verbes de cette langue n'ont que deux temps simples auxquels on peut joindre quelques temps composés. Le premier des temps simples est nommé par les grammairiens arabes ,ماض c'est-à-dire passé : je le nommerai prétérit. Le second est nommé مضارع c'est-à-dire, semblable, parce qu'il a différents accidents qui lui sont communs avec le nom : il est susceptible d'indiquer par lui-même le présent ou le futur. Le présent se nomme حال, et le futur استقبال : je nommerai ce temps à cause de sa double destination aoriste, mot dérivé du grec, et qui signifie indéfini » (Roman, 1999, p.148)

Les arabes cherchent autant que possible à n'employer que trois temps véritables exprimant : le passé, le présent et le futur pour exprimer leur pensée, contrairement à la langue française qui expriment plusieurs degrés dans le passé, le futur et même le présent, ces

diverses nuances du temps en français ne sont pas traduit en arabe tel que le passé simple, l'imparfait, le plus-que-parfait…En arabe, il n'y a qu'une seule conjugaison, une seule manière, au moyen de lettres serviles ajoutées, soit au commencement, soit à la fin d'une racine d'indiquer les personnes, les genres et les nombres des verbes.

Il existe plusieurs procédés qui permettent d'enrichir la grammaire temporelle arabe, tel que l'emploi de particules ou l'emploi du verbe « kana, كان

2.4. Particules pré-verbales

Dans l'usage de la langue, le verbe arabe se présente souvent accompagné de certaines prépositions et d'indications de temps. David Cohen (1989, pp. 184-185) explique qu'en langue arabe, le contexte, au sens le plus général, peut fournir par lui-même les indications d'ordre temporel, et permettre éventuellement de référer le procès à un moment ou à une situation donnée. De plus, il existe des éléments explicites pouvant intervenir comme modificateurs verbaux, avec des valeurs parfois temporelles.

Valeur temporelle : -sa س- avec l'inaccompli indicatif exprime le futur ; c'est l'abréviation de سوف *sawfa*, désuet ; قد *qad devant* l'accompli renforce son sens passé ; parfois, il évoque au contraire un passé proche ; -on y ajoutera les négations *lam et lan*

Les deux particules invariables (sa) et (sawfa) affectant le verbe au temps futur et la préposition (qad) impliquant une affirmation de réalité ou exprimant le doute.

Valeur modale :- le même qad, devant l'inaccompli indicatif exprime l'éventualité : « il peut arriver que »

La grammaire arabe a deux temps dans ses verbes : le présent et le passé. Les grammairiens emploient des moyens nécessaires pour parvenir à exprimer dans le langage ; ils sont arrivés à distinguer les nuances du passé, du présent ainsi du futur. Cette partie vise l'étude et l'analyse de la morphologie des deux formes verbales en arabe : l'accompli et l'inaccompli.

2.5. De l'emploi du présent

Le présent, est un temps qui admet des variations pour indiquer différents modes et temps.

1- Indicatif :

Au mode indicatif, l'inaccompli a tantôt la valeur du présent défini ou indéfini, tantôt celle du futur.

a- Présent : Lorsque le présent est précédé de (in, si, إن) avec l'interposition de كان, a la valeur du présent défini.

Exemple :

S'il aime dieu إن كان يحب الله[19]

-En absence des conditions citées ci-dessous (futur), et quand le présent est dans la dépendance de l'adverbe négatif ما, il doit être rendu par le présent.

-Lorsqu'il s'agit d'exprimer un état, le présent s'indique ordinairement par la suppression du verbe substantif.

Exemple :

L'homme est faible الإنسان ضعيف

-Si rien n'indique dans la phrase l'idée du futur, le présent exprime, à lui seul, le présent.

Exemple :

Il est sûr que je t'aime أكيد إني احبك

b- Imparfait : Le présent à la suite du passé كان, équivaut à l'imparfait français.

Exemple :

Il écrivait كان يكتب

-L'influence de كان s'étend à tous les verbes de la même phrase.

-Quand la phrase est négative, le passé كان peut être remplacé par le présent يكون précédé de لم.

Exemple :

Il ne voulait pas لم يكن يريد

2- Futur :

a- Simple : Lorsqu'il y a dans la phrase quelque chose qui détermine l'idée d'un événement, le présent indique à lui seul le futur simple.

Exemple :

Aide-moi je t'aiderai ساعدني اساعدك

-Lorsqu'il est précédé de la particule سوف ou de ses formes abrégées : س

[19]Les exemples cités dans le livre « Principe de la grammaire arabe à l'usage ». http://books.google.com, consulté le 25-03-2014 à 18h00

-Lorsqu'il est précédé aussi de لن, cet adverbe énergique a toujours la valeur du futur.

Exemples :

Il viendra سيأتي

Il ne m'accueillera pas لن يقبلني

-Quand il est précédé de l'adverbe négatif ,لا pourvu toutefois qu'il n'y ait pas eu auparavant dans la phrase une des autres particules négatives لما ,ما et لم

b- Passé : Le présent يكون suivi d'un passé avec l'interposition de قد déjà, donne le futur passé.

Exemple :

Il sera déjà venu يكون قد رجع

3- Conditionnel :

a- Présent : Le présent combiné avec لكان, a la valeur du conditionnel présent ; lorsque si ; لو est suivi de l'imparfait.

Exemple :

S'il étudiait, il réussirait لو كان يدرس لكان ينجح

b- Passé : En supprimant les deux كان de l'exemple précédent, on donne au premier présent la valeur du plus que parfait et au deuxième celle du conditionnel passé.

Exemple :

S'il avait étudié, il aurait profité لوكان قد درس لكان قد استفاد

4- Impératif :

Le présent joint à لِ=li ou فل sert à exprimer la première personne du pluriel et la troisième du singulier et du pluriel.

Exemple :

Ecrivons فلنكتب

Qu'il écrive ليكتب

Qu'ils écrivent ليكتبوا

5- Subjonctif :

Le présent représente le subjonctif présent ou imparfait, lorsqu'il est dépendant des particules : *que* إن, *pour que* لكي لان ل كي , *jusqu'à ce que* حتى, *pour que* لكي. En français, ce

mode doit se rendre par le mode subjonctif, et par l'infinitif lorsque le verbe est précédé de, pour ou afin de.

Exemple :

Jusqu'à ce qu'il obtienne حتى ينال

2.6. De l'emploi du passé

Quand le passé est précédé de la particule قد, lorsque ; il signifie toujours un temps passé. Après l'adverbe conjonctif de temps لما *lorsque*, le verbe doit toujours être traduit par le passé, et si plusieurs propositions dont les verbes sont au passé, se trouvent jointes par cette particule, le verbe qui suit, ou les verbes qui sont dans la dépendance immédiate de لما, doivent être rendus par le passé relatif antérieur.

Exemples :

Lorsque je l'ai appelé, il m'a répondu لما اتصلت به أجابني

Nous avons déjà fait mention de cela

Le passé antérieur ou le plus que parfait s'exprime par le passé du verbe كان, il fut, il a été ; joint au passé d'un autre verbe.

Exemple :

Il avait, il l'eut frappé كان ضربه

Après لو, *si* qui exprime une simple supposition, non une véritable condition, il a valeur de plus que parfait et veut le deuxième passé au conditionnel passé.

Exemple :

S'il avait tué, il aurait été tué aussi لو قتل لكان قد قتل أيضا

Après la particule composé لولا si…ne, la valeur de la première des deux propositions corrélatives est, souvent sous-entendu, ce qui ne change rien à la valeur du second.

Exemple :

Si vous ne lui aviez point adressé la parole, il ne vous aurait point parlé لولا انك كلمته لما خاطبك

6-Après إن in, exprimant une condition, il a la valeur du futur et se rend par le présent.

Exemple :

Si je me révolte contre dieu, je crains sa colère إن عصيت الله أخاف غضبه

On lui donne la valeur du passé, en le faisant précéder de كان ou d'un verbe équivalent.

Exemple :

Si j'ai menti إن كنت كذبت

Tout ce qui vient d'être dit de إن, s'applique par analogie, aux conjonctifs suivants avec cette seule différence, qu'au lieu du présent de l'indicatif, on emploi celui du subjonctif.

Quiconque من, qui que ce soit أي, ce que ما, Toutes les fois que كلما, Quand, tant que متى.

Exemple :

Quoique tu dises مهما قلت

8-Après إذا *si*, il a la valeur du futur que l'on peut rendre, toutefois, tantôt par le présent indéfini, tantôt par le futur simple ou passé.

Exemple :

S'il dort, il reposera إذا نام استراح

S'il s'assied, il s'endort إذا جلس ينام

3. Valeur des aspects du verbe

On distingue l'aspect accompli, correspondant généralement aux passés du français, et qui n'a qu'un mode.

1-L'accompli : peut marquer un passé quelconque dont le choix relève du français, et non de l'arabe : *labistu…*, je mis, j'ai mis, je mettais, j'avais mis, j'eus mis mon manteau. Toutefois :

a- Dans les verbes d'état, il peut exprimer le procès aboutissant à cet état : *Kabura jaddi*, mon grand-père est (devenu) vieux.

b- Il peut encore marquer l'imminence de l'échéance, le résultat étant considéré comme acquis. En voyant arriver quelqu'un au loin, on dit : jaa, le voici ! (= il est venu).

c- En vertu du même principe, il entre dans de nombreuses formules de souhait : *baraka ellahu fika* ! Dieu te bénisse !

d- Précédé du verbe *Kana,* il rend plus précisément plus que parfait de la langue française : *kana qad kharaja*, il était sorti.

Et l'aspect inaccompli qui a trois modes : l'inaccompli indicatif, correspondant en général au présent et au futur du français ; L'inaccompli subjonctif, qui est utilisé en

subordination ; L'inaccompli apocopé, utilisé après des particules dans des phrases conditionnelles ou impératives. Et l'impératif, qui n'existe qu'aux secondes personnes.

L'inaccompli indicatif : couvre tous les présents du français. Réel vague, narratif (surtout en arabe moderne) : *Yaqra'u l'waladu darsahu* : L'enfant est en train de lire sa leçon.

Al'awladu yadrusuna *l-qur'ana* : Les enfants apprennent le coran. Toutefois :

a- Il exprime aussi le futur, soit en fonction du contexte : *Inna s-salihina yadhuluna l-jannata* : Les vertueux entreront au paradis ; soit grâce à des particules (est- ce que, comment, quand …) : *sa-taktubuna* (= *sawfa taktubuna*) vous écrivez ; soit grâce à des éléments adverbiaux explicites :*nahruju gadan*, nous sortirons demain.

b- Il peut d'autre part être projeté dans le passé par le verbe kana employé comme « exposant temporel ». Il rend pratiquement l'imparfait de la langue française, et note comme lui une action non achevée, ou se prolongeant dans le passé : *kana yadrusu l'arabiyata*, il apprenait l'arabe *; Kana yazuru-ni kullayawmin.*

Conclusion partielle

Le système verbal de la langue arabe diffère extrêmement du système français. On distingue deux temps ou plus et deux aspects : l'inaccompli, que l'on traduit par le présent ou le futur du FLE, et l'accompli, que l'on traduit par un temps du passé. En revanche, il existe des conjonctions hypothétiques ; l'apprenant choisit l'une d'elle pour déterminer le sens passé, présent ou futur de l'hypothèse. Nous pouvons retrancher que la langue arabe n'exprime pas le temps préférentiellement par le verbe, surtout à l'inaccompli. La division du temps en passé, présent et futur se fait à la périphérie du verbe (particules, adverbes de temps, etc. Par conséquent, ce n'est pas le temps qui commande le sens, c'est la conjonction ; et le morphème grammatical peut être un suffixe et un préfixe, contrairement au FLE où le morphème est toujours un suffixe. Ce qui est très difficile de créer des comparaisons implicites ou des rapprochements entre les deux systèmes de point de vue morphologique ou sémantique.

Partie 2

Cadre Pratique

Cette partie que nous avons intitulée « Cadre pratique » consiste en une analyse du corpus. Elle est la mise en pratique de la première. Le but de cette partie pratique est de mieux déceler et comprendre les difficultés des apprenants, elle se compose de trois chapitres :

Le premier chapitre appelé « cadre méthodologique », nous y présenterons notre expérimentation et décrirons le corpus sur lequel nous allons travailler. Le second chapitre, est consacré à la présentation des résultats obtenus des exercices lacunaires et les productions écrites des apprenants. Un troisième et dernier chapitre, dans lequel nous présentons et nous étayons des pistes didactiques à la notion d'aspect.

Chapitre 1

Le cadre méthodologique

Nous présentons dans ce chapitre les démarches pour la collecte des données ainsi que la description du corpus sur lequel nous allons travailler, nous évoquerons les étapes suivies qui nous ont conduite aux exercices réalisés par les apprenants, ensuite la méthodologie de l'analyse du corpus ; ainsi que les approches choisies pour l'analyse des données et expliciterons leur traitement.

1. Description du protocole expérimental de la recherche

1.1. Lieu de l'expérimentation

A titre expérimental, nous avons porté notre attention sur un établissement représentatif de l'enseignement secondaire, situé au chef-lieu de la wilaya de Tiaret, en vue d'assister et d'observer le déroulement des séances de production écrite. Notre choix s'est porté sur une enseignante ayant cumulé des années d'expérience et de pratique de classe, elle a en charge plusieurs classes de différents niveaux et différentes filières. L'enseignante choisie est dans le domaine de la recherche, elle a un magister en littérature. Cette personne nous a ouvert les portes de ses classes et s'est montrée très coopérative dès le départ. Elle était réceptive à nos sollicitations ; ce qui a facilité notre travail.

1.2. Période de l'expérimentation

Cette expérience a été réalisée au cours de l'année scolaire 2018 / 2019. La première expérience à laquelle nous avons assisté s'est déroulée au début de l'année, au mois de novembre. Nous avons choisi comme exercice d'application d'alterner entre passé composé, passé simple et imparfait au niveau de la production d'un texte à caractère historique et trois exercices de grammaire . Les apprenants écrivent leur texte et relèvent des événements du passé. Ils sont censés choisir les temps verbaux qui conviennent, et c'est la gestion des tiroirs verbaux du passé qui répond à notre thème de recherche. Du point de vue de la production écrite, l'incapacité à maîtriser la corrélation temporelle est à l'origine de plusieurs erreurs et difficultés rencontrées chez les apprenants. La cohérence temporelle se rapporte aux contenus du texte. Aussi, le terme de cohésion englobe les relations locales du texte : les règles morphologiques et syntaxiques, les connecteurs argumentatifs, les organisateurs, les syntagmes verbaux qui contribuent à l'explicitation de ces relations (organisateurs textuels, subordonnées à valeur temporelle). Ces mécanismes fonctionnent et s'analysent sur divers plans : morphologique, lexical, syntaxique, sémantique et textuel. Les marques temporelles fonctionnent différemment selon le type du discours et le genre textuel. (Meleuc&Fauchart, 1999). Chapitre8

1.3. Echantillon

Afin de réaliser ce présent travail, nous avons opté pour un échantillon représentatif, des apprenants de troisième année secondaire de la filière lettres et langues étrangères. Ce choix découle du niveau des apprenants capables de produire des écrits qui devraient être évalués. Ils ont effectué en moyenne dix ans d'apprentissage du FLE et ont déjà acquis une expérience durant leur apprentissage en langue française donc apte à restreindre l'emploi de chaque temps en fonction des valeurs aspectuelles véhiculées à travers les différents éléments constitutifs de l'énoncé. Au terme de cette année qui est leur dixième année d'enseignement du FLE, les apprenants sont le produit fini et le résultat final de l'enseignement secondaire. Ils devraient témoigner d'un certain degré de la maîtrise de la langue écrite, c'est une phase qui poursuit la continuité du développement et la consolidation des compétences acquises durant les années précédentes, tout en continuant à faire progresser leurs apprentissages sur le plan linguistique en les impliquant dans le processus d'acquisition des connaissances. Les apprenants sont placés au centre de ces progressions dans une perspective de leur développement global.

Considérant la complexité des notions d'aspect et de temps rencontrée chez les apprenants, et qui nous interpellent dans cette recherche, il s'avère nécessaire de travailler avec des apprenants qui ont une certaine maîtrise de FLE et une compétence linguistique acceptable. Arrivant au secondaire, l'apprenant est capable de produire une diversité de messages, à rédiger des textes de différents types dans le respect des normes de la langue de production du texte.

Par conséquent, nous avons décidé de prendre comme sujet les apprenants de troisième année secondaire. Nous avons choisi pour notre expérimentation un échantillon de 70 apprenants lycéens.

1.3.1. Pourquoi les apprenants de la 3ème A.S filière lettres et langues étrangères?

Il nous semble important de justifier les raisons de travailler avec les apprenants de la troisième année secondaire de la filière lettres et langues étrangères :

a- le FLE est aussi une langue d'enseignement dans les universités, c'est un vecteur d'apprentissage. C'est une langue véhiculaire des matières scientifiques, des sciences exactes et humaines, elle est privilégiée aux capacités informatives et culturelles de l'étudiant (documentation professionnelle et administrative…).

b- Cette filière porte un intérêt important pour la langue française, d'ailleurs le coefficient est 4.

c- Le programme annuel de toutes les filières (lettres et philosophie, lettre et langues étrangères et sciences de la nature) ne comprend pas les mêmes projets et les mêmes séquences, ce qui n'implique pas les mêmes cours de grammaire ; ainsi que le même volume horaire.

1.4. Méthodologie de production des exercices écrits

1.4.1. Les exercices de grammaire et la rédaction

Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons proposé aux apprenants un test qui comporte trois exercices de grammaire qui visent à identifier et à analyser les difficultés relatives à l'emploi des temps du passé, ainsi qu'une production écrite. L'objectif visé par cette production écrite est de cerner l'origine de l'usage aléatoire des temps de narration et déterminer les difficultés de l'emploi des temps verbaux dans un récit.

Donc, les types d'exercices qui constituent notre corpus sont de trois ordres : trois exercices de grammaire et un exercice de rédaction (production écrite).

1.4.1.1. Les exercices de grammaire

Nous avons opté pour des exercices scolaires classiques, en proposant aux apprenants des exercices de type lacunaire. Nous leur avons proposé des exercices avec des verbes à l'infinitif placés entre parenthèses devant chaque trou. Le rôle de l'exercice dans la pédagogie de la grammaire est indispensable, l'exercice à trou précise la nature et le lieu de la difficulté, il se donne comme application la formation pratique d'une leçon et plus précisément d'une règle. Autrement dit le but de ces exercices consiste à juger que l'apprenant maîtrise les pré-requis nécessaires à l'acquisition et la consolidation de ses connaissances.

« L'explication de la règle et son application accélèrent la prise de conscience métalinguistique et la progression dans le maniement de la langue. La prise de conscience implique une forme plus ou moins poussée d'abstraction et la grammaire contribue ainsi au développement de capacités intellectuelles » (J.-G. Tamine, 2005 ; pp. 63-66)

Notre objectif de proposer des exercices lacunaires est de pouvoir plus ou moins cadrer les réponses sans beaucoup de variations comme dans un exercice ouvert, de savoir si les apprenants se rendent compte de la fonction des temps du passé (passé simple, passé composé

et l'imparfait) dans un récit. Ainsi nous pourrons tester la compréhension de l'apprenant sur l'emploi du temps qui convient.

Les temps, outre leur fonction déictique et les diverses opérations énonciatives qu'ils peuvent supporter, jouent un rôle important dans la structuration des textes, par la position qu'ils y occupent, par leur répétition comme par leurs changements.

Les temps possèdent a priori une fonction décisive dans le réseau des relations interphrastiques qui assurent la cohérence d'une unité textuelle.

Les termes discours et récit ne doivent pas être entendus ici dans leur sens usuel ; il s'agit de concepts grammaticaux référant à des systèmes d'emploi des temps. Relève du discours toute énonciation écrite ou orale qui est rapportée à son instance d'énonciation (je-tu / ici / Maintenant). Le récit, en revanche, correspond à un mode d'énonciation narrative qui se donne comme dissociée de la situation d'énonciation. Cela ne signifie évidemment pas qu'un énoncé relevant du récit n'a pas d'énonciateur, de coénonciateur, de moment et de lieu d'énonciation, mais seulement que la trace de leur présence est effacée dans l'énoncé : les événements sont présentés comme se racontant eux-mêmes. (Maingueneau. 1993, p. 35)

1.4.1.1.1. Le premier exercice de grammaire

Le premier exercice proposé aux apprenants a été extrait d'un site consacré pour des cours [20] imparfait/passé composé. Il contient 15 verbes à l'infinitif. Nous avons demandé aux apprenants de justifier leurs réponses sur l'emploi du temps verbal.

La consigne donnée pour cet exercice était comme suit :

Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

1.4.1.1.2. Le second exercice de grammaire

Dans l'exercice suivant, les apprenants sont amenés à choisir, dans un texte lacunaire, le verbe approprié pour chacune des 19 alternatives constituées d'un verbe au passé composé et à l'imparfait. Pour obtenir toutes les bonnes réponses, l'apprenant doit choisir 9 verbes au passé composé et 10 à 1'imparfait.

Notre objectif est de cerner l'origine de l'usage aléatoire des temps verbaux et de déterminer les difficultés de leur emploi.

[20] https://francais.lingolia.com/fr/grammaire/les-temps/imparfaitpasse-compose/exercices

La consigne proposée aux apprenants était comme suit :

Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses).

1.4.1.1.3. Le troisième exercice de grammaire

Nous avons extrait le troisième exercice d'un site consacré pour des cours Français Modernes- Les Traits Sémantiques des verbes[21]

Nous avons proposé un récit qui puisse intéresser les apprenants, il s'agit également d'un exercice qui contient 12 verbes à l'infinitif à conjuguer au temps qui convient. Comme dans le cas des exercices précédents, nous avons demandé aux apprenants de justifier leurs réponses.

Pour obtenir toutes les bonnes réponses, l'apprenant doit choisir 4 verbes conjugués au passé simple et 8 à 1'imparfaits.

La consigne était comme suit :

Conjuguez les verbes suivants au passé (imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

Les textes proposés aux apprenants sont différents d'une version à l'autre.

1.4.1 .1.4. La production écrite

Nous avons proposé aux apprenants des exercices lacunaires, mais écrire ne consiste pas à remplir des trous par des mots ou des marques, l'apprenant construit des structures mais n'écrit pas, et puis, les exercices concernant la narration entrainent la capacité de choisir une forme verbale appropriée à une certaine situation, sans prêter attention à la formation des plans narratifs. Par conséquent, nous avons proposé aux apprenants de produire des textes qui ont affaire à des événements passés. Cet exercice devait nous permettre de tester les performances des apprenants. Nous avons choisi ainsi cet exercice comme source de production de nos données parce qu'elle permet d'obtenir des corpus ouvert où les apprenants ne sont pas limités par des contraintes. La rédaction d'un texte les aide à être à l'aise dans l'expression de leurs idées et libres d'exploiter les ressources de leur compétence linguistique.

A cet égard, les activités de production écrite ont pour objectif de faire acquérir aux apprenants une compétence rédactionnelle, de les amener à utiliser l'écrit de manière

[21] https://lettresmodernessorbonnenouvellep3.blogspot.com/2017/02/fm-les-traits-semantiques-des-verbes.html

autonome soit en tant que moyen de communication répondant à une visée spécifique, soit comme d'expression personnelle.

La production écrite est encore préférable, parce que l'apprenant est censé ici de choisir le temps verbal et de l'utiliser dans un texte qu'il est en train de rédiger lui-même et non de fournir des formes pour remplir des vides. Et encore, les productions écrites nous permettent d'observer les lacunes des apprenants. C'est à travers cette activité qu'ils rencontrent des difficultés comme le souligne Largy*« La production écrite est une tâche complexe qui mobilise de nombreuses activités mentales et motrices : la recherche d'idées (conceptualisation), leur mise en mots (formulation linguistique) et leur transcription graphique (écriture) »* (Largy.P. 2006, p.20).

Comme directives, il est demandé aux apprenants d'employer les trois temps du passé (passé simple, passé composé, imparfait), en vue de produire un texte historique relatant un événement passé. L'activité de production écrite de ce texte historique s'intègre dans le projet1 dont l'objectif consiste à relater la commémoration d'une journée historique, réalisez une recherche documentaire puis faire une synthèse de l'information à mettre à la disposition des apprenants dans la bibliothèque. Le texte que nous allons étudier est un texte à caractère informatif faisant partie de la séquence 1 : informer d'un fait d'histoire dont l'intention communicative est d'introduire un témoignage dans un fait historique. L'objectif de cette activité s'agit d'amener l'apprenant à rédiger un texte historique en introduisant un témoignage.

Consigne : *Le journal de votre lycée veut rendre hommage aux personnes qui ont participé à la guerre de libération. Pour ce fait. Ils organisent un concours des meilleurs « faits historiques fondés sur des témoignage »*

Dans le cadre de votre participation, demandez à une personne de votre entourage qui a vécu la guerre de libération, de vous raconter un événement auquel elle a pris part. Insérez les témoignages de cette personne.

Cette production écrite est réalisé le dimanche 03 novembre 2019. Elle s'est déroulée en 60 minutes.

Notre intérêt dans cette recherche n'est pas porté sur la typologie textuelle mais, plutôt porté sur les valeurs temporelles et aspectuelles véhiculées dans un texte. Le texte historique exige l'emploi des temps qui conviennent pour des idées claires et un contenu cohérent, c'est-

à-dire la concordance des temps implique les temps verbaux, les classes aspectuelles et les règles pragmatiques.

Nous allons focaliser notre attention sur la valeur morphosyntaxique des verbes et leur impact sur l'aspect sémantique de la phrase.

Les temps verbaux sont les suivants : le présent, l'imparfait, le passé simple et le passé composé, feront l'objet d'une étude et une attention particulière.

Nous justifions notre choix par deux raisons :

- ✓ Les apprenants de la 3ème A.S ont un examen final de BAC, nous avons décidé d'aborder l'étude de ces temps qui sont planifiés dans leur programme pour ne pas perturber la progression des cours avec leurs objectifs pédagogiques.
- ✓ les temps étudiés sont pratiquement fréquents et utilisés dans la langue parlée et écrite, ce qui veut dire qu'ils sont importants dans la communication quotidienne et qu'ils prennent aussi une partie importante dans l'enseignement/ apprentissage du FLE. Ajoutons aussi que chaque tiroir a plusieurs valeurs temporelles et aspectuelles. Par exemple, le passé composé est un temps qui exprime le passé avec une valeur aspectuelle accomplie.

Nous profitons de l'étude du passé simple qui est un temps mal maîtrisé par les apprenants et non utilisé dans la communication orale, et peut-être négligé par l'enseignant.

1.5. Présentation des exercices

Nous allons présenter la forme dans laquelle les exercices sont présentés aux apprenants : il s'agit de montrer les textes à compléter et les consignes qui les accompagnent.

1.5.1. Présentation du premier exercice

Nous avons mentionné qu'il s'agit d'un texte contenant 15 trous à remplir avec des verbes conjugués au temps du passé correspondant dans chacun des cas. Les verbes entre parenthèse sont mis à l'infinitif.

Nous reproduisons ci-dessous le texte tel qu'il est présenté aux apprenants.

Exercice 1 : *Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.*

« Il y a un mois, je (décider/…….) de partir en voyage. Comme mes parents (être/……) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil

(briller/……) quand je (prendre/…….) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/……..) vide, tout (rester/……..) silencieux. Le plan de la ville (être/…….) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/……..). Puis une foule de gens (apparaître/……..) en dansant. Certains (jongler/……), d'autres (chanter/……..) à pleins poumons. Je (réaliser/…….) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ ……) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/…….) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/……) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes Justifications

V1 ……

V2 …….

V3 …….

V4 ……..

V5 ……..

V6 …….

V7 ……

V8 …….

V9 …….

V10…….

V11 …….

V12 ……..

V13 ……

V14 ……

V15……

Nous présentons dans le tableau qui suit dans la première colonne les 15 verbes du texte qui doivent être conjugués, et dans les colonnes suivantes nous avons les deux temps corrects dans lesquels il faut les mettre. Le passé composé et l'imparfait sont de mise ici.

Temps des verbes	Temps corrects attendus	
	Passé composé	Imparfait
V1 Décider	+	
V2 Etre		+
V3 Briller		+
V4 Prendre	+	
V5 Sembler		+
V6 Rester		+
V7 Etre		+
V8 Retentir	+	
V9 Apparaitre	+	
V10 Jongler		+
V11 Chanter		+
V12 Réaliser	+	
V13 Chercher		+
V14 Crier	+	
V15 Passer		+

Tableau 15 : Temps et formes des verbes attendus de l'exercice 1

1.5. 2. Présentation du second exercice de grammaire

Le second exercice est un exercice lacunaire dont les phrases sont contextualisées, il s'agit de relever les verbes conjugués à l'imparfait et au passé composé. Nous voulons constater si les difficultés qu'avaient rencontrées les apprenants, à savoir les types d'erreurs commises relativement à la catégorie verbale, se reproduisaient lors du second exercice afin de comparer les résultats obtenus. Le texte est comme suit :

Exercice 2 : *Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)*

C'était en juillet 2010. Il (faire/…….) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/……..) rien de spécial à faire. Je (décider/…….) de sortir. Je (prendre/……) le bus. Je (descendre/……. ……) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les enfants (courir/……..) dans tous les sens. Les parents (être/……) nerveux.

L'atmosphère (être/……) lourde, étouffante. Je (marcher/…….) un peu. Je (vouloir/…….) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/…….) sur un banc. Je (pouvoir/…….) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/……..) mon roman de mon sac. Je n' (arriver /……..) pas à lire. Il (faire/……..) trop chaud, je (manquer/……..) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/…….), je (courir/……) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/……) soulagée.

Nous présentons dans le tableau qui ci-dessous les temps corrects auxquels les apprenants doivent conjuguer les verbes mis entre parenthèse à l'infinitif (V1 à V19)

Temps des verbes	**Temps corrects attendus**	
	Passé composé	**Imparfait**
V1 Faire		+
V2 Avoir		+
V3 Décider	+	
V4 Prendre	+	
V5 Descendre	+	
V6 Courir		+
V7 Etre		+
V8 Etre		+
V9 Marcher	+	
V10 Vouloir		+
V11 S'assoir	+	
V12 Pouvoir		+
V13 Sortir	+	
V14 Arriver		+
V15 Faire		+
V 16 Manquer		+
V17 Eclater	Passé simple	
V18 Courir	+	
V19 Se sentir	+	

Tableau 16: Temps et formes des verbes attendus de l'exercice2

1.5.3. Présentation du troisième exercice de grammaire

Il s'agit aussi d'un exercice lacunaire, le compléter en remplissant (12) trous par le temps du verbe qui convient selon le sens de la phrase. Nous le reproduisons ci-dessous :

Exercice 3 : *Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)*

C' (être/……) midi. Les voyageurs (monter/……..) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/……..) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/……..) un long cou. Il se (plaindre /……) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/……). Dès qu'il (apercevoir/……..) une place libre, il se (précipiter/…….) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/……) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/…….) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/…….) là lui fit cette remarque : il (falloir/……..) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes **Justifications**

V1 ……..

V2 ……..

V3 ……

V4 ……

V5 ……

V6 ……

V7 …….

V8 ……

V9 ……..

V10 ……..

V11 …….

V12 ……..

Nous suivons la procédure des exercices précédents, nous présentons dans un tableau les temps corrects auxquels il faut conjuguer les verbes à l'infinitif (V1 à V12) proposés aux apprenants. Mais contrairement à l'exercice précédent nous nous attendons à ce que l'apprenant emploie les temps du passé à savoir l'imparfait et le passé simple. Nous montrons ci-dessous la construction du tableau présentant les temps verbaux attendus.

Temps des verbes	**Temps attendus**		
	Passé composé	**Imparfait**	**Passé simple**
V1 Etre		+	
V2 Monter		+	
V3 Porter		+	
V4 Avoir		+	
V5 Se plaindre		+	
V6 Infliger		+	
V7 Apercevoir			+
V8 Se précipiter			+
V9 Apercevoir			+
V10 Vêtir			+
V11 Se trouver		+	
V12 Falloir		+	

Tableau 17: Temps et formes des verbes attendus de l'exercice 3.

Les apprenants sont amenés par la suite à formuler des jugements de grammaticalité ou d'acceptabilité sur une forme linguistique et de fournir une réponse linguistique. C'est ce que Corder (1973) appelle *« procédure de sollicitation de données » et « données intuitionnelles »*

Nous privilégions les commentaires métalinguistiques des apprenants afin de comprendre ce qui pousse les apprenants à choisir le PS plutôt que l'IMP, et vice versa

1.6. Procédures d'analyses des exercices

A travers cette étude, nous tenterons d'analyser les erreurs constatées dans les textes produits. S'alignant sur la position de (Véronique et Al) *« L'analyse des erreurs commises lors de l'apprentissage d'une langue étrangère demeure un objet de travail pour la didactique du français langue étrangère »* (Véronique. D et Al, 2009, p.8)

Le verbe est l'élément central dans la structuration de la phrase. En outre, il est porteur d'un ensemble de marques morphologiques telles que les catégories de personne et de nombre, de temps et d'aspects ou de mode , donc, ce qui rend l'apprentissage de la conjugaison difficile, c'est d'abord la richesse de son système verbal et sa complexité.

Nous avons traité les exercices dans le but de faire un recensement des erreurs, en suivant la grille d'analyse de Maurice Gross (1968) en tenant compte du degré d'acceptabilité,

Notre procédure consiste à collecter les différents temps utilisés de façon déficiente par les apprenants et les répertorier selon les tiroirs verbaux puis examiner ensuite les différentes substitutions erronées auxquelles les apprenants recourent pour exprimer leurs idées. Cette méthode vise l'analyse des anomalies de la temporalité.

Tout d'abord, nous allons étudier les verbes les mieux et les moins réussis, nous allons faire un recensement d'ensemble des erreurs en les catégorisant dans des tableaux, il est donc question de la répartition des temps employés par les apprenants dans leurs exercices.

La deuxième étape a pour objectif de faire des statistiques des erreurs les plus récurrentes, il s'agit d'étudier les substitutions déficientes de tiroirs verbaux qui créent des problèmes de compréhension et d'interprétation.

La troisième étape est consacrée à l'identification de l'origine de la source de chaque type d'erreurs détecté.

Enfin, nous concluons par une comparaison des trois exercices lacunaires, nous suggérons de présenter et interpréter les résultats.

1.7. Présentation de la production écrite

Ces productions écrites sont effectuées durant l'horaire habituel de la classe. Le sujet proposé par l'enseignante figure dans les types textuels mentionnés dans le programme. L'enseignante commence la séance par un éveil d'intérêt, afin d'éveiller et éclaircir l'esprit compréhensif de l'apprenant et le mettre dans le bain des éléments du processus de la typologie du texte. Delà l'apprenant arrive à la réutilisation ainsi que l'application correcte dans son écrit.

Ce sont des textes librement produits par les apprenants suivant la consigne présentée par l'enseignante. Nous allons faire ressortir le temps grammatical non conforme au texte selon le type d'énonciation

Projet 1 : Dans le cadre de la commémoration d'une journée historique, réalisez une recherche documentaire puis faire une synthèse de l'information à mettre à la disposition des élèves dans la bibliothèque.

Séquence 1: Informer d'un fait d'histoire.

Intention communicative : Introduire un témoignage dans un fait historique.

Séance : Production écrite/ Situation d'intégration

Objectif : L'apprenant doit être capable de rédiger un texte historique en introduisant un témoignage

Durée : 60 minutes

Déroulement de la séance :

1-Eveil de l'intérêt :

Quels sont les caractéristiques d'un texte historique ?

2- Consigne : *Le journal de votre lycée veut rendre hommage aux personnes qui ont participé à la guerre de libération. Pour ce fait, ils organisent un concours de meilleurs « fait historique avec témoignage »*

Dans le cadre de votre participation, demandez à une personne de votre entourage qui a vécu la guerre de libération de vous raconter un événement auquel elle a pris part. Vous insérez les témoignages de cette personne.

Critères	Indications
Pertinence	-L'introduction est visible. -Le discours est subjectif. -Citer les événements principaux -Le texte parle d'un fait historique. -Introduction de témoignage.
Organisation	-Les événements adoptent un plan chronologique. -Emploi d'indicateurs spatiaux-temporel.
Langue	-L'emploi correct des temps verbaux. -L'emploi des termes relatifs au thème. -L'emploi des quatre modalités différentes.

Tableau 18 : Présentation de la grille d'évaluation

2. Contexte de recherche

Puisque notre travail s'effectue sur la base des productions écrites des apprenants ; il est indispensable de donner des explications et des détails sur cette activité et son fonctionnement.

2.1. L'activité d'écriture

Il s'agit d'une évaluation consistante des productions écrites suivant le type du texte étudié par l'apprenant dans son programme. C'est dans cet exercice que les apprenants rencontrent des difficultés. Il est comme étant une activité complexe de construction de connaissances et de sens.

Donc, pratiquement nous partons des productions écrites, dans lesquelles les apprenants sont censés à s'exprimer, à choisir le temps verbal et à l'utiliser dans un texte qu'ils construisent eux-mêmes. Cet axe à l'avantage d'établir les problèmes rencontrés afin de déceler les insuffisances à combler et faire la différence entre une insuffisance ou absence de connaissance et une connaissance acquise ; cette activité permet de contrôler la maîtrise de la langue, et aussi de transmettre à l'apprenant les règles qui régissent les différents types de texte. Nous rappelons que l'acte de produire par écrit est une opération qui n'est ni facile ni simple et qui demande une attention et un effort de la part de l'enseignant et de l'apprenant. Le nouveau programme algérien[22] accorde une importance à l'écrit ; d'ailleurs la note consacrée à cette activité est de 07 / 20. La production écrite est une activité privilégiée en classe ; mais la production en général et l'erreur en particulier, constituent une problématique chez les apprenants de la troisième année secondaire et même chez les enseignants qui s'interrogent souvent sur les causes de cet handicap en matière d'écrit.

Nous rappelons que la dernière réforme de l'an 2003, a donné une très grande importance à l'écrit scolaire, et surtout au troisième palier, qui est le secondaire. De ce fait, l'activité de production écrite est répartie en trois séances :

2 .1.1. La séance de préparation à l'écrit

Il s'agit de l'introduction d'une autre forme d'activité d'écriture en 60 minutes qui entre dans le cadre évolutif de la production écrite. C'est une séance précédant la production écrite proprement dite, pendant laquelle l'enseignant peut proposer une série d'exercices ayant à la

[22] Document d'accompagnement du programme de français, 3ème AS ; Juin 2011

fois une relation thématique et stratégique avec le texte à produire en production écrite, comme il peut prolonger cette activité par un travail à faire hors de la classe.

2.1.2. La séance de production écrite

Elle se déroule en 60 minutes aussi et, elle est considérée comme la deuxième séance où les apprenants sont amenés à produire un texte en suivant la consigne donnée par l'enseignant qui attire leur attention sur le type et la longueur du texte demandé pour la production.

2.1.3. La séance du compte rendu de la production écrite

Elle est la dernière étape d'un apprentissage inscrit dans le cadre d'une séquence. L'objectif principal de cette activité est l'amélioration et l'enrichissement du texte produit par les apprenants. Cette séance de 60 minutes est une phase de remédiation qui consiste à corriger les lacunes et les erreurs commises lors de la rédaction des textes. Elle est primordiale pour l'apprentissage de FLE.

3. L'outil d'analyse

Pour le traitement des données, nous avons eu recours à la méthode qualitative. Nous allons faire notre analyse en optant pour une approche des travaux de Dominique Maingueneau : *L'énonciation en linguistique française (1999), Syntaxe du français(1991), L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive (1997).*

Nous nous appuyons aussi sur les travaux de Gosselin : *L'itération dans le modèle SDT (sémantique de la temporalité). L'aspect de phase en français : Le rôle des périphrases verbales (2011), Les relations entre périphrases aspectuelles et conjugaison en français (2010)*

Ces travaux sont efficaces pour traiter des énoncés dans la mesure où ils restent centrés sur l'aspect proprement linguistique de la sémantique de la temporalité.

Les auteurs ne considèrent pas la temporalité comme exclusivement centrée sur l'analyse des temps verbaux, ils l'élargissent aux relations entre les circonstanciels et les procès.

4. Grille d'analyse

Pour décrire les erreurs commises par les apprenants, nous allons adopter une grille d'analyse suivant le modèle proposé dans les travaux de Maurice Gross (1975) tout en tenant compte du degré d'acceptabilité.

Forme acceptable	Une phrase ou une construction est considérée comme grammatical, si elle est conforme aux règles et structures syntaxiques de la langue (Elle est bien formée et cohérente selon les normes linguistiques établies : les phrases grammaticales sont comprises.
Forme inacceptable	La phrase ou la construction est considérée comme agrammaticale, elle ne suit pas les normes syntaxiques acceptées.
Forme possible	Désigne toute construction ou phrase qui peut potentiellement exister dans une langue (qu'elle soit grammaticale ou agrammaticale)

Grille d'analyse : Maurice Gross (1975).

5. Les difficultés liées à la recherche

L'apprenant écrit tout au long de sa scolarité, il lui est demandé de produire des textes. Ces derniers peuvent être des exercices lacunaires et des phrases en désordre, jusqu'à ce que l'apprenant soit autonome, il produit de façon autonome, il est capable d'écrire un texte de 5 à 10 lignes, puis, plus loin, au cycle secondaire, il apprend à narrer des faits réels, à décrire, à argumenter, à justifier, à expliquer ; il s'agit là, plus spécifiquement des productions écrites impliquant l'apprenant à utiliser ses propres mots, son vocabulaire personnel, ses propres idées ainsi que son style personnel. Cette activité met notamment en jeu l'ensemble de l'enseignement de la grammaire, l'orthographe, le vocabulaire et la conjugaison, en effet, la maîtrise de ces quatre domaines serait un moyen pour bien écrire. Ainsi, pour nombre d'enseignants le but de la production écrite serait que l'apprenant intègre les règles de ces différents domaines dans ses écrits. Donc, l'écrit occupe une place importante dans l'enseignement/apprentissage dès le primaire, mais reste malheureusement un véritable calvaire pour beaucoup d'apprenants, qui se trouvent peu, ou pas du tout outillés pour pouvoir s'investir et réinvestir leurs acquis, pour répondre à une consigne, aux contraintes d'un sujet proposé par l'enseignant. Arrivant à la 3ème année secondaire, il existe des apprenants qui rencontrent encore des difficultés.

Nous n'avons pas pris en considération des productions écrites sur la base d'un travail inachevé, écriture illisible, en raison de leur volume trop sommaire. En effet, des apprenants n'ont pas réussi à répondre et à respecter la consigne, se contentant de réécrire la question ou d'écrire quelques phrases. La tâche de la production écrite, bien que préparée durant plusieurs séances, se révèle pour une large part inaccessible aux apprenants. Ceux-ci n'ont ni les capacités ni la maturité nécessaires pour mener à bien la tâche demandée.

Chapitre 2

Analyse du corpus

1. Analyse des déviances

Notre travail se situe au niveau des formes déviantes. Pour préciser et décrire l'écart entre l'aspect accompli et l'aspect inaccompli, il nous faut tenir compte du degré d'acceptabilité, comme le préconise aussi Lamy (1973). Nous allons constituer une échelle d'acceptabilité. Nous tenterons de décrire les erreurs des apprenants en utilisant la théorie transformationnelle dans les travaux de Maurice Gross (1975).

1.1. Grammaticalité et acceptabilité

L'analyse des exercices des apprenants et des formes nous a permis de distinguer deux grandes catégories d'écarts, d'acceptabilité : les formes inacceptables (exclues) et les formes acceptables (possibles), mais l'acceptabilité étant une notion finalement très complexe qui comporte des intuitions de forme et de sens, et qui dépend de nombreux facteurs culturels (Gross. 1975)

1.1.1. Formes inacceptables (exclues)

Pour ces formes nous avons retenu, les formes agrammaticales qui relèvent de la transgression des règles de la langue et qui sont de ce fait considérées comme inacceptables.

De toutes les transgressions ce sont les plus nombreuses que nous avons relevées.

1.1.2. Formes acceptables

Certains énoncés produits par les apprenants sont considérés comme inacceptables quoique bien formés au regard des règles de la langue du FLE.

2. Etude des formes déviantes de l'exercice 1

Nous rappelons le premier exercice lacunaire que nous avons proposé aux apprenants. Nous réécrivons le texte en conjuguant les verbes aux temps qui conviennent.

Exercices 1 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/ *j'ai décidé*) de partir en voyage. Comme mes parents (être/ *étaient*) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/ *brillait*) quand je (prendre/ *ai pris*) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/ *semblait*) vide, tout (rester/*restait*) silencieux. Le plan de la ville (être/ *était*) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/*retentit*). Puis une foule de gens

(apparaître/ *est apparue*) en dansant. Certains (jongler/ *jonglaient*), d'autres (chanter/ *chantaient)* à pleins poumons. Je (réaliser/ *ai réalisé*) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ *cherchais*) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/ *a crié*) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/ *passait*) tous les ans ses vacances dans cette ville.

C'est un texte contenant des éléments qui portent une marque d'embrayage, s'organise en effet autour de la situation d'énonciation : la présence du pronom personnel « je » en mobilisant des déictiques temporels (marques de temps des verbes, l'an dernier)

2.1.Le choix des temps verbaux (Substitutions déviantes au niveau de la temporalité)

Plusieurs choix se proposent à un apprenant qui maîtrise le fonctionnement des temps. Nous justifions pourquoi c'est de cette façon (tableau[23]) que les apprenants sont amenés à conjuguer les verbes du texte.

Nous devons montrer les temps attendus dans chacun des exercices de grammaire, pour voir ce que nous propose chacun des apprenants comme formes verbales dans chaque cas. Ensuite nous pourrons faire une analyse statistique des performances en établissant quelles sont les formes verbales acceptables et non acceptables produites

Décider		
Forme acceptable	53	76%
Formes inacceptable	17	24%
Total	70	100%

Tableau19 : Verbe *décider* au passé composé

Nous illustrons les résultats dans le graphe qui suit :

[23]Tableau présenté dans le chapitre méthodologique, p. 160

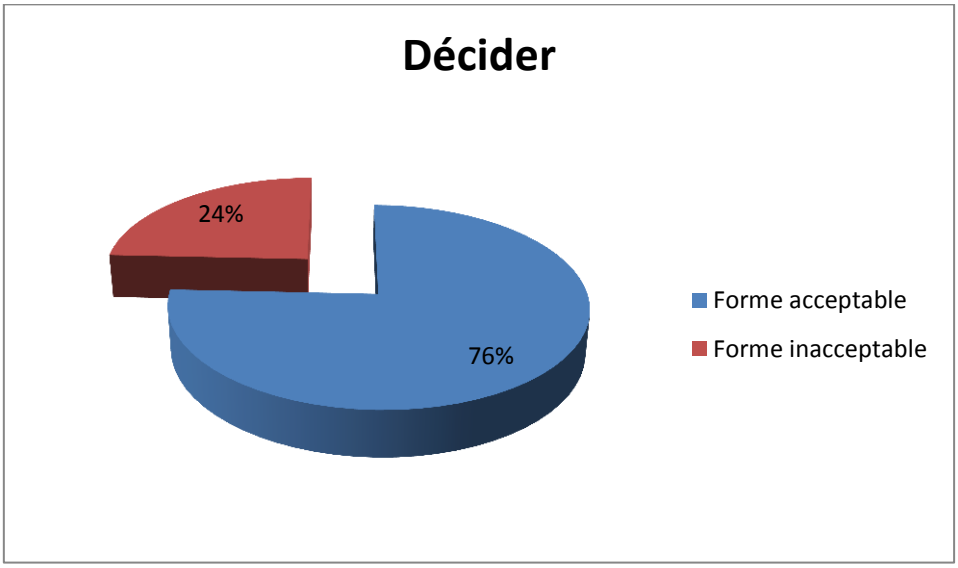

Figure1 : Verbe *décider* au passé composé

Commentaire

Le verbe *décider* (V1) ne peut être mis à l'imparfait à cause de la présence de l'indicateur de temps précis « *il y a un mois* » qui indique l'antériorité mais qui n'est pas acceptable avec l'imparfait, c'est pourquoi que le V1-*décider*- doit être conjugué au passé composé parce qu'il exprime une temporalité antérieure et aspect accompli résultatif.

-Le passé composé marque un événement achevé par l'expression temporelle.

Nous remarquons que la majorité des apprenants environ 75% ont répondu correctement.

Il y a un mois : marqueur à valeur temporelle ponctuelle est efficace pour faire l'usage du passé composé, il indique une action accomplie (durée fermée), cela conduit l'apprenant à employer un temps passé. En effet, certains éléments temporels sont compatibles avec la durée (ouverte ou fermée).

Avec la durée fermée : *il y a,* ne se combine qu'avec des formes verbales marquant un fait localisé dans le passé (Maingueneau.1999, p. 41)

J'ai décidé (accomplissement) le procès est terminé, il est antérieur au moment indiqué par l'énonciation. L'aspect est accompli: cela s'interprète en effet comme : en ce moment il se trouve dans la situation de quelqu'un qui a fini de décider. L'emploi du passé composé marque ici l'accompli du présent, il constitue un passé indiquant le résultat passé d'un procès

accompli antérieurement. C'est ainsi que le verbe (décider) ne pourra être que conclusif puisqu'il est associé à un aspect perfectif.

Le passé composé n'est pas utilisé seulement comme forme d'accompli mais aussi comme passé perfectif (Maingueneau. 1993, p. 35)

Examinons la phrase suivante :

Comme mes parents étaient malades, ils sont restés à la maison.

Etre		
Forme acceptable	51	73%
Forme inacceptable	19	27%
Total	70	100%

Tableau 20 : Verbe être à l'imparfait

Nous présentant les résultats du tableau dans le schéma graphique qui suit :

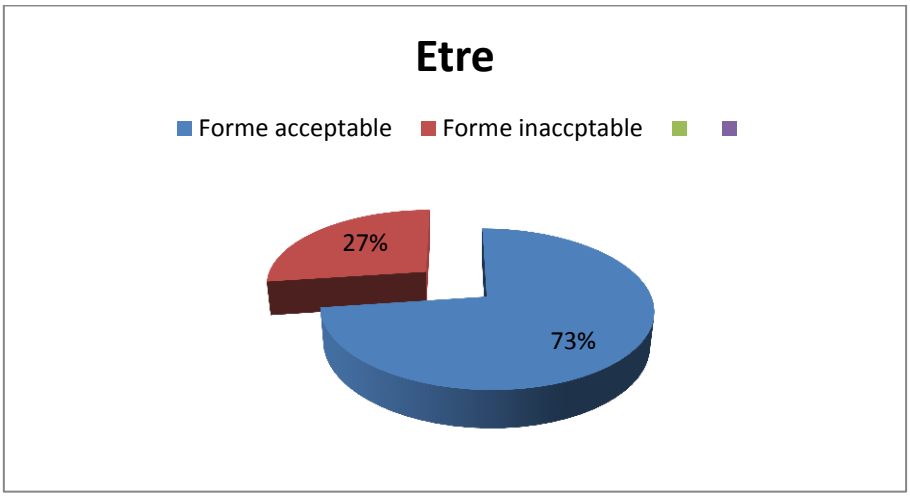

Figure 2 : Verbe *être* à l'imparfait

Commentaire

V2 *être* décrit la situation-état qui n'est pas un événement/action, auquel cas l'imparfait pouvait être utilisé.

Être étant un état (qui est statique), l'aspect imperfectif saisit le procès « de l'intérieur » dans son déroulement, sans prendre en compte son début et sa fin. Seul l'imparfait montre une action sans fin ni début précisés, avec des effets de progression. Il traduit ici l'imperfectif, l'action étant considérée comme inachevée. *51* apprenants soit *72%* ont conjugué ce verbe au temps qui convient, ils ont justifié leur choix comme suit :

- Une action longue
- Tomber malade est une action qui peut durer
- Il s'agit d'une description

Considérons la phrase suivante

Le soleil brillait quand j'ai pris le train

Briller		
Forme acceptable	54	77%
Forme inacceptable	16	23%
Total	70	100%

Tableau 21 : Verbe *Briller* à l'imparfait

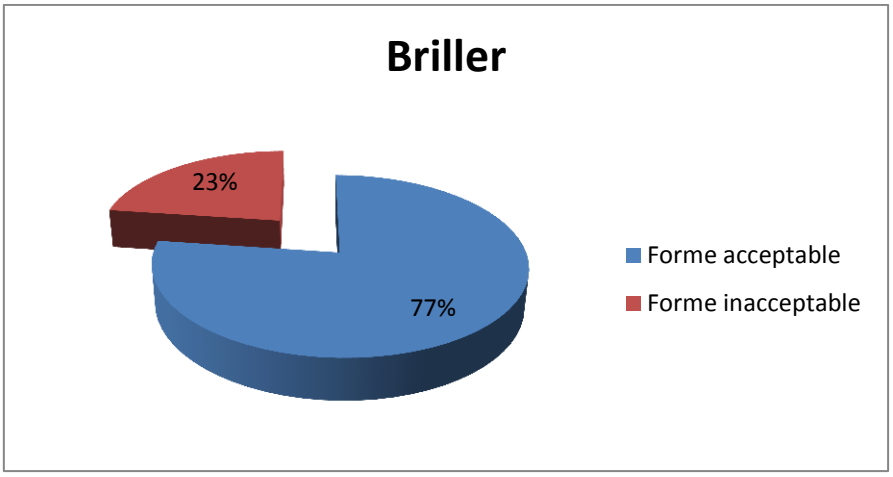

Figure 3 : Verbe *Briller* à l'imparfait

Commentaire :

V3 *briller* exprime un état, il doit être conjugué à l'imparfait. Un temps simple qui exprime un aspect inaccompli. L'imparfait est le temps que l'on emploie, lorsqu'on veut mettre un fait situé dans le présent dans la perspective d'un fait présent ou passé (c'est-à-dire en concordance de temps avec un fait présent ou passé). Wilmet (2003) explique que l'imparfait marque un « procès passé non révolu », il soutient que la valeur imperfective de l'imparfait est à la base des valeurs temporelles qui coïncident avec le moi-ici-maintenant. Si le repère du présent, c'est le moment d'énonciation, celui de l'imparfait n'est autre qu'un moment dont l'énonciateur parle. Par conséquent, ce n'est pas le procès qui est passé, mais le point de vue auquel on se situe pour le saisir en cours de déroulement ; de fait, rien ne montre que le procès *le soleil brillait* soit effectivement passé : il peut encore briller, le procès est duratif.

Nous avons obtenu un pourcentage de *77%* des apprenants qui ont réussi à faire le bon choix.

Nous passons au verbe suivant

Prendre		
Forme acceptable	30	43%
Forme inacceptable	40	57%
Total	70	100%

Tableau 22 : Verbe *Prendre* au passé composé

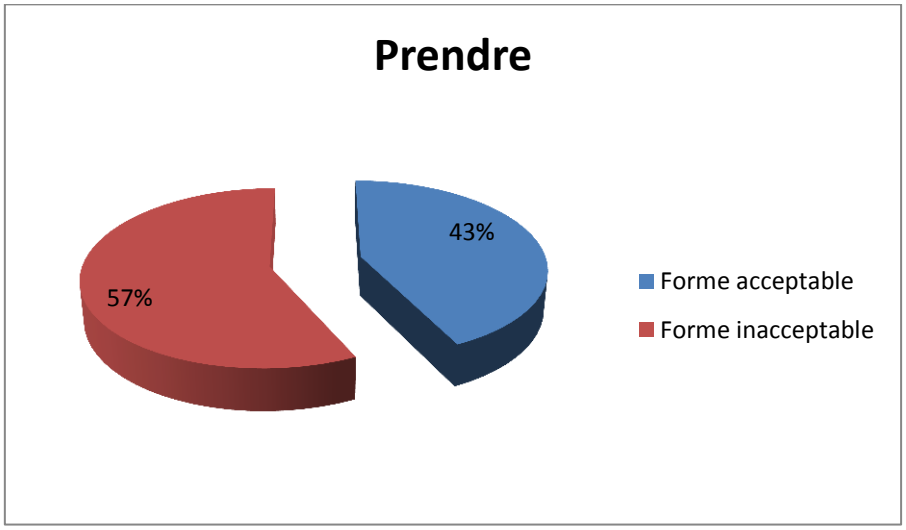

Figure 4 : Verbe *Prendre* au passé composé

Commentaire :

Le verbe *prendre* (V4) peut rester au passé composé exprimant un aspect accompli résultatif, il est employé pour exprimer un fait passé plus proche, dont le rapport avec le présent pourrait être établi. Ces deux temps présentent la même temporalité: antérieure, non récente; ils ne s'opposent que par leurs sèmes aspectuels, l'imparfait étant non accompli et le passé composé étant accompli.

Prendre étant un accomplissement, donne à penser que l'action a été achevée. Le passé composé exprime une action complètement terminée dans le passé, il exprime des actions bien délimitées dans le temps, réalisées en une période de temps défini (avec un début et une fin précise) ; il s'agit là d'un verbe conclusif. Or, le taux de réussite de l'emploi de ce verbe n'est pas satisfaisant, nous avons seulement (*40%*), les apprenants ont substitué le passé composé à l'imparfait bien que les valeurs et les temps des deux tiroirs verbaux soient divergents.

Nous pouvons expliquer cela par le fait que les apprenants ne savent pas la relation qui existe entre temps simple/ aspect inaccompli et temps composé/aspect accompli. Les apprenants ne maîtrisent pas la différence entre l'imparfait et les autres temps verbaux du passé (passé composé), en mettant en valeur les effets de sens dérivés.

La phrase suivante présente une succession de procès

Sembler, être [des états] et rester [activité]

Verbes	Formes acceptables		Formes inacceptables	
V5 Sembler	54	77.14%	16	22.85%
V6 Rester	55	78.57%	15	21.42%
V7 Etre	61	87.14%	9	12.85%

Tableau 23 : Les verbes sembler, rester et être à l'imparfait

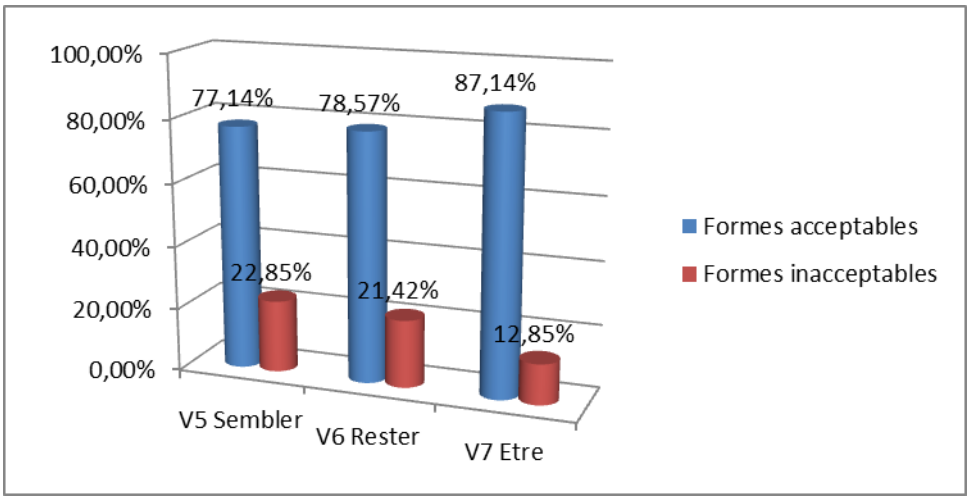

Commentaire :

Nous nous attendons à ce que les verbes 5, 6 et 7 soient conjugués à l'imparfait. Le procès est narratif qui débute une suite d'imparfait qui doit réveiller en eux la nécessité de son emploi une description qui survient dans une succession chronologique.

« *La ville sembler vide, tout restait silencieux. Le plan de la ville était illisible, je me sentais seul* » dont les verbes sont conjugués à l'imparfait. Les procès sont successifs, tous les procès à l'imparfait sont narratifs car ils ne peuvent pas être simultanés mais ne sont pas itératifs. Cette phrase corrobore l'explication faite par Gosselin de l'imparfait narratif : la valeur aspectuelle d'inaccompli s'applique à la série des procès et non pas sur chaque procès.

L'imparfait, un temps simple est marqué par son caractère inaccompli. Dans cet exemple, il est vu comme narratif et non comme itératif. L'énumération et la succession des événements font que la valeur d'inaccompli est attribuée à la série de ces actions.

Les apprenants en font un bon usage : Sembler (*77%*), Rester (*78%*), Etre (*87%*)

Le suremploi de l'imparfait revient au choix du lexique verbal et le type de procès, c'est-à-dire l'emploi de l'imparfait revient au répertoire lexical des apprenants. La répartition du passé composé et de l'imparfait varie en fonction des entrées lexicales : l'usage de « *être* « est plus important avec l'imparfait qu'avec le passé composé.

Cette série d'imparfait (semblait, restait, était, sentais) sert d'arrière-plan au passé composé.

V7 *être* exprime un état, il suit une succession de procès sembler (état), rester [activité], être [état].

La phrase suivante proposée aux apprenants est comme suit :

Soudain, un coup de trompette (retentir/……)

Retentir		
Forme acceptable	01	1%
Forme inacceptable	69	99%
Total	70	100%

Tableau 24 : Verbe *Retentir* au passé simple

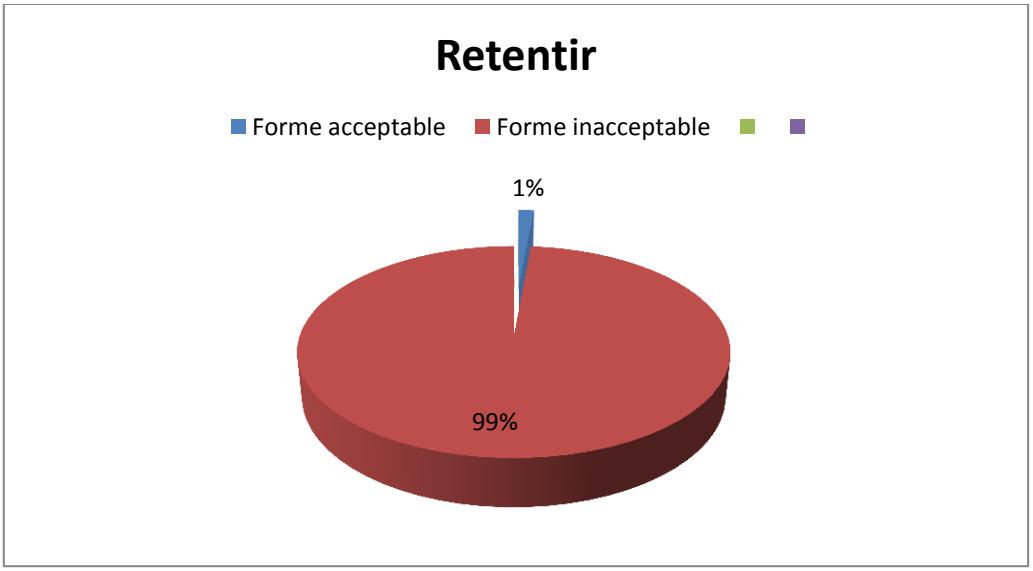

Figure 6 : Verbe *Retentir* au passé simple

Commentaire

Le verbe *retentir* (V8*)* peut être mis au passé simple, qui exprime un aspect accompli perfectif, c'est celui des actions achevées et sans aucun prolongement. Ce sème aspectuel est inhérent au passé simple, qui exprime une temporalité antérieure et une aspectuatité accomplie par rapport au moment de l'énonciation. *Soudain* exprime une action brève, la focalisation est sur la trompette, ce qui place le procès « retentir » au premier plan et le met au passé simple, alors que le procès « se sentir » était en cours, donc à l'imparfait.

Lorsque nous disons que le V8 pourrait être mis au passé simple, cela veut dire que ce choix pourrait influencer le choix de temps du verbe qui suit (V9 : apparaître)

Quelques remarques fondamentales, qui attirent notre attention, s'imposent à la lecture de ce tableau. D'abord l'emploi minime du passé simple : l'environnement textuel est aussi important pour déterminer le temps verbal qui va être employé à un niveau donné dans un texte, tel que le cas du V8 (retentir)avec la présence de l'adverbe **«** *soudain* **»**qui exprime un aspect instantané. Cet élément permet l'occurrence du passé simple qui indique l'aspect non sécant ou limitatif.

Un seul apprenant a utilisé une fois la forme du passé simple, et cela traduit qu'il serait peut-être attiré par la présence de l'adverbe de temps « soudain » pour faire son choix de cette forme. Les apprenants ignorent l'emploi effectif de l'aspect : quant faut-il recourir au passé simple, avec la présence du marqueur temporel « soudain » l'action est soudaine d'ordre singulatif où l'on raconte une fois ce qui s'est passé une fois.

30 apprenants seulement soit *42%* ont conjugué le *V8* au passé composé. Le choix des temps verbaux dépend en fait de plusieurs facteurs, tel que le marquage de la chronologie événementielle/temporelle et des manipulations cognitives. De même, ce choix dépend aussi souvent du besoin de l'établissement d'une cohérence ou même cohésion textuelles.

Dominique Maingueneau (1999, p. 74), considère que le passé composé et le passé simple sont progressivement devenus des temps synonymes et concurrents (exprimant tous deux le passé et un aspect perfectif). Alors que Benveniste, refuse l'idée d'une concurrence entre ces deux temps et qui substitue celle d'une complémentarité dans leurs emplois ; pour lui le passé composé et le passé simple, en français contemporain, relèvent de deux plans d'énonciation distincts que sont le récit et le discours, en effet le passé simple reste le temps de base du récit et le passé composé un temps du discours.

D'autres erreurs se présentent dans la phrase suivante

Apparaître		
Forme acceptable	24	34%
Forme inacceptable	46	66%
Total	70	100%

Tableau 25 : Verbe *Apparaitre* au passé composé

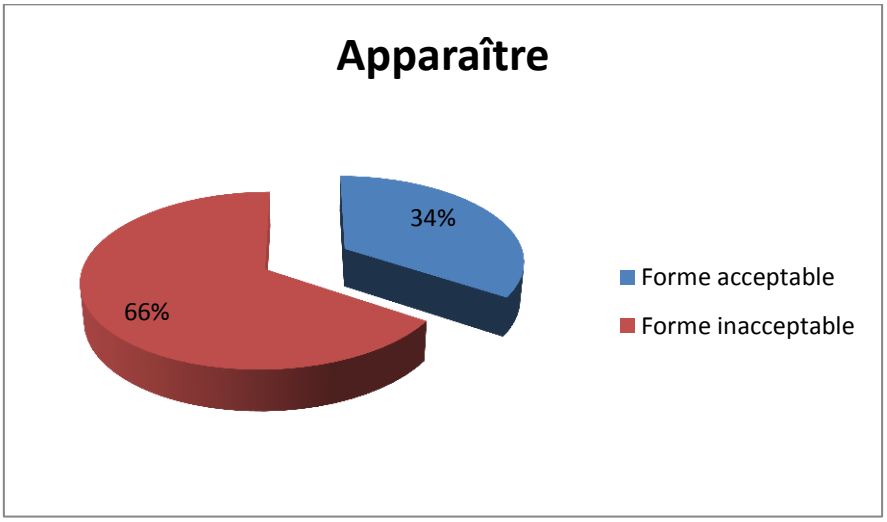

Figure 7 : Verbe *Apparaître* au passé composé

Commentaire

Le verbe *apparaître* (V9) exprime un accomplissement peut être conjugué au passé composé

Certes, le passé simple marque un fait complètement achevé dont la date est précisée par des compléments de temps, c'est un temps qui exprime l'ordre chronologique des actions passées, il les présente comme détachées et isolées les unes des autres et ordonnées dans le temps, de ce fait on n'emploie pas de manière isolée un verbe au passé simple : les événements mis au passé simple forment une chaine de verbes, par laquelle le texte avance vers sa fin en effaçant tout lien avec la situation d'énonciation (Maingueneau.1998, p. 98)

Les temps auront tendance à se répéter tout au long d'un texte ou, au contraire, à changer continuellement, les textes apparaitront plus ou moins homogènes, tout changement de temps étant nécessairement reçu comme une rupture dont l'incidence peut être extrêmement variable. Autrement dit, un texte qui ne comporterait pas une proportion

suffisante de répétitions de temps, non seulement serait difficile à comprendre et risquerait d'être incohérent.

Passons au verbe suivant :

Jongler		
Forme acceptable	53	76%
Forme inacceptable	17	24%
Total	70	100%

Tableau 26 : Verbe *Jongler* à l'imparfait

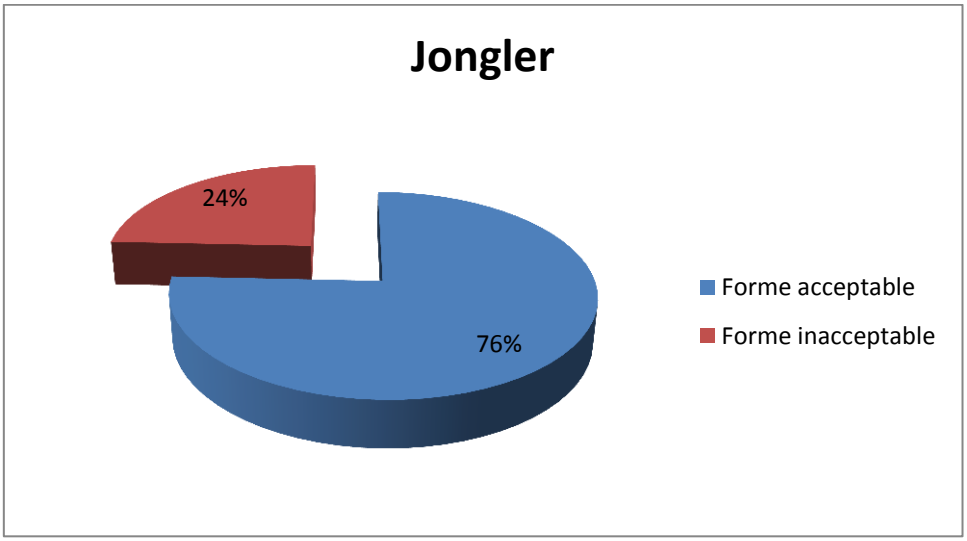

Figure 8 : Verbe *Jongler* à l'imparfait

Commentaire

Le verbe *jongler* (V10) est une activité, il est conjugué à l'imparfait.

Ce verbe leur semble facile à conjuguer, car 76% ont réussi à répondre correctement. L'imparfait est réservé aux descriptions vu son caractère non borné et sécant en ce sens qu'il présente le procès dans son déroulement sans indication de commencement ni de fin.

Le même cas se présente dans la phrase suivante

Chanter		
Forme acceptable	56	80
Forme inacceptable	14	20%
Total	70	100%

Tableau 27: Verbe *Chanter* à l'imparfait

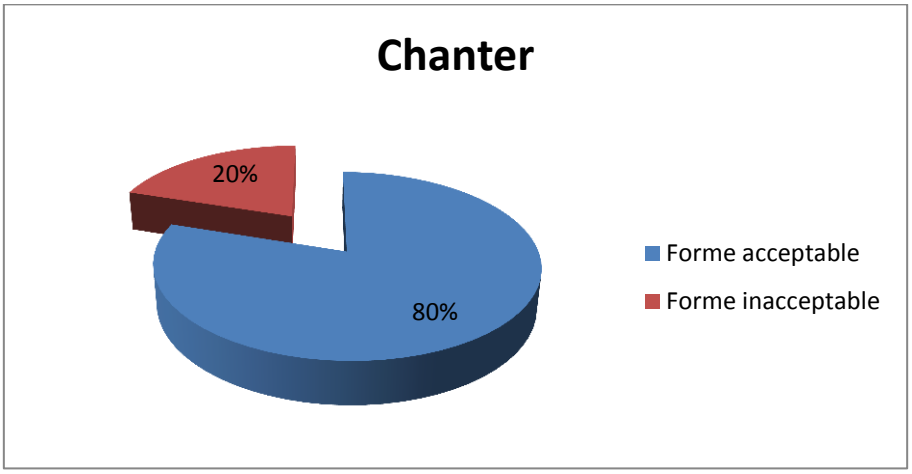

Figure 9 : Verbe *Chanter* à l'imparfait

Commentaire

Le verbe *chanter* (V11) est un verbe imperfectif exprimant une activité qui doit être conjugué à l'imparfait.

On n'avance pas la même explication pour le verbe qui suit

Réaliser		
Forme acceptable	32	46%
Forme inacceptable	38	54%
Total	70	100%

Tableau 28 : Verbe *réaliser* au passé composé

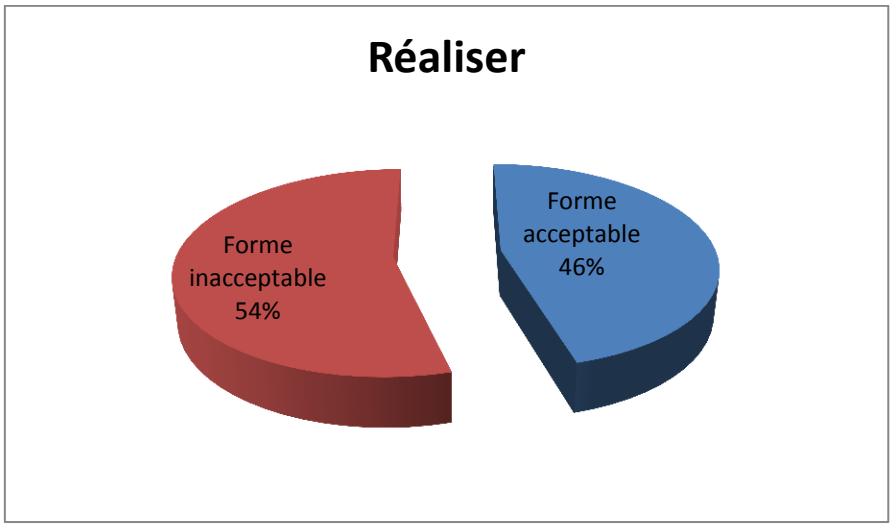

Figure 10 : Verbe *réaliser* au passé composé

Commentaire

V12 *réaliser* exprime un aspect accompli et doit être conjuguer au passé composé, il indique une action achevée au moment de l'énonciation mais, a des conséquences qui se prolongent.

Si les verbes précédents *jongler* et *chanter* exprimant tous deux des activités sont conjugués à l'imparfait, cela n'implique pas que l'apprenant emploie ce temps avec le reste des verbes. *32* apprenants soit *45%* ont conjugué le *V12 réaliser* à l'imparfait. Ce temps a été excessivement employé mais les emplois dont il est question sont pour la plupart erronés. Cela revient au manque de maîtrise de l'emploi et de la gestion d'ensemble de ce temps en rapport avec les autres, en l'occurrence ici le passé composé.

Dans cette phrase le verbe *réaliser* est un accomplissement, il exprime un procès conclusif, l'action est accompli, donc le passé composé est plus approprié.

Pour le verbe *chercher*, les résultats sont comme suit :

Chercher		
Forme acceptable	32	46%
Forme inacceptable	38	54%
Total	70	100%

Tableau 29 : Verbe *chercher* à l'imparfait

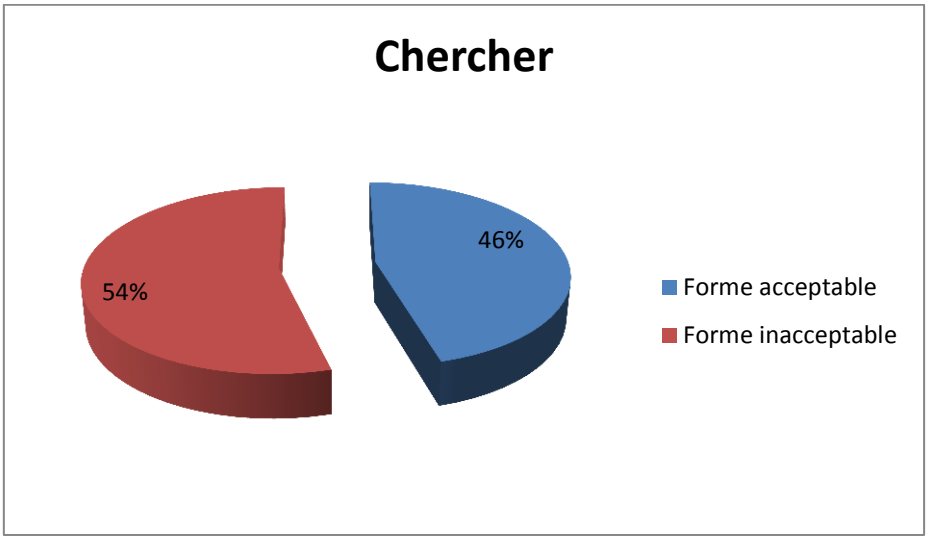

Figure 11 : Verbe *chercher* à l'imparfait

Commentaire

Nous avançons la même explication pour le verbe *chercher (*V13*)* qui doit être conjugué à l'imparfait.

L'imparfait dans une narration exprime également des processus en cours de développement qui sont inaccomplis au moment même où apparaît l'événement (exprimé au passé simple ou au passé composé)

L'imparfait ne constitue pas directement un temps du passé, puisqu'il ne permet pas à lui seul de situer un procès dans le passé. Il indique seulement que le procès est contemporain d'un repère situé dans le passé. Sans ce repère, un énoncé à l'imparfait apparaît incomplet. Pour que « *je cherchais* » soit énonçable, il faut lui associer un repère : « *Quand quelqu'un a crié mon nom, je cherchais mon appareil photo* » Rien ne dit qu'au moment où quelqu'un a crié, je ne suis pas toujours en train de chercher.

La complémentarité entre imparfait et passé composé est ici exploitée pour structurer l'organisation narrative. Or, les apprenants n'ont pas réussi à faire un bon usage : *45.71%* est le résultat des apprenants qui n'ont pas mis le *V13 chercher* à l'imparfait attendu.

Crier		
Forme acceptable	26	37%
Forme inacceptable	44	63%
Total	70	100%

Tableau 30 : Verbe *Crier* au passé composé

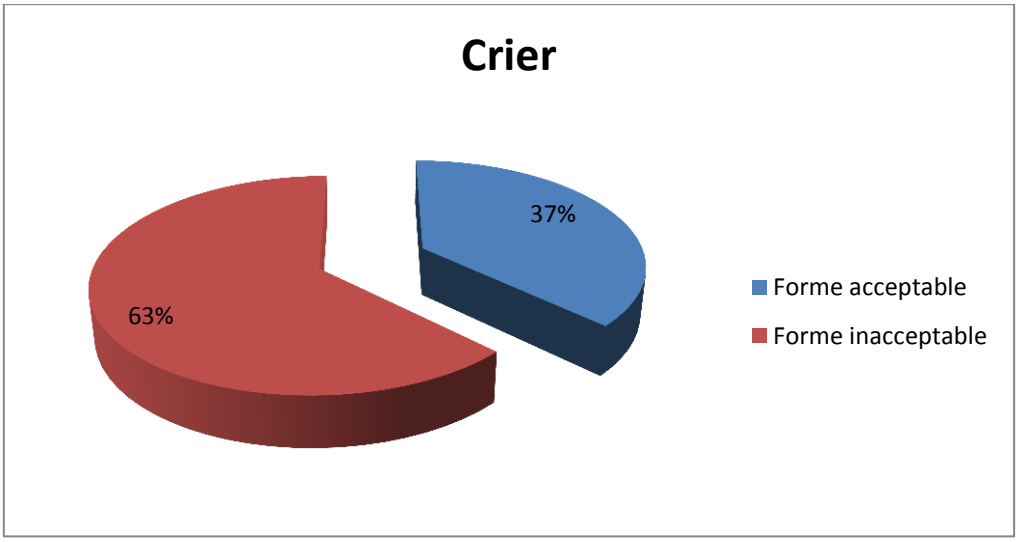

Figure 12 : Verbe *Crier* au passé composé

Commentaire

Le verbe *crier* (V14) exprime un accomplissement, il est conjugué au passé composé.

37.14% est le résultat de l'usage erroné du *V14 crier*, Ce verbe en effet présente ici un procès complètement achevé et ne peut être mis dans un temps de non accomplissement comme l'imparfait. Ce mauvais choix généralisé pose le problème de la non-compréhension du fonctionnement de l'aspect accompli/non accompli par les apprenants.

La dernière phrase proposée dans cet exercice est la suivante :

Il (passer/……) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Passer		
Forme acceptable	28	40%
Forme inacceptable	42	60%
Total	70	100%

Tableau 31 : Verbe *Passer* à l'imparfait

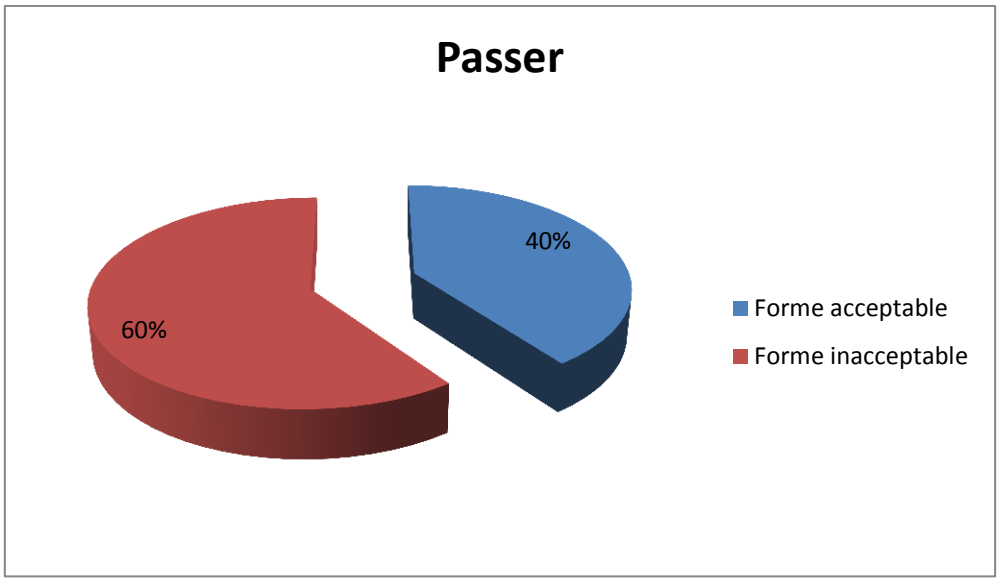

Figure 13 : Verbe *Passer* à l'imparfait

Commentaire :

Le verbe *passer (V15)* se conjugue à l'imparfait, il est vu dans cette phrase comme itératif dont l'adverbe *tous les ans* est un indice.

Concernant le dernier verbe *V15 passer, (40%),* n'ont pas réussi à employer l'imparfait, malgré la présence de l'adverbe *tous les ans* qui exprime l'itération (l'habitude)[24]. La phrase marque un procès habituel, c'est-à-dire une réitération de procès identique pendant une période déterminée, les circonstants temporels servent de repères : dès qu'il y a un « jour » tel procès a lieu. L'aspect habituel se combine volontiers avec l'imparfait, ce qui n'est pas connu chez les apprenants. Il s'agit d'un procès itératif présenté comme inaccompli. L'itération relève de la catégorie grammaticale de l'aspect, elle est construite par des éléments du contexte, des marqueurs itératifs: *«les effets de sens semelfactif et itératif sont produits non par le temps verbal, mais par les éléments du contexte. Le temps verbal, quel qu'il soit, est compatible avec ces sens. »* (Barcelo et Bres 2006: 3542). (Gosselin)

Passer étant une activité, il accepte l'imparfait inaccompli sans conflit ni glissement de sens.

2.2. Les types de procès

Nous avons dans cet exercice, sept verbes qui expriment l'accomplissement (V1, V4, V8, V11, V12 et V13), quatre verbes qui expriment l'état (V2, V3, V5 et V7) et quatre verbes qui expriment l'activité (V6, V10, V11 et le V15).

Perfectif		Imperfectif	
Accomplissement	Achèvement	Etat	Activité
-Décider -Prendre -Retentir -Apparaitre -Réaliser -Chercher -Crier		-Etre -Briller -Sembler	-Rester -Jongler -Chanter -Passer

Tableau 32 : Types de procès de l'exercice 1

2.3. Résultat global des verbes en pourcentage

Après avoir présenté dans un premier temps l'inventaire des tiroirs verbaux localisés dans le premier exercice proposé aux apprenants. Dans un second temps, nous

[24]D'après Gosselin. 1996. L'aspect « répétitif » ou « itératif » se caractérise par le fait que le nombre d'occurrences du procès itéré est déterminé. A l'inverse, les aspects « fréquentatif » et/ou « habituel » impliquent l'indétermination du nombre d'occurrences:

présentons le résultat global des verbes et les substitutions déficientes qui créent des problèmes de compréhension et d'interprétation.

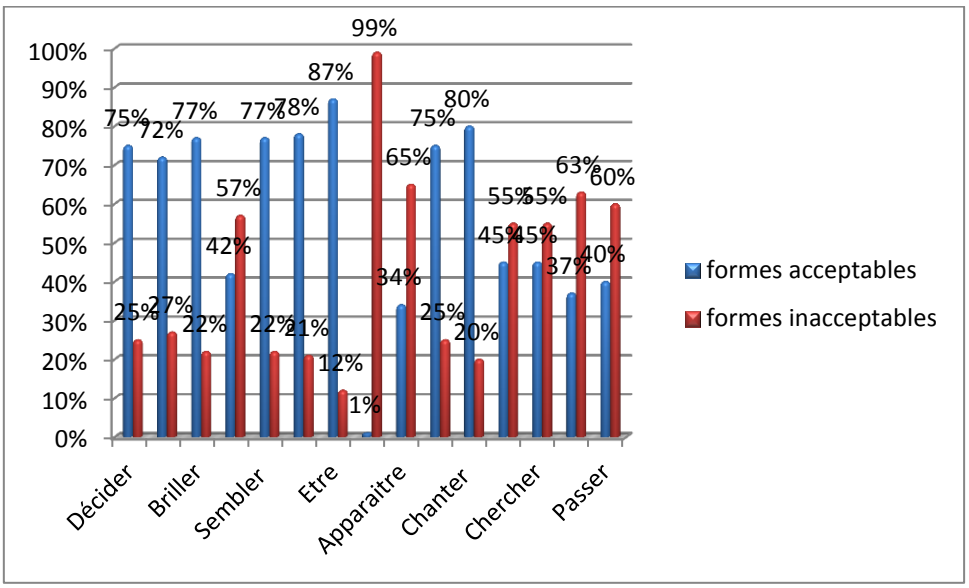

Figure 14 : Taux de réussite pour chaque verbe de l'exercice 1

Commentaire :

Les résultats synthétisés dans l'histogramme groupé à formes cylindriques qui apparaissent dans la figure ci-dessous illustrent la confusion entre les deux temps du passé (imparfait et passé composé). La mauvaise gestion de la temporalité dérive de la non-maîtrise des valeurs aspectuelles :

En premier lieu, les apprenants rencontrent des difficultés d'apprentissage dans le maniement des temps verbaux. L'un des tiroirs qui demeure problématique est le passé simple. En effet, 1 copie parmi 70 où figure le passé simple et utilisé à bon escient, soit 1%. Là nous émettons l'hypothèse du remplacement du passé simple par un autre temps (passé composé). C'est un tiroir qui crée des difficultés aux apprenants en raison de sa conjugaison et de sa valeur. Des occurrences révèlent que les substitutions produites sont incohérentes. En effet, les apprenants font appel au passé composé là où nous attendons le passé simple (verbes : *retentir* et *apparaître*). Pour détourner la difficulté de ce temps verbal, le passé composé devient un procédé compensatoire.

Ensuite, les apprenants gèrent maladroitement le système verbal du fait qu'ils ne font pas la différence entre aspect accompli / temps composés et aspect inaccompli / temps simples, ils ne maîtrisent pas la notion du temps et de l'aspect. Les formes inacceptables sont

dues à la méconnaissance des formes simples du verbe exprimant l'aspect non-accompli de l'action. Par opposition aux formes composées exprimant l'aspect accompli de l'action.

En troisième lieu, les occurrences produites par les apprenants sont déviantes dans la mesure où le tiroir convenable est l'imparfait (*prendre, chercher, passer*) En effet, il s'agit d'actions qui durent dans le passé. Les apprenants sont contraints d'investir l'indicatif imparfait au lieu du passé composé pour véhiculer l'aspect duratif dans le passé. Nous déduisons que la notion de l'aspect demeure problématique dans l'enseignement/apprentissage du FLE.

2.4. Calcul statistique de réussite dans l'exercice 1

Nous analysons dans ce qui suit la performance des apprenants à travers un tableau contenant le nombre total des formes acceptables et inacceptables employées pour chacun des deux temps (passé composé/imparfait) et le pourcentage que représente chaque nombre d'emplois. L'objectif de cette analyse étant principalement de voir si les apprenants sont en mesure de faire le choix du temps correct dans cet exercice et de voir lequel des deux temps leur pose en général plus de problème : toute forme verbale, se trouve porteuse d'un nombre défini d'informations grammaticales qu'elle partage dans des proportions variables avec chacune des autres auxquelles elle s'oppose, par exemple par l'aspect. Autrement dit, le choix des temps, ne véhicule pas seulement des informations d'ordre temporel, il exprime aussi de quelle manière le déroulement du procès est envisagé.

Occurrences temps	**Nombre d'occurrences attendues pour les 70 apprenants Pc (6x70) / Imp (9x70)**	**Nombre d'occurrences acceptables obtenue et pourcentage**	**Nombre d'occurrences inacceptables obtenues et pourcentage**
PC	420 (100%)	43.57%	56.66%
IMP	630 (100%)	53.96%	46.03%

Tableau 33: statistique des résultats de l'exercice 1

A partir des résultats obtenus, des 420 du nombre d'occurrences du passé composé attendu par l'ensemble des 70 apprenants, ils en ont produit 43.57% formes acceptables, et 56.66% formes inacceptables du même temps. Nous remarquons que plus de 50% des formes du passé composé n'ont pas été bien employées. Alors que 53% des formes de l'imparfait sont acceptables. Nous constatons aussi que le nombre de formes acceptables de

l'imparfait dépasse celui des formes non correctes. Ce temps a été abusivement employé pour rien car les emplois dont il est question sont pour la plupart erronés.

A partir de ces données, on peut avancer, que les apprenants dans leur ensemble n'éprouvent pas de facilité à gérer l'imparfait mais n'ont trouvé que l'accessibilité de commencer le texte par l'imparfait et de l'employer jusqu'à la fin donc pour tous les verbes, malgré la valeur d'aspect inaccompli attaché à ce temps. Cette valeur de procès inachevé, permet de présenter les faits comme étant en train de se dérouler. Même si l'imparfait ne fait pas avancer le récit, il permet aux événements qui, tout en paraissant immobiles continuent de se succéder en réalité.

Et puis cet imparfait ne peut couvrir la totalité de la narration, puisqu'il ne peut localiser dans le temps, ce sont des formes perfectives, en l'occurrence le passé composé, qui donnent le cadre (il y a un mois, j'ai décidé) sur lequel s'appuient les imparfaits narratifs.

Nous passons à l'analyse du second exercice de grammaire

3. Etudes des formes déviantes de l'exercice 2

L'exercice suivant est aussi un exercice lacunaire dont les phrases sont contextualisées, il est demandé aux apprenants de compléter les trous d'un texte avec une liste de verbes à placer au passé composé ou à l'imparfait. Nous voulons constater si les difficultés qu'avaient rencontrées les apprenants, à savoir les types d'erreurs commises relativement à la catégorie verbale, se reproduisaient lors du second exercice afin de comparer les résultats obtenus.

Le second exercice lacunaire proposé aux apprenants est présenté comme suit (Nous réécrivons le texte en conjuguant les verbes aux temps qui conviennent).

Exercice 2 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/*faisait*) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/ *avais*) rien de spécial à faire. Je (décider/ *ai décidé*) de sortir. Je (prendre/ *ai pris*) le bus. Je (descendre/ *suis descendue*) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les enfants (courir/ *couraient*) dans tous les sens. Les parents (être/ *étaient*) nerveux. L'atmosphère (être/ *était*) lourde, étouffante. Je (marcher/ *ai marché*) un peu. Je (vouloir/ *voulais*) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/ *me*

suis assise) sur un banc. Je (pouvoir/*pouvais)* entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/ *ai sorti*) mon roman de mon sac. Je n' (arriver /*arrivais*) pas à lire. Il (faire/ *faisait)* trop chaud, je (manquer/ *manquais*) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/ *éclata*), je (courir/ *ai couru*) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/ *me suis sentie*) soulagée.

Il s'agit d'un texte contextualisé et les emplois de l'imparfait ou du passé composé semblent plus variés en ce qui concerne les verbes d'activité et d'accomplissement : ceux-ci peuvent être placés au passé composé comme à l'imparfait, selon le point de vue.

Dans ce texte, nous avons deux plans distincts qui s'opposent : les verbes à un temps perfectif (le passé composé) définissant la dynamique des actions successives de la narration tandis que sur un autre plan les verbes à l'imparfait, qui sont associés chacun à une forme imperfective, présentent le décor. Weinrich. H (1973) utilise les notions de premier plan (formes perfectives) et arrière-plan (formes en- ait) pour distinguer ces deux plans. Cet arrière-plan sert à la description (par opposition à la progression narrative) destinée à préciser le caractère, les émotions des personnages, à fournir des informations sur l'atmosphère et les localisations spatio-temporelles. Autrement dit, Les actions dont les verbes sont au passé composé, placés au premier plan, c'est-à-dire qu'il raconte les actions qui rendent l'événement attirant et qui lui accèdent de progresser, et l'imparfait qui est en second plan puisqu'il sert spécifiquement à décrire (le caractère, le décor, les émotions…)

1.1.Etude des choix des temps verbaux

L'utilisation du passé composé et l'imparfait dans un même texte constitue un grand problème pour un bon nombre d'apprenants

Verbes	**Formes acceptables**		**Formes inacceptables**	
V1 Faire	32	45,71%	38	54,28%
V2 Avoir	63	90%	07	10%

Tableau 34 : Verbes *faire* et *avoir* à l'imparfait

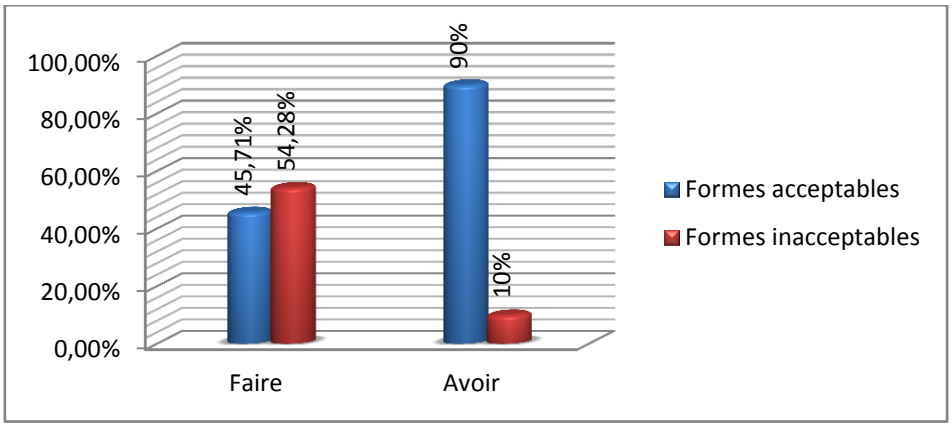

Figure 15 : Verbes *faire* et *avoir* à l'imparfait

Commentaire :

V1 et V2 (*faire, avoir)* expriment un état dont le procès est ponctuel se conjuguent à l'imparfait.

La consigne précise les formes verbales du passé à employer. Les apprenants devraient mettre les verbes aux temps du passé, nous ne attendons pas d'eux l'usage du présent de l'indicatif (pour un présent historique). Or, nous avons relevé 35% formes exclues, soit 25 apprenants qui ont conjugué le premier verbe V1 *Faire* au présent. Ces apprenants n'ont pas justifié leur réponse mise à part 3 :

- l'emploi du présent à cause de l'adverbe ce jour-là en 2010

-Deux autres ont avancé la même justification : le présent parce que l'action est longue.

En juillet 2010 crée le référentiel narratif de l'histoire. Le marqueur à valeur durative et itérative est censé se rattacher est moins bien perçus par les apprenants. Ils ont alterné présent et imparfait, pourtant la référence temporelle est précise. L'action est considérée comme antérieure au moment de l'énonciation, elle se déroule par rapport à un temps référentiel : *juillet 2010* et non *ce jour-là*. *Juillet 2010* constitue la référence des autres faits qui se produisent. Ce sont donc la signification de la phrase et les conditions de l'énonciation qui situe un procès.

Toutes les indications temporelles ne sont pas directement repérées par rapport au moment d'énonciation (Maingueneau, 1999, p. 37)

Certains (11 soit 15 % apprenants) ont opté pour l'emploi du passé composé qui présente pour eux une action achevée. Quant au taux d'emploi correct est *42%*. Quelques apprenants ont associé leurs réponses aux justifications suivantes :

A 1 : Une action initiale, inachevée

A6 :C'est un temps qui exprime l'habitude

A15 :C'est une description

A22 : Une action passée en 2010

A41 : Une action prolongée

A45 : Une action longue

Nous pouvons supposer que les explications ne sont pas aspectuelles et ne favorisent pas la compréhension et le choix du PC et de l'IMP.

Considérons la phrase suivante

J'ai décidé de sortir, j'ai pris le bus et je suis descendu au jardin du Luxembourg

Verbes	**Formes acceptables**		**Formes inacceptables**	
V3 Décider	50	71,42%	20	28,57%
V4 prendre	50	71,42%	20	28,57%
V5 Descendre	47	67,14%	23	32,85%

Tableau 35: Verbes *décider, prendre* et *descendre* au passé composé

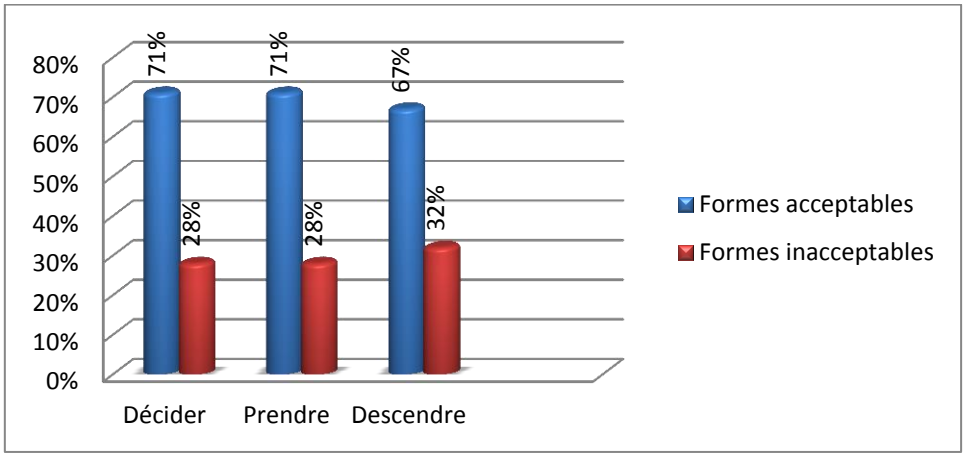

Figure 16 : Verbes *décider, prendre et descendre* au passé composé

Commentaire :

V3, V4 et V5 (*décider, prendre et descendre*) se conjuguent au passé composé. Nous avons des actions de premier plan au passé composé indiquant une visée accomplie (j'ai décidé, j'ai pris, je suis descendu)

J'ai décidé, employé comme accompli, cela s'interprète en effet comme : en ce moment il se trouve dans la situation de quelqu'un qui a fini de décider. Le passé composé n'est pas utilisé seulement comme forme d'accompli mais aussi comme passé perfectif (Maingueneau, 1993, p. 35). Il conserve de sa valeur d'origine (celle d'accompli du présent) une nuance terminative (1997, p. 29) il considère le procès comme formant un tout achevé et à ce titre isolable. Les séries de procès au passé composé ne forment pas des unités mais des suites juxtaposées (J'ai décidé de sortir, j'ai pris le bus et je suis descendu)

Ce temps est employé avec un taux d'emploi correct de *50%*néanmoins les justifications des apprenants restent insatisfaisantes et n'illustrent pas la différence entre l'utilisation du passé composé et celle de l'imparfait.

- raconte un fait court.

-L'action est brève.

- Le passé composé parce qu'il exprime une action achevée.

- C'est un verbe de mouvement qui exprime une action achevée.

- Des actions brèves et successives.

Nous passons au passage suivant :

Les enfants courraient dans tous les sens. Les parents étaient nerveux. L'atmosphère était lourde, étouffante.

Verbes	Formes acceptables		Formes inacceptables	
V8 Courir	50	71,42%	20	28,57%
V7 Etre	55	78,57%	15	21,42%

Tableau 36: Verbes *courir* et *être* à l'imparfait

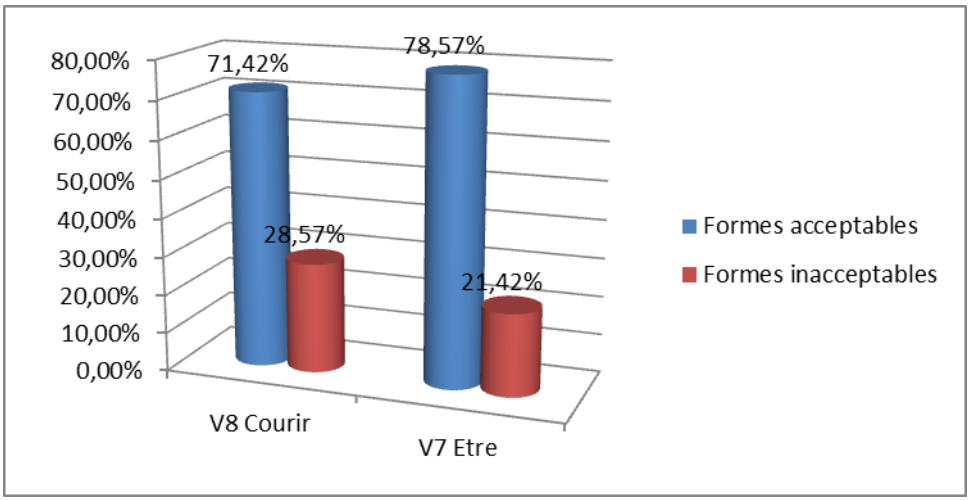

Figure 17 : Verbes *courir* et *être* à l'imparfait

Commentaire :

Le passage est construit avec des imparfaits narratifs : Courir (activité) suivi de deux verbes d'état (être), ils sont marqués par leur caractère inaccompli.

Nous remarquons que les apprenants ont réussi à conjuguer les deux verbes *courir* (71,42%) et *être (78,57%)* avec succès.

Couraient, étaient, était : appartiennent à la classe d'accomplissement, les procès sont en déroulement, liés à des actions non-terminées qui durent sans informations concernant ses bornes initiales et finales, ce qui implique l'emploi de l'imparfait.

La phrase suivante est présentée comme suit :

Je (marcher/…….) un peu.

Marcher		
Forme acceptable	37	52,85%
Forme inacceptable	33	47,14%
Total	70	100%

Tableau 37 : Verbe *marcher* à l'imparfait

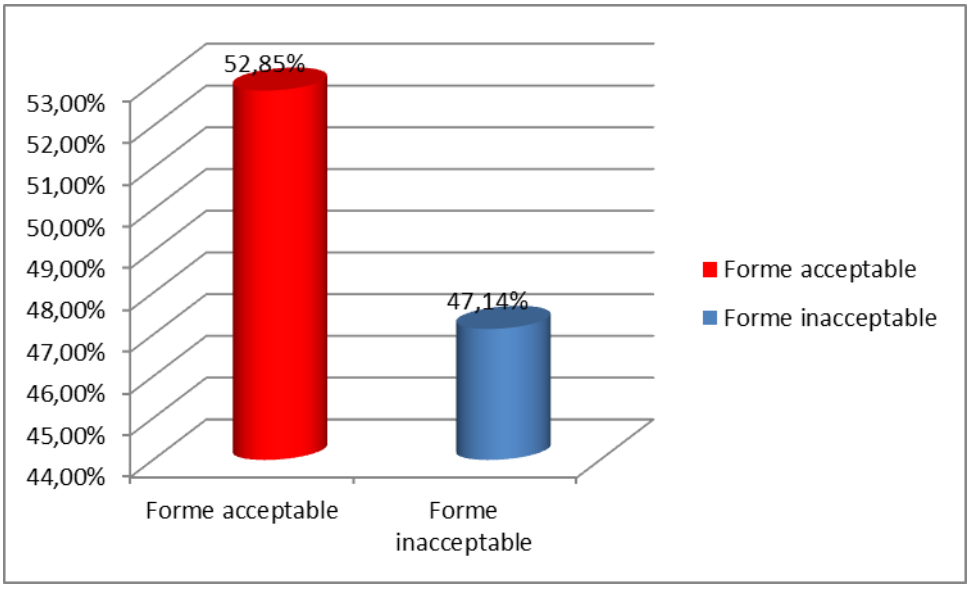

Figure 18 : Verbe *marcher* à l'imparfait

Commentaire :

Le verbe *marcher* (V9) vient couper la chaîne de l'imparfait, il exprime une action terminée et se conjugue au passé composé. Ce qui a posé un problème chez les apprenants, plus de la moitié environ *52 ,85%* n'ont pas réussi leur tâche. Beaucoup de verbes peuvent varier du point de vue de l'aspect mais aussi du mode d'action, comme par exemple, le verbe *marcher* est considéré comme un verbe imperfectif, mais dans l'expression *marcher un peu*le mode d'action est accompli au moment où l'action est terminée.

Marcher un verbe d'action qui exprime un procès de type activité, l'action est terminée. Le procès est parvenu à son terme final, il est totalement achevé, d'où l'emploi du passé composé.

Vouloir		
Forme acceptable	48	68.57 %
Forme inacceptable	22	31. 42%
Total	70	100%

Tableau 38 : Verbe *vouloir* à l'imparfait

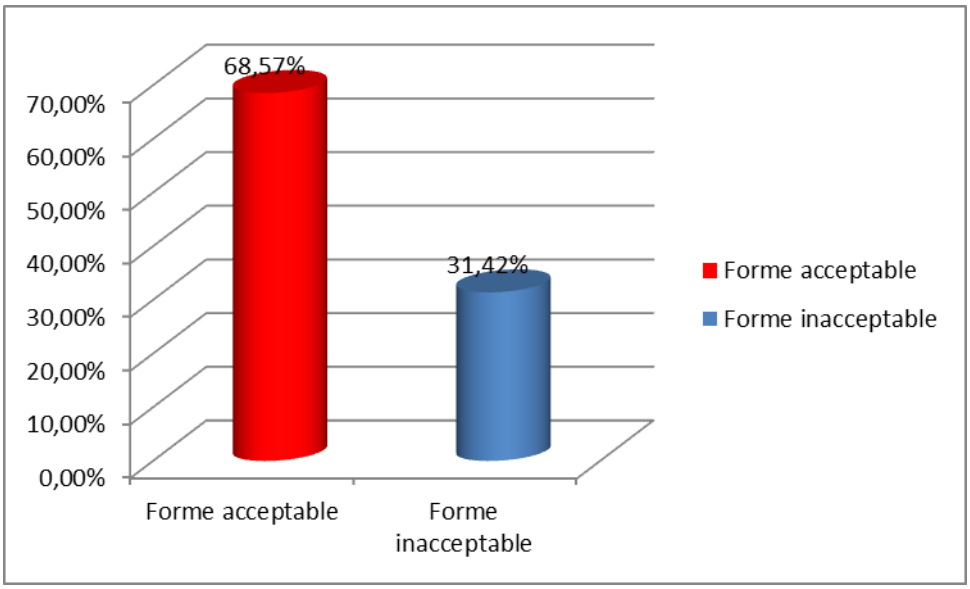

Figure 19 : Verbe *vouloir* à l'imparfait

V10 *vouloir* se conjugue à l'imparfait. Nous avons obtenu un résultat plus de 60% d'usage correct. L'imparfait marque quelque chose d'inachevé.

S'assoir		
Forme acceptable	32	45 ,71%
Forme inacceptable	38	54 ,28%
Total	70	100%

Tableau 39 : Verbe *s'assoir* au passé composé

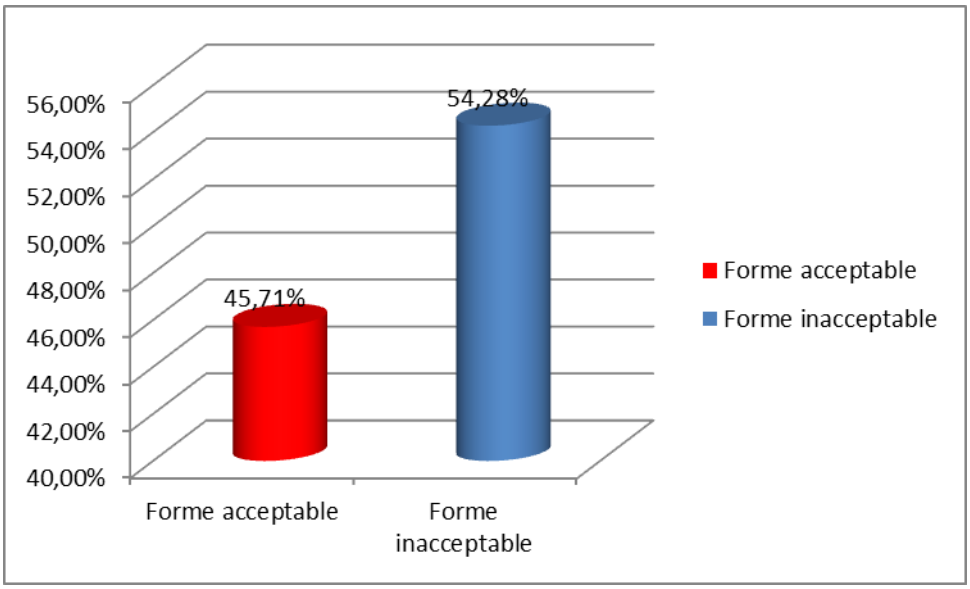

Figure 20 : Verbe *s'assoir* au passé composé.

V11 s'assoir se conjugue au passé composé

L'imparfait présente une situation passée qui a duré un certain temps. Le passé composé marque le changement de cette situation, la fin de l'habitude.

Concernant l'emploi incorrect de ce verbe, le tableau montre un taux de *54 ,28%* un taux qui reste inférieur à la moyenne.

Pouvoir		
Forme acceptable	48	68,57%
Forme inacceptable	22	31,42%
Total	70	100%

Tableau 40 : Verbe *pouvoir* à l'imparfait

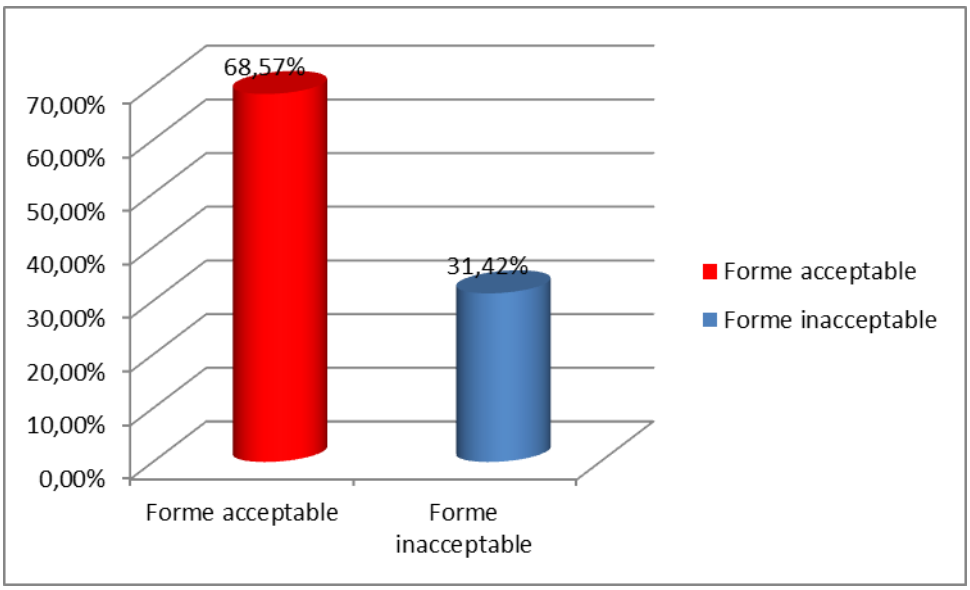

Figure 21 : Verbe *pouvoir* à l'imparfait

V12 *pouvoir* se met à l'imparfait, il marque un état. Nous avons obtenu 68,57% de bonnes réponses.

Sortir		
Forme acceptable	25	35,71%
Forme inacceptable	45	64,28%
Total	70	100%

Tableau 41 : Verbe *sortir* au passé composé

V13 *sortir* au passé composé. Nous pouvons constater que les apprenants ont toujours éprouvé de la difficulté à choisir le passé composé dans un tel contexte.

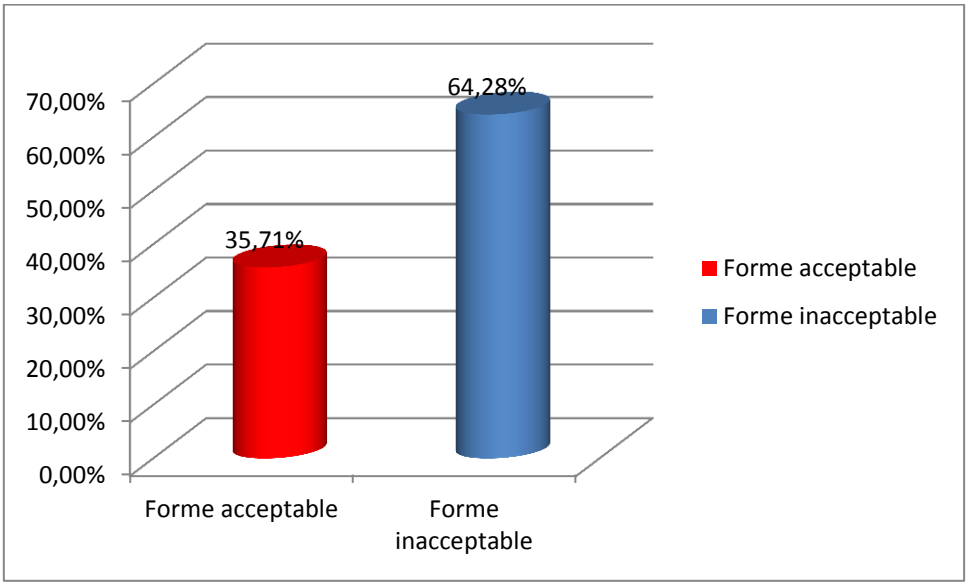

Figure 22 : Verbe *sortir* au passé composé.

Examinons la phrase qui suit :

Je n'arrivais pas à lire. Il faisait trop chaud, je manquais d'air.

Verbes	Formes acceptables		Formes inacceptables	
V14 Arriver	53	75,71%	17	24,28%
V 15 faire	35	50%	35	50%
V16 manquer	41	58,57%	29	41,42%

Tableau 42 : Verbes *arriver, faire* et *manquer* à l'imparfait.

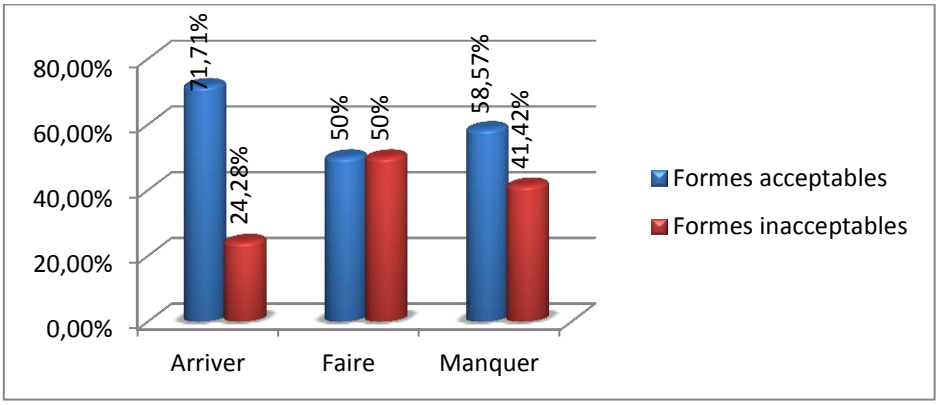

Figure 23 : Verbes *arriver, faire* et *manquer* à l'imparfait.

Les verbes 14, 15, 16 (arriver, faire et manquer) se conjuguent à l'imparfait. Le passage présente une série de procès identiques dont chaque occurrence est vue sous un aspect aoristique, elle est présentée sous l'aspect inaccompli (temps simple, imparfait).La valeur d'inaccompli est reportée sur l'ensemble de la série qui est perçus comme étant dans son déroulement. Nous avons une action qui continue de se développer : dans les divers emplois de l'imparfait, c'est l'idée de prolongement qui se retrouve (*arriver, faire, manquer et se sentir*)…..

Cependant, quand on parle d'imparfait narratif, on parle de série de procès, ainsi, la valeur d'inaccompli de l'imparfait se trouve reportée sur l'ensemble de la série.

Ce tiroir est complémentaire du passé composé, il permet d'évoquer des faits qui ne contribuent pas à faire progresser l'action (détails). Une phrase à l'imparfait ne peut donc être employée isolément ; et puis, le passé composé est peu compatible avec l'enchainement narratif. Il pose les procès comme disjoints, tous passés par rapport au moment d'énonciation et, en raison de son lien avec l'accompli, les présente comme statiques, au lieu de les tourner vers les événements qui suivent. Ainsi *faire, arriver et se sentir* qui peuvent être dénoté comme fait indépendants

D'autres erreurs se présentent dans l'exemple suivant

Quand l'orage éclata

Eclater		
Forme acceptable	12	17,14%
Forme inacceptable	58	82,85%
Total	70	100

Tableau 43 : Verbe *éclater* au passé simple

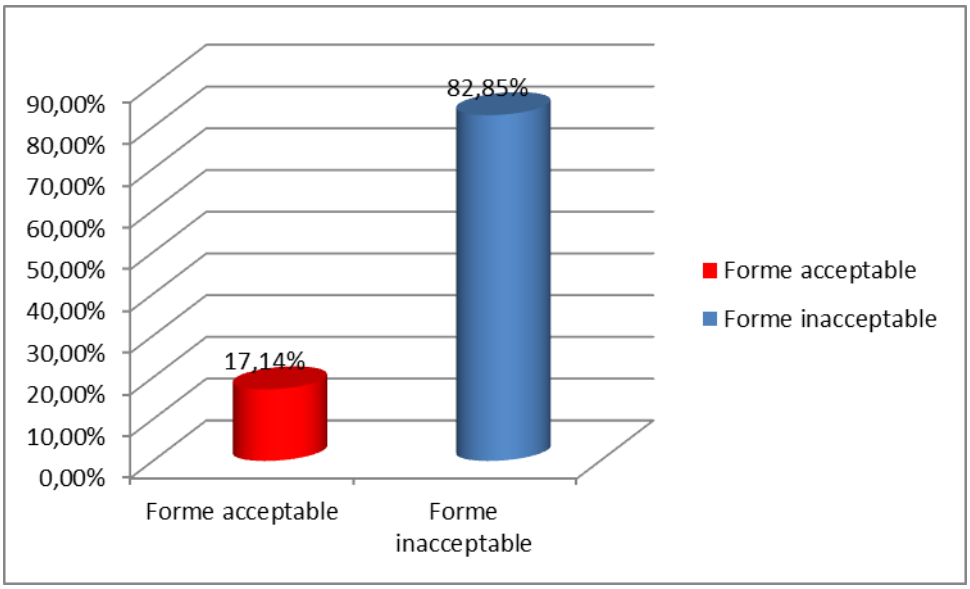

Figure 24 : Verbe *éclater* au passé simple

Le verbe *éclater* (V17), un verbe ponctuel qui présente l'aspect instantané, ce qui nécessite l'emploi du passé simple. La présence de l'adverbe *quand* limite le temps et se combine avec le passé simple. Les apprenants l'ont conjugué au passé composé.

Très peu d'apprenants (12) sont arrivés à conjuguer le verbe correctement et à repérer l'indicateur de temps, nous avons noté seulement 17,14%.

Parmi les formes inacceptables de la conjugaison de ce verbe (82,85%), nous avons obtenu 28,57% verbe conjugué à l'imparfait, considéré comme forme exclue, et 54,28% verbe conjugué au passé composé, considéré comme forme possible, car le passé composé correspond au passé simple et peut le remplacer surtout à l'oral.

Cette déviation est expliquée par la non maîtrise de la conjugaison du passé simple, et puis les apprenants ignorent l'emploi effectif de l'aspect : quand faut-il recourir au passé simple ?

Les réponses de la phrase suivante sont présentées comme suit :

Verbes	**Formes acceptables**		**Formes inacceptables**	
V18 Courir	34	48,57%	36	51,42%
V19 Se sentir	28	40%	42	60%

Tableau 44 : Verbes *courir* et *se sentir* au passé composé

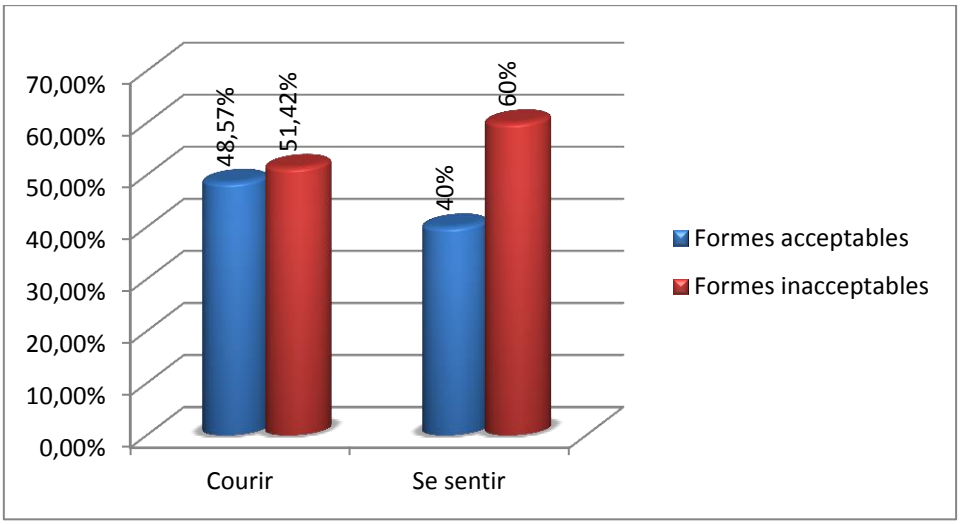

Figure 25 : Verbes *courir* et *se sentir* au passé composé

Pour les deux verbes *courir* (V18) et *se sentir* (V19) : l'interprétation itérative est mise de côté grâce à l'adverbe « quand », ces derniers verbes se conjuguent au passé composé qui se prêtent mieux à l'expression des résultats des événements qui se succèdent.

Le sens des phrases n'est pas bien saisi par les apprenants, ceci justifie un taux de *60%* d'emploi incorrect pour le verbe *se sentir* et *51%* pour le verbe *courir*. Probablement les difficultés sont apparues à cause de l'ignorance de l'emploi de l'antériorité.

Les procès sont successifs et présentés dans une perspective résultative de l'accompli.

3.2. Les types de procès

Nous avons dans le second exercice 6 verbes qui expriment l'état et 7 verbes qui expriment une activité, 4 verbes exprimant l'accomplissement et 1 verbe exprimant l'achèvement.

Perfectif		Imperfectif	
Accomplissement	Achèvement	Etat	Activité
-Décider -Prendre -Descendre -Eclater	-S'asseoir	-Faire (état descriptif) -Avoir -Etre -Vouloir -Pouvoir -Manquer -Se sentir	-Courir -Marcher -Sortir -Arriver

Tableau 45: Types de procès du second exercice

3.3. Résultat global des verbes en pourcentage

Nous allons dans ce qui suit analyser de façon qualitative les résultats des verbes. Nous allons comparer le taux de réussite de chaque verbe en montrant ceux qui ont obtenu de meilleurs scores et ceux qui ont été manqués.

	Faire	Avoir	Décider	Prendre	Descendre	Courir	Etre	Marcher	Vouloir	S'assoir	Pouvoir	Sortir	Arriver	Faire	Manquer	Eclater	Courir	Se sentir
Formes acceptables	32	63	50	50	47	50	55	37	48	32	48	25	53	35	41	12	34	28
Formes inacceptables	38	7	20	20	23	20	15	33	22	38	22	45	17	35	29	58	36	42

Tableau 46 : Taux de réussite pour chaque verbe de l'exercice 2

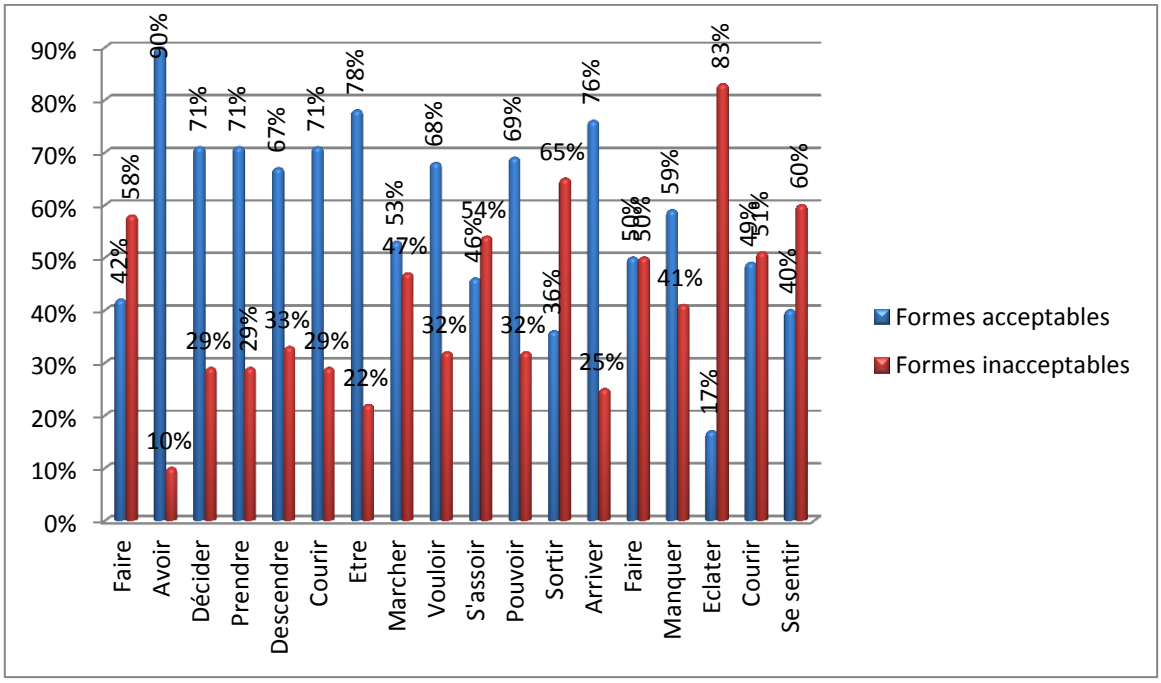

Figure 26 : Taux de réussite pour chaque verbe de l'exercice 2

Commentaire :

Le second exercice lacunaire présente un choix binaire, soit le passé composé ou l'imparfait, les apprenants étaient devant une alternative de choix conjugués (PC et IMP) pour chacun des 19 verbes.

La figure illustre le taux de réussite moyen des verbes ainsi que l'ensemble des verbes de cet exercice. Certains verbes ont effectivement été plus difficiles pour les apprenants et ont paru problématique, à savoir : le verbe 1 *faisait* (42 %) des apprenants ont correctement employé l'imparfait, le verbe 13 *ai sorti* (35,71%), verbe 17 éclata (17,14%) a occasionné un faible taux de réussite, le verbe 19 *je me suis sentie* (40%).

Les apprenants rencontrent des difficultés dans l'alternance entre l'imparfait et le passé composé, ils ne maîtrisaient pas encore la différence d'emploi entre ces deux temps, leurs connaissances est bel et bien incomplètes, soit qu'ils n'ont pas encore amorcé l'utilisation des deux temps ensemble. Ils ne savent pas distinguer les deux dans un même texte vu du manque de compréhension voire de maîtrise de l'application de leurs valeurs et les différences aspectuelles entre eux. Autrement dit, les deux temps du passé sont présentés en tenant peu compte de l'aspect grammatical : le passé composé s'oppose à l'imparfait par sa nature aspectuelle, les temps composés et donc le PC ont une valeur d'accompli et les temps simples, comme l'IMP, une valeur d'inaccompli. Cette opposition est systématique en français, car elle se manifeste « à tous les modes, par l'opposition entre les formes composées et les formes simples du verbe. » (Riegel, Pellat et Rioul, 1994, p.293).

3.4.Calcul statistique de réussite du second exercice

Pour faciliter la lecture des résultats, nous les avons résumés dans le tableau suivant :

OCCUR. TEMPS	Nombre d'occurrences attendues pour les 70 apprenants	Nombre d'occurrences acceptables obtenues et pourcentage	Nombre d'occurrences inacceptables obtenues et pourcentage
PC	630 (100%)	43.49%	56.50%
IMP	700 (100%)	61%	39%

Tableau 47: Statistique des résultats de l'exercice 2

Commentaire :

Suivant ce tableau, on voit que plus de *50%*des formes de l'imparfait attendues ont été bien employées, dans l'ensemble. Alors que moins de *44%* des formes du passé composé sont acceptables. A partir de ces données, les apprenants dans leur ensemble avaient plus de problèmes à gérer le passé composé que l'imparfait.

Nous observons dans cet exercice une alternance des temps du passé, cette alternance repose sur des oppositions aspectuelles (oppositions imparfait / passé composé) et combine des nuances aspectuelles et énonciatives. L'imparfait réfère à des processus saisi en cour de déroulement, il marque l'arrière-plan : les procès présentés de façon imperfective ont valeur de décor ou de description des procès présentés de façon perfective (au passé composé). Néanmoins, les apprenants ont rencontré des difficultés dans l'usage des deux temps dans un même texte. Ils confondent entre l'imparfait qui est un temps simple de la description des actions dans le passé et le passé composé, un temps composé par lequel on exprime des actions accomplies. Cela implique que les apprenants développent l'acquisition de la forme temporelle avant l'acquisition de l'accompli. Ils ne savent pas différencier ces deux temps de base du passé. Par conséquent, ils les emploient de manière aléatoire.

Pour utiliser ces deux temps, il faut pouvoir faire relever leurs oppositions d'usage dans des situations divers et comprendre que le passé composé est utilisé pour décrire un fait terminé tandis que l'imparfait se fait lié à une action non- terminé et l'alternance se présente en respectant les règles de l'aspect.

Après avoir dressé un portrait des résultats obtenus lors du second exercice, nous passons au troisième.

4. Etude des formes déviantes de l'exercice 3

Dans l'exercice suivant, les apprenants sont amenés à choisir, dans un texte lacunaire, le verbe approprié pour chacune des 12 alternatives constituées d'un verbe au passé simple et à l'imparfait. Pour obtenir toutes les bonnes réponses, l'apprenant doit choisir 4 verbes au passé simple et 8 à 1'imparfait. (Nous réécrivons le texte en conjuguant les verbes aux temps qui conviennent.

Exercice 3: Conjuguez les verbes suivants au passé (imparfait ou passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/*était*) midi. Les voyageurs (monter/*montaient*) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/*portait)* sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/ *avait*) un long cou. Il se (plaindre /*plaignait*) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/*infligeait*). Dès qu'il (apercevoir/ *aperçut*) une place libre, il se (précipiter/ *précipita*) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/ *aperçus*) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/ *vêtit*) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/ *trouvait*) là lui fit cette remarque : il (falloir/ *fallait*) mettre un bouton supplémentaire.

Il s'agit d'un récit qui est fondé sur l'imparfait complémentaire du passé simple, il ne comporte pas de référence d'énonciation. Les apprenants sont censés à conjuguer les prédicats (verbes conjugués au passé simple ou à l'imparfait) selon l'imperfectif (procès non borné) et le perfectif (borné).

Dans ce texte, nous avons des occurrences d'imparfaits et de passés simples qui participent au développement de la narration. Cette solidarité fonctionnelle entre perfectif et imparfait engendre une netteté quand ils sont mis en relation au sein du même énoncé, ce que certains linguistes appellent « schéma d'incidence » (Maingueneau, 1999, p. 88). La forme à l'imparfait indique le procès en cours d'accomplissement et offre la base sur laquelle tombe le « point d'incidence » que constitue le verbe à la forme perfective (le passé simple)

4.1.Etude des formes déviantes au niveau de la temporalité

Étudions les premières phrases de l'exercice

C' (être/……..) midi. Les voyageurs (monter/……..) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/……..) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/……..) un long cou. Il se (plaindre /……) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/……..).

Verbes	Formes acceptables		Formes inacceptables	
V1 Etre	69	98,57%	1	1,42%
V2 Monter	39	55,71%	31	44,28%
V3 Porter	50	71,42%	20	20,57%
V4 Avoir	64	91,42%	6	8,57%
V5 Se plaindre	43	61,42%	27	38,57%
V6 Infliger	43	61,42%	27	38,57%

Tableau 48 : Verbes *être, monter, porter, avoir, se plaindre et infliger* à l'imparfait

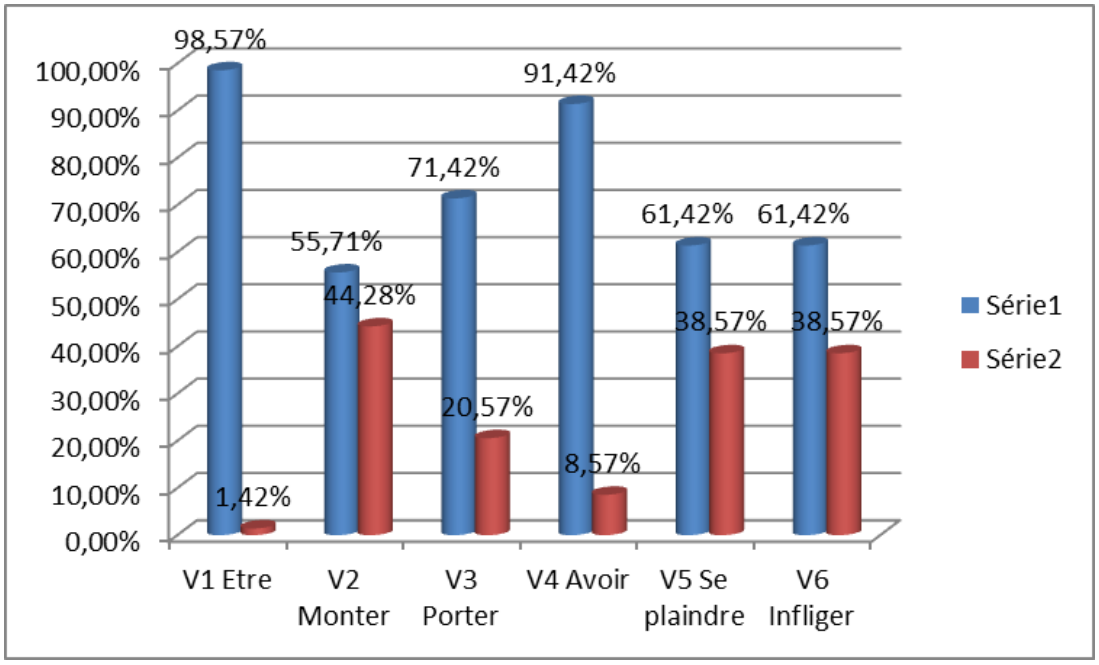

Figure 27 : Verbes *être, monter, porter, avoir, se plaindre et infliger* à l'imparfait

Commentaire :

V1, V2, V3, V4, et V5 (*être, monter, porter, avoir et se plaindre*) se conjuguent à l'imparfait ayant fondamentalement une valeur aspectuelle d'état (état descriptif). Dans cette description les procès en cours d'accomplissement se succèdent que l'imparfait est plus propice à les exprimer, à cause de son aspect inaccompli. D'un point de vue aspectuel, l'imparfait réfère à des processus saisis en cours de déroulement, Il envisage le procès "sans limites, aspect imperfectif, trait non borné et duratif.

Les apprenants commencent leur texte avec un imparfait sans ancrage temporel au passé. Nous avons obtenu un bon résultat 98,57% pour le verbe « *être* », 55,71% pour le verbe d'action *monter*.

Les deux verbes qui suivent (*porter* et *avoir*) sont des verbes qui expriment un état, ayant un trait duratif. Les apprenants ont fait un bon usage, ils ont réussi à les conjuguer à l'imparfait.

Le verbe *porter* (71,42%) et *avoir* (91,42%) leur semble facile à conjuguer. Les apprenants ont conçu que le passage du texte est une description du jeune monsieur qui peut être considérée comme un texte descriptif introduit dans une narration.

Se plaindre et infliger deux verbes exprimant une activité, les apprenants ont réussi à les conjuguer à l'imparfait. Nous avons 61,42% un taux de réussite pour le verbe *se plaindre* et 57% pour le verbe *infliger*. Les verbes qui ont un aspect lexical duratif sont davantage compatibles avec un emploi de l'imparfait.

Nous passons maintenant aux nombres de productions de formes verbales infimes du passé simple. Considérons les phrases suivantes :

Dès qu'il (apercevoir/……) une place libre, il se (précipiter/…….) vers elle et s'y assis. Je l' (apercevoir/……) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/…….) d'un pardessus.

Verbes	**Formes acceptables**		**Formes inacceptables**	
V7 Apercevoir	6	8,57%	64	91,42%
V8 Se précipiter	20	28 ,57%	50	71,42%
V9 Apercevoir	9	12,85%	61	78,14%
V10 Se vêtir	17	24,28%	53	75,71%

Tableau 49 : Verbes *apercevoir, se précipiter, apercevoir et se vêtir* au passé simple

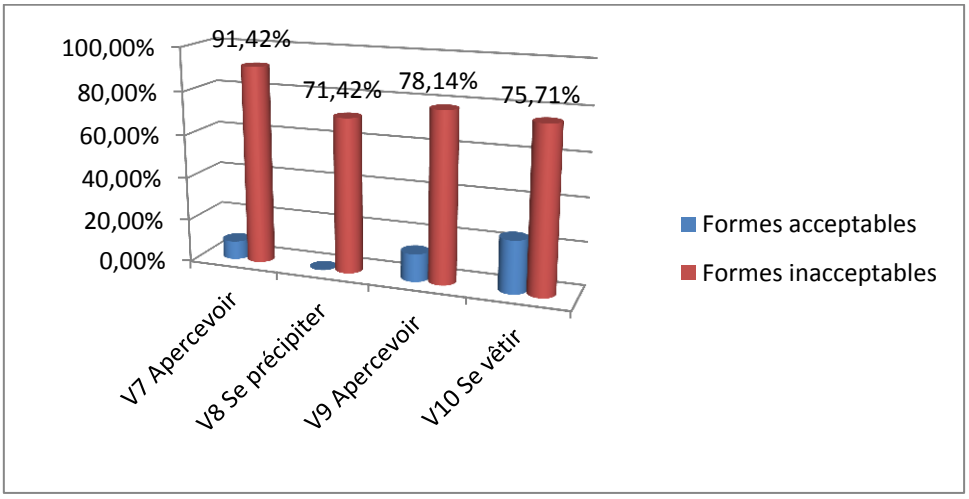

Figure 28 : Verbes *apercevoir, se précipiter, apercevoir et se vêtir* au passé simple

Commentaire :

V7, V8, V9 et V10 (*apercevoir, se précipiter, apercevoir et se vêtir*) se conjuguent au passé simple.

Le verbe V7, vient couper la chaîne de cet imparfait, il doit être au passé simple car le procès qu'il exprime correspond à un achèvement, aspect perfectif. Une série de passé simple continue donc pour exprimer les événements principaux. Le procès du V8 exprimant un accomplissement, aspect perfectif doit être au passé simple, ainsi que le V9. Ces verbes marquent des actions rapides et achevées qui se succèdent. Les procès (*aperçut, se précipita, s'y assis*) participant à la progression de l'action. Une forme de passé simple ne s'emploie qu'associée à d'autres, chacune servant de repère à celle qui suit, en l'absence de tout repérage par rapport au moment de l'énonciation. Ces formes au passé simple représentant des intervalles temporels réduits à une sorte de « point » insécable. Leur juxtaposition s'interprète comme une succession d'événements qui s'appuient sans chevauchements les uns sur les autres. Le passé simple est en général réservé aux textes narratifs ; en principe, on n'emploie pas de manière isolée un verbe au passé simple : les événements mis au passé simple forment une chaine de verbes, par laquelle le texte avance vers sa fin en effaçant tout lien avec la situation d'énonciation. Il fait de chaque procès un point d'appui pour celui qui va suivre (Maingueneau, 1997, p. 29) Les séries évoquées au passé simple sont perçues comme des unités temporelles insécables (aperçut, se précipita, s'y assis).

L'utilisation de ce temps est minime, nous avons obtenu les résultats suivants :

Apercevoir (8.57%), *se précipiter* (28.57%), *apercevoir (*12.85%), *vêtir* (24.28%)

A l'égard, le résultat obtenu illustre la confusion entre les deux temps (passé simple / imparfait), la majorité des apprenants ont eu des problèmes avec l'emploi ou le fonctionnement du passé simple. La mauvaise gestion de la temporalité dérive de la non - maîtrise des valeurs aspectuelles, la non exploitation de l'indicateur signifiant la soudaineté (dès que) qui suffi pour que le temps apparaisse.

Les déviations commises proviennent de la confusion des deux temps principaux de la narration. Les apprenants ont opté plutôt pour l'emploi du passé composé, alors que le texte narratif se base essentiellement sur le couple passé simple/ imparfait comme temps fondamentaux permettant aux événements de se dérouler selon leur importance. A ce propos, l'imparfait est réservé à la description caractérisé par l'absence des bornes, c'est le temps

d'arrière-plan, il présente le cadre de l'histoire et le passé simple décrit des actions brèves, il exprime typiquement l'idée de borne.

29 apprenants soit (41.42%) ont conjugué le verbe « *apercevoir* » au passé composé. Ici, seul le passé simple permet de rendre la succession chronologique de faits écoulés que rien ne rattache au présent ; c'est un temps qui marque une action sans lien avec le présent, elle est achevée, une autre va lui succéder ; le passé composé n'a plus sa valeur propre qui est de marquer une action entrant dans le passé, ou une action passée qui, par ses conséquences, intéresse encore le présent. Il faut bien voir que le passé simple constitue le temps adapté aux narrations, qui se présentent comme un enchainement d'actions successives. En cela le passé simple se distingue du passé composé, qui n'est pas prédisposé à enchainer les actions d'une totalité narrative.

D'autres apprenants ont conjugué tous les verbes du récit à l'imparfait (A61, A62, A 40, A 37, A68, A 17). Alors, un énoncé constitué uniquement d'imparfait est perçu comme incomplet, il ne suffit pas à inscrire un énoncé dans la temporalité, ou sera interprété comme exprimant l'habitude (Maingueneau, 1999, p. 87), c'est-à-dire, employé sans circonstant temporel ni autre temps, ce sera l'interprétation itérative (habitude) qui prédomine. L'imparfait ne peut guère être utilisé tout seul mais se trouve associé avec d'autres temps perfectifs du passé que sont le passé simple et le passé composé, auxquels il s'oppose.

En outre, il ya lieu de remplacer les temps de récit passé simple/imparfait parle présent d'une façon aléatoire sans tenir des modes narratifs; les apprenants font un mélange entre les deux modes narratifs ce qui nous montre qu'ils ignorent l'usage des temps narratifs et leurs valeurs dans un récit.

La fin du récit s'éloigne de la brièveté de l'action pour les verbes *se trouver* et *falloir* qui se conjuguent à l'imparfait, nous avons enregistré 67,14% de bonnes réponses.

4.2.Les types de procès

Nous avons dans cet exercice deux verbes qui expriment l'accomplissement, trois verbes expriment l'achèvement ; trois verbes exprimant l'état et trois verbes exprimant une activité. Nous les présentons dans le tableau qui suit.

PERFECTIF		IMPERFECTIF	
Accomplissement	Achèvement	Etat	Activité
-Se précipiter (vers) -Se vêtir	-Monter(dans l'autobus) -Apercevoir (une place) -S'asseoir -(le) Faire	-Porter (un chapeau) -Avoir (un long cou) -Se trouver (là)	-Se plaindre (de) -Infliger (qqchose) -Faire

Tableau 50: Types de procès du troisième exercice.

4.3.Résultat global des verbes en pourcentage

Comme avec les deux exercices précédents, nous allons présenter dans un tableau les temps corrects auxquels il fallait mettre les verbes infinitifs (V1 à V12) proposés. Mais contrairement aux cas antécédents, dans un récit comme celui-ci (exercice 3) on s'attend aux différents temps du passé, y compris le passé simple qui ne peut être employé dans l'exercice1 et l'exercice 2

	Etre	**Monter**	**Porter**	**Avoir**	**Se plaindre**	**Infliger**	**Apercevoir**	**Se précipiter**	**Apercevoir**	**Se vêtir**	**Se trouver**	**Falloir**
Formes acceptables	69	39	50	64	43	43	6	20	9	17	47	47
Formes inacceptables	1	31	20	6	27	27	64	50	61	53	23	23

Tableau 51 : Taux de réussite pour chaque verbe de l'exercice 3

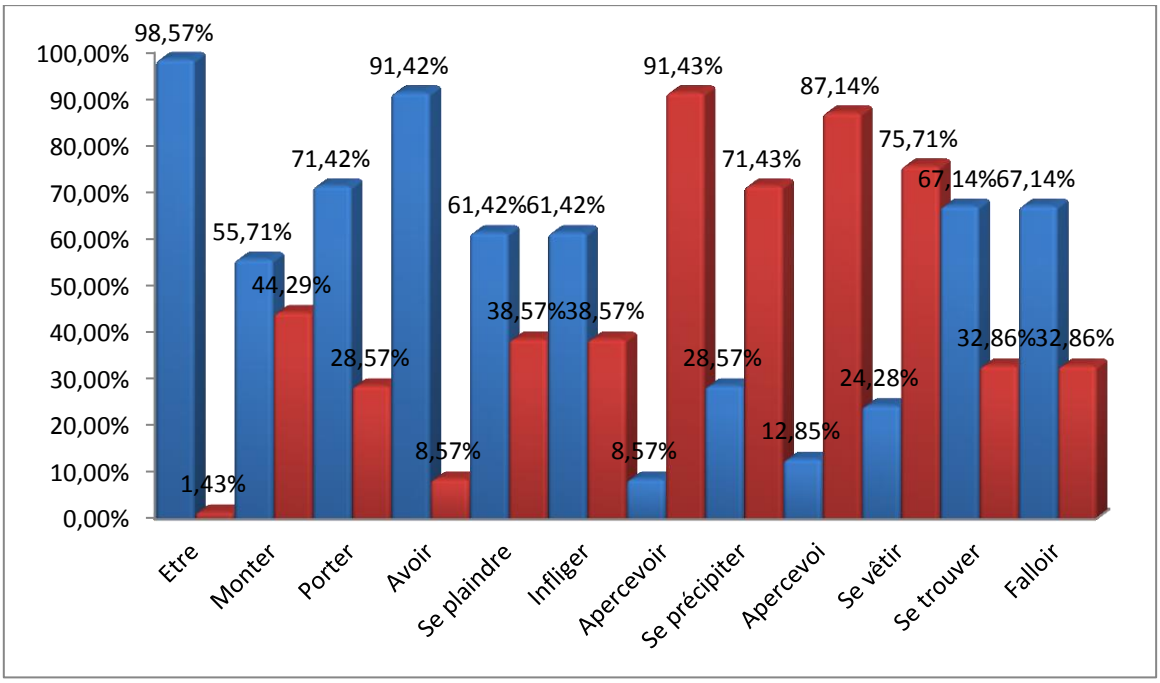

Figure 29 : Taux de réussite pour chaque verbe de l'exercice 3

Le troisième et dernier exercice lacunaire présente un choix binaire entre le passé simple et l'imparfait, les apprenants étaient devant une alternative de choix conjugués (PS et IMP) pour chacun des 12 verbes.

En observant (la figure 29) nous pouvons apercevoir que les apprenants n'ont pas trouvé de difficultés lors de l'identification des verbes conjugués à l'imparfait, alors que les difficultés apparaissent lors de l'identification des verbes conjugués au passé simple. L'emploi du PC ou l'IMP à la place du PS occupe le premier rang pour les apprenants, c'est-à-dire, au lieu d'utiliser les verbes au PS, l'apprenant emploie un autre temps (qui n'est pas approprié). Les mauvaises réponses sont dues à l'ignorance des apprenants de la valeur du passé simple ; c'est-à-dire son aspect non duratif. Cette brièveté qui est souvent marqué par des adverbes de temps. Dans la grammaire traditionnelle, ces marqueurs sont appelés « compléments circonstanciels de temps ». La présence de ces marqueurs du temps suffit pour manifester la localisation du temps dans le contexte, et la non maitrise de l'opposition dans l'emploi entre le passé simple et l'imparfait. Les apprenants font preuve d'une grande incapacité à choisir le temps verbal qui convient.

4.4. Calcul statistique de réussite dans l'exercice 3

Après avoir présenté les formes verbales employées par les apprenants, nous allons déterminer le nombre de verbes acceptables et inacceptables produit. Pour faciliter la lecture des résultats, nous les avons résumés dans le tableau suivant :

Occurrences Temps	Nombre d'occurrences attendues pour les 70 apprenants PS (4 x 70) / IMP (8x70)	Nombre d'occurrences acceptables obtenues et pourcentage	Nombre d'occurrences inacceptables obtenues et pourcentage
Passé simple	280 (100%)	22.85%	77.14%
Imparfait	560 (100%)	72.5%	27.67%

Tableau 52 : Statistique des résultats de l'exercice 3

Le texte que nous avons étudié, alternent le passé simple et l'imparfait. Le passé simple narre la succession des faits du récit, l'imparfait interrompt la narration pour évoquer le décor, présenter un personnage, exprimer une circonstance durable.

D'après les résultats du tableau, nous constatons que le nombre de formes de verbes inacceptables du passé simple dépasse largement celui des formes non correctes de l'imparfait. Nous remarquons aussi que plus de 70% des formes de l'imparfait attendues ont été bien employées, dans l'ensemble.

A partir de ces données, on peut déduire que les apprenants dans leur ensemble auraient plus de problèmes à bien gérer le passé simple que l'imparfait.

5. Synthèse des exercices lacunaires

	PC	IMP	PC	IMP	PS	IMP
Formes acceptables	43.57%	53.96%	43.49%	61%	22.85%	72.5%
Formes inacceptables	56.66%	46.03%	56.50%	39%	77.14%	27.67%

Tableau 53: Résultat global des exercices lacunaires

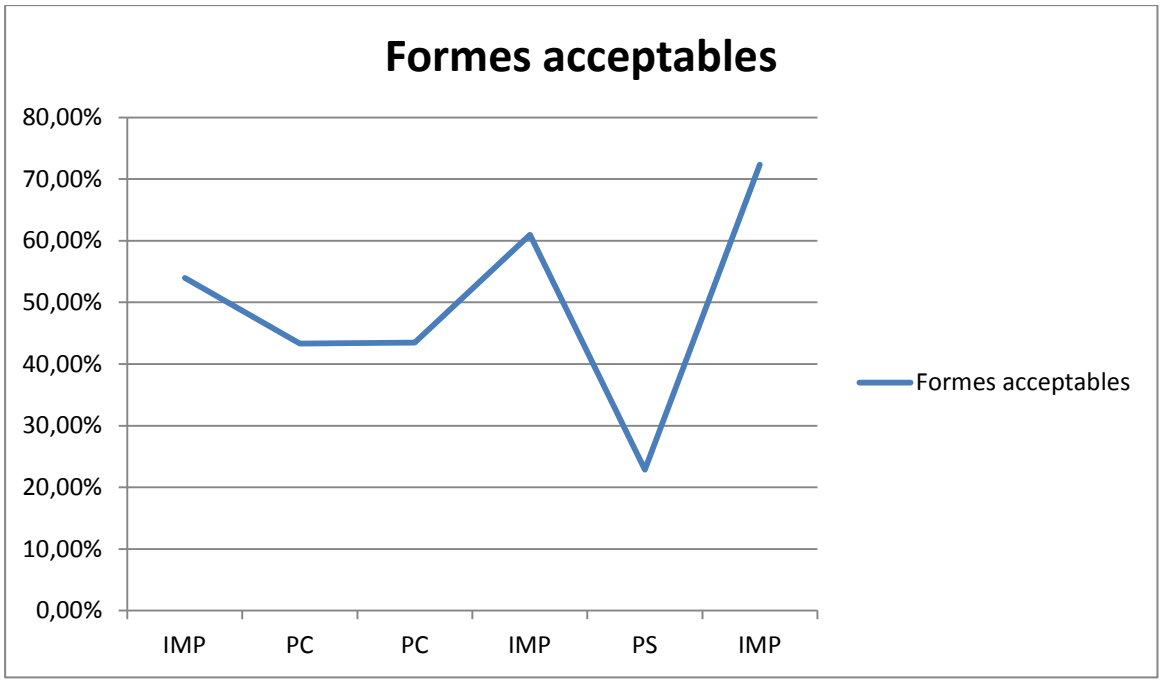

Figure 30 : Résultat global des exercices lacunaires.

Commentaire

Le graphique qui apparaît sous forme de courbes (Figure 30) ci-dessus, nous montre les difficultés d'usage des temps du passé : passé composé et passé simple auxquelles font face les apprenants lors des exercices.

Les apprenants ont conjugué les verbes d'une façon aléatoire. Ils ne maîtrisent pas les temps de base du passé, et ils ne savent pas dans quel cas employer le passé simple ou l'imparfait. D'une part, les apprenants ont réussi à combiner l'usage du PC et de l'IMP dans certaines phrases. D'autre part, la plupart utilisent le PC au lieu de l'IMP ou l'inverse. Ils confondent le PC avec l'IMP. Ce type d'erreur est fréquent et présent dans les deux premiers exercices. En effet, nous avons enregistré un taux de réussite n'excédant pas *43, 57%* de bonnes réponses pour l'emploi du passé composé dans le premier exercice et *43,49%* dans le deuxième exercice. Les apprenants n'ont pas montré d'amélioration significative, l'utilisation fautive du PC et de l'IMP chez les apprenants se manifeste sous plusieurs causes :

- La notion de durée par exemple est méconnue. La compréhension de la différence entre le PC et l'IMP est plutôt aspectuelle, elle n'est pas de nature temporelle. Elle est dérivée d'une distinction de points de vue inchoatif/choatif ; la notion d'inchoativité est propre au passé composé et celle de choativité est associée à l'imparfait, (le locuteur n'éprouve pas le besoin de mettre l'accent sur le début du procès. Selon les recherches de Weinrich (1973, cité par Pierre Calba, 2014), le temps de l'imparfait est le temps du second plan, c'est le temps de

l'explication, de la description. Ainsi, grâce à l'aspect duratif-imperfectif, l'imparfait donne l'illusion d'un passé encore vivant. Servant à voir le procès de l'intérieur et non dans son unité. Alors que le passé composé sert à exprimer l'essentiel, des événements principaux du récit et à faire progresser l'action.

- La confusion entre les deux temps provient de la non distinction de l'opposition d'aspect entre les deux temps : aspect accompli/ inaccompli. Le passé composé présente une situation dans sa totalité, tandis que l'imparfait comprend une part d'inaccompli ; il ne marque ni le début ni la fin de l'action. Cette opposition aspectuelle accompli et non accompli est respectivement assimilée en français à l'opposition temps composé / temps simple. Les formes simples expriment l'aspect en cours, non accompli, du fait ou de l'action, telles le présent, imparfait, passé-simple, tandis que les formes composées (auxiliaire + participe passé) telle le passé-composé, expriment l'aspect achevé, accompli, du fait ou de l'action exprimés par le verbe.
- Il est à noter que les apprenants n'ont repris aucune explication aspectuelle lors des exercices. L'analyse qualitative que nous avons réalisée démontre que l'ignorance des explications aspectuelles ont possiblement produit plusieurs échec pour la plupart des apprenants.
- Les apprenants ne maîtrisent pas bien l'opposition dans l'emploi entre le Pc et l'Imp sous les points de vue textuel et énonciatif, c'est pourquoi ils confondent entre les deux temps.

Par ailleurs, les apprenants identifient facilement la modalité de l'imparfait, nous avons enregistré de bons résultats entre 53,96% et 72,5%. Car les exercices proposés sont considérés comme des textes descriptifs introduits dans une narration.

En revanche, nous avons obtenu un résultat qui ne dépasse pas 22,85% de bonnes réponses pour l'emploi du passé simple par rapport au résultat de chaque apprenant. A cet égard, nous pouvons cerner les sources de difficultés suivantes :

- Le passé composé a beau être employé comme temps du passé, il conserve quelque chose de sa valeur d'accompli. Si le passé simple permet d'enchainer des procès, le passé composé met en relation chaque procès, considéré isolément, avec la situation d'énonciation. Par conséquent, il faut distinguer le passé simple qui constitue le temps adapté aux narrations , se présentant comme un enchainement d'actions successives du passé composé, qui n'est pas disposé à enchainer les actions d'une totalité narrative, ainsi que l'imparfait qui exprime un passé différent de celui qu'exprimerait un PS ou un PC. C'est pourquoi H. Weinrich (1973),

dans Grammaire et textualité du français, qualifie le temps du passé simple de temps du « premier plan », tandis qu'il qualifie l'imparfait qui sert à la description et qui est exclue de la trame évènementielle de temps « d'arrière plan ». Ces oppositions semblent poser problème pour les apprenants et ne sont pas maîtrisées.

- le choix entre l'imparfait et le passé composé, ou plutôt entre l'imparfait et le passé simple, dans le champ de l'aspect est méconnaissable chez l'apprenant.

Dans ce sens, Valma (2015, p. 2) explique qu'aucun système linguistique n'est purement aspectuel ou purement temporel. Autrement dit : chaque forme grammaticale qui exprime une notion aspectuelle ou temporelle renvoie à l'aspectualité et à la temporalité. Néanmoins, il reste assez difficile de conceptualiser une valeur aspectuelle sans faire appel à une certaine temporalité sous-jacente.

6. Analyse des productions écrites

Notre analyse des productions écrites des apprenants se base sur la méthode quantitative / qualitative. Nous allons faire un classement des erreurs relevées, ensuite nous exposons les résultats en tentant de les interpréter.

6.1. Du fonctionnement des temps verbaux dans un corpus de textes historiques

Comme directives, il est demandé aux apprenants d'employer les trois temps du passé (passé simple, passé composé, imparfait), en vue de produire un texte historique relatant un événement passé. L'activité de production écrite de ce texte historique s'intègre dans le premier projet dont l'objectif consiste à relater la commémoration d'une journée historique, réalisez une recherche documentaire puis faire une synthèse de l'information à mettre à la disposition des apprenants dans la bibliothèque. Le texte que nous allons étudier est un texte à caractère informatif faisant partie de la séquence 1 : informer d'un fait d'histoire dont l'intention communicative est d'introduire un témoignage dans un fait historique. L'objectif de cette activité s'agit d'amener l'apprenant à rédiger un texte historique en introduisant un témoignage.

Consigne : *Le journal de votre lycée veut rendre hommage aux personnes qui ont participé à la guerre de libération. Pour ce fait. Ils organisent un concours des meilleurs « faits historiques fondés sur des témoignage »*

Dans le cadre de votre participation, demandez à une personne de votre entourage qui a vécu la guerre de libération, de vous raconter un événement auquel elle a pris part. Insérez les témoignages de cette personne.

Cette expression écrite est effectuée le dimanche 03 novembre 2019. Elle s'est déroulée en 60 minutes.

L'enseignante a précisé la consigne et l'activité langagière sollicitée, ainsi que le genre à produire (récit historique) et aussi la situation de communication (témoin d'événements réels) afin d'aider l'apprenant à choisir une base temporelle et à s'y tenir (la présence des temps du passé ainsi que la présence des organisateurs textuels.

6.2. Fonctionnement des temps verbaux

Les apprenants ont rédigé des textes courts parce qu'ils n'ont pas suffisamment de connaissances pour pouvoir s'exprimer. Néanmoins, nous avons relevé des erreurs que nous répartissons comme suit : des verbes non conjugués, la morphologie erronée du passé composé, le mauvais choix de l'auxiliaire (être ou avoir) et un non-respect de l'accord du participe passé, emploi de temps non-appropriés à la nature du texte, conjugaison mal maîtrisée: tantôt ils confondent le présent avec le passé, l'imparfait avec le passé composé ; tantôt ils utilisent l'infinitif au lieu de conjuguer le verbe. Les erreurs de conjugaison ne manquent pas dans leur écrit. Nous avons obtenu aussi des valeurs temporelles et aspectuelles de quelques énoncés qui ne dépendent pas aux valeurs associées dans le texte, ce qui peut perturber la compréhension. Le verbe est vu comme un élément central dans la structuration de la phrase, étant considéré comme le nœud de la phrase et le porteur des marques de temporalité. A cet égard, les temps verbaux sont l'une des composantes les plus importantes d'une action et permettent l'analyse de l'événement porté par le verbe. Néanmoins, il ne faut pas confondre la valeur temporelle d'un verbe et les temps verbaux**.** Ces derniers reflètent une relation chronologique entre un procès et un repère choisi, et la maitrise de l'opposition imparfait / passé composé ou passé simple est ainsi important pour pouvoir réussir la narration en FLE, autrement dit, l'alternance des temps est indispensable dans une narration.

L'étude du fonctionnement des temps du verbe dans un texte nécessite la prise en compte de plusieurs plans d'analyse : morphologique (marques liées au mode, au temps, à la personne, au nombre et au genre), lexical (aspect), syntaxique, sémantique (valeurs) et textuel (en lien au genre textuel, à la cohérence et à la cohésion textuelles). Serge Érard et Christopher Laenzlinger. Chapitre 8

Pour mener à bien notre travail, nous avons en premier lieu compté dans chaque production écrite le nombre de verbes conjugués et les temps employés, puis nous les avons classés dans le tableau suivant :

Temps employés	**Nombre de fréquence**	**Pourcentage**
Présent	83	31,43 %
Passé composé	94	35,60%
Imparfait	61	23,10%
Passé simple	26	9,84%

Tableau 54 : Répartition des temps verbaux employés par les apprenants

Nous présentons dans ce tableau les temps employés dans les productions écrites des apprenants. L'objectif de ce tableau est de dresser un comptage complet des principaux temps utilisés par les apprenants dans un texte historique. Or, l'emploi des temps est-il cohérent et adéquat ?

Nous allons collecter les différents temps utilisés par les apprenants et les classer selon les tiroirs verbaux puis étudier ensuite les différentes substitutions déficientes auxquelles les apprenants usent pour exprimer leurs idées. Ce qui nous intéresse est principalement de voir si l'apprenant est en mesure de faire le choix du temps correct dans son écrit.

Nous avons retenu dans les textes des apprenants, des erreurs morphologiques et grammaticales dans l'emploi des temps du passé, ce qui nous permet de déterminer leur valeur et toucher du doigt le problème de l'utilisation de l'aspect verbal. Pour notre analyse, nous n'avons pas rejeté les formes verbales qui comportent des erreurs orthographiques, car ces formes sont bien interprétables, c'est-à-dire les désinences mal choisies par exemple n'ont pas un impact négatif sur l'objectif de notre travail. Autrement dit, nous justifions notre choix de ne pas rejeter les formes verbales qui ne comportent que des erreurs grammaticales par le fait qu'elles sont bien interprétables, c'est-à-dire qu'on peut clairement voir de quel temps il s'agit.

Nous illustrons les résultats dans le graphe qui suit :

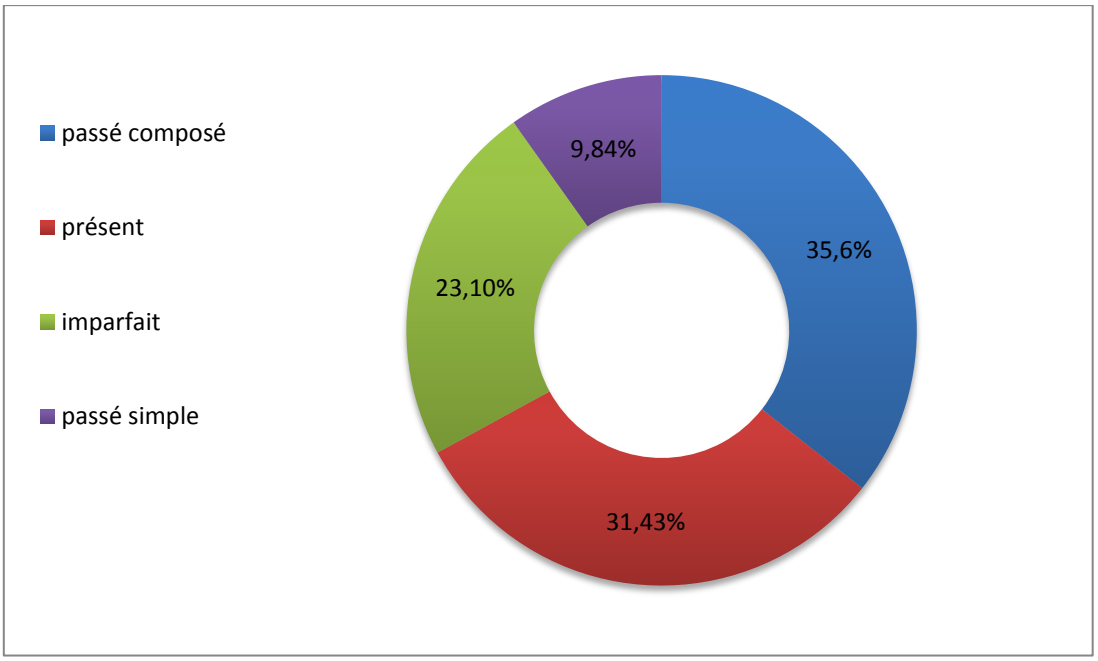

Figure 31 : Répartition des temps verbaux employés par les apprenants.

A travers ce diagramme, nous observons trois temps qui dominent, à savoir, le présent, le passé composé et l'imparfait, puis vient le passé simple avec un nombre minime (9,84%). Pour ce qui est du passé composé, son emploi a été de 94 fois soit 35,60%, suivi du présent, employé quant à lui 83 fois soit (31,43%) et en troisième position, nous retrouvons l'imparfait employé 61 fois soit (23,10%)

Les apprenants n'ont utilisé en fait que deux temps grammaticaux dans leurs productions pour marquer l'époque passée : l'imparfait et le passé composé. Ils ne savent pas employer d'autres temps du passé en dehors du passé composé et de l'imparfait. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on ne retrouve que ce nombre insignifiant de passé simple dans toutes leurs copies. Cela nous incite à réfléchir davantage sur les aspects de la temporalité, les temps du passé sont enseignés mais ne sont pas exploités par les apprenants à l'écrit.

Une partie des apprenants a mis des verbes au présent pour parler du passé, et cela pour éviter l'emploi des temps du passé parce qu'ils ne maîtrisent pas, alors que la consigne les a orienté à utiliser les temps du passé pour parler d'un événement passé. Ils ont trouvé la facilité d'utiliser systématiquement la valeur du présent en vue d'induire chez le lecteur des émotions en rendant les événements plus vivant et plus actuels. L'emploi de ce présent peut décrire en tant que « présent d'actualité », de « description d'événement ». Et puis c'est le temps auquel ils sont exposés pour une longue durée au cours de leur apprentissage.

6.3. Analyse statistique des résultats

Nous allons analyser tous les verbes employés par les apprenants suivant un tableau comportant des colonnes nous montrant les occurrences totales : le nombre total des formes acceptables et inacceptables employé dans les productions écrites et le pourcentage que représente le nombre de verbes.

Le tableau ci-dessous résume les résultats obtenus calculés en pourcentage

Nombre de verbes employés	Nombre de verbes incorrectement employés	Nombre de verbes correctement employés
264	155	109
100%	57,64%	42,35%

Tableau 55 : Résultats des verbes en pourcentage

Le nombre de verbes conjugués employés par les apprenants représentent un nombre de 264 verbes sur un nombre total de copies représentant 70. Nous avons obtenu 155 verbes mal employés soit 57,65%, les apprenants ont échoué à employer correctement le temps verbal qui convient dans leur écrit. Ce pourcentage montre parfaitement que les notions de base ne sont pas encore acquises, les apprenants rencontrent des difficultés d'apprentissage dans le maniement des temps verbaux.

6.4. Repérage des verbes

Ace stade nous voulons de plus en plus nous intéresser aux performances individuelles dans le choix du temps verbal et à l'aspect du verbe.

Par ailleurs, après avoir présenté le choix des formes verbales fait par l'ensemble de nos 70 apprenants, il sera utile de déterminer le nombre de formes verbales appropriées et inappropriées produit par rapport à chacun des temps employés.

Le tableau qui suit présente le résultat de ce comptage : les temps verbaux et leurs performances, suivra ensuite notre commentaire sur les statistiques présentées.

Temps							
Passé composé		Imparfait		Passé simple		Présent	
Nombre de formes appropriées	Nombre de formes inappropriées	Nombre de formes appropriées	Nombre de formes inappropriés	Nombre de formes appropriés	Nombre de formes inappropriés	Nombre de formes appropriées	Nombre de formes inappropriés
35	59	26	35	12	14	47	36

Tableau 56 : Les formes verbales correctes et incorrectes produites par les apprenants

Des 94 verbes employés au passé composé, nous avons obtenu 35 formes correctes et 59 formes incorrectes. Pour l'étude de l'imparfait, sur un nombre de 61 nous avons 26 formes correctes et 35 formes inappropriées. Dans leur ensemble, les apprenants ont plus de problèmes dans l'emploi de l'imparfait que du passé composé. Le nombre des occurrences inacceptables à l'imparfait est plus élevé que celui du passé composé.

6.5. Calcul statistique des résultats

Nous allons analyser statistiquement la performance des 70 apprenants suivant un tableau comportant des colonnes nous montrant le pourcentage que représente chaque nombre de formes verbales acceptables ou inacceptable au niveau de chaque temps. L'objectif de ces analyses est de voir lequel des temps est employé le plus et lequel pose en général plus de problème aux apprenants.

Occurrences temps	Pourcentage des occurrences acceptables	Pourcentage des occurrences inacceptables
Passé composé	37,24%	62,76%
Imparfait	42,62%	57,37%
Passé simple	46,15%	53,84%
Présent	43,38%	56,62%

Tableau 57 : Statistique des résultats des apprenants

Sur 94 verbes conjugués au passé composé, nous avons obtenu 62,76% d'occurrences inappropriées. Alors que pour l'imparfait, nous avons constaté 57,37% comme un taux d'échec sur 61 fréquences. Tandis que le passé simple ne paraissait pas si familier et facile à l'ensemble d'apprenants, à tel point que le résultat a été décevant pour un plus grand nombre

d'apprenants : sur une totalité de 264 fréquences, nous avons obtenu que 26 verbes employés au passé simple avec environ 53,84% d'occurrences inappropriées.

Pour simplifier la lecture de ce tableau, nous présentons un histogramme, dans lequel nous montrons l'utilisation des temps verbaux par ces apprenants.

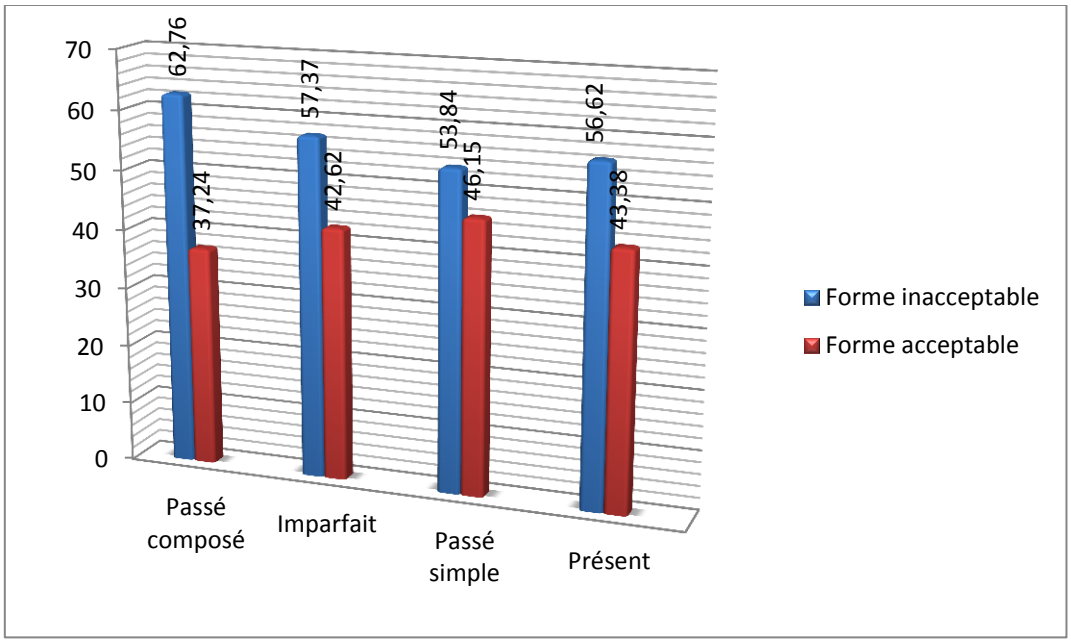

Figure 32 : Statistique des résultats des apprenants.

Les apprenants n'ont pas suffisamment de connaissances dans l'emploi des temps verbaux à l'écrit. A part les deux temps passé composé et imparfait, les apprenants rencontrent des difficultés dans l'emploi du passé simple qu'ils ne maitrisent pas et négligent son fonctionnement. Quelques apprenants seulement l'ont utilisé. On pourrait même supposer que ces apprenants ont essayé de faire usage du passé simple juste parce que la consigne les y autorise. Cet emploi du passé simple n'a pas été correctement employé et ne peut de ce fait prêter à une interprétation cohérente.

6.6. Substitutions déviantes au niveau de la temporalité

Le travail proposé aux apprenants nous a permis de relever différentes erreurs liées au mauvais choix des temps verbaux. Il s'agit d'une déviation temporelle, remplacer un temps verbal avec un autre sans tenir compte de la cohésion du texte.

6.6.1. Le passé simple : le temps le moins utilisé dans les productions écrites

Nous avons remarqué un nombre insignifiant de passé simple dans toutes les copies des apprenants. En effet, une grande majorité près de 90% n'a pas employé un seul passé simple. A part quelques-uns qui ont montré de meilleurs exploits, c'est-à-dire les formes produites par trois apprenants sur 70 ont été toutes bien employées.

Corpus et interprétation

Les formes recevables que nous avons obtenu (12occurrences) sont employés par quelques apprenants

Texte 27 :

Ce jour du 8 mai, de grandes manifestations furent organisées par la P.P.A. Puis ce fut la provocation, l'éclatement : c'est à la suite de l'intervention des policiers et des soldats dans les villes. Le colonat animé par la haine et la violence donna cônes à ses sentiments les plus bas….

Texte 32 : *Histoire Noire*

Le 8 mai 1945, des massacres ayant fait plus de 45000 morts eurent lieu. Sétif, Galma, Kherrata. Un an plus tard, Farhat Abbes créa l'union démocratique du manifeste algérien (UDMA) et El-Hadj Massali le mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD), celui-ci créa en outre l'organisation spéciale en 1947. Le 1er novembre 1954 la révolution algérienne fut déclenché. Le congrès de Soummam eut lieu le 20 aout 1966. Le 20 septembre 1957 la question algérienne fut inscrite à l'ordre du jour de l'ONU .

Texte 33*:Dans d'Akfadou*

C'était le 25 octobre 1958, dans la forêt d'Akfadou. Le conseil de cette wilaya devait se réunir et regrouper la plupart des chefs dont le colonel Si Amirouche. Ils étaient arrivés la veille.

Ce jour-là, alors que le soleil apparaissait au fond de l'horizon, un avion « mouchard » survola la forêt, puis trois avions firent le va et vient au-dessus de forêt et des douars environnants. Les moudjahidines entendîmes plusieurs rafales de mitrailles : le colonel Si Amirouche donna un ordre et les compagnies se dispersèrent dans la forêt en plusieurs

groupes afin d'occuper tous les points stratégiques. Les soldats français déployèrent toutes leurs forces mais ne purent pénétrer dans l'Akfadou.

A travers ces textes, nous observons un enchaînement chronologique que le passé simple est très apte à indiquer. Le passé simple peut être utilisé dans ces textes en tant que le vrai temps du passé exprimant des actions soudaines, son emploi est à cause du fait que les événements du texte se succèdent suivant le même ordre que les verbes qui les expriment,

Des apprenants n'ont pas réussi son emploi dans leur énoncé. Cette déviation est expliquée par la non maîtrise de la valeur de ce temps suit à décrire des événements passés ayant une durée brève ou une durée relativement brève : Il se définit par opposition à l'imparfait. Ensuite, l'apprenant ignore l'emploi effectif de l'aspect, le passé simple exprime l'aspect accompli, saisissant le procès dans sa globalité tandis que l'imparfait exprime l'aspect non accompli, c'est-à-dire qu'il saisit le procès dans son déroulement.

Texte 3 : *Mon grand-père et la guerre de libération nationale*

« Quand j'étais avec mon grand-père, nous parlâmes de la guerre nationale, il m'a dit que la France est entrée en Algérie en 1830et les français faire *des travaux très méchants… »*

L'apprenant a commencé son texte par l'utilisation de deux temps au passé pour exprimer une antériorité qui marque qu'un fait est antérieur à un autre fait au passé. L'utilisation du passé simple indique l'aspect terminatif du procès, il est peut être utilisé dans ce texte à cause de l'aspect accompli qui lui est attaché en tant que le vrai temps du passé exprimant le procès achevé. Le passé simple se définit par l'opposition à l'imparfait. Cette opposition passé simple/imparfait fonctionne dans des textes narratifs écrits où le passé simple relève de l'aspect accompli, est le temps principal de la narration ; l'imparfait, exprimant le non accompli, est le temps de la description au passé. Néanmoins, l'apprenant n'explique pas la situation d'une manière claire, les deux procès *être* et *parler* ne sont pas simultanés, le lecteur ne sait pas si parler de la guerre nationale a eu lieu une seule fois ou à chaque fois qu'il rencontre son grand-père.

Le verbe du 3ème groupe *faire* ne paraît pas si familier et si facile que l'apprenant n'a pas su le conjuguer, il s'est contenté de garder sa forme infinitive, cela montre parfaitement que les notions de base et de terminaisons ne sont pas encore acquises. L'apprentissage de la morphologie verbale, à l'oral et à l'écrit, constitue ainsi une étape nécessaire vers l'autonomie en production écrite, dont une part se réalise dans le travail de

révision qui implique des habiletés de relecture et réécriture accessibles, opératoires et transférables.

Texte 11 :

« Moi je demandai à mon grand-père à me raconter un événement de la guerre algérienne pendant le déclenchement de la guerre….

L'emploi du passé simple s'explique par l'achèvement des événements dans leur totalité mais ces événements n'apparaissent pas dans une succession chronologique et rapide que le passé simple n'est plus apte à exprimer, si l'apprenant utilisait les connecteurs adéquats, un circonstanciel ou un adverbe de temps, ce passé simple correspondrait bien.

Cependant, nous n'avons pas eu l'avantage de voir assez de copies en forme de récit contenant les formes du passé simple, ce qui ne nous a pas permis de prendre en compte ce temps. Les apprenants ne savent pas employer d'autres temps du passé en dehors du passé composé et de l'imparfait. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'on ne retrouve que ce nombre insignifiant de passé simple dans toutes leurs copies.

5.6.2. Substitution du passé composé à l'imparfait

La plupart des apprenants a utilisé le passé composé au lieu de l'imparfait ou l'inverse. Il existe des cas où, au lieu d'utiliser le passé composé, les apprenants utilisent l'imparfait. D'autre part, il arrive que les apprenants utilisent le passé composé au lieu de l'imparfait. Au lieu d'utiliser l'imparfait qui traduit un procès en cours ou en train de se dérouler dans le passé, pour décrire le décor, la situation du second plan, ils utilisent le passé composé, alors que le passé composé sert à exprimer l'essentiel, des événements principaux du récit et à faire progresser l'action. Il marque un procès comme accompli à un moment du passé. Il a la valeur d'aspect terminé « perfectif ». L'imparfait est utilisé pour décrire un aspect duratif tandis que le passé composé montre un aspect achevé. Les apprenants confondent ces deux temps.

Selon notre description morphologique et grammaticale des erreurs retenues, ce type d'erreur de choix d'un temps verbal non-approprié est fréquent et il est présent dans beaucoup de textes des apprenants. En effet, comme les apprenants ne maîtrisent pas bien l'opposition dans l'emploi entre le passé composé et l'imparfait sous les points de vue textuel et énonciatif, ils ne les emploient pas correctement. Ce sont deux temps du passé qui présentent l'action d'un point de vue différent. L'emploi de ces deux temps est lié à l'aspect du verbe et au déroulement du procès.

Cette opposition en FLE entre le présent, d'une part, et le passé composé et l'imparfait, de l'autre, est d'abord une distinction aspectuelle qui pose des problèmes chez les apprenants.

Corpus et interprétations

Texte1 :

« *...jusqu'à maintenant j'ai gardé les voix de souffrance des mamans et les pères et je me souviens leurs larmes de tristesse ça m'a touché tout le temps »*

Le groupe prépositionnel *jusqu'à maintenant*, indique le moment de la parole qui se combine le plus souvent avec le présent. Lorsque la forme verbale ne suffit pas pour interpréter exactement un énoncé, celui-ci peut comporter d'autres éléments de repérage explicites, sous la forme d'adverbes (jusqu'à maintenant). Il s'agit d'un procès duratif dont on peut fixer les limites dans le passé (début) ou dans le futur (fin) à l'aide des indicateurs temporels. Autrement dit, *jusqu'à maintenant*, un complément marquant la durée, il introduit le moment où un événement s'arrête que ce soit dans le passé, le présent ou le futur, par conséquent, le passé composé, de par sa valeur aspectuelle, se combine très facilement avec les adverbes indiquant une antériorité directe par rapport au moment de l'énoncé tel que *hier*, les adverbes comme *ce matin, tout à l'heure, maintenant, en ce moment* indiquent le moment de la parole qui se combinent le plus souvent avec le présent.

Texte 9 :L'événement historique avec témoignage

« Un jour, je participais dans un concours qui a abordé le thème de rendre hommage aux personnes qui ont contribué à la guerre nationale…

Lorsque la France était en Algérie en 1830. Comme tout pays a obligé toutes sortes d'égorger, tuer et torturer le peuple algérien. Quand j'ai assieds avec mon grand-père, il a commencé à me parler qu'est-ce qu'il a lui fait et il m'a raconté beaucoup d'événements historique par exemple, il m'a affirmé que les français utilisaient les armes, détruisaient les domiciles des algériens, brûlaient leurs morceaux de terre…et ça pour casser les valeurs des algériens a travers leurs pays.

Personnellement, je suis choqué des événements que la France a été fait contre l'Algérie »

L'apprenant emploie l'imparfait et le passé composé : l'imparfait pour la description des événements historiques que l'Algérie a traversé, tandis que le passé composé pour les événements achevés avec une durée définie. Nous constatons une base temporelle instable, et l'ordre des procès semble négligé. L'apprenant ne distingue pas les événements en arrière-

plan de ceux du premier plan. Il a commencé son texte par l'emploi erroné de l'imparfait alors qu'il n'y a pas un procès qui permet son emploi, il n'a pas donné une importance à l'indicateur de temps *un jour* qui indique l'antériorité traduisant un événement singulatif, c'est un indice contre la valeur itérative. L'action de participer est achevée « accompli » par rapport au repère temporel *un jour*. Cet imparfait « participais » doit céder la place à la forme du passé composé pour que la seconde phrase de ce texte soit bien correcte. Le verbe *participer* en effet présente ici un procès complètement achevé et ne peut être mis dans un temps de non accomplissement comme le présent ou l'imparfait.

Texte : L'Algérie de 1907 à 1954

« L'Algérie était un pays indépendant jusqu'à ce qu'au 1907 où la France s'installe et instaure des codes qui obligeaient les autochtones à vivre dans un guette juridique limité. En 1912 l'Emir Abdelkader *a organisé* une pèche politique a donné naissance à l'Etoile Nord Africain…. »

Il s'agit d'une énonciation historique. L'énoncé semble généralement coupé de la situation d'énonciation. Les événements sont posés comme ils se sont produits.

L'apprenant emploi le passé composé (a organisé) plutôt que le plus-que-parfait. Ce temps est un accomplis du passé : le procès est envisagé comme accompli, achevé par rapport à un moment du passé plus récent. Le plus-que-parfait note ainsi une action achevée et exprime l'antériorité par rapport au passé simple ou l'imparfait

Ce choix peut s'expliquer par la valeur d'accompli du présent du passé composé. Hors contexte en effet, le recours au plus-que-parfait attendu dans un récit au passé n'est pas évident pour un apprenant qui raisonne à partir de la situation présente, en discours.

On ne peut pas avancer la même explication pour les exemples qui suivent, il s'agit d'une erreur à répétions chez plusieurs apprenants

Texte 23 : *L'histoire de l'Algérie*

« La France colonisait l'Algérie en 1830, l'armée française commence à tuer les algériens et volait leur droit de vivre pendant une longue période… »

Ce passage montre une antériorité entre le moment de l'énonciation et le moment de référence. L'apprenant choisit l'imparfait en considérant que l'action est continue. Le fait de parler d'un événement du passé terminé, cela impose l'emploi du passé simple qui exprime une position d'antériorité par rapport au moment de l'acte d'énonciation qui produit une

valeur fondamentale. La notion de durée n'est pas maîtrisée, en la considérant comme longue, l'apprenant opte pour l'emploi de l'imparfait.

Texte 35 :

« L'Algérie avant la colonisation était forte mais lorsque la flotte a été détruite, elle a été occupée par la France… »

Les scènes décrites par l'apprenant montrent une antériorité, l'action de la détruite de la flotte s'est passée avant que la France occupe l'Algérie. Nous observons un emploi erroné du passé composé.

Texte 7 :

« Je me souviens que mon grand voisin me raconte un événement du massacre du 8 mai 1945. Il commençait son cruel événement par les cris qu'a fait le plein des lieux parce qu'il regardait le sang des combattants algériens et français qui ont été un cas d'accrochage, mon voisin est très peureux et il cachait un groupe de moudjahidine sur la terrasse … »

Nous sommes face à un texte contenant un mélange de temps qui conduit à un manque de compréhension du contenu.

Le passé composé est le premier temps reconnu en général par les apprenants pour exprimer le passé, mais lorsque ce temps entre en rapport avec d'autres dans un texte, beaucoup d'entre eux ne savent pas où l'employer exactement. Dans cette production, on ne le trouve pas là où on l'attendait citant le verbe raconter que l'apprenant a conjugué au présent, le passé composé est plus acceptable, il traduit une action qui vient de s'accomplir ; l'apprenant envisage une durée délimitée, bornée car la date est omise : le massacre du 8 mai 1945.

6.6.3. Substitution du présent à l'imparfait

Nous avons constaté dans les copies des apprenants, l'emploi erroné du présent au lieu l'emploi de l'imparfait bien que les valeurs et les temps des deux tiroirs verbaux soient divergents, cela revient à leur manque de compétence dans l'organisation textuelle. Baylon et Fabre (1973) affirment que l'imparfait est un temps du passé et le considèrent comme « un présent en cours dans le passé » : « *l'imparfait se distingue des autres temps du passé par sa valeur d'aspect : c'est le tiroir verbal qui marque l'inachevé (imperfectif); il exprime une action (passée) sous l'aspect de la durée : il comprend, comme tel, une part d'accompli et une*

part d'inaccompli ; il ne marque ni le début ni la fin de l'action provoquée... » (Baylon et Fabre, 1973, p104).

Des copies entièrement rédigées au présent, sans aucune référence ni au moment de l'énonciation, ni au repère temporel de l'événement auquel référence est fait. Il serait possible de considérer que les erreurs commises reviendraient à leurs connaissances antérieures dans leur langue maternelle, les apprenants utilisent le présent à la place de l'imparfait. En faisant un rapprochement entre une forme du système verbal français et une forme du système verbal arabe, ils emploient le présent avec la présence des circonstanciels du passé qui, en arabe serait acceptable pour situer l'énoncé au passé avec la conjugaison du verbe au présent. Selon eux, le fonctionnement du présent serait le même que celui de l'inaccompli en arabe.

Il y a une différence entre les deux systèmes (français et arabe) sur le plan de la morphologie, sur le plan des aspects et des temps. Dans la langue arabe, le système de conjugaison, avec des temps, des modes et des particules et la structure syntaxique ne ressemble pas au système français. Les termes semblables comme accompli, inaccompli cachent de profondes différences et ne sont que source de confusion. Le verbe en FLE garde ses valeurs temporelles, même s'il existe des particules, des adverbes de temps qui jouent un rôle extérieur du verbe.

L'exemple suivant en témoigne :

Texte 4 :

« Quand j'étais enfant, je me souviens ma grand-mère me raconte les faits du colonisateur français. Elle m'a raconté tous les faits durs et cruels de cet envahisseur. Elle m'a dit que les français n'étaient pas des êtres humains à cause de leur brutalité envers les algériens, femmes, hommes, enfants…Je me rappelle les caractérisations du visage de ma grand-mère quand elle me raconte sa souffrance »

L'usage erroné du présent est peut être lié à des lacunes concernant d'autres éléments de la langue, comme l'interférence entre les deux systèmes verbaux du FLE et celui de la langue arabe. En arabe, les deux temps véritable employés pour exprimer une pensée sont le présent et le passé, contrairement à la langue française qui exprime plusieurs degrés dans le passé, le futur et même le présent, ces diverses nuances du temps en FLE ne sont pas traduites en arabe citant l'imparfait que l'apprenant a raté dans la première phrase. L'usage du présent

avec un circonstanciel passé ou l'emploi de *quand* par exemple employé par l'apprenant peut suggérer des erreurs d'interférence : L'interférence a lieu avec la structure de l'arabe

عندما كنتُ طفلةً ، أتذكر جَدَتي,و هي تخبروني بحقائق المستعمر الفرنسي une phrase qui montre que l'apprenant traduit son idée de l'arabe vers le français.

Texte1 :

« Les jours de la colonisation sont très pires…. »

L'apprenant a commencé son texte par une phrase mal conçue et l'emploi d'un verbe conjugué au présent qui est censé être à l'imparfait, parce que l'information donnée déborde dans le passé

Texte 6 : *Dans une mémoire noire*

Il m'a dit « je n'oublie pas l'image dure… jamais…des bébés pleurent, les cris des enfants, des maisons écrasées et bousculées sans pitié, des femmes, des hommes…je regardais les soldats frappaient mon père et les autres hommes, les baïonnettes pointée sur le dos et ordonnaient « avance, avance… rapidement, rapidement »

Dans cet exemple, l'énoncé est construit avec une série de procès à l'imparfait, des actions inachevées, en train de se faire dans le passé. La forme du présent vient perturber l'énoncé que l'apprenant a produit (*pleurent)*, Or cette forme devait être à l'imparfait, un temps passé « sans repères » dont « le procès est montré comme un continu sans limites ».

La substitution du présent à l'imparfait est due à la méconnaissance des règles de concordance et à l'ignorance de temps.

6.6.4. Usage impropre de l'imparfait

Texte :

« Un jour, je participais à un concours qui a abordé le thème de rendre hommage aux personnes qui ont contribué à la guerre nationale…

L'apprenant a commencé son texte par un emploi erroné de l'imparfait à cause de la non maitrise de sa valeur aspectuelle. L'action est apparu comme une action unique donc récit singulatif en employant le circonstanciel de temps « *un jour* ». L'intervalle circonstanciel est éventuellement déterminé dans son extension (sa durée), mais reste indéterminé quant à sa localisation: *un jour,* appelé par (Gosselin, p. 32) date indéterminée. Le cotexte indique que le procès est accompli. Donc, nous considérons l'emploi de l'imparfait dans cette phrase

inapproprié parce qu'il manifeste l'inaccompli. Et encore, le procès « *participer* » n'est pas en répétition ce qui exclut l'acceptabilité de l'imparfait.

Nous passons à l'énoncé suivant

Texte 10 :

« L'Algérie a été colonisée par la France. Elle a souffert à cause de cette colonisation. Il y avait beaucoup d'événement comme : le 8 mai 1945. Un jour, je suis allée chez mon grand-père, et je parlais avec mon grand-père sur un événement qui s'appelle : les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, près de 4500 morts, mon grand-père disait que cette date était très importante pour tous les algériens (femmes, hommes, enfants et vieux)…

Le texte commence bien avec deux procès bornés, ce qui explique l'emploi du passé composé dans les deux cas, ces procès sont accomplis. Ensuite, ils sont suivies d'une forme d'imparfait exprimant une action, mais l'apprenant a gâché cette suite avec l'emploi de l'imparfait (*parlais*) qui est mal choisi, ce procès est totalement réalisé, d'où la nécessité du passé composé, et la présence de l'indicateur de temps un jour.

Texte 23 :*L'histoire de l'Algérie*

« La France colonisait l'Algérie en 1830, l'armée française commence à tuer les algériens et volait leur droit de vivre pendant une longue période…

L'erreur commise par l'apprenant est celle de conjuguer le verbe *coloniser* à l'imparfait, car l'événement se déroule par rapport à un temps référentiel situé dans le texte « 1980 », l'événement est antérieur au moment de l'énonciation. En employant l'imparfait, l'apprenant a voulu attribuer au procès un aspect duratif, autrement dit, faire durer la réalisation du procès. Cependant, la valeur du verbe exprime un aspect accompli et achevé. L'emploi du passé simple serait plus acceptable.

« L'armée commence à tuer » exprime un aspect inchoatif indiquant le début d'une action, et fait référence à l'entrée dans le procès.

A travers l'analyse de cette phrase, nous constatons que l'apprenant n'a pas réussi à choisir les temps verbaux qui conviennent dans son texte. Ce mauvais choix généralisé revient au problème de non-compréhension du fonctionnement de l'aspect et au déroulement du procès…

Texte 42 :

« Une nuit, mon grand-père a raconté la situation qu'il vivait pendant la période du colonialisme….

L'apprenant recourt à des indicateurs de temps d'ordre lexical qui permettent d'indiquer entre autres : à quel moment a eu lieu un procès. Cependant, le verbe *vivre* ne peut être mis à l'imparfait à cause de la présence de l'élément « pendant » ; ce circonstanciel est utilisé pour parler d'une durée qui est terminée et limitée, « pendant la période du colonialisme » marque *en* soi la clôture de l'intervalle, entraînant l'emploi du passé composé. La fin de l'événement est un élément important pour l'emploi du passé composé. En général, les « indicateurs de temps précis » ne sont pas compatibles avec l'imparfait. Il serait préférable que le verbe soit mis au passé composé parce que l'on voit dans le texte les résultats ou conséquences du colonialisme, un événement dans son ensemble, du début à la fin.

Annie Monnerie-Goarin (1996) émet une condition à cette interaction : *« Tout verbe de cette catégorie est susceptible d'être utilisé au passé-composé ou à l'imparfait, à condition que soit respectée la cohérence interne de l'énoncé, et que le verbe à l'imparfait ne soit pas associé à des marqueurs de durée délimitée»*

La présence de la marque de délimitation d'un intervalle durant lequel se déroule une action, constitue précisément une des conditions pour l'emploi du passé composé : pendant la période du colonialisme marque les bornes de l'intervalle, on parle après avoir terminé cette période.

Texte 30 :

« Les massacres du 8 mai 1945, ce sont les meurtres commis par les forces d'occupation françaises contre le peuple algérien, les zones les plus importantes sont Sétif, M'ssila et Guelma et Souk Ahras. Des manifestations convoquaient par les dirigeants du mouvement national algérien, afin de rappeler la France les revendications et ces manifestations ont couvert toute l'Algérie… »

L'emploi de l'imparfait n'est pas pertinent, on voit un événement dans son ensemble, du début à la fin. La fin d'une action ou d'un événement est un élément important pour l'emploi du passé composé.

Texte 51 :

« ...Dans une période de 8ans farhat Abbes <u>*était*</u> *avec une organisation qui s'appelle le déclenchement de la révolution algérienne en 1954…*

Nous avons une phrase, à la fois, dans le passé et dans le présent. L'apprenant a du mal à articuler les segments du texte : le moment de l'énonciation et le moment de référence. Il n'a pas porté son attention sur le bornage de l'intervalle d'un procès qui nécessite l'emploi du passé composé. Nous constatons une marque de délimitation d'un intervalle durant lequel se déroule une action, cela constitue une des conditions pour son emploi « une période de 8 ans »

Exemple 67 :

« ….Cependant le peuple algérien a résisté et s'est battu de toutes ses forces. Cette colonisation <u>*durait*</u> *132 ans… »*

Le verbe *durer* exprime une action accomplie vu que sa limite est connue. L'emploi du complément du temps « 132 ans » a attribué au procès une vision globale de la durée qui a une fin en soi, il s'agit d'un aspect non sécant. Le verbe *durer* devrait être conjugué au passé composé vu l'aspect borné qu'exprime la sémantique du verbe. La fin de l'événement (132 ans) est un élément important pour son emploi. D'un autre côté, nous avons deux actions qui se succèdent, elles gardent le même aspect : le premier procès exprime un aspect perfectif, celui qui suit doit manifester le même aspect.

Texte 44 :

« Le 1er novembre 1954, la guerre <u>*déclenchait*</u> *entre l'Algérie et le colonialisme français à 1 heure du matin, une très grande volonté a été remarqué par les combattants algériens»*

Le verbe *déclencher* est conjugué à l'imparfait mais le choix de ce temps n'est guère approprié. L'apprenant a employé ce temps verbal qui a un aspect imperfectif pour exprimer la durée du procès dans le temps au lieu de choisir le passé simple qui exprime l'accompli d'un procès.

6.6.5. Usage impropre du présent

Nous allons, dans ce qui suit, présenter quelques erreurs d'emploi du présent de l'indicatif qui, dans les situations décrites, ne sont pas acceptables.

Une partie des apprenants a mis des verbes au présent pour parler du passé. Ci-dessous le classement de quelques exemples qui contiennent des occurrences irrecevables.

6.6.5.1. Corpus et interprétations

Texte 8 :

« …cette guerre est violente et pour les algériens, des morts, des torture, des enfants et des femmes sont morts pour la patrie, cette nazzia a laissé un million et demi de martyrs, l'envahisseur avec l'ambition de tuer sans pitié les innocents et en plus le pillage des bien, tout ça pour le patriotisme.

L'imparfait est acceptable dans ce genre d'énoncés. L'imparfait narratif reste marqué par son caractère inaccompli.

L'usage du présent à la place de l'imparfait n'est pas une erreur d'inattention mais un choix de facilité orthographique. En effet, avec l'auxiliaire être, l'apprenant évite *était* et *étaient* et choisit *est.* Pour cet apprenant, la conjugaison se résume à un apprentissage systématique visant un savoir « par cœur ». Ils ont su conjuguer sans trop de difficultés le verbe «être» au présent connu et mémorisé depuis le primaire.

Texte 33

« ….Ce jour-là, alors que le soleil apparaissait au fond de l'horizon, des avions survolent la forêt, puis un avion fait des tours au-dessus de la forêt et des douars environnants…. »

Le temps du présent n'est pas approprié dans ce passage, le passé simple est le temps qui conviendrait au procès *survoler* et *faire.* Cette succession de passés simples produit un effet de ponctualité impliquant un ordre chronologique du récit et succession des événements.

Le premier verbe (apparaissait) exprime un procès duratif ou sécant et le second (survola) un procès non duratif ou non sécant. Autrement dit, il sera acceptable d'avoir un croisement avec le temps verbal, puisqu'il est mentionné l'opposition entre l'imparfait et le passé simple, l'action étant considérée comme inachevée dans un cas, comme achevée dans l'autre. Ainsi l'imparfait traduit l'aspect imperfectif, tandis que l'aspect perfectif s'exprime par le passé simple produisant un effet de surprise des événements soudains et successifs.

Passons à une autre production que nous reproduisons intégralement ci-dessous :

Texte 29 :

« La colonisation existe en Algérie. En 1830, d'un but précis qui est la consommation de sa richesse et vouloir la considérer comme un pays des français. Le peuple algérien a refusé définitivement cette idée, donc il y a des personnes qui plan le parcours de la lutte contre la colonisation comme El Hadj Messali.

Messali El Hadj c'est l'une des personnes qui ont marqué le parcourt de la lutte. En 1947, il crée l'organisation spécial, ses principes sont le travail secret pour continuer d'appliquer les plans contre la colonisation française, cette organisation était diffusé entre deux parties. La deuxième partie de cette organisation c'est qui crée la révolution….

Le paragraphe commence par une suite d'actions décrites au présent dont l'emploi n'est pas erroné, marquée par un unique passé composé. La forme de présent n'est pas en tant que telle un actuel, comme le prouvent la variété et la souplesse de ses emplois en tout contexte temporel. Ici, le présent se justifie amplement, il réactualise des souvenirs qui restent vivants dans l'esprit du narrateur. Son emploi dans ce type d'énoncé est possible, il transforme progressivement la perception que le lecteur a des événements décrits en les réactualisant.

Néanmoins, la première phrase reste à revoir, car le verbe *exister* conjugué au présent, indiquant un procès inaccompli et en cours d'accomplissement au moment de l'énonciation, alors que le cotexte indique que le procès est révolu.

En outre, l'apprenant n'a pas respecté les limites de temps imposées par l'enseignante. Il s'agit plutôt ici d'un processus de réactualisation des faits.

D'autres erreurs se présentent dans l'exemple suivant

Texte 24 : *El moudjahid Ziroud Youcef*

L'Algérie fait une lutte contre la colonisation française entre 1830 et 1962. Les responsables de la libération de ce pays sont les moudjahidines tel que Ziroud Youcef, c'est une personnalité très célèbre dans l'histoire de l'Algérie. Il lutte les français pour libérer son pays. Il porte le pistolet et va à la montagne pour sa liberté. Il explose des bombes dans les endroits où se trouvent les français.

La situation décrite ci-dessous indique une antériorité entre le moment de l'énonciation et le moment de référence. L'apprenant a commis une erreur en commençant sont texte par l'emploi du présent de l'indicatif parce, cela est dû au rattachement du temps de

l'événement au moment de l'énonciation, alors qu'il devrait être rattaché au moment de référence (entre 1930 et 1962). Le passé composé serait le temps approprié dans ce cotexte.

On avance la même explication pour les exemples qui suivent

Texte 20 : L'histoire de l'Algérie

En 1939, les autorités françaises adoptent le nom de l'Algérie comme appellation officielle du territoire correspondant l'entreprise conquête se termine par l'annexion d'une partie de shoro, la résistance à la colonisation fait place après la première guerre mondiale à la constitution du mouvement national algérien.

Texte 22

« ...L'Algérie est notre mère, tous les gens se sont sacrifié pour la libération des femmes, des hommes et des enfants. Ces derniers vivent la faim, la soif et la terreur ... »

Le présent est employé à la place du passé composé. Le verbe *vivre,* conjuguer au présent, indiquant un procès inaccompli et en cours d'accomplissement. Dans ce cas, il est nécessaire de se servir d'un indicateur de temps au début du récit pour éviter l'ambiguïté ; Il y a des cas où la situation, les conditions d'une histoire impliquent l'idée du passé et où on peut omettre l'indicateur de temps

Texte 13 : *Souvenirs de ma grand-mère*

« Ma grand-mère toujours parle de la libération nationale et elle souvient des cris, le sang, les morts, elle souvient comment elle a aidé les moudjahidines avec les chefs et beaucoup de chose pour la patrie. La souffrance et l'injustice du colonialisme France dans les massacres du 8 mai 1945, la scène est encore mémorisée. Cet événement reste toujours une horreur pour les algériens.

L'apprenant rencontre une difficulté à accorder la valeur temporelle du verbe aux marqueurs de temps qui aide à la construction temporelle du texte. En effet, l'adverbe *toujours*, exprime la répétition et l'habitude. L'action est apparue comme action qui se répète (aspect itératif), donc l'emploi de l'imparfait serait plus acceptable.

L'apprenant a employé le présent en sachant que c'est un temps qui peut être utilisé pour parler des événements passés néanmoins le présent de l'indicatif n'a pas en français la même force aspectuelle que les temps du passé. C'est déjà ce que remarquait P. Le Goffic (1997, pp. 129-130) au détour d'une analyse consacrée au présent : « *Le présent n'a pas la*

personnalité aspectuelle puissante de l'imparfait, il apparaît bien plus comme une forme d'économie, (…) beaucoup plus dépendante des types de procès… ».

Le même cas se présente dans l'exemple suivant

Texte 14 :

« C'est un témoignage qui parle de ce qui est vu dans la guerre de l'Algérie. C'est une guerre très forte et dure. C'est la guerre de libération nationale plus d'un million de martyrs sont morts pour la patrie et pour libérer l'Algérie, les cris, les blessures, la faim, la soif…On a toujours peur, c'est la réalité… »

En voulant échapper à la complexité des temps du passé et de leur opposition aspectuelle, cet apprenant a choisi d'utiliser le présent. Le présent dit historique peut s'employer dans toute narration écrite faite au passé, à la place d'un passé pour augmenter la vivacité du récit.

L'apprenant met au présent des verbes qui expriment des états et qui donc, ne devraient pas être conjugués ici à ce temps-là. Les verbes qui appartiennent à la classe aspectuelles des états « être » auraient tendance à attirer des temps qui expriment l'imperfectif, et l'imparfait peut accomplir cette tâche à travers « c'était », il exprimerait un état statique avec ni début ni fin déterminé. L'imparfait peut se définir comme un présent dans le passé, vu les propriétés et les valeurs du présent qu'il possède. Et les deux temps relèvent de l'aspect duratif.

A travers l'emploi de l'adverbe « toujours », il exprime l'idée de la continuité. L'apprenant explicite, à l'aide de cet adverbe, la continuité d'une situation négative : la terreur et la peur.

Texte 28

En 1830, les français débarquent en Algérie, heureusement nous avons des héros comme Karim Belkaim, l'un des principales personnalités dans la guerre, il était membre efficace dans FLN, il donnait sa vie pour la libération de l'Algérie.

De 1930 à 1946, les organisations indépendantes ont été formées puis la lutte armée est déclenchée grâce au FLN, ALN et Karim Belkacem était le plus membre qui participe dans cette période.

En 1962, l'indépendance de l'Algérie, c'est le jour d'émancipation et justice. Karim Belkacem est l'une des personnalités qui représente l'histoire d'un peuple qui a choisi de payer cher pour défendre sa patrie (Gloire à nos martyrs)

Renforcer les valeurs temporelles par des nuances de durée, de ponctualité, d'accompli, d'inaccompli apparaissant indispensable dans la compréhension d'un récit.

Notons que la mauvaise gestion des temps ne facilitera pas l'interprétation d'un texte. Or, la construction de l'antériorité pose problème chez cet apprenant, la notion de durée dans le passé ne lui semble pas facile à déterminer, d'où le mélange des temps qui a conduit à un manque de compréhension des propos de l'apprenant. Dans les phrases de cet énoncé, les événements sont antérieurs aux moments de l'énonciation. Les événements se déroulent par rapport à un temps référentiel : de *1930 à 1946*, d'où l'emploi du passé composé qui est un temps absolu ayant la capacité de former le temps-repère des événements cités par l'apprenant.

Le temps de l'imparfait devrait avoir sa place dans cet énoncé pour parler d'une action qui a duré un certain temps (*c'était le jour d'émancipation et justice. Karim Belkacem était l'une des personnalités qui représentait l'histoire)*

L'imparfait et le passé simple sont les deux temps du récit les plus utilisés. A ce propos, Bronckart (1985, p.387) écrit : « *La discriminativité par rapport aux autres catégories de textes est assurée avant tout par le sous- système temporel passé simple - imparfait, principale trace saillante et récurrente du repérage narratif* ». Cité par (Tarnaoui. M, 2019, p. 170)

Texte

« Les personnalités historiques algériennes jouent un rôle très important dans la révolution national, se sont les murs qui attachent l'ennemi français qui entre a notre pays son permission. L'un de ces personnalités c'est Larbi Benmhidi, est un véritable organisateur de la libération nationale algérienne. Il a une grande valeur, c'est un bras qui contient des multiples idées et tout le monde arabe <u>remarque</u> son expérience et son courage contre le colonialisme. Il frappe les français par ces outils de réflexion. Il ouvre les fenêtres de libération qui était en 1962. Vraiment c'est une personnalité politique qui mobilise la majorité du peuple algérien à l'obligation de la révolution. Larbi <u>été</u> l'espoir de l'Algérie qui écris son nom avec des lettres en or »

Le contexte textuel joue en général un rôle important pour déterminer la valeur d'un temps verbal : la combinaison de l'aspect lexical des verbes et des indications temporelles données par le contexte aboutit à des effets de sens[25]

Nous observons dans cet énoncé que les conséquences du fait passé sont encore présentes, concrète au moment de l'énonciation.

7. Résumé des observations et commentaires suite à l'analyse des productions écrites des apprenants

Les apprenants étaient amenés à rédiger un texte à caractère historique dans lequel l'enchaînement des temps s'impose et la manipulation correcte des verbes. Le récit suppose une cohérence temporelle et une construction de la séquence des événements. La récurrence des temps du récit est ainsi une donnée incontournable de l'histoire racontée par les apprenants ; d'où le passé simple, l'imparfait, c'est-à-dire des plans temporels adoptés. Il y a des valeurs d'antériorité, des actions brèves… Chacune doit avoir la forme de temps requise

- ✓ Nous avons remarqué que les apprenants ont rédigé des textes courts, ce qui ne peut qu'expliquer leurs difficultés à employer un lexique riche et varié parce qu'ils ne le possèdent pas. Ils évitent de produire des énoncés longs, parce qu'ils ne maîtrisent pas les formes syntaxiques complexes ce qu'il les pousse à exprimer en petite quantité de ce qu'ils ont l'intention de transmettre. Beaucoup de copies ont été produites faiblement sur le plan temporel d'abord parce que c'est notre objet de recherche et aussi sur le plan cognitif. Des productions qui montrent un vocabulaire pauvre et une non-maîtrise de la langue française.
- ✓ Les apprenants trouvent des difficultés d'apprentissage dans le maniement des temps verbaux, ils n'ont pas suffisamment de connaissances dans ce domaine. Beaucoup d'entre eux ont utilisé un seul temps dans leur production ce qui a rendu leurs textes non cohérent, nous avons remarqué que les apprenants ont mis beaucoup de verbes aux présent de l'indicatif, certains n'ont employé que le présent et le passé composé et d'autres ont alterné entre le présent, le passé composé, et l'imparfait.
- ✓ Des problèmes importants comme la concordance des temps manquent dans les productions écrites des apprenants, ils n'ont pas utilisé le passé simple, Ceci déséquilibre le système, et change les valeurs, rendant parfois le texte inadapté, remplacer un temps verbal avec un autre sans tenir compte de la cohésion du texte est une entorse à la norme rédactionnelle.

[25]http://emile.simonnet.free.fr/sitfen/narrat/tempsverbaux.htm

✓ Les adverbes et autres marqueurs de temps mal employés par les apprenants, problème rencontré dans les productions écrites. Sachant que ces derniers jouent un rôle important dans l'organisation d'un contenu et, à part le verbe, ils permettent d'inclure une relation qui relie les procès. Cependant, nous avons constaté que les apprenants rencontrent des difficultés à accorder la valeur temporelle des verbes aux marqueurs de temps qui aident à la construction temporelle de leurs textes ce qui conduit à des incohérences syntaxiques que sémantiques.

✓ L'emploi des verbes est incorrect dans les copies des apprenants à cause de la non distinction entre le moment de l'énonciation et le moment de référence. Les apprenants rencontrent des difficultés à produire un énoncé par rapport à un moment d'énonciation déterminé.

8. Explication des causes de difficultés rencontrées chez les apprenants

Il résulte de l'analyse de notre corpus que la conjugaison, le mode, l'aspect et la concordance des temps créent de véritables problèmes d'apprentissage du FLE. Les productions écrites nous ont montré beaucoup de difficultés rencontrées, les apprenants ne maîtrisent pas bien les temps du passé, par exemple la distinction entre le passé composé et l'imparfait et confondent par conséquent ces deux temps verbaux. Les différentes substitutions produites suffisent à montrer que les apprenants éprouvent encore des difficultés quant à la maîtrise des règles morphosyntaxiques. Cela peut être expliqué par différentes raisons :

D'abord la méconnaissance de la notion d'aspect : les apprenants confondent les notions de la durée, de l'accompli, de l'inaccompli, etc. En plus, ils confondent souvent les temps simples et les temps composés.

Un autre facteur contribue à expliquer les phénomènes observés, c'est la représentation du temps qui est un phénomène compliqué. Comprendre le fonctionnement des emplois des temps verbaux n'est pas une chose aisée parce que cela requiert la mise en relation de trois époques différentes (présent, passé et futur) et des deux autres repères servant à les définir : le moment de l'énonciation et le moment du procès relaté (Reichenbach, 1947 ; Moeschler et al, 1998). Ces trois points de repère (moment de l'énonciation, moment de l'évènement, moment de référence) permettent le repérage des temps verbaux de l'indicatif ainsi que leur classement logique. Cité par Roxane Gagnon (chapitre 8)

La difficulté du FLE réside aussi dans le fait que le verbe a des valeurs : aspectuelles, temporelles et modales. Ces éléments doivent être manipulés pour construire un énoncé

cohérent. Il est difficile pour les apprenants de comprendre l'emploi de l'imparfait et du passé composé par exemple, surtout lorsque les deux formes sont utilisées ensemble dans un récit au passé, alors que le choix d'une combinatoire des temps verbaux est influencé par les facteurs textuels ainsi que par les facteurs énonciatifs ; et puis savoir si l'action est terminée ou non, est plus important que de savoir quand elle se situe dans le temps car ce sont des notions aspectuelles qui dirigent parfois la conjugaison. Autrement dit, porter son attention sur les types de chevauchements de différents procès mis en relation, par exemple combinaison de procès au passé composé et de procès à l'imparfait, est indispensable. Lorsque deux procès (ou plus) sont mis en relation, il est difficile pour l'apprenant de savoir que le choix du temps verbal a une conséquence sur le fait qu'ils se chevauchent ou non, et aussi sur le type de chevauchement. (Jin-Ok Kim. 2002, p. 172)[26]

Nous avons trouvé aussi que la difficulté d'apprentissage réside dans le maniement des temps verbaux, le passé composé et l'imparfait sont tous deux des temps du passé qui présentent l'action d'un point de vue différent. L'emploi de ces deux temps est lié parfois au sens des verbes. Le sens du verbe lui-même joue aussi un rôle, il existe une différence entre le niveau de la sémantique du verbe et le niveau relationnel entre deux procès. La confusion entre eux rend le contenu contradictoire.

Enfin, les apprenants gèrent maladroitement le système verbal, les substitutions relevées dans les productions écrites demeurent déviantes et manifestent la compétence transitoire de l'apprenant. La notion de l'aspect demeure problématique dans l'enseignement/apprentissage du FLE du moment où l'apprenant est contraint d'investir l'indicatif imparfait au lieu du passé composé pour véhiculer l'aspect duratif dans le passé. De ce fait, il y a une relation entre l'enseignement et l'apprentissage. Si les temps du passé étaient compris réellement, ils devraient être exploités.

Les apprenants ont déjà acquis une expérience de leurs dix années d'apprentissage en langue française, ils ont bénéficié des cours de morphosyntaxe pendant leurs études précédentes, néanmoins les connaissances du verbe ne sont pas encore approfondies. Quand les apprenants passent au stade de l'application des notions acquises, ils font preuve d'une grande incapacité à produire un texte cohérent. Pour une large majorité d'entre eux, l'emploi des temps du passé est très limité. Il sera, par conséquent judicieux d'optimiser l'apprentissage de l'aspect pour acquérir la temporalité.

[26]https://www.cairn.info/revue-ela-2002-2-page-169.htm

Conclusion partielle

Nous avons présenté dans ce chapitre les résultats de notre étude expérimentale. Nous avons procédé d'abord par l'analyse de trois exercices lacunaires. Nous avons fait une étude qualitative des données que nous avons collectées. Ensuite, nous avons présenté des textes écrits par les apprenants montrant la complexité de l'emploi des temps et de l'aspect dans la rédaction d'un récit au passé. Cette étude vise à décrire et à expliquer les problèmes survenus dans l'utilisation des temps du passé chez les apprenants de la 3ème A.S lors de l'écrit. Nous avons analysé et classé les résultats obtenus et avons mis en relation toutes les difficultés que les apprenants ont rencontrées.

Chapitre 3

Perspectives didactiques

1. Propositions pédagogiques pour l'enseignement de l'aspect verbal (Pistes pour une progression dans l'étude du verbe)

Autant de linguistes étrangers que de français ont été attirés par la complexité du système temporel et aspectuel français. Grâce à cet intérêt particulier, de nombreuses études apportant des observations intéressantes de valeur, ont été consacrées à l'explication de la notion d'aspect et à celle de l'opposition temps/aspect. Les difficultés rencontrées dans la maîtrise des temps verbaux identifiées pas nos propres constats effectués, nous ont amenées à entreprendre cette recherche non seulement pour mieux étudier les difficultés des apprenants, pour en déterminer les causes possibles, mais pour avancer aussi des pistes didactiques qui pourraient contribuer à améliorer l'utilisation des temps verbaux du passé, particulièrement l'usage de l'aspect verbal. Nous ne pouvons pas passer sous silence du problème complexe des deux catégories fondamentales du système verbal de la langue française, celles du temps et de l'aspect, étroitement liées l'une à l'autre. D'ailleurs, il est nécessaire de savoir utiliser le passé composé et l'imparfait pour pouvoir pratiquer une narration d'une façon correcte.

Donc, en nous basant sur les résultats de l'analyse de notre corpus, que nous tenterons de présenter, dans cette partie des propositions pédagogiques et envisager des perspectives afin de tenter des améliorations et combler les propres lacunes de l'apprenant par divers moyens. Evidemment, l'acquisition de l'alternance verbale peut être améliorée, elle demande du temps et de la pratique.

1.1. Stratégies de l'enseignant

La tâche principale de l'enseignant est de présenter le verbe non seulement comme une partie du discours *« qui exprime, soit l'action (ou un procès) faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet »* (Grevisse 1980 : 668) ou comme *« un mot variable qui se conjugue »*, « *qui est le terme central de la proposition* », qui sert à dénoter les phénomènes, donc ce qui se passe (cf. Riegel et all. 1994, p. 243), mais comme une configuration de données notionnelles, temporelles, aspectuelles, actantielles et modales, lesquelles dans une forme choisie correspondent à la façon de percevoir un fragment de réalité mis en énoncé (Valma. E, 2015, p. 14). L'expression du temps dans la langue française est importante, l'enseignant doit insister sur ce point en expliquant à l'apprenant quand et comment utiliser tel temps à tel moment du récit. Il ne suffit pas de demander à un apprenant de conjuguer un verbe au temps qui convient puisque finalement tous les temps peuvent convenir, tout dépend de la valeur qu'on leur donne dans un énoncé.

L'enseignement/apprentissage de la grammaire apparaît comme un des points de langue les plus compliqués à améliorer, et à évaluer dans les productions écrites; il convient pour l'enseignant qu'il fasse sans cesse un retour sur sa pratique afin qu'elle soit pour le mieux adaptée, comme il s'agit pour lui de chercher à mieux comprendre les difficultés rencontrées par ses apprenants. A ce propos, (Bessonnat, Cordary et Ducard soulignent que :

En plus de l'établissement de bilans orthographiques, il convient également de clarifier les causes éventuelles des erreurs et de faire en sorte que l'élève retrouve le cheminement qui le conduit à adopter telle solution plutôt qu'une autre .Gageons que cette étiologie des erreurs est un levier puissant pour fonder une appropriation sur le long terme, si on veut bien considérer que l'élève, pour prendre conscience d'un dysfonctionnement, doit être capable d'un raisonnement métalinguistique(D.Bessonnat., N. Cordary ,. D. Ducard, 1998, p.104)

La notion d'aspect n'est pas bien établie, le début, le déroulement ou la fin d'une action représentent des difficultés d'analyse, auxquelles l'enseignant devra apporter une aide pertinente, ainsi que l'enseignement des temps du passé(passé composé, passé simple et l'imparfait) mérite une attention particulière de la part de l'enseignant de FLE ; même l'étude des aspects devrait débuter, par la distinction entre temps et aspect (*Approche aspectuelle à travers le récit pour le passé composé et l'imparfait,* 2016). Il ne suffit pas de décrire les temps, il faut aussi décrire l'aspect qui est mal compris et qui restent un problème ignoré du FLE, en conséquence, peu traité par les enseignants. L'enseignant doit utiliser une stratégie plus accessible aux apprenants pour le fonctionnement des temps grammaticaux dont les formes expriment les différences aspectuelles.

L'enseignant est le guide de l'apprenant, il participe à la construction de ses connaissances. Il doit intervenir en cas d'erreur. Renforcer les valeurs temporelles par des nuances de durée, de ponctualité, d'accompli, d'inaccompli qui apparaissent comme un plus dans la compréhension du discours, et donner des explications aux apprenants en utilisant des modèles linguistiques courant en classe ; chaque notion (phrase verbale, verbe accompli, inaccompli….) devra être expliquée. L'enseignement est lié à l'apprentissage, et encore il n'y a pas d'acquisition sans apprentissage ; la compréhension de l'apprenant se construit à partir de ce qui est perçu, il ne peut pas employer que ce qu'il n'a pas compris et mémorisé.

A cet effet une séance d'aide consacrée à l'explication des erreurs est indispensable, il serait préférable que l'enseignant amène ses apprenants à prendre conscience et à réfléchir sur leurs erreurs (l'auto évaluation), avec une telle pratique, il les incite à choisir l'aspect correct

pour mieux l'intérioriser et pour mieux le mémoriser. Habituer les apprenants à cette pratique dans l'enseignement du FLE va les amener à progresser et prévoir une longue période de conceptualisation et de développement des structures de base. On peut croire que cette pratique favorise la compréhension des règles grammaticales et le développement des connaissances conditionnelles responsables du transfert en production écrite.

« *L'explication de la règle et son application accélèrent la prise de conscience métalinguistique et la progression dans le maniement de la langue. La prise de conscience implique une forme plus ou moins poussée d'abstraction et la grammaire contribue ainsi au développement de capacités intellectuelles*» (J.-G. Tamine, 2005 ; pp. 63-66)

De ce fait, l'enseignant reste une personne ressource dans l'enseignement/apprentissage du FLE, il intervient en s'adaptant à ce que l'apprenant a le goût de découvrir, en l'aidant à cheminer selon ses différences et ses potentialités, il lui laisse la responsabilité d'apprendre à apprendre tout en assurant son rôle qui enrichit l'environnement à travers ce que l'apprenant est capable de réaliser. Les apprenants à leur tour doivent se rendre compte de leurs lacunes, faire un effort et essayer de comprendre. S'ils parviennent à utiliser les verbes au temps et à la forme précise, leur communication serait significativement améliorée.

1.2. Faire reconnaître et comprendre les aspects des temps verbaux

L'enseignement /apprentissage du verbe est programmé dès l'école primaire jusqu'au secondaire. Le verbe est un objet difficile à enseigner, un concept grammatical complexe, en raison des différentes dimensions à savoir sémantique, morphologique et syntaxique.

L'enseignement du verbe au cours de la scolarité est présenté par progression. Cet enseignement a pour but d'organiser les contenus selon des dominantes dégagées par palier de scolarité : Au primaire, l'apprenant apprend à identifier le verbe, il commence à maitriser des marques et à connaitre son rôle dans l'organisation de la phrase et du texte. Il est sensibilisé aux caractéristiques de la classe du verbe, par rapport à celles de la classe du nom, ce qui lui permet d'accéder à un certain degré de maitrise des marques verbales quand il lit et quand il écrit (perspective morphosyntaxique). (*L'enseignement d'une notion-clé au primaire : le verbe* : Patrice Gourdet, Danièle Cogis, Marie-Noëlle Roubaud)

Ensuite : il est amené à comprendre le rôle du verbe dans une phrase, ses différentes constructions, le système des modes-temps et ses valeurs (perspectives syntaxique et

sémantique). Par le temps, l'apprenant élabore le concept du verbe avec ses différentes constructions et ses variations de sens qui y correspondent pour comprendre son fonctionnement. Pour arriver au secondaire, où l'apprenant est capable de produire une diversité de messages, des textes de différents types. Implicitement l'étude de la typologie des textes sera utile à l'apprentissage des temps et l'aspect que nous étudions.

Mais l'apprentissage du verbe en général, demande un temps ainsi qu'une progression, il ne doit pas se limiter seulement à des connaissances de base, à la variation morphologique en rapport avec les pronoms, à l'apprentissage par cœur de listes de formes verbales, mais bien comme une réorganisation, structuration et complexification à travers une progression allant du facile au difficile.

Avoir appris ses conjugaisons ne suffit pas, il faut encore savoir utiliser le système des temps et respecter les valeurs de chacune des formes. Les apprenants ont besoin d'une maitrise et d'une acquisition de l'emploi du verbe dans leur communication orale et écrite. Par conséquent, l'enseignement du verbe suppose un développement de cette notion clé à travers les différents paliers de la scolarité de mettre en perspective les différentes dimensions du verbe en prenant en considération les capacités cognitives de l'apprenant pour ne pas les mettre en difficulté. Cet enseignement grammatical est nécessaire pour que l'apprenant prenne conscience de l'outil qu'il utilise. Notons que l'étude de la question de l'aspect verbal implique d'instaurer une démarche d'apprentissage qui ne dépasseraient pas les capacités cognitives des apprenants. Cette notion d'aspect (comment se déroule le procès) est une notion difficile qu'il convient de cerner en l'opposant à la notion de temps (quand se déroule le procès). Elle permet de cerner au plus près l'utilisation d'un temps plutôt qu'un autre, elle aide l'apprenant à utiliser telle forme verbale plutôt qu'une autre.

Une fois cette distinction faite, on s'attache à identifier les différents types d'aspect : global, sécant, perfectif et imperfectif.

1.3. Faire pratiquer avec des exercices à trous

L'exercice écrit est exploité pour évaluer les connaissances des apprenants. Son importance dans l'appropriation d'une langue n'est plus à démontrer aujourd'hui : non seulement il permet le renforcement des connaissances, mais il peut être aussi une source d'apprentissage de nouveaux acquis.

*« L'exercice comme technique d'apprentissage traverse les modes et constitue une composante essentielle de toutes les méthodes de langues » (*Vigner, 2001, p. 71)

Son rôle dans la pédagogie de la grammaire est indispensable. Il précise la nature et le lieu de la difficulté, il se donne comme application la formation pratique d'une leçon et plus précisément d'une règle. Autrement dit le but de l'exercice consiste à juger que l'apprenant maîtrise les prés-requis nécessaires à l'acquisition et la consolidation de ses connaissances.

Nous citons à titre d'exemple une forme et procédure d'exercices proposés dès l'école primaire. Il s'agit de remplir des « trous ». Bien que ce type d'exercice ne soit pas nouveau, il reste toujours efficace et opérant, il est utilisé pour tester la compréhension de l'apprenant dans une activité particulière (orthographe, conjugaison, grammaire,…)

Faire cet exercice suivant une instruction de l'enseignant, de mettre par exemple le verbe entre parenthèses en employant des temps verbaux du passé suivant un sujet, ou de compléter un texte avec le temps verbal qui leur paraît correct selon le cas : le passé composé ou l'imparfait , ou par exemple de compléter un texte en utilisant le temps verbal du passé qui leur paraît le plus adéquat. En leur précisant que les temps qu'ils peuvent utiliser pour le passé sont : imparfait, passé composé, passé simple etc…

L'opposition imparfait/passé composé ne fait pas l'objet d'une explication satisfaisante ; ce qui provoque aussi des confusions pour les apprenants de FLE. Par conséquent, les exercices proposés en classe doivent relever aussi de la reconnaissance et de l'observation-explication. Les apprenants doivent s'habituer à la réception des exercices de commentaires grammaticaux, soit pour justifier le choix d'un temps, soit pour interpréter un texte à partir d'une lecture qui s'appuie sur les aspects et les temps verbaux.

Cox (1994), suggère dans son article de mettre l'accent sur une distinction de contraste plutôt qu'une distinction basée sur des règles. Enfin, il soutient que des exercices de phrases non contextualisées n'apparaissent pas efficaces dans l'apprentissage de la différence du PC et de l'IMP puisque le contraste aspectuel se situe au niveau de la narration, tout comme le fait de demander aux élèves de placer un verbe au bon temps, parce que seul le narrateur peut savoir quel est 1 'effet, le sens voulu.(cité par Carine Fahmy, 2007, p. 13)

1.4. Faire analyser la différence aspectuelle entre les temps du passé

L'enseignement/apprentissage des temps du passé (imparfait, passé composé et passé simple) se fait avec difficulté. Plusieurs facteurs sont à la base de ces difficultés. Les apprenants sont en quête d'une valeur fondamentale de chaque temps. En effet, beaucoup de questions se posent chez eux : Quelle forme utiliser ? Quel temps utiliser ? Le passé composé ou l'imparfait ? Quand une action est-elle simultanée, antérieure ou postériorité à l'autre ?

Aider l'apprenant à être capable de faire la différence entre les valeurs aspectuelles des temps du passé, pour être capable par la suite à rédiger des textes en réussissant l'emploi des temps qui conviennent.

Exemple :

- ✓ L'action est-elle terminée ?
- ✓ Le verbe décrit-il des événements successifs ?
- ✓ L'action est-elle répétée ?
- ✓ S'agit-il d'une habitude (chaque matin, tous les jours….)

Il y a des questions qui peuvent aider les apprenants à retirer une règle en faisant la différence entre les temps verbaux du passé et mettre en valeur la différence aspectuelle entre l'imparfait, le Passé composé et le passé simple.

1.5. La rédaction des textes

Il sera intéressant de faire travailler les apprenants sur des textes où l'objectif sera la conjugaison, le temps, le mode, l'aspect ainsi que la concordance des temps pour optimiser l'apprentissage de la temporalité. La production écrite peut aider l'apprenant à mieux s'approprier les connaissances linguistiques. Les apprentissages linguistiques sont aussi un effet induit des productions écrites : c'est en s'exprimant que sont mis en application les savoirs linguistiques, qu'ils sont testés, validés, corrigés. ….. Se pencher davantage sur la grammaire textuelle et ne pas limiter l'enseignement des formes verbales au niveau phrastique pour éviter que les connaissances des apprenants de ces formes soient fragmentaires, parce qu'un texte présente mieux les situations d'emploi qu'une phrase isolée. Contrairement aux exercices pratiqués en classe, la production écrite reste un exercice efficace, parce que l'apprenant est amené à s'exprimer, il doit être capable de choisir le temps verbal et l'utiliser

dans son texte et non de réaliser que des exercices ; ce qu'il pourrait les faire de façon mécanique.

Ecrire est une tâche difficile. Les apprenants doivent apprendre à explorer ce qu'ils viennent d'écrire: l'utilisation des temps du passé, la différence de leur emploi dans des situations différentes. Habituer l'apprenant à rédiger des textes courts pour les amener à réfléchir sur l'emploi des temps verbaux selon des contextes variés. Ainsi que le genre textuel, a aussi son rôle fait partie des concepts nécessaires à la compréhension et à la maitrise des phénomènes de cohésion temporelle dans les textes. Il s'agit d'un enseignement implicite qui peut compléter et accompagner l'apprenant vers une formation plus évolutive de ses connaissances, afin de développer son intelligence et compétence pour aborder une production écrite sans difficultés.

1.6. Le travail sur l'interlangue

Il existe dans les écrits des apprenants des effets de transfert. Le système linguistique de la langue maternelle influence celui de la langue étrangère (FLE). Le transfert en écriture de la première langue à la deuxième langue se rencontre dans le vocabulaire, la conjugaison et la grammaire. Les apprenants traduisent mot à mot des expressions de leur langue maternelle au lieu d'utiliser des expressions propres du FLE. L'apprentissage du FLE se passe rarement sans recours à l'interlangue. Une définition donnée par (Besse, H et Porquier, R, 1991, p. 217)

« La connaissance et l'utilisation non natives d'une langue quelconque par un sujet non natif et non-équilingue, c'est-à-dire un système autre que celui de la langue cible mais qui, à quelque stade d'apprentissage qu'on l'appréhende, en comporte certaines composantes, c'est ce que nous avons précédemment appelé grammaire intériorisée par l'apprenant et que nous appelons également ici : interlangue »

Les erreurs d'interlangue sont dues aux caractéristiques des langues en présence (Arabe / Français). En effet, l'existence, en français, de plusieurs temps du passé dont l'imparfait et le passé composé (et le passé simple) avec des valeurs et des emplois différents constituent un facteur de perplexité pour les apprenants algériens. Ceci explique leur tendance, soit à généraliser, soit à simplifier l'utilisation de ces temps (Amara, 2009)

L'enseignant est donc amené à chercher quelle exploitation pédagogique pourrait-il faire en découvrant les interlangues dont usent les apprenants ; une fois des interlangues sont décelées, il pourrait s'en servir pour mieux leur faire comprendre ce qu'ils ignorent. Il est la

première personne intéressée par ces différences et ces ressemblances, qui, peut, dans son enseignement, tirer profit des effets de transferts et doit tenter de réduire les effets d'interlangues.

1.7. Un enseignement comparatif entre la langue arabe et le FLE

La réflexion sur un système nouveau entraine certainement une comparaison avec les systèmes déjà connus, ne serait-ce que partiellement. Dans le cours de leur apprentissage, les apprenants d'une nouvelle langue font référence aux langues précédemment acquises, surtout la langue maternelle.

Sur le plan verbal, il y a des erreurs commises dans le choix des temps dans les copies des apprenants qui ont pour cause leur langue maternelle. Le système verbal de l'arabe présente des particularités aspecto-temporelles inhérentes à ce système et qu'en français il convient de faire appel à des catégories temporelles plus complexes et plus nuancées.
L'apprenant ne trouve pas les équivalents du passé composé, de l'imparfait, du passé simple, parce que dans le système verbal de l'arabe, les temps ne s'expriment pas comme dans celui du français ayant une forme de conjugaison pour chaque temps. En arabe, le verbe est considéré comme achevé (exprimé par l'accompli) ou comme inachevé (exprimé par l'inaccompli). Le verbe est conjugué pour un aspect, c'est-à-dire, le système verbal est construit autour de la notion d'aspect du procès. C'est pourquoi l'emploi des temps verbaux pose beaucoup de problèmes aux apprenants. Il est difficile de distinguer une action terminée dans le passé qui doit être exprimé par le passé composé par exemple d'une autre action brève dans le passé pour lequel on utilise le passé simple. Ou l'emploi de l'imparfait, un temps passé indiquant un fait en train de se dérouler dans le passé mais qui n'est pas achevé. Ce qui fait naitre une difficulté et une confusion quand il faut choisir entre ce temps et d'autres temps du passé chez les apprenants. Ces derniers de leur côté, doivent être conscient des caractéristiques de chaque langue et à la différence de chacune. Les règles d'une langue ne peuvent pas être appliquées systématiquement sur l'autre. On ne peut pas recourir aux temps et aux modes dans les mêmes contextes dans les deux langues. L'enseignant doit être outillé pour amener l'apprenant à construire la relation complexe entre les deux systèmes et lui donner la possibilité à s'adapter à la différence de la terminologie grammaticale de la langue arabe et française pour en comprendre le fonctionnement. Cette différence met en place pour expliquer la traduction et le passage automatique de l'arabe vers le français. Il faut que l'apprenant du FLE, puisse connaître la différence qui existe entre les termes de la grammaire

des deux langues, mais aussi, de son côté, qui au terme d'un long parcours de scolarisation doit se rendre compte de ses lacunes. Comme le souligne Porquier. (1977, p. 54) *« Il est commode, mais peut- être stérile, d'imputer les défauts et les limites des analyses d'erreurs à l'insuffisance ou à l'inadéquation des modèles descriptifs- notamment grammaticaux qu'elles utilisent et de critiquer la validité de ceux-ci…Il est plus fécond de chercher à voir comment l'analyse d'erreurs c'est-à-dire l'étude des productions d'apprentissage et des systèmes intermédiaires peuvent servir de révélateur aux lacunes de l'enseignement…(et) à élaborer des grammaires pédagogiques adéquates »* (Cité par Rita. 2011)

Conclusion générale

Conclusion générale

Cette recherche ayant pour thématique *Etude des aspects du verbe et de ses valeurs en situation de l'écrit : Cas des apprenants de la 3ème A.S,* s'inscrit dans le domaine de la didactique des langues. Elle a traité la problématique des difficultés rencontrées chez les apprenants de la 3ème année secondaire, filière lettres et langues étrangères dans la maîtrise de l'emploi des aspects de verbes et de leurs fonctionnements. En effet, l'enseignement/apprentissage de la grammaire ne manque pas de susciter des interrogations quant à la manière de traiter les différents points de langues auxquels elle s'est trouvée confrontée très souvent, ce qui représente une tâche ardue à surmonter et un problème spécifique rencontré en classe de langue. A travers l'analyse que nous avons proposée dans cette étude relative à la maîtrise de l'écrit chez les apprenants, nous avons mis en exergue les problèmes rencontrés, l'incapacité à assimiler et à comprendre l'usage de la morphosyntaxe (aspect du verbe).

L'objectif principal de cette étude était d'étudier les difficultés rencontrées en termes d'aspect et de décrire la distinction d'emploi entre les temps du passé (le passé composé, passé simple et l'imparfait) qui est une distinction aspectuelle posant problèmes. Nous notons que nous n'avons pas entrepris des tentatives de remédiation des erreurs commises, mais il était question d'analyser l'utilisation aspectuo- temporelle en contexte secondaire et de percevoir les points faibles chez les apprenants dans l'apprentissage de l'aspect.

Pour mieux comprendre la nature des phénomènes aspecto-temporels ; qui entrent en jeu dans la description des tiroirs verbaux, nous avons pris appui sur de nombreux travaux qui se sont intéressés, à la notion d'aspect, nous avons présenté et étayé dans la première partie des pistes didactiques et linguistiques à l'aspect et aux temps verbaux : passé composé, passé simple et imparfait pour montrer les différentes approches didactiques qui existent et prendre conscience du fonctionnement du temps-aspect et sur l'interaction de ces catégories au sein d'un texte, ainsi rendre compte de leurs usages et emplois fonctionnels afin de faciliter la transposition complexes autour des notions de temps, d'aspect et de cohésion temporelle. Le recours aux différents concepts a permis de montrer que l'aspect est une notion considérablement compliquée, de sorte que de nombreux grammairiens y ont développé de nombreuses études approfondies. L'absence d'accord uniforme dans l'étude des valeurs apectuo-temporelles chez les différents grammairiens et linguistes nous a amené à montrer la divergence relationnelles du sujet.

Les notions d'aspects et de référentiel sont des dispositifs théoriques qui nous sont fondamentaux pour expliciter le système grammatical des temps verbaux du FLE. Cette catégorie d'aspect est plus difficile à analyser et ces concepts nous ont servi à poser les bases de notre analyse pour l'étude de l'aspect dans les écrits des apprenants.

Nous avons mis l'accent sur l'importance du verbe, et particulièrement l'aspect qui doit occuper une place fondamentale dans l'enseignement/apprentissage du FLE. Il était considéré comme un obstacle dans l'apprentissage de la grammaire du français par les apprenants. L'étude théorique, et l'expérimentation nous ont fourni des éléments nécessaires pour comprendre les causes des difficultés des apprenants les empêchant de tomber dans le piège de la généralisation des règles. Et de les employer d'une manière qui répond à leurs besoins.

Enfin, nous avons fondé notre travail expérimental sur quatre hypothèses. Pour les valider / invalider, nous nous sommes appuyés sur un protocole expérimental qui se base sur trois exercices lacunaires et une production écrite.

Les résultats que nous avons obtenus nous ont permis de valider nos hypothèses de départ et arriver aux conclusions bilans suivantes :

D'abord, l'aspectuo-temporalité est un sujet considérablement complexe et compliqué. Les apprenants sont inaptes à restreindre leur choix temporel en fonction du sens des énoncés, par conséquent, une négligence de la cohérence interne des énoncés, alors que les temps verbaux sont un élément central dans la mise en place de la cohérence temporelle de l'énoncé. Cette cohérence temporelle, et donc la chronologie qu'elle implique dans un texte narratif (historique), qui doit garder une distinction stricte entre les procès, et l'opposition imparfait /passé simple y semble être la plus fréquente. Il est bien connu, en effet, que la différence entre l'imparfait et le passé simple est d'ordre aspectuel. Ce problème nous a permis de déduire une non-maîtrise, d'une part du rôle des valeurs aspectuelles de certains éléments constitutifs de l'énoncé dans le choix temporel et d'autre part, de l'impact que certaines valeurs aspectuelles peuvent engendrer lors de leurs combinaisons. Sachant que le système verbal français est plus riche en temps verbaux, ce qui le rend un domaine complexe dans l'acquisition de la langue française. L'un des domaines les plus pénible est certainement celui du système des temps du passé et spécifiquement la distinction entre les aspects accompli et inaccompli.

D'après notre analyse, nous pouvons attester que la complexité d'utilisation aspectuo-temporelle du PS, PC et de l'IMP chez les apprenants peut être dûe à la non- maîtrise des

règles d'emploi des trois temps en question. L'expression de la temporalité en français est assurée par des marqueurs aspectuo-temporels, notamment les tiroirs. Dans le système verbal, plusieurs tiroirs de l'indicatif entrent en concurrence dans l'expression du passé, entre autres, l'imparfait, le passé simple et le passé composé. L'analyse des productions écrites ainsi que les exercices proposés illustrent l'incapacité de ces apprenants à restreindre l'emploi de chaque temps en fonction des valeurs aspectuelles véhiculées par certains éléments constitutifs de l'énoncé. En effet, la distinction entre les formes simples (présent, imparfait, passé simple) et composés (passé composé) en français est à la fois temporelle et aspectuelle. Le trait aspectuel accompli réfère à la finalité du procès (passé composé) alors que le trait aspectuel inaccompli renvoie au développement du procès. Un procès est d'aspect inaccompli lorsque le regard de l'énonciateur considère le procès soit du dedans (imparfait) soit du dehors (passé simple) sans que la notion de résultat n'entre en ligne de compte, on ne sait rien ni du commencement ni de la fin de l'action.

Les difficultés persistent dans tous les exercices, c'est pourquoi l'apprenant est hésitant puisqu'il ne comprend pas la gestion des temps verbaux du passé et n'arrive pas à les exploiter convenablement.

Enfin, nous avons pu confirmer que la complexité des systèmes temporels de la langue française pose plus de difficultés aux apprenants de la 3ème A.S. Cela revient à la non- maîtrise des règles d'emploi des temps en question et à la complexité de leur utilisation aspectuo-temporelle. Les apprenants sont incapables d'alterner leur choix temporel en fonction du contenu et du sens de l'énoncé en ignorant que l'aspect est une notion liée au temps. Le système aspectuel en français est inséparable du système temporel et donc, difficile de conceptualiser une valeur aspectuelle sans faire appel à une certaine temporalité sous-jacente.

Nous considérons, d'après ce que nous venons d'analyser, que l'étude des aspects temporels, généralement négligée ou insuffisamment exploitée, revêt une grande importance pour une bonne compréhension du système des temps verbaux, et spécialement ceux du passé. L'enseignant du FLE doit insister sur cet aspect, à savoir la temporalité. Il ne suffit pas de demander à un apprenant de conjuguer un verbe au temps qui convient puisque finalement tous les temps peuvent convenir, tout dépend de la valeur qu'on leur donne dans un énoncé. L'aspect verbal est essentiel pour le choix de la forme verbale, mais il n'est pas traité en classe. La conjugaison est liée seulement aux temps verbaux. Ces derniers sont utilisés comme une entrée et comme le fil conducteur d'un cours de grammaire dont le but est de parcourir l'essentiel des structures morphosyntaxiques du français. Ils permettent ainsi de

montrer, dans le processus d'acquisition, que tout se tient dans la langue et que la grammaire participe à la dynamique de construction du sens dans l'énoncé.

Etant donné le lien étroit entre aspect et temps verbaux, l'enseignant doit les expliciter en classe, exposer une stratégie d'enseignement du système des temps du passé qui a pour but d'aider les apprenants à combler ces divergences et à s'accoutumer aux nuances aspectuelles du français qui leur sont étrangères. L'emploi des deux temps dans un même texte n'est pas une mission facile. Comme le suggère notre hypothèse de départ relative à la complexité des systèmes temporels et aspectuels de la langue française poserait plus de difficultés aux apprenants de la 3ème A.S.

En dernier, nous pouvons conclure que la temporalité verbale, et plus précisément, le système des temps du passé ainsi que l'enseignement des multiples temps du passé en grammaire du FLE est l'une des composantes de la langue française dont l'acquisition semble très difficile. Elle demande du temps et de la pratique.

Nous estimons que les hypothèses énoncées au début de ce travail sont confirmées. Enfin, nous tenons à préciser que cette recherche sur l'usage de l'aspect verbal est loin d'être achevée, elle demande d'être approfondie. Il serait intéressant de réfléchir aux tentatives et aux propositions de remédiations qui aident les apprenants à améliorer leur apprentissage.

Nous envisageons de prolonger ce travail par un nouveau travail de recherche.

Références Bibliographiques

Ouvrages

1. ADAM, H., et KAIZER, A. (1988). *La Semaine de français*. Nathan. P. 154. Cité *dans Enseigner la langue française à l'école*. 2010, p. 169. Hachette éducation. Paris.

2. ADAM, J. M. (2005). *Analyse de la linguistique textuelle-Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin, collection « Cursus ». P.259-275.

3. ARCHAIMBAULT, S. (1999). *Préhistoire de l'aspect verbal*. L'émergence de la notion dans les grammaires russes. Paris : CNRS.

4. ARRIVE, M., GADET. F. et GALMICHE, M. (1986). *La Grammaire d'aujourd'hui : Guide alphabétique de linguistique française*. Paris, Librairie Flammarion.

5. BARBAZAN, M. (2006). *Le temps verbal*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

6. BAYLON, C et FABRE, P. (1973). Le verbe : *Temps et modes. Grammaire systématique de la langue française*. France, Editions Femand Nathan.

7. BAYLON, C. (2004). *Sociolinguistique*. Paris, Nathan, 2è édition.

8. BENHAMOUDA, B. (1993). *Les clés de la langue arabe*. Office des publications universitaire, Place centrale de Aknoun (Alger).

9. BENVENISTE, C-B., CHERVEL, A. (1969). *L'orthographe*. Maspero.

10. BENVENISTE, E. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Gallimard.

11. BENVENISTE, C. (2002). *La complémentation verbale: petite introduction aux valences verbales*, in Beguelin, M-J.DE PIETRO, J.-F. NAF, A. (éds.), TRANEL, 37, Neuchâtel, Institut de l'université 47-73.

12. BESSE, H et PORQUIER, R. (1991). *Grammaire et didactique des langues*. Paris : Hatier/ Didier

13. BLYTH, C. (1997). *A constructivist approach to grammar: teaching teachers to teach aspect.* Modern Language Journal, 81, BlackwellPublishing, Monterey (Californie) (pp. 50-66)

14. BONNARD, H. (1950). *Grammaire française des lycées et collèges*. SUDEL.

15. BORILLO, A. (2005). *Peut-on identifier et caractériser les formes lexicales de l'aspect en français.* Dans : [Les périphrases verbales, H. Bat-Zeev Shyldkrot& N. Le Querler (éds)], Amsterdam : John Benjamins, pp. 67-82.

16. BOURDIEU, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Paris, Fayard. P. 250.

17. CASTELLOTTI, V. (2001). *La langue maternelle en classe de langue étrangère*. Paris. CLE International, DLE.

18. CATACH, N. (1980). *L'orthographe française : traité théorique et pratique*. Paris, Nathan Université.

19. CHARAUDEAU, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette.

20. CHERDON, C., et WAUTELET, B. (2012). *Grammaire française*. De Boeck Education, Bruxelles

21. CHRISTINE, B. (2001). *Boite à outil- Grammaire, Syntaxe*. Lecture et rédaction. Canada, Modulo éditeur.

22. COGIS, D. (2005). *Pour enseigner et apprendre l'orthographe*. Paris, Delagrave.

23. COHEN, D. (1989). *L'aspect verbal*. Paris, Presses universitaires de France.

24. COMRI, B. (1985). *Tense*. Cambridge: University Press.

25. COMRIE, B. (1976). *Aspect: An introduction to the study of verbal aspect and related problems*. Cambridge: University Press.

26. CONFAIS, J. P. (1995). *Temps Mode Aspect : Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

27. CONFAIS, J-P. (2002). *Temps Mode Aspect : Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*. Presses universitaires du Mirail. Toulouse.

28. CREISSELS, D. (1995). *Eléments de syntaxe générale*. Paris: PUF.

29. CRISTOFARO, S. (2003). *Subordination*. Oxford University Press, Oxford.

30. CUQ, J.P. (1996). *Une introduction à la didactique de la grammaire en français langue étrangère*. Paris, Didier Hatier.

31. DRAGANA, E. (2012). *Grammaire théorique de la langue française.* Cours théorique. Universitatea de Stat « A. Russo » din Bălţi Catedra de filologiefranceză

32. DELOFFE, F., HELLEGOUARC'H, J. (1983). *Eléments de linguistique française.* SEDES. Paris.

33. DUBOIS, J. (1965). *Grammaire structurale du Français: nom et pronom*. Larousse: Paris.

34. DUBOIS, J. (1992). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris, Larousse.

35. DUBOIS, J., et LAGANE, R., 1973 (1997). *La nouvelle grammaire du français*. Paris, Larousse.

36. DUBOIS, J., et alii. (1973). *Dictionnaire de linguistique*, Paris : Larousse.

37. FOUILLARDE. (1987). *Grammaire, CM1-CM2*. Bordas. p. 44.

38. FOURQUET, J. (1950). *La notion de verbe*. Journal de psychologie, pp. 74- 98.

39. GAJO, L. (2000). *Immersion bilinguisme et interaction en classe*. CREDIF. Didier, Coll. LAL.

40. GARY-PRIEUR, M-N. (1985). *De la grammaire à la linguistique : L'étude de la phrase.* Armand Colin, 2ème édition. Paris.

41. GHELLAI, M. (1997). *Analyse des erreurs et des représentations orthographiques du français par des intellectuels arabophones*. Grenoble.

42. GOSSELIN, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français : un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-la-Neuve : Duculot (col. Recherches).

43. GOSSELIN, L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles, Duculot-de Boeck, col. Recherches.

44. GOSSELIN, L. (2010). *Les modalités en français : la validation des représentations*. Rodopi, Amsterdam / New York.

45. GOSSELIN. L., et FRANCOIS, J. (1991). *Les typologies de procès : des verbes aux prédications.* Travaux de linguistique et de philologie, 29. (pp. 19-86).

46. GREVISSE, M. (1980). *Le bon usage*. Paris : Duculot, Paris-Gembloux. Cité par Gorana Bikic-Caric. L'aspect verbal par rapport au temps-comparaison entre français et croate. Scolagram Revue de didactique de la grammaire, Université de Cergy Pontoise, 2015, Enseigner/apprendre les oppositions aspectuelles. <halshs-01267403>

47. GREVISSE, M., et GOUSSE, A. (2007). *Le bon usage. Grammaire française*.14ème édition. Ed : De Boeck université.

48. GREVISSE, M., et GOUSSE, A. (2005). *Le petit Grevisse. Grammaire française*. Edition De Boeck, 31e édition.

49. GROSS, M. (1995). *Précis de grammaire française*. Duculot - De Boeck

50. GUILLAUME, G. (1964). *Langage et sciences du langage*. Paris- Québec, Nizet- Presses de Laval.

51. HALBA, E.-M. (2002). *Petite grammaire française*. Paris, Ellipses.

52. JAFFR, J.-P., et FAYOL, M. (1997). *Ortographes : des systèmes aux usages*. Flammarion, coll. « Dominos ».

53. JAFFRE, J.- P., *Compétence orthographique et acquisition*, cité par Ducard D., Honvault R., Jaffré J.- P. (1995). *L'orthographe en trois dimensions*. Paris, Nathan.

54. LA TOUCHE, P. (1696). *L'art de bien parlé français, qui comprend tout ce qui regarde la grammaire et façons de parler douteuses*. Amsterdam, chez Henri Des bordes (Genève, Slatkine reprint, 1973)

55. LACA, B. (2004). *Les catégories aspectuelles à expression périphrastique : une interprétation des apparentes « lacunes » du français*. Langue Française 141, pp. 85-97.

56. LARCHER, P. (2003). *Le système verbal de l'arabe classique*. Aix-en Provence, Publications de l'Université de Provence.

57. LECOMTE, G. (1976). *Grammaire de l'Arabe*. Collection « Que sais-je ? » EDIT. N° 34956. France.

58. LEEMAN-BOUIX, D. (1994). *Grammaire du verbe français : des formes au sens : modes, aspects, temps, auxiliaires.* Paris, Nathan / Université.

59. LEVY, M. (2000). *Grammaire du français : approche énonciative*. OPHRYS. Paris

60. MAINGUENEAU, D. (1997). *L'analyse du discours*. *Introduction aux lectures de l'archive.* Hachette Université. Paris.

61. MAINGUENEAU, D. (1999). *L'énonciation en linguistique française*. HACHETTE LIVRE. Paris.

62. MAINGUENEAU, D. (2007). *Syntaxe du français*. Hachette Education. Paris.

63. MAKAMINA BEBA, J. (2011). *Terminologie grammaticale et nomenclature des formes verbales*. l'Harmattan. Paris.

64. MARTINET, A. (dir). (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Didier. Paris.

65. MARTINET, A. (1985). *Syntaxe générale*. Paris, Arnaud Colin, Coll. U.

66. MOLINE, E., et VETTERS, C. (2010). *Temps, aspect et modalité en français*. Editions Rodopi B.V., Amsterdam - New York

67. MONNERIE- GOARIN, A. (1996). *Les temps du passé et l'aspect du verbe théorie et pratique*. Paris, Didier/ Hatier.

68. NURLU, M. (2006). *La description didactique du système verbal selon la grammaire traditionnelle de Grevisse » Faits de langue en turc et en français modernes*. Domaines linguistiques, pp. 47-54. Muenchen.

69. POTTIER. B. (1980). *Essai de synthèse sur l'aspect*., in J. David & R. Martin (dir.), La Notion d'aspect, 240-246, Paris, Klincksieck.

70. RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., et RIOUL, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris. Puf Qadrige.

71. RIEGEL, M., PELLAT, J.-C., et RIOUL, R. (2001). *Grammaire méthodique du français*. Paris, Puf Quadrige.

72. ROMAN, A. (1990). *Grammaire de l'arabe*. Presse universitaire de France. Edition Que sais je.

73. SAUSSURE, F. D. (2003). *Cours de linguistique générale*. ENAG/Edition. Ouvrage présenté par Dalila Morsly.

74. TAMINE, J.G., 2004 (1990). *La grammaire, 2. Syntaxe*. Armand Colin, Paris.

75. TAMINE, J.G.(2005). *De la phrase au texte : Enseigner la grammaire du collège au lycée.* Paris, Delagrave.

76. TENNY, C. (1994). *Aspectual Roles and the syntax* - sernanzics interface. Dordrecht:Kluwer Academic.

77. TISSET, C. (2010). *Enseigner la langue française à l'école*. Hachette édition. Paris.

78. TRICOT, J. (1994). *Organon, catégorie de l'interprétation*. Traduction nouvelle (rééd). Paris : J. Vrin.

79. VENDRYES, J. (1945). *Compte rendu de J. Holt, Etudes d'aspect*. Dans bulletin de la société de linguistique de Paris. Citée par WILMET Marc. 2003. Grammaire critique du français. Louvain – la – Neuve, Hachette.

80. VIGNER, G. (2001). *Enseigner le français comme langue seconde*. CLE international

81. WAGNER, R. L., et PINCHON, J. (1969, éd. 1991). *Grammaire du français classique et moderne.* Coll. HU Langue française, France, Hachette.

82. WILMET, M. (1997). *Grammaire critique du français*. Louvain-La-Neuve, Hachette Supérieur- Duculot.

83. WILMET, M. (2003). *Grammaire critique du français*. 3ème édition. Belgique, Duculot.

84. ZUFFEREY, S., et MOESCHER, J. (2010). *Initiation à la linguistique française*. Armand Colin. Paris.

Articles et revues

85. AMARA, A., 2001. Analyse des difficultés rencontrées par des élèves Algériens de 1ère A. S. dans l'expression des temps verbaux en français. Insaniyat / إنسانيات [En ligne], 14-15 |, mis en ligne le 31 janvier 2012, consulté le 26 janvier 2020. URL : http://journals.openedition.org/insaniyat/9658 ; DOI : 10.4000/insaniyat.9658

86. AMARA, A., 2009. Pluralité des modalités temporelles en français. Synergies Algérie n° 4, pp. 99-104 (Consulté le 26- 11- 2016)

87. BESSONNAT, D., CORDARY, N et Ducard, D., 1998. Conflits de tendances et dialogue pédagogique, du collège au lycée. Le français aujourd'hui, n°122, pp. 100- 108.

88. BIRKS, R., 2001. Quelle grammaire pour quel apprenant ? Priorité à la grammaire de l'oral. Revue de didactologie des langues - cultures, n° 122, pages 229-239. En ligne : https://www.cairn.info/revue-ela-2001-2-page-229.htm.

89. COURTILLON, J., 2001. La mise en œuvre de la grammaire du sens dans l'approche communicative. Analyse de grammaires et de manuels, Ela. Études de linguistique appliquée, n° 122, pp. 153-164. Consulté le : 23-12- 2017 à 14h 19.

90. COURTILLON, J., 1985. Pour une grammaire notionnelle. In: Langue française, n°68. Descriptions pour le français langue étrangère, sous la direction de Jean-Claude Beacco. pp. 32-47. En ligne : DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1985.6353

91. DRAGANA, L., 2014. L'aspect perfectif et la télicité : une comparaison entre les classes verbales en français et en serbe . Revue du Centre Européen d'Etudes Slaves - Croisements inter-linguistiques franco-slaves, 2014, Numéro 3.

92. ELALOUF, M-L., COGIS, D et GOURDET., 2011. Maîtrise de la langue à l'école et au collège. Le français aujourd'hui, n°173, pp.33-44.

93. ELALOUF, M-L., 2001. Quand en rencontre la langue en travaillant sur le texte et le discours. Le français aujourd'hui, 4/2001. n°135, pp.44- 51. En ligne : https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2001-4-page-44.htm

94. GAGNON, R., ERARD, S et LAENZLINGER, C., 2015. Penser l'enseignement du temps et de l'aspect en français au secondaire. in SCOLAGRAM n°1 Enseigner/ apprendre les oppositions aspectuelles, 20 juin 2015. En ligne : http://scolagram.u-cergy.fr/ . Consulté le 19-10-2019.

95. GIROUX, L., 2016. La place et le(s) rôle (s) de la langue maternelle des apprenants en cours de langue étrangère. Synergies France, n°10, pp. 55- 68.

96. GOSSELIN, L., L'itération dans le modèle SdT ». En ligne : https://docplayer.fr/50777542-Tables-des-matieres-chapitre-1-l-iteration-dans-le-modele-sdt-laurent-gosselin-universite-de-rouen.html.Consulté le : 09-05- 2019 à 13H 59

97. GOSSELIN, L., 2011. L'aspect de phase en français : le rôle des périphrases verbales. Journal of French Language Studies 21.3, Cambridge U.P, En ligne : http://lidifra.free.fr/files/JFLS.pdf

98. GOSSELIN, L., 2001. Le statut du temps et de l'aspect dans la structure modale de l'énoncé ». Esquisse d'un modèle global. Syntaxe et sémantique, 2, (1), 2001, 57-80. doi:10.3917/ss.002.0057.

99. GOSSELIN, L., 2012. Conflit et mécanismes de résolution dans le domaine aspectuo-temporel : Applications à la rhétorique des pointes. Conflits et décalages dans le langage.

Université Paris IV. En ligne : www.academia.edu/19032644/Conflits_et_modes_de... Consulté le 09-05-2019 à 14 h30

100.GOSSELIN, L., 2008. De la distinction entre la dimension-temporelle de la modalité et la dimension modale de la temporalité. Cahier de praxématique 47. Montpellier : Pulm.

101.GOSSELIN, L., 2012. Itération et agglomérat de procès. Revue Romane 47, 1, Benjamins, Amsterdam, pp. 25-48. En ligne : www.academia.edu/15502351/Itération_et... Consulté le : 09- 05- 2019

102.GOSSELIN, L., LENEPVEU, V., et LEGALLOIS, D., 2011. Les phases: de l'aspect des procès à la structuration textuelle. in F. Neveu, P. Blumenthal, N. Le Querler (éds), Au commencement était le verbe. Syntaxe, Sémantique, Cognition, Hommages à Jacques François, Peter Lang, Berne, pp. 161-186. En ligne. Consulté le : 09- 05- 2019.

103.GOSSELIN. L., 2010. Entre lexique et grammaire : Les périphrases aspectuelles du français. Cahiers de Lexicologie 96. En ligne :www.academia.edu/15502454/ Entre_lexique_et... Consulté le : 09- 05- 2019 à 14h00.

104.JAFFRE, J.-P., 2003. L'orthographe, une construction cognitive et sociale. Revue internationale des sciences de l'Education, n° 9.

105.MORAZ, M., 2002. Traduction anglais-français et temporalité : quelle représentation transmettre ? Essai d'extrapolation vers une représentation didactique. In Cahiers de l'ILSL, N°13.

106.NEVEU. F., Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique. En ligne: www.franck-neveu.fr/mediapool/76/768102/data/Grammaire...Consulté le : 11-06-2015 à 11h17

107.NGUYỄN THỨC Thành Tín., 2016. Approche aspectuelle à travers le récit pour le passé composé et l'imparfait, Synergies Pays riverains du Mékong n° 8 - p. 157-166). En Ligne.

108.NURCAN, D-K., 2011. Présentation des modalités verbales en français dans l'optique fonctionnelle. editura université din suceava fourni par diacronia.ro pour IP 41.102.127.75.

109.PARISSE. C., 2009. La morphosyntaxe: Qu'est-ce qu'est ? Application au cas de la langue française ? Rééducation orthophonique, 47 (238), 2009.

110.RULLIER-THEURET. F., 2006. L'aspect verbal et l'instant lent . In: L'Information Grammaticale, N°. 108, pp. 37-40. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.2006.3800

111.TARNAOUI. M.M., 2019. Gestion du temps verbal et cohésion textuelle en production écrite. Francisola: Revue Indonésienne de la langue et la littérature françaises, 4(2), 2019. doi: 10.17509/francisola.v4i2.24207. Consulté le 20-07-2022.

112.VALMA. E., 2015. Enseignement des temps verbaux : faites entrer l'aspect ! in SCOLAGRAM n°1 Enseigner/ apprendre les oppositions aspectuelles. En ligne : http://scolagram.u-cergy.fr/ . Consulté le 19-10-2019 à 23h14.

113.VIGNER, G., 1981. L'exercice en F.L.E , in Etudes de Linguistique Appliquée, n° 48.

114. VETTERS, C., 1996. Temps, aspect et narration. Faux titre n°106, Rodopi : Amsterdam.

Thèses consultées

115.AZZOPARDI, Sophie. (2001). *Le futur et le conditionnel : valeur en langue et effet de sens en discours. Analyse contrastive espagnol/ français*. Thèse de doctorat, Montpellier III : Université Paul Valéry

116.CALBA, Pierre. (2014). *Étude théorique et analyse didactique des phénomènes aspectologiques du passé composé et de l'imparfait*. Linguistique. <dumas-01015780>

117.CARINE, Fahmy. (2007). *Enseignement du passé composé et de l'imparfait à l'aide des différences aspectuelles : Compréhension et application par des adultes apprenant le français langue seconde*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en Linguistique concentration didactique des langues. Université du Québec à Montréal.

118.DANIEL, Kivane AYI- ADZIMAH. (2010). *La maîtrise sémantico-syntaxique de la pronominalisation des compléments d'objet indirects en contexte Ghanéen*. Thèse de doctorat en science du langage. Université de Strasbourg.

119.IWONA Staroń. (2007). *Le système aspectuel en français et en polonais dans une perspective narrative : une étude contrastive*. Mémoire de master.

120.KAREN, Lyda McCrindle. (1999). *Temps, mode et aspect : Les créoles des Caraïbes à base lexicale française*. Thèse de doctorat. Université de Toronto. Canada.

121.KHOUDOUR, Souad. (2011). *Complexité d'utilisation aspectuo-temporelle du passé simple, passé composé et de l'imparfait chez les étudiants de 4ème année universitaire de Sétif*. Mémoire de Magistère. Université de Batna.

122.MASCHERI, Laurent. (2007). *Analyse morphosémantique de l'aspectuo-temporalité en Français. Le cas du préfixe RE*. Thèse de doctorat. Linguistique. Université Nancy II. Français. <tel00280660>

123.RITA, Abdel Nour. (21 octobre 2011). *Etude sur corpus écrit de l'imparfait en français standard et en français du Liban, avec applications didactiques*. Thèse de doctorat en science du langage. Université d'Orléans.

124.SOUID Habiba. (2013). *Les compléments comme déterminants sémantiques du verbe*. Thèse de doctorat, Linguistique. Université de Sorbonne nouvelle- Paris III.

125.YOUSSEF. Natalia. (2012). *Propositions pour l'enseignement du subjonctif aux adultes arabophones : Application aux étudiants des universités syriennes*. Linguistics. Thèse de doctorat en sciences du langage. Université de Cergy Pontoise, 2012. French. <NNT : 2012CERG0607>. <tel-00839941>

Sitographie :

126.https://www.cairn.info/revue-ela-2002-2-page-169.htm

127. http://emile.simonnet.free.fr/sitfen/narrat/tempsverbaux.htm

128. https://lettresmodernessorbonnenouvellep3.blogspot.com/2017/02/fm-les-traits-semantiques-des-verbes.html

129.https://www.scribd.com/document/249685823/Les-Valeurs-Et-Les-Aspects-Du-Verbe. Transféré par Andreea Alexandra Brener

130.https://www.scribd.com/document/366690689/Grammaire-arabe-Tome-1-Silvestre-de-bpt6k6436454s-pdf. Transféré par Catchy

131. L'acquisition versus l'apprentissage: theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2006

132.«Principe de la grammaire arabe à l'usage ». http://books.google.com.

133.www.cairn.info/publications-de-Gosselin-Laurent...

134.https://www.cairn.info/revue-ela-2002-2-page-169.htm

135.Roxane Gagnon, HEP Vaud (Lausanne) Serge Erard et Christophe Laenzlinger. Valeurs et usages du temps et de l'aspect dans les productions écrites. Pistes pour traiter en formation un phénomène grammatical complexe.

https://orfee.hepl.ch › handle › FEG9-Chapitre8. Consulté : 26-01- 2020 à 23h14.

Annexes

Exercices 1 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/…….) de partir en voyage. Comme mes parents (être/……) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/……) quand je (prendre/…….) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/……..) vide, tout (rester/……..) silencieux. Le plan de la ville (être/…….) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/……..). Puis une foule de gens (apparaître/……..) en dansant. Certains (jongler/……), d'autres (chanter/……..) à pleins poumons. Je (réaliser/…….) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ ……) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/…….) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/……) tous les ans ses vacances dans cette ville.

<u>Verbes Justifications</u>

V1 ……

V2 …….

V3 …….

V4 ……..

V5 ……..

V6 …….

V7 ……

V8 …….

V9 ……

V10 …….

V11 …….

V12 ……

V13 …….

V14 …….

V15…….

Exercice 2: Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/…….) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/……..) rien de spécial à faire. Je (décider/…….) de sortir. Je (prendre/……) le bus. Je (descendre/……. ……) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les enfants (courir/……..) dans tous les sens. Les parents (être/……) nerveux. L'atmosphère (être/……) lourde, étouffante. Je (marcher/…….) un peu. Je (vouloir/…….) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/…….) sur un banc. Je (pouvoir/…….) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/……..) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /……..) pas à lire. Il (faire/……..) trop chaud, je (manquer/……..) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/…….), je (courir/……) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/……) soulagée.

<u>Verbes Justifications</u>

V1 …….

V2 ……

V3 ……..

V4 …….

V5 …….

V6 …….....

V7 …….

V8 …….

V9 ……..

V10 …….

V11 ……..

V12 …….

V13 ……..

V14 ……

V15 ……..

V16 …….

V17 ……..

V18 ……..

V19 …….

Exercice 3 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/……..) midi. Les voyageurs (monter/……..) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/……..) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/……..) un long cou. Il se (plaindre /……) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/……..). Dès qu'il (apercevoir/……) une place libre, il se (précipiter/…….) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/……) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/……..) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/…….) là lui fit cette remarque : il (falloir/……..) mettre un bouton supplémentaire.

<u>Verbes Justifications</u>

V1 ……..

V2 ……..

V3 ……

V4 ……..

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → Il avait huit ans

Justification = une action longue.

Il habite à la campagne. → Il habitait à la campagne

Justification = une action prolongée.

Il connaît tous les enfants de son village. → Il a connu tous les enfants de son village

Justification = une action courte.

Il va à l'école à pieds. → Il est allé à l'école à pieds

Justification = une action courte.

Il joue tous les jours au football. → Il jouait tous les jours au football

Justification = une action prolongée.

Un jour ses parents déménagent. → Un jour ses parents sont déménagent

Justification = une action longue.

A ce moment-là, sa vie change complètement. → A ce moment-là, sa vie changeait complètement

Justification = une action longue.

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/j'ai décidé) de partir en voyage. Comme mes parents (être/étaient) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/a brillé) quand je (prendre/ai pris) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/semblait) vide, tout (rester/restaient) silencieux. Le plan de la ville (être/étaient) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/a retenti). Puis une foule de gens (apparaître/est apparu) en dansant. Certains (jongler/jonglaient), d'autres (chanter/chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/j'ai réalisé.) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/j'ai cherché ..) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/a crié...) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/passait....) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes	**Justifications**
V1	action courte → (j'ai décidé)
V2	action longue → (étaient)
V3	action courte → (a brillé)
V4	action courte → (ai pris)
V5	(semblait) } action qui a duré
V6	(restaient) }
V7	(étaient) → action qui a duré
V8	(a retenti) → action courte
V9	(est apparu) → // //
V10	(jonglaient) → action prolongée
V11	(chantaient) → // //
V12	(ai réalisé) → } action qui a pris un peu de temps
V13	(ai cherché) → }
V14	(a crié) → }
V15	(passait) → action qui dure

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/faisait) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/avais.) rien de spécial à faire. Je (décider/ai décidé) de sortir. Je (prendre/j'ai pris.....) le bus. Je (descendre/descendai.....) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/courraient) dans tous les sens. Les parents (être/étaient) nerveux. L'atmosphère (être/était) lourde, étouffante. Je (marcher/j'ai marché) un peu. Je (vouloir/voulai) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/assis) sur un banc. Je (pouvoir/pouvais) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/sortai) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /arrivais) pas à lire. Il (faire/fit) trop chaud, je (manquer/suis manquée) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/éclatait), je (courir/suis courrée) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/me sentais) soulagée.

Verbes	Justifications
V1	(faisait) → action prolongée
V2	(avais) → action prolongée
V3	
V4	
V5	(décendai) → action soudaine
V6	
V7	
V8	
V9	
V10	(voulai) → action soudaine
V11	
V12	(sortai) → action successive
V13	
V14	(fit) → action soudaine
V15	

enfants (courir/..courraient) dans tous les sens. Les parents (être/..étaient..) nerveux. L'atmosphère (être/..était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/ai marché) un peu. Je (vouloir/voulais..) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/suis assu...) sur un banc. Je (pouvoir/ai pouvé..) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/..ai sortis.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /.arrivais..) pas à lire. Il (faire/..fesait.....) trop chaud, je (manquer/ai manqué d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/a éclaté...), je (courir/ai courris.) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/suis sentis.) soulagée.

Verbes	Justifications
V1	c'est une description
V2	
V3	des actions brefs et sucsés
V4	"
V5	"
V6	c'est une description
V7	"
V8	"
V9	un action bref
V10	il exprime la volonté
V11	action bref
V12	"
V13	"
V14	c'est une description
V15	c'est une description

enfants (courir/..courissaient) dans tous les sens. Les parents (être/.étaient.....) nerveux. L'atmosphère (être/..était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/avais marché) un peu. Je (vouloir/.voulais.....) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/.....) sur un banc. Je (pouvoir/.pouvais.....) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/..ai..sorti.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /.arrivais....) pas à lire. Il (faire/..fait.....) trop chaud, je (manquer/.manquais) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/.éclatait...), je (courir/.courissais.) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/..se..senti....) soulagée.

Verbes	Justifications
V1	.....
V2	le temps de l'habitude ..... l'imparfait .....
V3	.....
V4	passé Composé parce qu'il exprime des actions achevées .....
V5	.....
V6	.....
V7	..... il exprime des actions acomplit et
V8	..... inachevées .....
V9	.....
V10	.....
V11	.....
V12	.....
V13	.....
V14	.....
V15	.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ..parceque...c'est...une action achevé.....
a eu

Il habite à la campagne. → ..parceque..c'est..une action..inachevé....
habitait

Il connaît tous les enfants de son village. → .parceque...c'est une action inachevé
connaissait

Il va à l'école à pieds. → .parceque...c'est une action inachevé.....
allait

Il joue tous les jours au football. → .parceque c'est une action.....achevé....
a joué

Un jour ses parents déménagent. → ..parceque...c'est une..action inachevé
déménageaient

A ce moment-là, sa vie change complètement. → ..parceque c'est une action inachevé
changait

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/..je décidais..) de partir en voyage. Comme mes parents (être/..étaient..) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/..a brillé...) quand je (prendre/prendrais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/..Semblait..) vide, tout (rester/est resté) silencieux. Le plan de la ville (être/..était.....) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/..a retenu..) . Puis une foule de gens (apparaître/apparaient) en dansant. Certains (jongler/..jonglait..), d'autres (chanter/.....chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisais que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ cherchais.) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/a crié...) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/.à passé.) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes	Justifications
V1	parceque c'est une action inachéve
V2	parceque c'est une action inachevé
V3	parceque c'est une action achevé
V4	parceque c'est une action inachevé
V5	parceque c'est une action inachéve
V6	parceque c'est une action achevé
V7	parceque c'est une action inachevé
V8	parceque c'est une action achevé
V9	parceque c'est une action inachevé
V10	parceque c'est une action inachevé
V11	parceque c'est une action inachevé
V12	parceque c'est une action inachevé
V13	parceque c'est une action inachevé
V14	parceque c'est une action achevé
V15	parceque c'est une action achevé

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/.fesait.....) très beau ce jour là. Je n' (avoir/avais.....) rien de spécial à faire. Je (décider/ai décidé de sortir. Je (prendre/ai pris....) le bus. Je (descendre/ai décendé) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/ Courraient) dans tous les sens. Les parents (être/..étaient..) nerveux. L'atmosphère (être/..était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/ai marché un peu. Je (vouloir/ai voulu...) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/.m'assoiais) sur un banc. Je (pouvoir/.ai pu....) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/ avais sortis.) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /arriverais) pas à lire. Il (faire/.fesait.....) trop chaud, je (manquer ai manqué d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/.....éclatrait), je (courir/ai courris) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/.me sentais.) soulagée.

Verbes	Justifications
V1	parceque c'est une action initiale
V2	parceque c'est une action inachevé
V3	parceque c'est une action achevé
V4	parceque c'est une action achevé
V5	parceque c'est une action achevé
V6	parceque c'est une action
V7	parceque c'est une action
V8	parceque c'est une action
V9	parceque c'est une action
V10	parceque c'est une action
V11	parceque c'est une action
V12	parceque c'est une action
V13	p
V14	
V15	

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était) midi. Les voyageurs (monter/.ont monté) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.portait....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.avait...) un long cou. Il se (plaindre /.plaignait) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligeait). Dès qu'il (apercevoir/.aperçut...) une place libre, il se (précipiter/.précipita) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperçus....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.vêtit....) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fallut...) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes	**Justifications**
V1	.....
V2	.....
V3	.....description.....
V4	.....
V5	.....
V6	.....
V8	.....
V9	.....
V10	.....
V11	.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → .....avait.....

Il habite à la campagne. → .....habitait.....

Il connaît tous les enfants de son village. → .....connaissait.....

Il va à l'école à pieds. → .....allait.....

Il joue tous les jours au football. → .....jouait.....

Un jour ses parents déménagent. → .....il a déménagé.....

A ce moment-là, sa vie change complètement. → .....a changé.....

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/.a décidé.....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/.ont été.) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/.brillait.) quand je (prendre/.prenais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/.semblait) vide, tout (rester/.restait) silencieux. Le plan de la ville (être/.....était....) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/.retentissait) Puis une foule de gens (apparaître/apparaissait) en dansant. Certains (jongler/.jonglaient), d'autres (chanter/.chantaient à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisait) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ cherchais) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/criait...) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/passait.) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes	**Justifications**
V1	pour une succession d'événements.
V2	" " " "
V3	une description
V4	"
V5	"
V6	"
V7	"
V8	"
V9	"
V10	"
V11	"
V12	"
V13	"
V14	"
V15	"

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/a fait) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..eu..) rien de spécial à faire. Je (décider/a décidé) de sortir. Je (prendre/prenais..) le bus. Je (descendre/descendais) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/..courraient) dans tous les sens. Les parents (être/..étaient...) nerveux. L'atmosphère (être/...était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/..marchais) un peu. Je (vouloir/..voulais) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/m'assoyais) sur un banc. Je (pouvoir/pouvais..) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/..sortais.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /.arrivais.) pas à lire. Il (faire/..faisait...) trop chaud, je (manquer/manquais) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/.éclatait.), je (courir/.courais.) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/..me..sentais) soulagée.

Verbes **Justifications**

V1 .....Pour une succession d'événements

V2 .....

V3 .....

V4 .....une description

V5 .....

V6 .....

V7 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

V12 .....

V13 .....

V14 .....

V15 .....

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était) midi. Les voyageurs (monter/.ont monté) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.portait....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.avait...) un long cou. Il se (plaindre /.plaignait) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligeait). Dès qu'il (apercevoir/.aperçut...) une place libre, il se (précipiter/.précipita) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperçus....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.vêtit....) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fallut...) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes	**Justifications**
V1	.....
V2	.....
V3	.....description.....
V4	.....
V5	.....
V6	.....
V8	.....
V9	.....
V10	.....
V11	.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ....Il....avait.....

Il habite à la campagne. → .....habitait.....

Il connaît tous les enfants de son village. → ...connaissait.....

Il va à l'école à pieds. → .....allait.....

Il joue tous les jours au football. → .....jouait.....

Un jour ses parents déménagent. → ...il a déménagé.....

A ce moment-là, sa vie change complètement. → .....a change.....

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/...ai décidé.....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/..ont été..) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/brillait..) quand je (prendre/prenais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/.semblait) vide, tout (rester/restait) silencieux. Le plan de la ville (être/....était..) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/retentissait. Puis une foule de gens (apparaître/apparaissaient) en dansant. Certains (jongler/jonglaient), d'autres (chanter/chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisais) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ cherchais.....) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/.criait...) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/.passait...) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes	**Justifications**
V1	Pour une succession d'évènements
V2	" " " "
V3	une description
V4	" " "
V5	" " "
V6	" " "
V7	"
V8	"
V9	"
V10	"
V11	"
V12	"
V13	"
V14	"
V15	"

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/a fait) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..eu...) rien de spécial à faire. Je (décider/ai décidé) de sortir. Je (prendre/.pris...) le bus. Je (descendre/.descendais..) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/.couraient) dans tous les sens. Les parents (être/....étaient) nerveux. L'atmosphère (être/..était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/marchais) un peu. Je (vouloir/voulais...) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/m'assoyais) sur un banc. Je (pouvoir/.pouvais..) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/..sortais.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /arrivais..) pas à lire. Il (faire/..faisait) trop chaud, je (manquer/manquais.) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/..éclatait), je (courir/..courais) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/.me..sentais) soulagée.

Verbes **Justifications**

V1 .....Pour une succession d'événements

V2 .....//.....//.....//.....//.....

V3 .....//.....//.....//.....//.....

V4 .....Une description.....

V5 .....//.....//.....

V6 .....//.....//.....

V7 .....//.....//.....

V8 .....//.....//.....

V9 .....//.....//.....

V10 .....//.....//.....

V11 .....//.....//.....

V12 .....//.....//.....

V13 .....//.....//.....

V14 .....//.....//.....

V15 .....//.....//.....

V16 .....Une..dès..cruption.....

V17 .....//.....

V18 .....//.....

V19 .....//.....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/était) midi. Les voyageurs (monter/ont montré..) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.portait...) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/..avait..) un long cou. Il se (plaindre /.plaignait) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/infligait). Dès qu'il (apercevoir/..aperçut...) une place libre, il se (précipiter/.précipitait) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperçus....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/..vêtit....) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fallut..) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....description.....

V4 .....description.....

V5 .....description.....

V6 .....//.....

V8 .....//.....

V9 .....//.....

V10 .....//.....

V11 .....//.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ...Il.....avait.....

Il habite à la campagne. → ....habitait.....

Il connaît tous les enfants de son village. → ....connaissait.....

Il va à l'école à pieds. → .....allait.....

Il joue tous les jours au football. → .....jouait.....

Un jour ses parents déménagent. → ....il a déménagé.....

A ce moment-là, sa vie change complètement. → .....a.....changé.....

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/.ai...décidé.....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/ont...été..) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/brillait..) quand je (prendre/prenais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/semblait..) vide, tout (rester/restait) silencieux. Le plan de la ville (être/..était....) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/retentissait. Puis une foule de gens (apparaître/apparaissaient) en dansant. Certains (jongler/.jonglaient), d'autres (chanter/chantaient à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisais) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ cherchais..) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/criait..) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/passait..) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes	**Justifications**
V1	pour une succession d'événements
V2	pour une succession d'événements.
V3	une description
V4	une description
V5	//
V6	//
V7	//
V8	//
V9	//
V10	//
V11	//
V12	//
V13	//
V14	//
V15	//

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/a fait) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..eu..) rien de spécial à faire. Je (décider/ai décidé) de sortir. Je (prendre/..prenais) le bus. Je (descendre/descendais) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/.courraient..) dans tous les sens. Les parents (être/.étaient..) nerveux. L'atmosphère (être/....était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/marchais) un peu. Je (vouloir/..voulais.) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/m'assoyais) sur un banc. Je (pouvoir/pouvais...) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/...sortais.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /arrivais...) pas à lire. Il (faire/..faisait..) trop chaud, je (manquer/.manquais) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/..éclatait.), je (courir/.courais.) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/.se sentais.) soulagée.

Verbes	**Justifications**
V1	pour une succession d'événements
V2	pour une succession d'événements
V3	// // // //
V4	une description
V5	//
V6	//
V7	//
V8	//
V9	//
V10	//
V11	//
V12	//
V13	//
V14	//
V15	//

V16 .....//.....

V17 .....//.....

V18 .....//.....

V19 .....//.....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/ était) midi. Les voyageurs (monter/ ont montré) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/ portait) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/ avait) un long cou. Il se (plaindre / plaignait) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/ infligeait). Dès qu'il (apercevoir/ aperçut) une place libre, il se (précipiter/ précipitait) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/ aperçus) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/ vêtit) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/ trouvais) là lui fit cette remarque : il (falloir/ fallut) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....description.....

V4 .....description.....

V5 .....description.....

V6 .....description.....

V8 .....//.....

V9 .....//.....

V10 .....//.....

V11 .....//.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ....Il avait huit ans.....

Il habite à la campagne. → ....Il habitait à la campagne.....

Il connaît tous les enfants de son village. → ...Il a connu tous les enfants de son village

Il va à l'école à pieds. → ....Il allait à l'école à pieds.....

Il joue tous les jours au football. → ....Il jouait tous les jours au football.

Un jour ses parents déménagent. → ....Un jour ses parents déménagé.....

A ce moment-là, sa vie change complètement. → A ce moment là, sa vie change.

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/..décidé.....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/...a été...) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/..brillait..) quand je (prendre/.prenais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/.semblait) vide, tout (rester/.restait) silencieux. Le plan de la ville (être/...a..été...) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/.retentissait) . Puis une foule de gens (apparaître/.est apparu) en dansant. Certains (jongler/..jongle...), d'autres (chanter/..chanté.) à pleins poumons. Je

(réaliser/..réalisé..) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ ..cherchais..) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/..a crié..) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/..a passé..) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V7 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

V12 .....

V13 .....

V14 .....

V15.....

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/..fait..) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..ai eu..) rien de spécial à faire. Je (décider/..décidai..) de sortir. Je (prendre/..prenais..) le bus. Je (descendre/..suis descendu..) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/..été.) midi. Les voyageurs (monter/.montaient.) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/..porté.....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/..a...eu..) un long cou. Il se (plaindre /...plaindait.) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/..infligé.). Dès qu'il (apercevoir/.aperçevoir.) une place libre, il se (précipiter/..précipitait) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperçevoir.) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/..vêtis..) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fait.....) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → Il avait huit ans

Il habite à la campagne. → I habité a connu les enfants

Il connaît tous les enfants de son village. → Il est allé à l'école

Il va à l'école à pieds. → Il

Il joue tous les jours au football. → Il jouait tout

Un jour ses parents déménagent. → un jour ses parents déménageait

A ce moment-là, sa vie change complètement. → A ce moment la sa vie changeait

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/.....décidait...) de partir en voyage. Comme mes parents (être/....était...) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/..brillas.) quand je (prendre/prenais.) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/.a.semblée) vide, tout (rester/.....) silencieux. Le plan de la ville (être/.....était...) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/.retenti.) . Puis une foule de gens (apparaître/..apparait.) en dansant. Certains (jongler/.jonglait.), d'autres (chanter/.chantaient à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisé..) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ .cherchais..) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/crié.....) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/..passait..) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V7 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

V12 .....

V13 .....

V14 .....

V15.....

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/..fait..) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/avait) rien de spécial à faire. Je (décider/décidai) de sortir. Je (prendre/...pris.....) le bus. Je (descendre/..descendait..) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/..courant..) dans tous les sens. Les parents (être/...était...) nerveux. L'atmosphère (être/...était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/..marchai) un peu. Je (vouloir/..voulai...) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/..s'assais.) sur un banc. Je (pouvoir/..pouvais) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/....sortais.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /..m'arrivais) pas à lire. Il (faire/....fait.....) trop chaud, je (manquer/.....) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/..éclatait.), je (courir/..courrissais) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/..se sentais...) soulagée.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V7 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

V12 .....

V13 .....

V14 .....

V15 .....

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était) midi. Les voyageurs (monter/..montent) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/...amorté...) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/...avait...) un long cou. Il se (plaindre /...plaindait.) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligait). Dès qu'il (apercevoir/..apercevait.) une place libre, il se (précipiter/précipitait) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperceveus.) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.vêtit...) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait.) là lui fit cette remarque : il (falloir/..fallu...) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes	**Justifications**
V1	.....
V2	.....
V3	.....
V4	.....
V5	.....
V6	.....
V8	.....
V9	.....
V10	.....
V11	.....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ....Il avait huit ans, car ça.....

Il habite à la campagne. → ...il habitait à la campagne parce que.....

Il connaît tous les enfants de son village. → ..Il connaissait tous les enfants de son Villag

Il va à l'école à pieds. → ..Il allait à l'école à pieds.....

Il joue tous les jours au football. → ..Il jouerait tous les jours au football.

Un jour ses parents déménagent. → ..Un jour ses parents déménageait.....

A ce moment-là, sa vie change complètement. → ..A ce moment là, sa vie était changé

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/ si décidait.....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/..étaient..) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/ brillait), quand je (prendre/ j'ai pris le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/ Semblait) vide, tout (rester/ restait) silencieux. Le plan de la ville (être/..était.....) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/..retenia...) . Puis une foule de gens (apparaître/ apparaient) en dansant. Certains (jongler/ jongleraient), d'autres (chanter/..chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/.....) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ .....) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/.....) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/.....) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V7 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

V12 .....

V13 .....

V14 .....

V15.....

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/fait..) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/avais) rien de spécial à faire. Je (décider/j'ai décidé) de sortir. Je (prendre/j'ai pris.) le bus. Je (descendre/je suis descendu) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était) midi. Les voyageurs (monter/.montraient dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/..portait...) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.avait...) un long cou. Il se (plaindre /.plaindra..) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligé). Dès qu'il (apercevoir/.aperçut.....) une place libre, il se (précipiter/précipita.) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/..aperçu.....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.....) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/trouvera.) là lui fit cette remarque : il (falloir/..fallait) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes Justifications

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

enfants (courir/.....) dans tous les sens. Les parents (être/.....) nerveux. L'atmosphère (être/.....) lourde, étouffante. Je (marcher/.....) un peu. Je (vouloir/.....) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/.....) sur un banc. Je (pouvoir/.....) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /.....) pas à lire. Il (faire/.....) trop chaud, je (manquer/.....) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/.....), je (courir/.....) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/.....) soulagée.

Verbes	Justifications
V1	fesait → imparfait → Il raconte les actions du le jour, Il décrire
V2	n'avait rien → imparfait → Il raconte les actions ce jour
V3	J'ai décidé → passé composé → Il décris une suite d'événement
V4	J'ai prenné → passé composé → Il décris une suite d'événement
V5	J'ai descendu → passé composé → Il raconte une suite d'actions
V6	sont courus → passé composé → Il décris les actions.
V7	les parents étaient → imparfait → Il décrire les parent
V8	était → imparfait → Il décrire l'atmosphère
V9	J'ai marché
V10	J'ai roulu
V11	Je m'ai assois
V12	J'ai pus
V13	J'ai sortis
V14	n'arrivait
V15	fesait

V16 J'ai manqué

V17 J'ai éclaté

V18 J'ai couri

V19 J'ai senté

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C'était midi. Les voyageurs (monter/.....) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.....) un long cou. Il se (plaindre /.....) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui infligeait. Dès qu'il aperçut une place libre, il se (précipiter/.....) vers elle et s'y assis.

Je l'(apercevoir/.....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se vêtit d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.....) là lui fit cette remarque : il (falloir/.....) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes	**Justifications**
V1	montaient
V2	a porté
V3	avait
V4	plaindait
V5	a précipité
V6	J'l'ai aperceu
V8	s'ai trouvai
	fallait

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → ....il avait huit ans....

Il habite à la campagne. → ....Il été habité à la campagne....

Il connaît tous les enfants de son village. → ....

Il va à l'école à pieds. → ....Il vont à l'école à pieds....

Il joue tous les jours au football. → ...Il joué tous les jours au football

Un jour ses parents déménagent. → ..Un jour ses parents déménagaient

A ce moment-là, sa vie change complètement. → ....

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait ou passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/....décidais....) de partir en voyage. Comme mes parents (être/....été....) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/..brillait..) quand je (prendre/prendrais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/..semblé..) vide, tout (rester/..resté...) silencieux. Le plan de la ville (être/...était....) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/..retentit..) . Puis une foule de gens (apparaître/..apparû....) en dansant. Certains (jongler/..jonglaient), d'autres (chanter/chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/..réalisait..) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ ..cherche.....) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/.....) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/..passait..) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes **Justifications**

V1 on a met le V1 en l'imparfait parce que l'action n'a pas très Précis

V2 car la phrase qui précède le V2.....

V3 au imparfait car c'est une action long.....

V4 au imparfait aussi car il est en contact avec le V3

V5 au P. Composé car c'est une action raconter quelque chose

V6 au P. Composé parce que y'a un contact avec le V5

V7 l'imperfait tout que la phrase suivant au imperfait (levée)

V8 au P. Composé.....

V9 au P. Composé.....

jongleraient **V10** à l'imperfait, action long.....

V11 à l'imperfait, y'a une contact avec le verb qui précède

V12 " " , action long.....

V13 .....

V14 .....

V15.....

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/..fait..) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..avait..) rien de spécial à faire. Je (décider/..décide..) de sortir. Je (prendre/..prendre..) le bus. Je (descendre/..descendre..) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était.) midi. Les voyageurs (monter/.montent..) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.portait.....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.avait....) un long cou. Il se (plaindre /.plaindrait..) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligait..). Dès qu'il (apercevoir/.apercevait.....) une place libre, il se (précipiter/.précipitait..) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/..aperçu.....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.vêtissait.) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvait..) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fallait....) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes **Justifications**

V1 .....

V2 .....

V3 .....

V4 .....

V5 .....

V6 .....

V8 .....

V9 .....

V10 .....

V11 .....

Exercice 1: Réécris cet épisode de la vie d'un enfant au passé en choisissant entre l'imparfait et le passé composé. Justifie ta réponse.

Il a huit ans → Il avait

Il habite à la campagne. → habitait

Il connaît tous les enfants de son village. → connaissait

Il va à l'école à pieds. → allait

Il joue tous les jours au football. → jouait

Un jour ses parents déménagent. → il a déménagé

A ce moment-là, sa vie change complètement. → a changé

Exercices 2 : Complète les phrases en choisissant à chaque fois le temps qui convient (imparfait où passé composé) en conjuguant les verbes et en justifiant l'emploi du temps du verbe.

Il y a un mois, je (décider/ ai décidé) de partir en voyage. Comme mes parents (être/ ont été) malades, ils sont restés à la maison. Je suis donc parti seul. Le soleil (briller/ brillait) quand je (prendre/ prenais) le train. J'avais choisi une ville en Pologne. La ville (sembler/ semblait) vide, tout (rester/ restait) silencieux. Le plan de la ville (être/ était) illisible, je me sentais seul. Soudain, un coup de trompette (retentir/ retentissait). Puis une foule de gens (apparaître/ apparaissaient) en dansant. Certains (jongler/ jonglaient), d'autres (chanter/ chantaient) à pleins poumons. Je

(réaliser/réalisais.) que c'était la fête de la ville. Je (chercher/ cherchais..) mon appareil photo, quand quelqu'un (crier/.criait..) mon nom : c'était mon professeur de musique ! Il (passer/passait...) tous les ans ses vacances dans cette ville.

Verbes **Justifications**

V1 ...pour une succession d'événements.....

V2 .....''.....''.....''.....''.....

V3 ....une description.....

V4 .....''.....

V5 .....''.....

V6 .....''.....

V7 .....''.....

V8 .....''.....

V9 .....''.....

V10 .....''.....

V11 .....''.....

V12 .....''.....

V13 .....''.....

V14 .....''.....

V15.....''.....

Exercice 3 : Complétez le texte suivant en utilisant le temps verbal du passé qui vous paraît le plus adéquat. Sachez que les temps qu'on peut utiliser pour le passé sont en général: Imparfait, passé composé, passé simple (justifiez vos réponses)

C'était en juillet 2010. Il (faire/a fait) très beau ce jour-là. Je n' (avoir/..eu...) rien de spécial à faire. Je (décider/ai décidé) de sortir. Je (prendre/prenais...) le bus. Je (descendre/descendais..) au Jardin du Luxembourg. Il y avait beaucoup de monde. Les

enfants (courir/.couraient.) dans tous les sens. Les parents (être/.étaient..) nerveux. L'atmosphère (être/..était.....) lourde, étouffante. Je (marcher/.marchais) un peu. Je (vouloir/.voulais...) trouver un endroit calme pour lire. J'ai finalement découvert un coin éloigné de toute agitation. Je (s'assoir/.m'assoyais) sur un banc. Je (pouvoir/.pouvais..) entendre les oiseaux chanter. Je (sortir/...sortais.....) mon roman de mon sac. Je n'(arriver /.arrivais.) pas à lire. Il (faire/.faisait....) trop chaud, je (manquer/.manquais) d'air, je ne me sentais pas bien. Quand l'orage (éclater/.éclatait.), je (courir/.courais.) me réfugier sous un kiosque et je (se sentir/.me sentais.) soulagée.

Verbes	**Justifications**
V1	pour une succession d'événements
V2	" " " "
V3	" " " "
V4	une description
V5	"
V6	"
V7	"
V8	"
V9	"
V10	"
V11	"
V12	"
V13	"
V14	"
V15	"

V16 .....

V17 .....

V18 .....

V19 .....

Exercice 4 : Conjuguez les verbes suivants au passé (passé composé, imparfait, passé simple) selon le sens de la phrase (Justifiez vos réponses)

C' (être/.était.) midi. Les voyageurs (monter/.ont montré.) dans l'autobus. On était serré. Un jeune monsieur (porter/.portait....) sur sa tête un chapeau entouré d'une tresse, non d'un ruban. Il (avoir/.avait....) un long cou. Il se (plaindre /.plaignait...) auprès de son voisin des heurts que celui-ci lui (infliger/.infligeait). Dès qu'il (apercevoir/.aperçut...) une place libre, il se (précipiter/.précipitait) vers elle et s'y assis.

Je l' (apercevoir/.aperçus.....) plus tard devant la gare Saint Lazare. Il se (vêtir/.vêtit....) d'un pardessus et un camarade qui se (trouver/.trouvais.) là lui fit cette remarque : il (falloir/.fallut.) mettre un bouton supplémentaire.

Verbes	**Justifications**
V1	.....
V2	.....
V3	description
V4	.....
V5	.....
V6	.....
V8	.....
V9	.....
V10	.....
V11	.....

La guerre de libération nationale

* Nous savons a la guerre de libération nationale des problemes et des massacres ~~avec~~ et Il ya des personnalités qui a marqué la guerre de libération nationale Comme Didouche Mourad, ~~estim~~ est un personnalité Algerienne et ancienne et connu Moudjahed qui partages dans la guerre.
* Il fait des organisation pour la déclanchment de guerre
* Il présent dans tout les réunions pour faire des chémins
* Didouche Mourad ~~est un~~ attaques les francais

- Tout cette organisation pour le grand jour arrivé.

[redacted]

03/11/2019

Production écrite.

Titre ?

Quand j'étais enfant, je me souviens ma grande mère raconte moi les faits du colonisateur français. Elle m'a racorté toutes les faits dures et cruels de cet envahisseur. Elle m'a dit que les français n'étaient pas des êtres humains à cause de leur brutalité ~~envers~~ envers les algériens, femmes, hommes, enfants ..... je me rappelle les caractérisations de le visage de ma grande mère quand elle ~~se~~ me racorte..

2,5 / 08

Attention à la présentation de votre copie !
Les connaissances sont insuffisantes, il faut développer !

Le héros de la guerre Algérienne.

El-amir Abd Elkader est l'un des personnalités les plus actives pendant la bataille algérienne. Il participe aux plusieurs résistance contre la colonisation française.

En plus, il a joué un rôle principale au mouvement islamique et la lutte contre les appétations françaises qu'elle a le but de détruire

~~Mohamed~~

~~Ma~~ Souvenirs de ma grand-mère

Moyen!

Ma grand mère toujour parle de la liberation national. est elle est souviens : les cris. sang. la mort elle est souviens comment elle a aidé les moudjahidines avec les chefs et d'autre chose. Pour la Patrie.

Et rappelez-vous la souffrance et l'injustice du colonialisme France dans les massacres du 08 mai la scène est encore dans sa mémoire

Cet évènement reste toujours une horreur pour les algériens.

04/08

Attention à la présentation de votre copie!

- L'Algeria à éte écupée par la colaniscition française en 1830. cette colamisation cé reste à Algerie perndant 130 ans et cette pervode est trés lange.

- Mostafa Ben Boulaid, le chef de la zone 5 de l'aurés, est victime d'un attentant concoté dans les officiers du service du SDEC Français Fraj et accompli par les hommes appartenant au gracepement legaid

Souvenirs de mon grand-père

Une nuit, mon grand-père a raconté la situation qu'il avait vécue pendant la période colonialisme, est un ancient Moudjahid.

il m'a dit « Je me souviens : la violence, des coups, des mauvaise mots, la torture, les cris ---- au bord de la france pendant la guerre : le colonisateur nous a traité avec violence et de force : ils nous ont fait sortir de chez nous maisons à minuit et nous ont torturé devant nos enfant(s) ». et alors ?

« par fois ils nous ont emprisonnée et battus violemment pour nous prendre des information : mais nous n'avons pas parlé avec une lettre. Ils nous ont privé de nourriture où nous entrions et sortirons de notre maison comme des voleurs, et malgré ce que le colonialisme nous a fait, nous pavé et sacrifié par notre âme pour des raisons de liberté et l'indépendance et de joie pour notre compatriotes ».

Il m'a également conseillé, dit : « Gardez ce pays a été sacrifié par des millions des martyrs, et engager pour la paix et réfusé l'injustise ».

En effet, l'Algerie avait des héros courageuse, qui se sont battus pour leur pays, voyant ce que ses fils qui ont quitté l'honnetement, ne font que pour le sabotar.

Dimanche 03 Novembre 2019.

Ben-Saïd
Abdel-Hak.
3LLE.

1,5
/08

Il faut respecter la consigne ainsi que la grille d'écriture.

Insuffisant!

Être ?

C'est un témoignage qui parle qu'est-ce qu'il vu dans la guerre. C'est une guerre très forte et durant. C'est la guerre de libération nationale. plus des 10.000 des Moudjahidines sont morts pour la patrie et pour libérer l'Algérie. les cris, les blessures, la faim, la soif... On a toujours peur, c'est la réalité.

la guerre algerienne

Moi je demenda a mon grand pere pour raconte un evenment de la guerre algerine pandant le declenchement de la guerre, il adit: algerie c'est Notre pays tout les gens on a sacrife pour la libration des femmes, des hommes et des enfants. Ce dernier vive la faim, le soif et la tenen et elles a souffert a cause de cette colonisation par exemple les massacres des 8 mai 1945 qui dont les plus violents evènement par ce que il a 45000 mortes parceque il y avait plusieurs martyrs et les femmes a preparer les nourriture pour les Moujahedin et aussi il a dit les algeriens ont pris leur independance le 5 juillet 1962 avec ca force et la volonté et aussi patriotisme

Où est le titre ?

Je me rappelle les souffrances dans la période de la colonisation pour les algériens, les massacres, les absolutisme, la lutte sans merci...

Je me souviens des femmes, hommes, enfants vieux, bébés étaient torturé sans merci, la mort, sang, cris, ~~chaque heure~~, la soif et la faim chaque heure.

Dimanche 03 Novembre 2019

Production écrite :

Nom : Halim

Prénom : Achab

Classe : 3LLE.

02/08

- Absence du titre !
Les connaissances sont insuffisantes !
Il faut améliorer votre expression.

Elle?

- Je me souviens que mon grand voisin raconte pour moi un évènement qu'est les massacres du 08 Mai 1945.

- il commençait son cruelle évènement par les cris, que a fait le plein des lieux parce qu'il regardait plusieurs sang des combattant Algérienne et français que'ont été en cas de acrochage, mon voisin est très peureux et il cachait un group de Moujahidine sur la terrasse.

- Enfin il faut protège notre pays

Dimanche 03 Novembre 2019.

Production écrite.

Nom: Hassouni

Prénom: Imane

Classe: 3 L. E.

Date	Observation.
4,5/08	Bon travail dans l'ensemble, la méthode est bien maîtrisée mais il faut développer

« fait historique avec témoignage »

L'Algerie a été colonisé par la France, elle a souffert à cause de cette colonisation. Il y'avait beaucoup des évènements comme : le 08 mai 1945.

Un jour, je suis allée chez mes grands père, et je disais avec ma grand père sur un évènement qui s'appelle : les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata, près de 45,000 morts, ma grand père disait que cette date était très importante pour touts les Algeriens (femmes, hommes, enfants, et vieux) par-ce-que le français détruisait et effarouchait la populations originales avec la torture, ensuite, les français utilisaient touts violents d'armes pour lutter depuis, la destraction des maisons et des cantres...

L'Algerie a été vivé des évènements très importants dans la vie humain historique.

MID

L'événement historique avec témoign

Un jour, je participais dans un concours qui a abordé le thème de rendre hommage aux personnes qui ont contribué à la guerre nationale.

Lorsque la France était en Algérie en comme toutes pays a obligé toutes sortes d'égorger, tuer et torter le peuple algérien.

quand j'ai assaidis avec mon grand père, il a commencé de me parle qu'est ce qu'il a lui fait et il m'a dit trop d'événements historique par exemple, il m'a affirmé que les français utilisaient les armes, détruisaient les domiciles des algériens, brûlaient leurs morsaux de terre .... et ça pour cassure les valeurs des algériens à travers leurs pays.

Personnelement, j'ai choqué d'événements ce que la France a été fait contre l'Algerie.

dans une Mémoire noire !

Il m'a dit « je n'oublie pas l'image dure... jamais... des bébés pleurent, les cris des enfants, des maisons écrasé, et bousculées sans pitié, des femmes, des hommes... je regardais les soldats frappaient mon père et les autres hommes, les Baïonnette pointée sur le dos, et ordonnaient « avance, avance --- rapidement, rapidement !" je me souviens mes pleurs et ma mère (Ah Tarhamha) m'a dit = "Ne regarde pas !", il m'a cachait mes yeux avec ses mains, je me rappelle la Terreur, la tristesse, le désespoir..." des heures douloureuses dans la période de la conquête situation grave, et une grande souffrance, repression brutalité, torture ... et beaucoup.

Fiche N°67

Niveau : 3AS Durée : 1h.

Projet I : Réaliser une campagne d'information puis faire la synthèse du document.

Intention communicative : Introduire un témoignage dans un fait historique.

Séance : Production écrite.

Objectifs : - Amener l'apprenant à rédiger un texte historique en introduisant un témoignage.

Déroulement de la séance

Consigne :

Le journal de votre lycée veut rendre hommage aux personnes qui ont participé à la guerre de libération. Pour ce fait, ils organisent un concours de meilleurs « fait historique avec témoignage ».

Dans le cadre de votre participation, demandez à une personne de votre entourage qui a vécu la guerre de libération, vous raconter un évènement qu'il a pris part. Vous insérez les témoignages de cette personne.

Grille d'écriture :

Critères	Indicateurs
Pertinence	- L'introduction est visible. - Le discours est subjectif. - Présence d'informations essentiels. - Le texte parle d'un fait historique. - Introduction de témoignage.
Organisation	- Les évènements adoptant un plan chronologique. - Emploi d'indicateurs spaciaux temporel.

Formulation	- Formulation personnelle. - Emploi correct des temps. - L'emploi de 4 modalités différentes.

Résumé :

Cette recherche s’inscrit dans le domaine de la didactique de la grammaire. Elle a pour objectif d’étudier les difficultés rencontrées chez les apprenants de la 3ème année secondaire dans leurs écrits en termes d’aspect verbal qui reste une notion assez mal connue, et de décrire la distinction d'emploi entre les temps du passé (le passé composé, passé simple et l’imparfait) qui est une distinction aspectuelle posant problèmes.

A travers l’analyse d’un corpus composé d’une production écrite et des exercices de grammaire que nous avons proposé aux apprenants,cette étude nous a permis de mettre la lumière sur quelques éléments qui constituent un obstacle dans le choix et l'emploi adéquat d'un temps verbal dans un énoncé.

Mots clés : Verbe – Aspect – Temps – Valeurs – Difficultés.

ملخص

يروم هذا البحث الغوص في تعليمية قواعد اللغة(النحو), و الهدف من وراء ذلك هو دراسة الصعوبات التي يواجهها متعلمي السنة الثالثة ثانوي في كتاباتهم، لا سيما من حيث الجانب اللفظي (أو فيما يتعلق بالفعل)،الذي لا يزال غير مفهوم غير واضح المعالم. كما ترمي هذه الدراسة لوصف التمييز بين استعمال أزمنة الماضي المختلفة في اللغة الفرنسية، الشيء الذي يعد محظ إشكال لديهم. أتاحت لنا هذه الدراسة تسليط الضوء على بعض العناصر التي تشكل عائقا في اختيار و توظيف الزمن المناسب للفعل، من خلال تحليلنا لمدونة مكونة من تعبير كتابي و تمارين نحوية (قواعدية) قدمناها للمتعلمين

الكلمات المفتاحية : الفعل- الجانب- الزمن- القيم- الصعوبات

Summary

The purpose behind the current study is to shed light on the pedagogy of grammar instruction. It aims to investigate the challenges faced by third year secondary school learners’ writing in terms of verbal aspect, a concept that is still not widely understood, and to provide a detailed description of the problematic aspectual distinction between the three past tenses (the past perfect, past simple, and imperfect).Through the analysis of a corpus composed of written production and grammar exercises that we offered to learners, this study allowed us to shed light on some elements which constitute an obstacle in choice and employment, and appropriateness of a verb tense in an utterance.

Keywords: Verb- aspect- tense- value- difficulties.